

Amélie-Hélène Rheault

**Analyse argumentative du discours épilinguistique au Québec :
les lieux communs comme indicateurs de normes**

Thèse en cotutelle
présentée à la faculté des Lettres et sciences humaines
de l'Université de Sherbrooke
dans le cadre du programme de doctorat en études françaises
cheminement en linguistique
pour l'obtention du grade de Philosophæ Doctor (Ph.D.)
et
à la faculté de Philosophie et Lettres de l'Université Catholique de Louvain
dans le cadre du programme de doctorat en linguistique
pour l'obtention du grade de docteur en linguistique

Sherbrooke
Septembre 2010

© Amélie-Hélène Rheault 2010

I-2448



Library and Archives
Canada

Published Heritage
Branch

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque et
Archives Canada

Direction du
Patrimoine de l'édition

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*
ISBN: 978-0-494-70610-7
Our file *Notre référence*
ISBN: 978-0-494-70610-7

NOTICE:

The author has granted a non-exclusive license allowing Library and Archives Canada to reproduce, publish, archive, preserve, conserve, communicate to the public by telecommunication or on the Internet, loan, distribute and sell theses worldwide, for commercial or non-commercial purposes, in microform, paper, electronic and/or any other formats.

The author retains copyright ownership and moral rights in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this thesis.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the thesis.

AVIS:

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque et Archives Canada de reproduire, publier, archiver, sauvegarder, conserver, transmettre au public par télécommunication ou par l'Internet, prêter, distribuer et vendre des thèses partout dans le monde, à des fins commerciales ou autres, sur support microforme, papier, électronique et/ou autres formats.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de cette thèse.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.


Canada

Composition du jury

Université catholique de Louvain : Michel Francard, promoteur
Philippe Hambye, examinateur
Anne-Catherine Simon, examinatrice

Université de Sherbrooke : Louis Mercier, directeur
Karine Collette, examinatrice
Wim Remysen, examinateur

Diane Vincent, examinatrice externe
(Université Laval)

Résumé

L'objectif de cette thèse est de mieux comprendre les représentations linguistiques chez les jeunes Québécois d'aujourd'hui, âgés de 25 à 35 ans. Peu d'enquêtes sur ce sujet ont été réalisées depuis les années 1990, les plus récentes s'étant intéressées à de futurs enseignants (Remysen, 2002) ou à des élèves du secondaire (Razafimandimbimananana, 2005). J'ai choisi d'enquêter auprès de jeunes Québécois ayant grandi après la Révolution tranquille et l'adoption de la Charte de la langue française (1977), et ne travaillant pas dans un domaine lié à la langue, de façon à voir, d'une part, si les représentations linguistiques avaient changé depuis les années 1990, et, d'autre part, si le fait de ne pas être un « professionnel de la langue » et de ne plus être évalué par l'institution scolaire pouvait affecter les attitudes vis-à-vis de la langue.

Basée sur un corpus composé d'entretiens réalisés auprès de 30 jeunes Québécois de la région de Sherbrooke, cette recherche consiste, en premier lieu, à recueillir les opinions des informateurs sur différents thèmes liés aux représentations linguistiques au Québec, soit la supériorité du français de France, la menace de l'anglais au Québec, l'emploi d'anglicismes, la dégénérescence du français au Québec, la notion de fautes et la complexité de l'écrit. En deuxième lieu, j'identifie dans le discours des informateurs les critères normatifs permettant d'évaluer le français en usage au Québec. Cette identification s'effectue à partir de l'analyse argumentative du discours épilinguistique, de façon à mettre en lumière les lieux communs, indices de ce que les informateurs reconnaissent comme faisant partie des normes partagées. À partir des critères dégagés, associés aux normes de l'Imaginaire linguistique de A.-M. Houdebine, j'établis une hiérarchie de façon à dégager d'une part quels critères conduisent le plus souvent à une conclusion et d'autre part lesquels ne sont utilisés que comme concession, signe qu'ils sont reconnus comme norme partagée mais non adoptés par l'informateur. Comme certains lieux communs font l'objet de contradictions dans le discours sur la langue, j'analyse le discours dans lequel se trouvent ces contradictions en portant attention à la portée des arguments utilisés et à la dissociation des notions, ce qui conduit à une meilleure compréhension de ces apparentes contradictions.

Les résultats de cette recherche montrent, chez le groupe de locuteurs interrogés, une certaine tolérance à l'égard des écarts par rapport à la norme décrite dans les ouvrages de référence, de même qu'un certain détachement par rapport à la norme émanant de France. Par ailleurs, les critères normatifs qui ont le plus grand poids argumentatif correspondent à des critères liés à l'usage de la langue et non pas à la norme de référence. Cette distinction entre usage et norme se retrouve aussi dans l'explication des contradictions, c'est-à-dire que les informateurs distinguent entre l'évaluation de leur propre usage et de l'usage de l'autre (notamment celui associé à la France) et entre la langue d'usage et la langue « idéale ». Les conclusions des différentes analyses effectuées dans cette étude révèlent une plus grande sécurité linguistique chez mes informateurs que chez ceux ayant fait l'objet d'enquêtes antérieures.

Mots-clés : français québécois, sociolinguistique, représentations linguistiques, imaginaire linguistique, norme, argumentation, lieux communs.

Abstract

The purpose of this thesis is to gain a better understanding of linguistic representations among young Québec adults between 25 and 35 years old. Few studies have dealt with this subject since the 1990s, and the more recent work has been concerned with future teachers (Remysen, 2002) or high school students (Razafimandimbimanana, 2005). I chose to focus on young Québec adults raised after the Quiet Revolution and the adoption of the Charter of the French Language (1977) and who are not working in a field related to language in order to determine if, on the one hand, linguistic representations have changed since the 1990s and, on the other hand, if the facts of not being a “language professional” and of not being assessed by a learning institution anymore could affect their attitude towards language.

Based on a corpus of interviews conducted with 30 young Québec adults living in and around Sherbrooke, this study aims firstly at collecting the opinions of my informants on various themes related to linguistic representations in Québec, i. e. superiority of French from France, the threat of English in Québec, the use of anglicisms, the degeneration of French in Québec, the concept of mistakes and the complexity of written French. Second, I identify the normative criteria revealed in the informants’ discourse that are used to assess the French that is spoken in Québec. This identification is based on an argumentative analysis of the epilinguistic discourse in order to shed light on commonplaces, which are clues of what the informants view as being part of the common standards. Based on the criteria I found, in combination with the standards of A.-M. Houdebine’s linguistic imaginary, I developed a hierarchy allowing to determine, on the one hand, which criteria most often lead to a conclusion, and on the other hand, which ones are only used as a concession, indicating that they are acknowledged as a common standard but not taken up by the informant. As some commonplaces are not agreed upon in the discourse on language, I analyse the discourse in which these contradictions are found while paying special attention to the scope of the arguments put forward and to the dissociation of concepts, which helps foster a better understanding of these apparent contradictions.

The results of this research reveal, among the group of a speakers interviewed, a certain tolerance towards discrepancies from the standard described in reference works as well as a certain indifference regarding the standard coming from France. Moreover, the normative criteria that bear the greatest argumentative weight are criteria associated to the use of the language, not to the standard of reference. This distinction between use and standard is also found in the explanation of contradictions, which means that the informants make a distinction between assessment of their own use of French and assessment of the use of others (for instance using French of France) and between the spoken language and the “ideal” language. The conclusions drawn from the various analyses carried out in this study reveal a greater linguistic security among my informants than among the populations that had been examined in previous studies.

Key words : Québec French, sociolinguistics, linguistic representations, linguistic imaginary, standards, argumentation, commonplaces.

Remerciements

La rédaction d'une thèse est une aventure dont je n'aurais pu prévoir les rebondissements, heureux et moins heureux. Mon cheminement durant ces six années s'est fait tant d'un point de vue personnel qu'intellectuel. Je tiens à remercier ici les gens qui m'ont entourée, lors de mon séjour en Belgique et depuis mon retour au Québec.

Mes remerciements vont d'abord à mes deux directeurs, Louis Mercier et Michel Francard, dont la patience et le support ont été indéfectibles. Leurs commentaires sur ma thèse m'ont stimulée à chacune des étapes de ma démarche, et je n'aurais pu réussir à me rendre au bout sans leur soutien. Merci aux membres de mon jury, Anne-Catherine Simon, Philippe Hambye, Wim Remysen, Karine Collette et Diane Vincent, dont les commentaires ont su me stimuler jusqu'à la toute fin.

D'autres personnes ont été tout aussi importantes dans ma réflexion sociolinguistique, et je ne peux passer sous silence l'aide que m'ont apportée les nombreuses discussions avec Jean-Louis Siroux et Philippe Hambye. Je remercie dans la même veine les membres du groupe de recherche Valibel qui m'ont accueilli et intégrée à leurs activités et discussions. On ne soupçonne pas tout le bien que peut faire le sentiment d'appartenir à un groupe de recherche disciplinaire lors d'une démarche doctorale où l'isolement, à mon sens, représente la plus grande menace pour l'aboutissement de la thèse.

Je remercie aussi mes collègues et amis du département des Lettres et communications de l'Université de Sherbrooke, Mireille Elchacar, Caroline Dubois, Julie Harnois, Wim Remysen et Serge D'Amico; mes fidèles amis, Marina Reichherzer, Julie Devost, Patricia Lefebvre, Julie Dionne, André-Jean Rouleau, Denis Hennau, Lyne Parenteau, Sandra Cassinese, Myriam Chiasson, Marion Tellier, Cyrille et Cécile Thoulen, Anne-Françoise Raskin, et tant d'autres. Merci à la Mare au Diable d'exister pour que je puisse avoir un endroit où décompresser!

Un merci tout spécial à ma famille, qui m'a tolérée et épaulée durant ces six années! Et particulièrement : merci Françoise, merci Isabelle, merci Jean-Louis.

Enfin, tout ce travail n'aurait pu être accompli sans le soutien financier du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, la Fondation Desjardins, la Faculté des lettres et sciences humaines, le Département des lettres et communication et le Centre d'analyse et de traitement informatique du français québécois de l'Université de Sherbrooke. J'espère pouvoir rendre à la société un peu de ce qu'elle a investi en moi.

Amélie-Hélène Rheault

Jurançon, France

Table des matières

1. INTRODUCTION	1
1.1 PROBLÉMATIQUE	1
1.2 DESCRIPTION DE LA DÉMARCHE	2
1.3 OBJECTIFS ET QUESTIONS DE RECHERCHE	10
2. LE FRANÇAIS AU QUÉBEC : HISTOIRE DE LA VARIÉTÉ ET ÉVOLUTION DES REPRÉSENTATIONS LINGUISTIQUES.....	11
2.1 LES GRANDES LIGNES DE L'HISTOIRE SOCIOLINGUISTIQUE DU QUÉBEC	11
2.1.1 <i>L'implantation du français au XVII^e siècle</i>	11
2.1.2 <i>L'après-Conquête (1763-1865)</i>	12
2.1.3 <i>Entre le canadien et le français (1865-1960)</i>	14
2.1.3.1 À la recherche des origines du français canadien	15
2.1.3.2 La chasse à l'anglicismes	16
2.1.4 <i>La Révolution tranquille et l'émergence du français québécois (1960-1977)</i>	17
2.1.4.1 Le joul, entre le bien et le mal	18
2.1.5 <i>L'État intervient (1977-1988)</i>	19
2.1.5.1 La Charte de la langue française	20
2.1.5.2 Désormais <i>Québécois</i>	22
2.1.6 <i>La norme toujours ambiguë (1988-2005)</i>	22
2.1.5.3 Les États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec	24
2.2 LES ENQUÊTES SUR LA PERCEPTION DU FRANÇAIS AU QUÉBEC	26
2.2.1 <i>Les premières enquêtes : le français québécois toujours stigmatisé (1960-1977)</i>	26
2.2.2 <i>Les paroles changent, les représentations aussi (1977-1990)</i>	33
2.2.3 <i>Les plus récentes enquêtes</i>	37
2.3 CONCLUSION	41
3. LA NORME ET SES EFFETS	42
3.1 LA NORME LINGUISTIQUE	42
3.1.1 <i>Opposition entre norme objective et norme subjective</i>	42
3.1.2 <i>Norme et variation</i>	44
3.1.3 <i>Entre français de référence, français international et français standard</i>	45
3.1.3.1 Le français de référence	46
3.1.3.2 Le français standard.....	47
3.1.3.3 Le français universel ou international.....	47
3.1.4 <i>Retour sur la norme au Québec</i>	49
3.1.4.1 Une norme québécoise qui ne s'impose pas.....	50
3.1.4.2 Une norme internationale pour le Québec	52
3.1.4.3 Entre les normes.....	54
3.2 REPRÉSENTATIONS LINGUISTIQUES ET INSÉCURITÉ LINGUISTIQUE.....	56
3.2.1 <i>De la représentation sociale à la représentation linguistique</i>	56
3.2.2 <i>L'insécurité linguistique ou le malaise linguistique sous toutes ses formes</i>	57
3.2.2.1 Insécurité, illégitimité, infériorité	58
3.2.3 <i>La contradiction dans le discours épilinguistique</i>	61
3.3 CONCLUSION	63
4. L'ANALYSE ARGUMENTATIVE DU DISCOURS ÉPILINGUISTIQUE	65
4.1 L'ARGUMENTATION.....	66
4.1.1 <i>L'argumentation dans le discours ordinaire</i>	67
4.1.2 <i>Deux modèles de structure argumentative</i>	69
4.1.2.1 Le schéma argumentatif de S. E. Toulmin.....	69
4.1.2.2 La macrostructure des développements argumentatifs de G. Martel et la portée des arguments	70

4.1.3 <i>Le lieu commun et l'énoncé généralisant</i>	73
4.1.3.1 Le lieu commun	73
4.1.3.2 L'énoncé généralisant	76
4.1.4 <i>Les procédés de liaison et de dissociation</i>	77
4.2 APPLICATION DE L'ANALYSE ARGUMENTATIVE AU DISCOURS ÉPILINGUISTIQUE.....	79
5. LE CORPUS	81
5.1 LES INFORMATEURS	82
5.2 LE LIEU D'ENQUÊTE	84
5.3 L'ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF	85
5.4 LE DÉROULEMENT DE L'ENTRETIEN	87
5.5 LES QUESTIONS	89
5.6 CONCLUSION	91
6. LA MÉTHODE D'ANALYSE	92
6.1 EXEMPLES D'ANALYSE ARGUMENTATIVE	93
6.2 LES LIEUX COMMUNS COMME INDICATEURS DE NORMES.....	98
7. L'ANALYSE DU DISCOURS EXPLICITE	100
7.1 LA CARACTÉRISATION DU MAL PARLER	102
7.2 LES FACTEURS EXTERNES.....	105
7.2.1 <i>Supériorité du français de France</i>	105
7.2.2 <i>La menace de l'anglais</i>	107
7.2.3 <i>Les anglicismes</i>	111
7.3 QUALITÉ DE LA LANGUE	114
7.3.1 <i>Complexité de l'écrit</i>	114
7.3.2 <i>Les fautes</i>	116
7.3.3 <i>Dégénérescence du français au Québec</i>	118
7.4 CONCLUSION	121
8. L'ANALYSE ARGUMENTATIVE : IDENTIFICATION ET HIÉRARCHISATION DES LIEUX COMMUNS	123
8.1. SUPÉRIORITÉ DU FRANÇAIS DE FRANCE.....	126
8.1.1 <i>Fréquence des lieux communs liés à la supériorité du français de France</i>	126
8.1.2 <i>Hiérarchie des lieux communs liés à la supériorité du français de France</i>	129
8.1.3 <i>Critères dégagés</i>	130
8.2 LA MENACE DE L'ANGLAIS	132
8.2.1 <i>Fréquence des lieux communs liés à la menace de l'anglais</i>	132
8.2.2 <i>Hiérarchie des lieux communs liés à la menace de l'anglais</i>	135
8.2.3 <i>Critères dégagés</i>	137
8.3 L'EMPLOI D'ANGLICISMES.....	138
8.3.1 <i>Identification des lieux communs</i>	138
8.3.2 <i>Hiérarchie des lieux communs liés à l'emploi d'anglicismes</i>	141
8.3.3 <i>Critères dégagés</i>	143
8.4 LA DÉGÉNÉRESCENCE DU FRANÇAIS AU QUÉBEC	145
8.4.1 <i>Identification des lieux communs liés à la dégénérescence du français au Québec</i>	145
8.4.2 <i>Hiérarchie des lieux communs liés à la dégénérescence du français au Québec</i>	147
8.4.3 <i>Critères dégagés</i>	149
8.5 LES FAUTES	150
8.5.1 <i>Identification des lieux communs liés aux fautes</i>	150
8.5.2 <i>Hiérarchie des lieux communs liés aux fautes</i>	152
8.5.3 <i>Critères dégagés</i>	154
8.6 LA COMPLEXITÉ DE L'ÉCRIT.....	155
8.6.1 <i>Identification des lieux communs liés à la complexité de l'écrit</i>	155

8.6.2 Hiérarchie des lieux communs liés à la complexité de l'écrit.....	157
8.6.3 Critères dégagés	158
8.7 CONCLUSION	159
9. ANALYSE DES CONTRADICTIONS CONCERNANT L'EMPLOI D'ANGLICISMES	164
9.1 LA COHÉRENCE DANS LE DISCOURS SUR LES ANGLICISMES	165
9.2 « INCOHÉRENCE ».....	170
9.2.1 Différence de portée	171
9.2.2 Dissociation.....	178
9.2.2.1 Opposition nous /eux	178
9.2.2.2 Langue d'usage / langue idéale	181
9.3 CONCLUSION	189
10. CONCLUSION	191
10.1 ON SE COMPREND ET ÇA FAIT PARTIE DE NOUS, ALORS C'EST CORRECT	192
10.2 UTILISER DES MOTS FRANÇAIS, C'EST BEN BEAU, MAIS SI PERSONNE COMPREND, C'EST POCHE.....	192
10.3 FAITES CE QUE JE DIS, PAS CE QUE JE FAIS	194
10.4 LE PURISME NE VIENT PAS AVEC LE DIPLÔME	196
11. BIBLIOGRAPHIE.....	198
ANNEXE 1	I
CITATIONS DE JOURNAUX PRÉSENTÉES AUX INFORMATEURS	I
ANNEXE 2	II
EXEMPLE DE TRANSCRIPTION SELON LA CONVENTION DE TRANSCRIPTION DE VALIBEL	II

Liste des tableaux et diagrammes

Tableau 6.2 : Association des critères linguistiques et des lieux communs.....	99
Tableau 7.1 : La définition de mal parler.....	103
Tableau 7.2.1 La supériorité du français de France	106
Tableau 7.2.2 : La menace de l'anglais.....	108
Diagrammes 7.2.2 : La menace de l'anglais.....	109
Tableau 7.2.3 : Les emprunts à l'anglais	113
Tableau 7.3.1 : La complexité de l'écrit	115
Tableau 7.3.2 : Les fautes	117
Tableau 7.3.3 : Dégénérescence du français au Québec	119
Diagramme 8.1 Lieux communs liés à la supériorité du français de France	129
Tableau 8.1 Valeur argumentative des lieux communs liés à la supériorité du français de France.....	129
Diagramme 8.2 Lieux communs liés à la menace de l'anglais.....	135
Tableau 8.2 Valeur argumentative des lieux communs liés à la menace de l'anglais....	136
Diagramme 8.3 Lieux communs liés à l'emploi d'anglicismes.....	142
Tableau 8.3 Valeur argumentative des lieux communs liés à l'emploi d'anglicismes...	142
Diagramme 8.4 Lieux communs liés à la dégénérescence du français au Québec.....	148
Tableau 8.4 Valeur argumentative des lieux communs liés à la dégénérescence du français au Québec.....	148
Diagramme 8.5 Lieux communs liés aux fautes.....	153
Tableau 8.5 Valeur argumentative des lieux communs liés aux fautes.....	153
Tableau 8.7.1 Fréquence et valeur argumentative moyenne des lieux communs faisant référence à un critère linguistique.....	161

1. Introduction

1.1 Problématique

Le français au Québec fait l'objet, depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, d'incessants débats sur son statut par rapport à l'anglais ainsi que sur sa qualité, étant comparé tantôt au français de France, tantôt à un français dit *international*. Une lente progression vers une certaine autonomie linguistique au Québec s'est développée à la suite de la Révolution tranquille et de l'adoption de la Charte de la langue française à la fin des années 1970 – loi protégeant le statut du français au Québec en la rendant la seule langue officielle de la province. Toutefois, le discours négatif sur la langue demeure aujourd'hui très présent dans le paysage médiatique. Il est axé principalement sur la vigilance dont la société devrait faire preuve pour prévenir la détérioration de la qualité du français au Québec, voire sa disparition. Comme la langue française constitue un élément important de l'identité québécoise, on pourrait penser qu'une maîtrise de la langue jugée inadéquate conduise à des impacts négatifs dans la vie des citoyens, qu'il s'agisse de difficultés à trouver du travail ou à se faire accepter dans certains milieux. De manière générale, l'objectif de tels impacts étant de décourager un certain comportement, on peut se demander pourquoi les résultats des élèves demeurent si bas aux examens de français, pourquoi les futurs enseignants se font reprocher sans cesse leur faible compétence en français, comment les médias peuvent continuer à utiliser un « mauvais français » tout en conservant leurs cotes d'écoute, etc. La norme d'évaluation serait-elle différente de la norme à laquelle les Québécois adhèrent pour leur propre usage et leur consommation de biens culturels?

Cette recherche a pour objectif général d'étudier les représentations linguistiques des Québécois à travers l'analyse sociolinguistique et argumentative du discours sur la langue de jeunes Québécois de façon à mieux comprendre le peu de cohérence entre,

d'une part, l'image négative que renvoient les médias et, d'autre part, le manque de changements que devraient entraîner une telle stigmatisation.

1.2 Description de la démarche

Les représentations linguistiques des Québécois sont évidemment liées à l'histoire linguistique du Québec. C'est pourquoi, dans le chapitre 2, je propose de dresser un bref portrait historique du français au Québec, depuis la colonisation par la France et la Conquête anglaise jusqu'à aujourd'hui, où le français est protégé par des lois et où l'identité québécoise est en grande partie basée sur la langue. Ces éléments historiques contribuent à saisir la grande attention que les Québécois portent à leur langue, à la fois en ce qui concerne son statut et en ce qui a trait à sa qualité. De nombreux chercheurs ont d'ailleurs mené des enquêtes sur ce rapport à la langue depuis les années 1960, enquêtes qui tendent à indiquer chez les Québécois un certain sentiment d'infériorité linguistique par rapport à la France et d'insécurité linguistique générale quant à leur façon de parler. Ces enquêtes seront abordées au point 2.2 et permettront par la suite de situer les résultats de la présente étude en regard des représentations linguistiques dégagées dans les précédentes enquêtes.

Les recherches sur les représentations linguistiques mettent l'accent sur la question de la ou des norme(s) reconnue(s) à l'intérieur d'une communauté. Dans le chapitre 3, je m'attarderai ainsi sur la notion de norme et sur les différentes dénominations données aux normes associées au français. Ce tour d'horizon conduira à identifier, à partir des enquêtes abordées au point 2.2, quelle(s) norme(s) les Québécois reconnaissent comme modèle. Par ailleurs, comme la plupart des enquêtes sociolinguistiques au Québec rendent compte d'un « malaise » linguistique, je présenterai en 3.2 les théories sur l'insécurité linguistique et ses différentes facettes, de même que le traitement par les linguistes des contradictions perçues dans le rapport à la langue. Remysen (2001) remarque en effet dans le discours épilinguistique de futurs enseignants une certaine

ambivalence. Il pose l'hypothèse que cette ambivalence est causée par « une incertitude vis-à-vis de la norme qui est effectivement valorisée au Québec » (2001 : 169).

Le discours sur la langue est intimement lié à la perception de la norme linguistique. L'usage du français au Québec a subi de multiples transformations, s'appuyant tantôt sur un modèle français, tantôt sur l'usage québécois. Que la norme soit exogène ou endogène a un impact important sur le rapport à la langue. Dans le premier cas, le simple fait de ne pas s'exprimer comme en France peut être considéré comme fautif. Dans le deuxième cas, comme la référence permettant d'évaluer les performances linguistiques comprend les particularités québécoises, mal parler ne se définit plus par les spécificités québécoises, mais par d'autres traits, jugés familiers, populaires, incorrects, à l'intérieur même de la variété québécoise, comme c'est le cas dans toute autre variété légitimée.

Aujourd'hui, la question de savoir si la norme au Québec est exogène ou endogène se pose toujours. Dans la lignée de la Révolution tranquille et de la protection du statut du français apporté par la Charte de la langue française, une nouvelle norme est apparue, appelée le français québécois standard (FQS), défini comme le « registre valorisé, servant de modèle, et utilisé dans tout genre de communications publiques et officielles¹ ». Depuis une quinzaine d'années, on entend de plus en plus parler de norme du *français international, universel* ou tout simplement *standard*. Celle-ci pourrait se définir comme le registre que l'ensemble des élites de la francophonie utilise en situation formelle². Est-ce que cette norme a tout à fait remplacé le FQS ou s'est-elle juxtaposée à lui? Si elle l'a remplacé, est-ce que cela signifie qu'à nouveau, utiliser des particularités québécoises équivaut à ne pas parler un bon français? Si elle s'est juxtaposée au FQS, à laquelle de ces deux normes les Québécois mesurent-ils leur compétence linguistique?

¹ Définition proposée par l'Association des professeurs de français en 1977 et reprise dans le compte rendu de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec (2001 : 225)

² Voir notamment Laporte (1995). Cette question sera traitée dans le détail en 3.1.

Ces questions semblent indiquer qu'il n'y a que ces deux normes qui agissent comme étalons. N'y aurait-il pas d'autres normes, moins explicites dans le discours, auxquelles les Québécois font référence lorsqu'il s'agit d'évaluer leur compétence? Les jeunes locuteurs, d'après ce que disent les chercheurs cités plus haut, jugent leur façon de parler plus positivement que les générations qui les ont précédés. Pourtant, la norme du « français international » renvoie à un français où les particularités québécoises devraient être évitées. Trois hypothèses pourraient concilier ces deux affirmations apparemment difficilement conciliables : a) le jeune adulte québécois utilise moins de particularités québécoises, b) il n'adopte pas la norme du français international, c) il juge sa propre compétence d'après une norme différente de celle proposée par le discours dominant, ce qui ne l'empêche pas, dans son propre discours, de se référer à la norme socialement valorisée pour juger certains comportements langagiers d'autrui (par exemple chez les jeunes, dans les médias, chez les locuteurs non scolarisés, etc.). C'est en analysant le discours sur la langue que je pourrai observer si l'une de ces hypothèses correspond à ce que vivent les informateurs.

De façon à mieux interpréter le discours sur la langue, j'utiliserai les théories de l'argumentation, présentées dans le chapitre 4. Le discours sur la langue suscité dans le cadre d'une enquête contient en effet une large part de justifications : si ce type de discours concerne directement l'ensemble de la population, il est constitué majoritairement d'opinions discutables, ce qui en fait un discours propice à l'analyse argumentative. Plutôt que de ne retenir que les éléments dont il est question dans le discours épilinguistique, comme c'est généralement le cas dans les études sociolinguistiques, je m'inspirerai de la *forme* du discours, ici argumentatif, pour mettre en lumière les liens qui unissent ces éléments et la façon dont ils se hiérarchisent dans le discours.

Les récentes études ayant porté sur l'analyse argumentative de discours spontanés se sont exclusivement intéressées à la forme de ce type de discours³. Je m'intéresserai ici

³ Les travaux recueillis dans Martel (dir.) (2000) sont particulièrement intéressants à cet égard.

au contenu des arguments et des conclusions qu'ils supportent. Mon objectif sera de faire ressortir, à travers l'analyse d'une structure argumentative, *qui soutient quel* comportement, à *qui* renvoie la conclusion, etc. Comme je considère que la norme est un élément déterminant dans les représentations linguistiques, je concentrerai mon analyse sur la présence des différentes normes dans le discours épilinguistique des locuteurs interrogés. Pour ce faire, j'utiliserai les notions de lieux communs et de dissociation des notions. La fréquence et le type d'utilisation des lieux communs rendront possible la hiérarchisation des opinions sur la langue présentes dans le discours. Cette analyse linguistique permettra de relativiser, si besoin est, l'opinion selon laquelle les Québécois sont soit en sécurité, soit en insécurité selon qu'ils font référence dans leur discours à des normes qu'ils possèdent ou qu'ils ne possèdent pas.

Le corpus étudié, présenté dans le chapitre 5, est composé d'entretiens effectués auprès de jeunes locuteurs âgés de 25 à 35 ans au moment de l'enquête. Ce groupe de locuteurs m'a paru intéressant à étudier puisque, malgré le peu d'enquêtes qui ont été réalisées sur les représentations linguistiques au Québec depuis trente ans, plusieurs linguistes font référence, dans des monographies ou articles récents, au fait que le rapport à la langue des jeunes semble avoir changé. En voici quelques exemples :

La frilosité, le repli défensif, la crainte du jugement de l'Autre, qui se manifestaient si fortement il y a encore quarante ans, ont passablement régressé (Bouchard, 2002 : 11);

cette valeur [d'instrument de communication utilitaire] fait, de nos jours, fortement partie de la culture des jeunes, qui n'ont plus envers la langue, comme leurs aînés, une attitude aussi révérencielle (Gendron, 1990 : 61);

[à propos des critiques des Québécois sur leur façon de parler] On est frappé également par l'évolution qui s'est produite en ce sens au Québec. Les jeunes et les moins jeunes se sentent attaqués régulièrement et durement par une certaine élite, mais eux s'évaluent aujourd'hui beaucoup plus positivement. (Cajolet-Laganière et Martel, 1993 :177)

Ces chercheurs considèrent ainsi que les jeunes pourraient avoir un rapport plus « fonctionnel » au langage et ne pas se sentir aussi menacés par ce que le discours dominant qualifie de mauvaise qualité de leur langue. Vincent (2008) souligne aussi cette

plus grande sécurité linguistique, tout en insistant sur le fait que le discours sur la langue reste le même au Québec :

Par ailleurs, si on a pu observer, depuis les années 70, une plus grande sécurité linguistique chez les locuteurs québécois (notamment le fait que la variété standard est de moins en moins comparée à la variété française) – phénomène attribuable entre autres causes au rayonnement de porte-parole sur la scène locale et internationale et à l’assurance des élites –, le seuil de tolérance face aux variables stigmatisées reste à peu près inchangé. (2008 : 133-134)

Dans le même sens, l’étude de Remysen (2001) avait relevé dans le discours de futurs enseignants certaines contradictions. D’un côté, la crainte d’une menace de l’anglais pour le français au Québec, la peur d’une rupture dans l’homogénéité linguistique de la francophonie, et, de l’autre, une sécurité linguistique qu’on pourrait expliquer par le fait que, pour eux, la prédominance du français au Québec va de soi, que l’indépendance du français québécois par rapport au français de France est relativement acquise⁴. En effet, ces locuteurs n’ont pas vécu la Révolution tranquille et étaient à peine assez âgés pour se rendre compte de tous les changements linguistiques qui se sont produits au cours des années 1970-1980⁵. Alors d’où vient ce double discours de crainte et de confiance? Est-ce que ces deux sentiments ont le même impact sur la vie de ces jeunes Québécois? Est-ce que cette apparente contradiction rend difficile leur rapport à la langue?

Les résultats de certaines enquêtes sociolinguistiques m’incitent à croire que cette relative sécurité linguistique perçue lors des enquêtes de Remysen (2001) peut différer chez des jeunes Québécois n’ayant pas fréquenté l’université et dont le métier n’est pas directement en lien avec le domaine de la langue (voir notamment Francard, 1993b et Ledegen, 2000). C’est pourquoi j’ai écarté de l’échantillon des informateurs les locuteurs travaillant dans un domaine directement en lien avec la langue, et ce, pour les mêmes raisons que Gueunier *et al.* (1983), « dans la mesure où la situation de ceux-ci vis-à-vis

⁴ Dans son mémoire de maîtrise, W. Remysen mentionne ainsi une moindre infériorité linguistique des Québécois à l’égard du français de France en ces termes : « Quoique le franco-français serve quelquefois de point de référence, les participants que nous avons interrogés montrent une forte volonté de valoriser le modèle de français standard québécois. » (2001 : 168).

⁵ Les points 2.1.4 et 2.1.5 aborderont ces changements.

de la norme linguistique est particulière, du fait qu'ils sont professionnellement concernés par le thème de l'enquête » (1983 : 765-766). Autrement dit, la société leur reconnaît une expertise dans le domaine de la langue et leur demande ainsi en quelque sorte de servir de « modèles » en matière de langue, ce qui peut certainement influencer leur rapport à celle-ci⁶. Je reprends sur ce point la position de Bourdieu (2001 [1982]) :

la reconnaissance de la légitimité de la langue officielle n'a rien d'une croyance expressément professée, délibérée et révocable, ni d'un acte intentionnel d'acceptation d'une « norme » ; elle est inscrite à l'état pratique dans les dispositions qui sont insensiblement inculquées, au travers d'un long et lent processus d'acquisition, par les sanctions du marché linguistique et qui se trouvent donc ajustées, en dehors de tout calcul cynique et de toute contrainte consciemment ressentie, aux chances de profit matériel et symbolique que les lois de formation des prix caractéristiques d'un certain marché promettent objectivement aux détenteurs d'un certain capital linguistique. (Bourdieu, 2001 [1982] : 78-79)

Mon hypothèse est que les diplômés universitaires s'associent d'une manière ou d'une autre à la norme véhiculée par l'université du fait qu'ils ont été évalués linguistiquement par l'institution scolaire plus longtemps, qu'ils ont dû sans cesse se conformer à cette norme pour réussir au sein de cette institution (ce qui n'implique pas *nécessairement* une plus grande maîtrise). En effet, le statut d'étudiant universitaire suppose une soumission aux normes, entre autres linguistiques : la maîtrise du français à l'université est constamment évaluée dans tous les domaines – tant à l'oral qu'à l'écrit –, bien qu'à des degrés divers, qui diffèrent plus selon l'enseignant qui évalue que selon le domaine d'études. Ainsi, le simple fait, pour un étudiant universitaire, que la possession de cette norme légitime augmente ses chances d'accéder à des sphères élevées de la société peut l'inciter à ne pas s'y opposer explicitement, voire à la défendre. En outre, il l'intégrera davantage comme définissant une bonne maîtrise de la langue⁷ : cette norme scolaire intériorisée sera mobilisée pour évaluer sa propre compétence mais aussi celle des Québécois en général.

⁶ Nous y reviendrons plus en détail au chapitre 5 lorsqu'il sera question du corpus.

⁷ Cette hypothèse fait abstraction du domaine professionnel du locuteur. Il est certain qu'une secrétaire, bien que n'ayant pas de diplôme universitaire, aura un rapport plus concret à la langue qu'une ingénieure. Si je me permets cette généralisation, c'est que je m'intéresse ici exclusivement à des locuteurs ne travaillant pas dans un domaine lié étroitement à la langue.

Les locuteurs non-diplômés de l'université, quant à eux, pourront juger leur propre compétence d'après cette norme, en souvenir des nombreuses évaluations ayant marqué leur parcours scolaire, mais auront moins tendance à l'invoquer pour juger de la qualité de la langue de la société québécoise. Cependant, le discours sur la menace de l'anglais et sur la pauvreté du vocabulaire des Québécois, très présent dans les médias au Québec, permettra à ces locuteurs de parler du français québécois en général, sans que cette norme puriste⁸ soit intériorisée pour évaluer leur propre maîtrise du français.

La distinction entre locuteurs diplômés de l'université et locuteurs non-diplômés de l'université est pertinente dans la mesure où le discours normatif est largement véhiculé par les détenteurs du prestige social, généralement diplômés universitaires (par exemple les hommes politiques, les enseignants, les avocats, etc.). Une différence entre les représentations linguistiques de ces deux groupes offrirait des éléments d'explication au fait que le discours alarmiste semble avoir peu d'impact sur le comportement de la majorité des Québécois, non universitaires.

Les chapitres 7 à 9 constituent les chapitres d'analyse du corpus. Le chapitre 7 propose l'analyse du discours épilinguistique traitant de thèmes importants dans le rapport à la langue des Québécois, soit la supériorité du français de France, la menace de l'anglais, les emprunts à l'anglais, la complexité de l'écrit, les fautes et la dégénérescence du français au Québec. Ces thèmes seront étudiés en fonction des différences observées entre le discours des hommes et des femmes et entre celui des locuteurs diplômés et des non-diplômés de l'université. Dans le chapitre 8, j'analyserai les développements argumentatifs liés aux thèmes analysés au chapitre précédent. Cette analyse dévoilera les lieux communs reconnus par les informateurs, reflétant ce qu'ils considèrent comme norme en matière de langue, et la hiérarchie de ces lieux communs. Enfin, je ferai ressortir dans le chapitre 9 les contradictions observées dans le discours sur les

⁸ *Puriste* est ici employé dans le sens d' « attitude normative permanente reposant sur un modèle unitaire et fortement sélectif de la langue, et ne tolérant aucun écart par rapport à ce modèle prédéfini, quelles que soient les conditions objectives de la vie linguistique de la communauté » (Rey, 1972 : 21).

anglicismes. Je me servirai des notions de portée des arguments et de dissociation des notions pour expliquer, partiellement du moins, ces apparentes contradictions.

1.3 Objectifs et questions de recherche

Les éléments abordés dans cette introduction ont fait ressortir plusieurs questions en ce qui a trait au rapport à la langue des Québécois. Je retiens ici trois questions générales qui serviront de lignes directrices à ma recherche :

- Quelles sont les normes que les informateurs reconnaissent dans leur discours sur la langue?
- Note-t-on des différences entre le discours des informateurs diplômés de l'université et le discours de ceux qui n'ont pas de diplôme universitaire?
- Est-ce que les informateurs adhèrent à ces normes ou s'en dissocient-ils?

Dans cette étude, deux aspects de la norme seront abordés. Il s'agit d'une part de dégager la ou les norme(s) permettant aux locuteurs d'évaluer leur compétence et celle des autres Québécois, et, d'autre part, de découvrir si la norme acceptée (ou l'une des normes acceptées) par les locuteurs interrogés est endogène ou exogène, si elle fait en sorte qu'utiliser des particularités québécoises signifie par défaut parler un mauvais français. L'objectif de ces deux opérations reste de mieux comprendre comment les jeunes Québécois se sentent par rapport à la langue qu'ils utilisent. Si la norme à laquelle les locuteurs mesurent leur compétence est exogène, alors l'insécurité linguistique est difficilement évitable. Si la norme est endogène, alors il n'y a pas plus de raison d'avoir de l'insécurité à Québec qu'à Paris. Ces deux positions semblent caricaturales, c'est pourquoi il m'apparaît intéressant de mettre au jour certaines nuances, notamment en répondant, à travers l'analyse du discours épilinguistique, aux questions suivantes : quelles normes? pour qui? dans quelles situations?

2. Le français au Québec : histoire de la variété et évolution des représentations linguistiques⁹

Ce chapitre a pour objectif de revoir rapidement les événements marquants de l'histoire du français au Québec, ainsi que les résultats des différentes enquêtes sociolinguistiques qui se sont intéressées aux représentations linguistiques des Québécois. Ces deux parties contribueront à situer mon objet d'étude.

2.1 Les grandes lignes de l'histoire sociolinguistique du Québec

2.1.1 L'implantation du français au XVII^e siècle¹⁰

Les colons français, venus principalement du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Centre de la France, s'établissent sur les rives du Saint-Laurent dès le début du XVII^e siècle. Ils ont pour la plupart comme langue maternelle un patois d'oïl mais, comme plus de la moitié des colons sont originaires de milieux urbains où le français est relativement bien diffusé, ils ont une connaissance à tout le moins passive de cette langue¹¹. « Le patois ne pouvant guère servir hors des limites restreintes de leur coin de pays d'origine, les candidats à l'émigration auraient donc été forcés d'apprendre assez de français pour se débrouiller, si bien qu'à l'arrivée à Québec, le nombre de patoisants unilingues avait toutes les chances d'être fort réduit » (Bouchard, 2002 : 45). À la fin du XVII^e siècle,

⁹ Comme l'histoire de la langue française au Québec a maintes fois été décrite au cours des dernières décennies, je me contenterai d'en dresser ici un portrait sommaire mais nécessaire à la compréhension de l'évolution des représentations linguistiques que je décrirai par la suite. Pour l'histoire du français au Québec, voir notamment Corbeil (1979), Maurais (1993), Mougeon et Béniak (1994), Laporte (1995), Plourde (dir.) (2000), Bouchard (2002) et Oakes et Warren (2009); pour une histoire de l'aménagement linguistique au Québec, voir Bourhis et Lepicq (1993), Martel et Cajolet-Laganière (1996) et Corbeil (2007).

¹⁰ Les sections 2.1.1, 2.1.2 et 2.1.3 servent principalement à rappeler les conditions d'implantation et d'évolution du français au Québec à l'attention des non-Québécois. Ce survol abrégé m'oblige à certains raccourcis faisant abstraction de la complexité des phénomènes décrits.

¹¹ Ces conclusions, provenant d'études démographiques réalisées à partir de registres paroissiaux, ont ainsi invalidé l'hypothèse d'un choc de patois en Nouvelle-France. Sur cette hypothèse, voir Barbaud (1984). Pour les différentes hypothèses sur l'origine du français au Québec, voir Mougeon et Béniak (1994).

l'unification linguistique au profit du français est chose faite en Nouvelle-France. Ce français est toutefois marqué par des emprunts aux différents patois qu'ont pour langue maternelle la majorité des colons, ainsi que par une coloration populaire du français véhiculé dans ces régions.

Tout au long du Régime français (1608-1763), le peuplement de la Nouvelle-France ne constitue pas une priorité pour la France. Cela a pour conséquence qu'à la veille de la conquête de la Nouvelle-France par les Britanniques, la colonie française occupe un immense territoire, allant de l'Atlantique aux Grands-Lacs, et de la Baie d'Hudson à la Louisiane et ne compte que 70 000 personnes (Grenier, 2000 : 46, encadré 8). Les 13 petites colonies anglaises, situées le long de l'océan Atlantique, sont quant à elles densément peuplées avec 1,5 million de colons. Lorsque l'Angleterre décide d'envahir la colonie française, les Français ne peuvent faire le poids. La Nouvelle-France devient colonie britannique en 1763 avec le Traité de Paris.

2.1.2 L'après-Conquête (1763-1865)

Au lendemain de la signature du Traité de Paris, l'élite française en place en Nouvelle-France plie bagage et retourne en France. Le commerce et l'administration est immédiatement repris par les Britanniques. Comme le souligne Bouchard (2002), « on passe donc assez brutalement, avec le départ de la bourgeoisie urbaine, administrative et marchande, d'une société plutôt diversifiée, comprenant plusieurs classes, où les villes jouent un rôle central et où le commerce est étendu, à une société radicalement simplifiée et essentiellement rurale » (2002 : 55). Le départ de l'élite a deux conséquences majeures sur la langue française. La première est liée au fait que la société francophone, maintenant majoritairement paysanne, a d'autres préoccupations que celle de s'occuper de culture intellectuelle, et que son univers social se limite généralement à la famille et aux voisins; cet horizon restreint favorise ainsi la coloration locale du français du Canada. Cette conséquence résulte de l'isolement de la variété du français du Canada. En effet, durant le Régime français, les contacts entre l'élite locale et la métropole étaient beaucoup plus fréquents, sans compter les va-et-vient des administrateurs de la colonie qui contribuaient à faire circuler les nouvelles entre la France et sa colonie. Ces nouvelles

étaient transmises en français de Paris, et les évolutions langagières de la métropole étaient naturellement intégrées à la langue de l'élite coloniale. À la suite de la Conquête anglaise, les échanges entre Paris et la nouvelle *Province of Quebec* sont interrompus pendant près d'un siècle¹². Ceci conduit à l'isolement du français en usage au Québec et à une forte coloration populaire, puisque la langue de l'élite, la langue du commerce, la langue de la bourgeoisie, c'est l'anglais (voir à ce propos Laporte, 1995 : 206). Ceci explique pourquoi on a observé dans certaines enquêtes que les locuteurs anglophones étaient considérés, tant par les francophones que par les anglophones, comme plus intelligents, plus raffinés (voir notamment Lambert *et al.*, 1966 et les enquêtes qui ont suivi, décrites au point 2.2.1). L'anglais a représenté pendant trop longtemps la langue socialement valorisée au Canada français pour qu'on se défasse facilement de telles représentations.

Le clergé catholique demeure longtemps la principale élite francophone au Québec. Celui-ci encourage la société rurale parce qu'elle concrétise les valeurs de la religion catholique : prédominance des valeurs familiales, paroissiales, et non pas commerciales. Le Canadien français respecte cette autorité qui défend ses droits auprès des autorités anglaises en luttant à ses côtés pour que soient reconnus le droit civil français, la langue française et la religion catholique. En effet, « conscients du fait que la différence linguistique et culturelle constitue un obstacle sérieux à la pénétration des idées protestantes, les ecclésiastiques prendront toujours la défense des droits du français » (Bouchard, 2002 : 63). La reconnaissance du clergé catholique comme principale autorité auprès des Canadiens français n'est pas sans conséquence. En effet, les valeurs qu'il véhicule rappelle le stéréotype des Canadiens français nés pour un petit pain, peuple de colonisés, à qui on demande de travailler fort mais sans ambition. Cette soumission à l'autorité religieuse et à ses valeurs tend à garantir le succès de sermons tels que celui-ci, prêché par Thomas-Aimé Chandonnet en 1865 et exprimant la honte que doivent ressentir les Canadiens français de souhaiter s'élever socialement en se rapprochant de l'envahisseur :

¹² Poirier (2000b : 118) signale toutefois l'arrivée d'une centaine de prêtres français fuyant la Révolution française, qui auraient pu influencer par leurs enseignements le français canadien.

On va même jusqu'à infliger à sa langue maternelle les tournures de l'étrangère, jusqu'à traduire son propre nom, le nom de sa famille, le nom de ses ancêtres, à le traduire par un son étranger, quelquefois à la lettre. Et qu'est-ce qui a commandé tous ces sacrifices? La justice? Non. La charité? Non. La politesse? Non plus. Qu'est-ce donc? C'est le mépris et la honte de sa race; la préférence et l'honneur d'une race supérieure. (Cité d'après Corbeil, 1979 : 25, d'après Bouthiller et Meynaud, 1972 : 188)

2.1.3 Entre le canadien et le français (1865-1960)

Les années précédant la révolte des Patriotes en 1837-1838 correspondent à des années de lutte politique plutôt que linguistique : « le nationalisme exprimé par le parti patriote qui succède au parti canadien en 1828 est principalement axé sur des revendications politiques et économiques [...]. Cette lutte ne se fait pas au nom de la préservation de la langue et de la culture, mais au nom de la démocratie. » (Monière, 2000 : 108). Bien que la prise de conscience de la différence entre français canadien et français de France ait commencé au tout début du XIX^e siècle (comme en témoigne notamment le manuscrit de Viger *Néologie canadienne* de 1810), c'est seulement à partir du milieu du siècle que ces différences sont vues d'un mauvais œil, notamment celles qu'on peut attribuer à l'anglicisation du français canadien. Jules-Paul Tardivel, en 1881, « note trois courants d'opinion, qu'il discute : nous parlons mieux que les Français; nous parlons un jargon; nous parlons la langue canadienne » (Corbeil, 1979 : 25). Ces trois courants de l'époque correspondent à trois visions de ce qu'est la langue parlée au Canada. La première rend compte de l'idéologie historiciste, née à la fin du XIX^e, décrite ainsi selon Laporte (1995).

[Elle] érige en valeur absolue tout ce qui est français et condamne absolument tout ce qui est anglais. Ce système de valeurs mène certains porte-parole au raisonnement suivant : si, de son côté, notre langue a conservé vivants tant de mots et d'expressions du Grand siècle, siècle classique par excellence, et que les Français, pour leur part, corrompent la langue en la bourrant d'anglicismes, nous sommes ni plus ni moins les détenteurs du vrai français, pur et légitime. La notion de qualité devient liée à celle de pureté et la pureté, à son tour, se définit négativement par l'absence d'emprunts à l'anglais et par le caractère classique de l'usage. (1995 : 211)

Ce premier courant d'opinion est en fait une réaction au second, qui reprend le discours des anglophones du Canada accusant les Canadiens français de ne pas parler le véritable

français mais une espèce de français dégradé, le *French Canadian Patois*¹³. L'opinion selon laquelle il n'y aurait de français que de Paris, opinion très répandue et expliquant l'appellation de *patois* pour parler du français canadien¹⁴, force certains lettrés à adopter une autre position : comme il est impossible d'argumenter sur le fait que le français canadien est différent de celui de la France, il faut prouver que le français du Québec est un *meilleur* français. La troisième vision est ambiguë. Elle pourrait correspondre à une version anticipée de ce qui sera nommé plus tard le *français québécois standard* ou encore à un autre courant qui fera certains adeptes : la langue parlée au Québec est une langue à part entière et distincte du français européen¹⁵. Ce sont toutefois les deux premières visions qui suscitent les plus grands débats. Ceux-ci, s'ils sont très présents à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, ne touchent dans les faits que les lettrés, la majorité de la population rurale se souciant peu de questions (épi)linguistiques.

2.1.3.1 À la recherche des origines du français canadien

La seconde moitié du XIX^e siècle voit apparaître différentes chroniques de langage dans les journaux¹⁶ et des recueils de particularités canadiennes. La position des divers chroniqueurs et glossairistes oscille entre un alignement inconditionnel vis-à-vis de la norme de France et une valorisation des particularités canadiennes, positions qui se trouvent aussi parfois entremêlées chez un même auteur. Le titre du recueil d'O. Dunn, *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada* en est

¹³ Sur le « mythe du *French Canadian Patois* », voir Bouchard (2002 : 95-104).

¹⁴ Bouchard (2002) cite ainsi un article d'Édouard Fabre-Surveyer, publié en 1903 : « Car, ne l'oublions pas, une des raisons – et non la moindre – de l'indifférence des Anglais à l'égard de notre langue, c'est l'opinion bien répandue que nous parlons un *patois* comme ils disent, improprement, du reste. » (cité d'après Bouchard, 2002 : 96)

¹⁵ Il ne faut pas confondre cette vision avec la première, qui n'attribue pas au français québécois le statut de langue. Comme le présente Léard (1995), le français québécois, ou plutôt le québécois, serait une langue à part entière, non pas une simple variété géographique du français, et encore moins une dégénérescence honteuse du français de France.

¹⁶ Plus d'une centaine de chroniques ont été publiées dans les journaux québécois depuis 1865. Le laboratoire LexiQue de l'Université Laval et de l'Université de Sherbrooke a versé dans une banque de données consultable sur Internet près d'une trentaine de ces chroniques. Voir <http://www.lexique.ulaval.ca/>

Pour une étude du traitement des canadianismes dans le discours des chroniqueurs de langue québécois, voir Remysen, 2009.

un bon exemple. Son contenu, de même, révélera un véritable enthousiasme pour certains mots canadiens (poudrerie, sucrerie, etc.¹⁷), alors qu'il en condamnera d'autres.

La Société du parler français au Canada, fondée en 1902, consacre le premier tiers du XX^e siècle à des travaux de recension et de recherches historiques :

Il se trouve donc que l'étude scientifique de notre langage, des changements qu'il a subis, de ceux qu'il peut subir encore, est nécessaire en vue même de son épuration. Si l'on n'a pas soin de donner cette base solide à la correction du langage, on risque de tomber dans un purisme exagéré ou dans la barbarie¹⁸.

L'un des objectifs des recherches de la Société du parler français au Canada est donc d'appuyer ses choix épilinguistiques sur des données historiques. La Société fait paraître les résultats d'une vaste enquête sur le lexique canadien-français en 1930 dans le *Glossaire du parler français au Canada*. Ce dictionnaire, qui revalorise le parler rural en le rapprochant de celui des provinces de France, paraît à un moment où la population canadienne-française est majoritairement urbaine et s'inquiète de plus en plus de l'anglicisation de son vocabulaire.

2.1.3.2 La chasse à l'anglicismes

À partir de 1930, le courant puriste reprend le devant de la scène, notamment à travers les chroniques de langage¹⁹. Entre 1930 et 1945, la Société du parler français au Canada, à partir des recherches qui ont mené au *Glossaire*, fait paraître une chronique de langage, « Corrigeons-nous », dont l'objectif d'épuration prend le dessus sur celui de description qui avait depuis sa fondation animé ses travaux²⁰. L'intolérance se fait plus grande encore à l'égard des « bouches molles » et de l'anglicisation de toutes les couches

¹⁷ Ces exemples sont repris de Mercier (2000 : 207).

¹⁸ (1914) *Premier Congrès de la langue française au Canada. Québec, 24-30 juin 1912. Mémoires*, Québec, Imprimerie de l'Action Catholique, 1914, p. 226 [Cité d'après Mercier (2002) : 61].

¹⁹ L'attitude d'ouverture dont avaient fait preuve certains lettrés des décennies précédentes à l'égard des canadianismes fait place, dans les chroniques de langage de l'époque, à un rejet catégorique de toute différence par rapport au français hexagonal, comme en témoigne cette phrase de Gérard Dagenais parue en 1959 : « N'en déplaie à nos canadianisants, il ne peut y avoir dix langues françaises, ni deux. » (cité d'après Bouchard, 2002 : 215). Pour d'autres exemples de l'intolérance vis-à-vis des canadianismes de la part des chroniqueurs, voir Bouchard (2002 : 214-215)

²⁰ Sur les travaux de la Société du parler français au Canada, voir Mercier (2002).

de la population. Si la bourgeoisie avait adopté l'anglais par désir d'ascension sociale, les habitants de la campagne, venus nombreux en ville pour travailler dans les manufactures anglaises, empruntent quant à eux le vocabulaire anglais par nécessité, ce qui contribue encore plus rapidement à l'anglicisation des francophones du Canada (Harvey, 2000 : 148). Selon la majorité des lettrés, le seul moyen de remédier à la mauvaise qualité du français canadien est l'alignement sur le français de Paris. J.-P. Desbiens fait paraître en 1960 les *Insolences du Frère Untel* dans lequel il dénonce et méprise le relâchement de la langue parlée au Québec, le *joual*, qui « symbolise notre démission linguistique, notre laisser-aller, nos anglicismes, notre manque de vocabulaire, notre syntaxe informe, notre prononciation avachie, en somme tout ce qui n'est pas la langue soignée » (Corbeil, 1979 : 26). Si l'ouvrage du Frère Untel connaît un succès impressionnant, il suscite aussi des réactions qui bouleverseront les représentations linguistiques au Québec.

2.1.4 La Révolution tranquille et l'émergence du français québécois (1960-1977)

Depuis la Conquête anglaise, la majorité francophone du Québec avait toujours été assez pauvre et, jusqu'à la révolution industrielle, largement rurale. La prospérité de l'après-guerre favorise l'émergence d'une nouvelle classe moyenne francophone, assez nombreuse pour faire le poids contre les valeurs traditionnelles mentionnées plus haut qui cantonnaient les Canadiens français aux derniers rangs de l'échelle socio-économique du Québec (Durocher, 2000 : 224-225). De nombreuses manifestations contre le gouvernement du Québec et contre la suprématie des anglophones dans l'économie canadienne préparent le terrain à la Révolution tranquille.

La Révolution tranquille est un mouvement de libération sociale en réaction aux valeurs traditionnelles incarnées par Maurice Duplessis, premier ministre du Québec pendant 18 ans (de 1934 à 1939 puis à nouveau de 1944 à sa mort en 1959). On donna le nom d'époque de « grande noirceur » aux années durant lesquelles celui-ci « régna » sur le Québec. En 1960, le Québec est prêt au changement et élit le Parti Libéral de Jean

Lesage; son slogan « C'est le temps que ça change » reflète bien les attentes de ceux qui s'appelleront bientôt les Québécois²¹.

La Révolution tranquille représente une prise de conscience d'une nouvelle identité québécoise et un désir d'émancipation. Les Canadiens français sont mieux éduqués, plus riches, et décident de prendre le contrôle de leur destinée. Ils demandent au reste du Canada la reconnaissance de leur spécificité, tant sociale que linguistique²², et enjoignent le gouvernement du Québec de prendre position. Des changements économiques, politiques et culturels prennent place pour donner une identité moderne au Québec trop longtemps dominé. En parallèle mais non étranger au mouvement politique, un mouvement de libération linguistique prend forme, le mouvement littéraire joualisant. Un certain nombre d'écrivains (dont Gérard Godin et Gaston Miron) décrivent la pauvreté linguistique comme un signe d'acculturation (Maurais, 1999 : 16). Pour reprendre les mots de Poirier (1998a), il s'agissait d'« un mouvement de revendication contre les "Anglais", qui étaient vus comme des oppresseurs sur le plan politique et économique, et contre les Français, dont le prestige culturel était senti comme une force aliénante » (1998a : 133).

2.1.4.1 Le joul, entre le bien et le mal

Le joul aura droit, au fil du temps, à de nombreuses définitions. Au départ, pour J.-P. Desbiens, le joul correspond à la langue parlée au Québec, « notre inaptitude à nous affirmer, notre refus de l'avenir, notre obsession du passé, tout cela se reflète dans le joul, qui est vraiment notre langue » (Desbiens, 1960 : 24-25). Ce n'est pas un hasard si les bouleversements linguistiques coïncident avec des bouleversements politiques. Les Canadiens français, peuple dominé, voient certains d'entre eux s'affirmer haut et fort et prendre pour le faire la langue dominée en la portant comme étendard : « L'intention n'était pas seulement de choquer, mais aussi d'arracher la culture et la littérature à la classe dominante et de l'obliger à manifester sa connivence avec la classe opprimée »

²¹ Voir à ce sujet Thériault (2000).

²² Les membres de la *Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme au Canada* « constatent [...] le bien-fondé des doléances des Québécois : leur langue et leur culture n'occupent pas la place qui leur revient dans l'ensemble canadien » (Gémar, 2000 : 248).

(Brochu, 2000 : 264). Toutefois, cette langue est trop fortement connotée négativement pour que les Canadiens français s'en servent longtemps comme symbole de leur identité : au-delà de démontrer que le français québécois se distingue du français de France, le *joual* fait ressortir les côtés les plus stigmatisés de la variété québécoise.

Lorsque la Maison Larousse choisit d'inclure *joual* à sa nomenclature dans son édition du *Petit Larousse* de 1976, en le définissant comme le « parler populaire des francophones du Québec, de Montréal en particulier », de nombreux Québécois réagissent. L.-P. Béguin, dans sa chronique linguistique publiée dans *Le Devoir*, consacre une série d'articles à la dénonciation de cette inclusion (du 25 au 30 avril 1976). La définition qu'on peut trouver dans le *Petit Robert* de 2010 est plus nuancée : « Variété populaire du français québécois, caractérisé par certains traits, notamment phonétiques et lexicaux (anglicismes), considérés comme incorrects. »²³. Cette définition, associée au français populaire, rejoint l'une des deux définitions proposées dans le *Dictionnaire historique du français québécois*²⁴ : « Variété de français québécois caractérisée par un ensemble de traits (surtout phonétiques et lexicaux) jugés incorrects ou mauvais, généralement identifiée au parler des milieux populaires et souvent considérée comme signe d'acculturation » (DHFQ, 1998).

2.1.5 L'État intervient (1977-1988)

Corbeil (1979) souligne comme élément de la Révolution tranquille le désir des Québécois de donner plus de pouvoir à l'État (1979 : 27). En ce qui concerne la langue, plusieurs facteurs incitent les Québécois à demander l'intervention du gouvernement québécois. Bourhis et Lepicq (1993) en dénombrent quatre : le déclin du nombre de francophones au Canada, les changements démographiques favorables aux anglophones au Québec, la liberté de choix de la langue d'enseignement au Québec et la domination anglaise de l'économie québécoise (1993 : 348). On s'aperçoit en effet que l'anglicisation du français au Québec est causée par le fait que la langue du travail est

²³ La définition du *Petit Larousse* de 2010 est « parler québécois de certains milieux populaires ».

²⁴ La première définition proposée par le DHFQ est : « parler de façon inarticulée, incorrecte, inintelligible, parler mal ».

majoritairement l'anglais, ce que démontre la Commission Gendron en 1968. Le problème de l'anglais n'est donc pas uniquement un problème linguistique, mais avant tout un problème politique et économique. Si les francophones commencent à prendre leur place sur le marché industriel, ils ont malgré tout adopté pour ce faire la langue dominante, l'anglais.

2.1.5.1 La Charte de la langue française

Entre 1961 et 1977, les gouvernements provincial et fédéral, conscients que la question de la langue devient un enjeu majeur, mettent en place des commissions d'enquête et adoptent des lois qui ne satisfont ni les francophones, parce qu'elles ne vont pas assez loin dans la protection du français, ni les anglophones, qui voient leurs droits s'amenuiser. Ainsi, en 1961, le gouvernement provincial met sur pied la *Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*. À la suite de cette commission, aussi appelée Commission Parent, l'État québécois crée le ministère de l'Éducation et réforme son système d'enseignement. Deux ans plus tard, le gouvernement fédéral lance la *Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme* dont la principale recommandation vise l'utilisation du français et de l'anglais dans l'administration fédérale (Loi sur les langues officielles, 1969). Le gouvernement du Québec suit avec la *Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec* (Commission Gendron) qui aboutira à la Loi 22, proclamant le français langue officielle du Québec. En 1977, le nouveau gouvernement nationaliste adopte une loi qui modifiera le cours de l'évolution du français québécois. La Loi 101, aussi appelée Charte de la langue française, confirme le statut du français comme seule langue officielle au Québec et impose l'enseignement en français à tous les immigrants ainsi qu'à tous les enfants dont l'un des parents au moins est francophone²⁵. Un autre article de cette loi vise à franciser l'espace public, c'est-à-dire à veiller à ce que toutes les affiches et enseignes publiques soient en français.

²⁵ Cette loi avait évidemment pour objectif de contrer l'avancée de l'anglais au Québec, comme en témoigne ce passage de Bourhis et Lepicq (1993) : « While it recognized the right of the Amerindians and Inuit of Quebec to use their own language in all domains including the language of schooling, Bill 101 was essentially designed to enhance the status of French, while demoting English to a lower status language subsumed under "language other than French" (Caldwell 1984). » (1993 : 350)

Pour garantir l'application de la loi et assurer la qualité du français au Québec, le gouvernement crée quatre organismes, l'Office de la langue française²⁶, le Conseil de la langue française, la Commission de surveillance de la langue française²⁷ et la Commission de toponymie. Ces interventions gouvernementales permettent d'améliorer le statut du français du Québec, bien que certains des articles de la loi 101 soient jugés par la Cour Suprême du Canada comme anticonstitutionnels (par exemple, le français comme seule langue officielle au Québec) ou allant à l'encontre de la Charte des droits et libertés du Canada (notamment l'affichage commercial unilingue français²⁸).

Parmi ces quatre organismes, l'Office de la langue française est celui qui a le plus de visibilité auprès du public. L'un de ses premiers mandats est de veiller à franciser le monde du travail, de pallier le manque terminologique dans l'industrie de façon à donner aux entreprises les moyens de répondre à l'obligation de fonctionner en français²⁹. Durant les années 1970-1980, le Québec s'emploie à la francisation de la langue de travail, la chasse à l'anglicisme devient l'affaire de tous : toutes les entreprises, tous les commerces, tous les employés de l'État sont touchés par les mesures de la Loi 101. Si celle-ci fait le bonheur de la très grande majorité, elle contribue à répandre le sentiment d'insécurité linguistique – en soulignant le statut dominé du français – qui était jusqu'alors principalement le fait des élites (voir 2.1.3).

²⁶ L'Office de la langue française avait en fait été créé en 1961 par le gouvernement québécois pour veiller à ce que le français québécois se rapproche du français standard européen. Il avait à cette époque un objectif plutôt puriste et a contribué, selon Bourhis et Lopicq (1993), à faire prendre conscience aux Québécois de la différence entre leur façon de parler et la « bonne » façon de parler. Il sera remplacé à la suite de la Commission Gendron par la Régie de la langue française, organisme devant s'assurer de l'application de la Loi 22, principalement en ce qui a trait à la francisation du monde du travail.

²⁷ Cette commission deviendra par la suite la Commission de protection de la langue française (Rocher, 2000 : 282).

²⁸ Pour plus de détails concernant l'intervention de l'État dans les questions linguistiques et leurs suites, voir Bourhis et Lopicq (1993) (notamment à propos des réactions des Québécois anglophones) et Plourde (dir.) (2000 : 239-299).

²⁹ Toutes les entreprises de plus de 50 employés devaient en effet, à la suite de la Loi 101, se prémunir d'un certificat de francisation, qui attestait que le français était bel et bien la langue utilisée dans les interactions de travail et que les documents internes étaient rédigés en français.

2.1.5.2 Désormais Québécois

Le passage de la dénomination de *Canadien français* à *Québécois* résulte des changements structureaux mis en place durant la Révolution tranquille. La culture et l'éducation étaient auparavant en grande partie contrôlées par l'Église catholique, dont les ramifications couvraient pratiquement l'ensemble du territoire nord-américain où il y avait des francophones. Cette unité des francophones est brisée lorsque l'État québécois prend en main l'éducation, territorialise l'identité francophone à l'intérieur du Québec³⁰. La loi 101 confirme le statut du français comme « langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires ». Le français devient peu à peu la pierre angulaire de l'identité québécoise, et ce, peu importe l'origine ethnique des habitants du Québec.

2.1.6 La norme toujours ambiguë (1988-2005)

En 1977, pendant que la loi 101 s'installe plus ou moins sans heurts au Québec, le même désir d'émancipation pousse les enseignants du Québec à choisir d'enseigner non plus le français de France, mais le *français standard d'ici*, soit « la variété de français socialement valorisée que la majorité des Québécois francophones tendent à utiliser dans les situations de communication formelle » (cité d'après Maurais, 1993 : 84)³¹. Dix ans plus tard, convaincu de la légitimité de la variété québécoise de français et souhaitant offrir à la société québécoise un outil qui reflète son usage, le Centre éducatif et culturel de Montréal publie le *Dictionnaire du français Plus* (DFP), auquel ont notamment collaboré Cl. Poirier et son équipe du TLFQ. Après un bref succès, on reproche à ce dictionnaire de ne pas marquer les emplois qui n'ont cours qu'au Québec et de priver ainsi les Québécois du libre arbitre, c'est-à-dire de pouvoir choisir entre un mot utilisé au Québec et un mot du « français international » (Paquot, 1993; Cajolet-Laganière et Martel, 1993). Le Conseil de la langue française déconseille l'usage du DFP, lui

³⁰ Pour plus de détails sur la scission du Canada français, voir notamment Frenette (2000) et Harvey (1993).

³¹ Je reviendrai sur le « français québécois standard » lorsqu'il sera question du concept de norme en 3.1.4.

reprochant d'avoir « systématiquement omis les équivalents “standard” des termes québécois » (Maurais, 1993 : 85)³².

Peu après la parution du DFP en 1988, un autre dictionnaire de langue se prépare, le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* (DQA), inspiré quant à lui du *Robert, dictionnaire d'aujourd'hui*. Une fois de plus, les médias et les autorités linguistiques, échaudés par le débat sur la norme soulevé par la parution du DFP, rejettent ce nouveau dictionnaire, arguant que non seulement les québécismes ne sont pas identifiés, mais qu'il inclut beaucoup trop de mots du registre familier, voire populaire. Les reproches faits au DFP et au DQA rappellent que le français québécois, s'il avait acquis une certaine légitimité depuis la Révolution tranquille, n'en demeure pas moins fragile quant à son usage « standard »³³. En comparaison, le *Multidictionnaire des difficultés de la langue française* (1988), ouvrage normatif québécois s'alignant quant à lui sur le français européen, est un grand succès, dont témoignent ses cinq rééditions.

L'ambivalence quant à la norme au Québec se fait donc plus encore sentir durant les années 1990. Les chroniques de langage, qui s'étaient faites plus rares durant la décennie précédente, reprennent de plus belle dans le paysage médiatique québécois, tant à la radio d'État que dans les journaux, et « vont toutes dans le sens du français standard » (Laporte 1995 : 217). De même, certains écrivains déplorent toujours la piètre qualité de la langue au Québec. Une polémique naît en 1996 avec la parution de *Anna braillé ène shot (Elle a beaucoup pleuré). Essai sur le langage parlé des Québécois*, véritable cri du cœur du chanteur québécois Georges Dor appelant les Québécois à améliorer leur façon de parler. La réponse de la linguiste Marty Laforest, qui explique dans *États d'âme, États de langue* (1997) quelques faits sur le français québécois et sur la linguistique en général, ne semble avoir d'autre effet que de susciter un deuxième, puis

³² Le DFP est même qualifié de néo-joualissant par Maurais (1993), du Conseil de la langue française. Cette opinion est partagée par Cajolet-Laganière et Martel (1993) : « Nous classons dans cette catégorie [les joualissants purs] les auteurs des récents dictionnaires de la langue française au Québec, quoique leur position soit nettement plus nuancée et scientifique [que celle de Léandre Bergeron]. Pour ces lexicographes [auteurs du DFP et du DQA], il importe de décrire dans des dictionnaires québécois uniquement l'usage de la langue au Québec et de la considérer comme une langue indépendante du français de France » (1993 : 179).

³³ Pour une interprétation de l'insécurité linguistique des Québécois d'après les réactions qu'a suscitées le DQA, voir Boisvert *et al.* (1993).

un troisième tome à Georges Dor, *Ta mé tu là? (ta mère est-elle là?) : un autre essai sur le langage parlé des Québécois* (1997) et *Chu ben comme chu (je suis bien comme je suis) : constats d'infraction à l'amiable* (2001). Le premier tome connaît un succès retentissant, qu'on peut associer à sa popularité comme chanteur. Cependant, cette popularité n'explique pas tout. On trouve encore bien ancré dans l'esprit des Québécois le sentiment que leur façon de parler n'est pas conforme à ce qu'ils aiment entendre à la radio d'État³⁴, ni à ce qu'ils peuvent lire dans les journaux nationaux, deux emblèmes du « standard québécois »³⁵.

2.1.5.3 Les États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec

Pour répondre au débat de la norme au Québec, le gouvernement du Québec organise en 2000 les États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, vaste consultation populaire tenue en 2000-2001. Cette Commission a pour objectif

d'identifier et d'analyser les principaux facteurs qui influencent la situation et l'avenir de la langue française au Québec, de dégager les perspectives et les priorités d'action pertinentes, de procéder à l'examen des articles de la *Charte de la langue française* mis en cause et, enfin, de présenter des recommandations visant à assurer l'usage, le rayonnement et la qualité de la langue française au Québec » (Commission, 2001 : i)

Pour ce faire, la Commission procède à des consultations régionales et nationales auxquelles des centaines de personnes participent. Par ailleurs, les commissaires reçoivent plus d'une centaine de mémoires provenant d'organismes et d'individus. Cette réponse massive des Québécois reflète l'importance accordée à la question linguistique au Québec. Les principales conclusions du rapport de la Commission sont les suivantes³⁶. Concernant son statut, le français est aujourd'hui reconnu par la population comme la langue de l'État québécois; toutefois, l'anglais constitue toujours une menace, principalement à cause de la mondialisation et de l'attrait de la culture anglo-américaine.

³⁴ Sur la norme orale qu'incarnent les journalistes de Radio-Canada, voir notamment D'Anglejan et Tucker (1973 : 12) et Martel (2001).

³⁵ Voir Cajolet-Laganière et Martel (1993).

³⁶ Pour l'ensemble des recommandations, voir le rapport de la Commission des États généraux (2001).

La politique linguistique en matière de statut doit ainsi resserrer ses exigences et maintenir sa vigilance. Concernant la qualité de la langue, les institutions (administratives, scolaires, associatives, médiatiques, etc.) doivent se doter d'une politique linguistique pour assurer une meilleure qualité du français. La norme en est le standard québécois, qui doit être décrit dans des ouvrages de référence accessibles à la population et intégré dans les manuels scolaires³⁷.

Ces conclusions semblent aller dans la ligne droite de la Révolution tranquille et des interventions de l'État durant les années 1960-1970 : menace de l'anglais, protection du français dans les institutions et reconnaissance du français québécois standard comme norme générale au Québec. Toutefois, si les thèmes sont récurrents, ils ne s'appliquent plus tout à fait aux mêmes éléments. La menace de l'anglais, qui était incarnée principalement par les Canadiens anglais, prend aujourd'hui le visage des Américains, symboles de la mondialisation. De même, comme nous le verrons plus loin, l'affirmation d'une norme du français québécois ne se manifeste plus exclusivement en opposition à une norme hexagonale, mais à la norme internationale, universelle.

Dans cette section, j'ai tenté de dresser un portrait sommaire des différents événements ayant influencé l'évolution du français au Québec, et qui ont pu avoir des répercussions sur la façon dont les Québécois perçoivent la langue qu'ils parlent. L'histoire mouvementée du français au Québec a ainsi provoqué chez ses locuteurs une ambivalence entre une affirmation de sa spécificité et une crainte de ne pas être conformes à une norme extérieure. Plusieurs enquêtes sociolinguistiques ont cherché à mieux comprendre cette ambivalence. Dans la section suivante, je décrirai ces études et leurs résultats concernant la perception qu'ont les Québécois de leur langue.

³⁷ Les commissaires, pour justifier l'adoption de cette norme plutôt que celle du « français international », reprennent des citations de spécialistes de la langue qui affirment tous que la norme reconnue au Québec est le français québécois standard. Toutefois, les huit citations invoquées sont toutes antérieures à 1990, soit 10 ans avant les États généraux. Il me semble pourtant que le débat sur la norme au Québec a continué, notamment à la suite de la parution du DFP et du DQA. Je reviendrai sur le débat sur la norme au Québec en 3.1.4.

2.2 Les enquêtes sur la perception du français au Québec

Les enquêtes sociolinguistiques au Québec ont touché principalement quatre éléments très sensibles des attitudes et représentations linguistiques³⁸ des Québécois : 1) la perception des anglophones et de l'anglais en général, 2) la perception du français européen et du français québécois, 3) la définition du « bon » français et du « mauvais » français, et 4) le lien entre ces représentations et la trajectoire sociale des informateurs. Je présenterai les différentes études dans un ordre chronologique, ce qui permettra de dégager une certaine évolution dans les représentations linguistiques, ainsi que les champs d'intérêt qui ont animé les chercheurs au cours des 50 dernières années.

2.2.1 Les premières enquêtes : le français québécois toujours stigmatisé (1960-1977)³⁹

Les découvertes de W. Labov⁴⁰ sur la relation entre le niveau socioéconomique des locuteurs et leurs jugements vis-à-vis de certains usages linguistiques ont ouvert la voie à de nombreuses enquêtes un peu partout dans le monde. Au Québec, les travaux de W. Labov en sociolinguistique coïncident avec la Révolution tranquille et les querelles linguistiques qui ont mené à l'amélioration du statut du français au Québec. Il y a eu, dans les années 1960 et 1970, plusieurs enquêtes réalisées au Québec, certaines reprenant les hypothèses de Labov (Laberge et Chiasson-Lavoie, 1971; Deshaies, 1981), d'autres s'intéressant au caractère bilingue du Québec et évaluant la perception des locuteurs francophones et anglophones (Lambert, 1967; D'Anglejan et Tucker, 1973), ou

³⁸ Je reprends ici la distinction entre attitudes et représentations faites par Gueunier (1997 et 2003) : l'étude des attitudes se conçoit « de façon quantitative et binaire [Les attitudes sont] orientées vers la description et l'explication de comportements [...] et d'opinions » (Gueunier, 1997 : 248). Les représentations, quant à elles, ne sont accessibles qu'à travers l'étude qualitative du discours et sont étroitement liées à des valeurs (Gueunier, 2003). Je reviendrai sur la notion de représentations au point 3.2.1.

³⁹ Bourhis et Lepicq (1993) ont aussi fait une synthèse des études sur les attitudes linguistiques des Québécois durant les années 1970 et 1980, principalement en psychologie sociale.

⁴⁰ Je reviendrai sur les travaux de W. Labov et les recherches qui ont suivi sa voie lorsqu'il sera question de l'insécurité linguistique en 3.2.2.

comparant les jugements des Québécois sur le français européen et sur le français québécois (D'Anglejan et Tucker, 1973).

La première enquête a été menée en 1958-1959 par l'équipe de W. E. Lambert en psychologie sociale. Ces chercheurs observent comment des étudiants universitaires anglophones et francophones évaluent des locuteurs montréalais. Les étudiants, à l'écoute de quatre voix francophones et de quatre voix anglophones, doivent attribuer à ces voix des qualités intellectuelles et sociales. Les voix appartiennent en fait à quatre locuteurs bilingues prononçant un texte une fois en français, l'autre fois en anglais⁴¹. Les résultats de cette enquête montrent que les anglophones et les francophones jugent plus négativement les francophones tant sur le statut (intelligence, ambition, confiance en soi, etc.) que sur les qualités sociales (intégrité, sincérité, etc.), et les évaluateurs francophones plus sévèrement encore que les anglophones. La gentillesse représente la seule qualité que les francophones ont attribué plus volontiers aux membres de leur propre groupe.

We consider this pattern of results as a reflection of a community-wide stereotype of FCs [French-speaking Canadians] as being relatively second-rate people, a view apparently fully shared by certain subgroups of FCs. Similar tendencies to downgrade one's own group have been reported in research with minority groups conducted in other parts of North America. (Lambert, 1967 : 95)

Une autre enquête (Preston, 1963, citée dans Lambert, 1967), reprenant la même méthode, étudie les différences de perceptions entre hommes et femmes. Cette étude révèle que les hommes et les femmes anglophones jugent les femmes francophones plus positivement, sur tous les plans, que les femmes anglophones. Les hommes francophones ont moins la faveur. Ils sont jugés plus négativement que les hommes anglophones principalement dans leurs qualités sociales, tant par les hommes que par les femmes. Par ailleurs, les anglophones jugent relativement de la même manière les locuteurs francophones européens et canadiens, alors que les francophones jugent plus positivement les Européens, ensuite les anglophones et en dernier lieu les membres de

⁴¹ Cette découverte méthodologique s'appelle « matched-guise », ou « locuteur masqué », ou « faux couple » et permet d'isoler véritablement la langue comme principal facteur de jugement.

leur propre groupe linguistique. Ces résultats reflètent la supériorité culturelle et sociale des anglophones dans la société québécoise pré-Révolution tranquille (voir 2.1.3) : les hommes anglophones, principaux acteurs économiques dans la société québécoise, sont situés plus haut dans la hiérarchie sociale que les hommes francophones.

Peu après, deux anthropologues de l'Université de Montréal, s'inspirant de ces résultats et des travaux de W. Labov, procèdent à une nouvelle enquête. S. Laberge et M. Chiasson-Lavoie cherchent à vérifier l'hypothèse selon laquelle il existe un lien entre d'une part la reconnaissance et l'évaluation de certaines variables phonétiques et syntaxiques du français québécois et d'autre part l'origine socioéconomique des informateurs. Les chercheurs ont fait passer des questionnaires et interrogé des élèves du secondaire à Montréal. Trois conclusions retiennent mon attention ici. La première est que la sécurité linguistique est proportionnelle au niveau socioéconomique des élèves, les plus favorisés témoignant d'une plus grande assurance quant à la langue qu'ils parlent (Laberge et Chiasson-Lavoie, 1971 : 99); le deuxième groupe le plus favorisé se distingue par son attachement à la norme et son conservatisme, ce qui rejoint les résultats obtenus par Labov selon lesquels les locuteurs de la classe moyenne éprouvent une plus grande insécurité linguistique. La deuxième conclusion est que l'ensemble des informateurs, peu importe leur statut, rejettent le français de France comme modèle linguistique lorsque confronté à la question : « le français de Paris est le meilleur français ». Néanmoins, seuls les groupes les plus favorisés rejettent l'affirmation « le français du Québec est moins beau que le français de France », les trois autres groupes étant ambivalents à ce sujet (1971 : 102)⁴². Enfin, la troisième conclusion sur laquelle je m'arrête concerne les éléments caractéristiques d'une mauvaise façon de parler, soit les anglicismes, qui correspondent aussi, avec une mauvaise prononciation, à la définition du joul que donnent les informateurs. Il semble y avoir une association entre mal parler et parler joul, et une forte identification au joul comme variété familière commune à

⁴² La question qu'on peut se poser ici, et qui n'est malheureusement pas traitée par les auteurs, est celle-ci : faut-il considérer que la norme québécoise fait déjà des adeptes parmi le corps enseignant au début des années 1970? Cela permettrait de comprendre le rejet de la *norme* du français européen, même si, à cette époque, l'idée qu'un locuteur se fait de sa propre façon de parler est le plus souvent soumise à des jugements esthétiques défavorables à l'usage québécois.

l'ensemble des informateurs, comme l'indiquent les 72 % qui affirment exprimer mieux leurs émotions à travers le joul (1971 : 102). Selon cette conclusion, les élèves considèrent le joul comme la variété familière du français québécois, variété qu'ils ne reconnaissent pas comme modèle mais qui fait partie de leur éventail linguistique, indépendamment de leur niveau socioéconomique. Le joul prend donc ici une acception plus neutre de langue familière et ne renvoie pas seulement aux traits incorrects du français québécois familier ou populaire.

Toujours au début des années 1970, A. D'Anglejan et G. R. Tucker proposent les résultats d'une enquête réalisée auprès de locuteurs francophones, hommes et femmes, d'âges différents (élèves du secondaire et adultes), de différents milieux (enseignants de niveau secondaire et ouvriers) et de différentes régions (Alma, Québec, Montréal). Cette enquête englobe plusieurs points sensibles de la perception du français en usage au Québec, soit la reconnaissance de la variation diastratique et diatopique⁴³, l'importance de la langue dans la réussite sociale, l'évaluation de sa propre langue et de celle de locuteurs d'autres régions et d'autres classes sociales, l'acceptation du français européen comme norme québécoise, et finalement les réactions par rapport à l'intervention de l'État dans le domaine linguistique (D'Anglejan et Tucker, 1973 : 5-6). Leur enquête comprenait deux parties : d'abord un questionnaire à choix multiples, ensuite l'écoute de voix de locuteurs québécois de différentes classes sociales et de voix de locuteurs européens. Les résultats de la première partie rejoignent ceux des recherches antérieures : ce sont les domaines du vocabulaire et de la prononciation qui distinguent le plus la façon de parler des locuteurs du français européen standard⁴⁴; les informateurs refusent les stéréotypes selon lesquels le français européen est meilleur que le français québécois et que le français de Paris est le meilleur français. Cependant, comme dans l'étude de

⁴³ La variation diastratique dépend de la situation de communication et la variation diatopique renvoie à la variation géographique.

⁴⁴ Le *français européen standard* est le nom que donnent les auteurs à la variété qu'ils font évaluer. Dans la description de l'étude, ils distinguent ainsi les façons de parler (speech styles) : *français européen standard*, rendu par des voix de trois étudiants universitaires français et d'un homme d'affaires, *le français canadien des classes plus favorisées*, et *le français canadien des classes moins favorisées*. On comprend ainsi que le français européen standard est perçu par les chercheurs comme le français que parlent les Français des classes favorisées dépourvu d'accent régional.

Laberge et Chiasson-Lavoie (1971), cette question suscite des contradictions, ici entre les réponses aux questions directes et l'évaluation que les informateurs font des voix européennes et québécoises. Ainsi, il semble que l'ensemble des locuteurs, sans différence entre les groupes, évalue plus positivement les locuteurs du français européen standard que les locuteurs du français québécois appartenant aux classes favorisées, tant en ce qui a trait à l'intelligence qu'à la gentillesse. Tous les informateurs considèrent plus avantageux de parler comme un Européen que comme un Québécois. Résultat encore plus surprenant : à la question « est-ce que ce locuteur pourrait être votre ami? », les Européens reçoivent un meilleur score que les deux groupes de Québécois, favorisé et défavorisé. Cependant, les élèves jugent tout de même moins favorablement les Européens sur cette question que ne le font les enseignants et les ouvriers, ce qui fait dire aux auteurs que si les élèves admirent le français standard européen, ils ne s'y identifient peut-être pas (1973 : 11-12).

Selon les auteurs, le malaise linguistique des informateurs peut s'expliquer par deux raisons : la première concerne le fait qu'ils proviennent majoritairement de milieux plus ou moins défavorisés et ont donc une moins grande sécurité linguistique⁴⁵, la deuxième renvoie aux nombreuses démarches instiguées par le gouvernement québécois pour améliorer la langue, qui auraient convaincu les Québécois qu'ils parlent une variété de français dévalorisée (1973 : 11-12 et 23).

D'autres études ont confirmé ces résultats. Rémillard, Tucker et Bruck (1973, cité d'après Bourhis et Lopicq, 1993), demandant d'évaluer la voix de francophones du Québec et d'Europe, constatent que les Québécois jugent aussi le français standard⁴⁶ comme étant plus correct et plus approprié que le français québécois, tant dans les situations formelles qu'informelles (Bourhis et Lopicq, 1993 : 364). De même, Bourhis, Giles et Lambert (1975, cité d'après Bourhis et Lopicq, 1993) font évaluer par des étudiants une athlète interrogée par un journaliste sportif québécois, puis par un

⁴⁵ Cette interprétation semble toutefois contredire les résultats de Labov qui corrélait plutôt l'insécurité linguistique avec la petite bourgeoisie qu'avec les milieux défavorisés.

⁴⁶ Cette appellation de *français standard* est ma traduction du *Standard French* utilisé par les auteurs.

Européen. Encore une fois, les étudiants perçoivent l'athlète comme plus intelligente et éduquée quand elle est interrogée par le journaliste européen et qu'elle converge vers le français standard, mais l'évaluation de l'athlète est la même quant à son amabilité, et ce, qu'elle converge ou non. Par contre, les évaluateurs affirment qu'eux-mêmes ne modifieraient pas leur accent devant un interlocuteur européen, arguant que cela dévaloriserait leur identité québécoise. Certains affirment qu'ils accentueraient un accent québécois de classe ouvrière. Les auteurs doutent de la véracité de cette dernière affirmation, ce qui tend à accentuer l'impression d'écart entre la représentation et le comportement (Bourhis et Lepicq, 1993 : 364).

À la veille de l'adoption de la Loi 101, en 1977, D. Deshaies, sociolinguiste à l'Université Laval, s'intéresse aux représentations des Québécois vis-à-vis du français québécois sans comparaison avec une autre variété ou une autre langue. Cette chercheuse et son équipe comparent les représentations linguistiques de Québécois âgés de 10 à 17 ans provenant de deux milieux contrastés, soit un milieu relativement aisé (Sainte-Foy), l'autre plus défavorisé (quartier Saint-Sauveur à Québec). À partir d'entretiens, les chercheurs tentent de dégager la vision que les jeunes ont de leur propre façon de parler, en comparaison avec la façon de parler des Québécois en général. Il s'avère que les jeunes du milieu favorisé qualifient leur français de « normal et ordinaire ». « Ces informateurs perçoivent que leur propre comportement linguistique est en tout point conforme à celui de la société dont ils font partie. [...] Il y a une forme de français qui est perçue comme étant "mieux" [celle qu'adoptent les professeurs de français] que la forme québécoise "ordinaire" de parler. » (Deshaies, 1981 : 75-76). Les élèves de Saint-Sauveur, par contre, jugent de façon négative leur façon de parler. Ils parlent « mal » comparativement à la majorité des Québécois, bien qu'à l'intérieur de leur milieu, leur langage leur paraît parfaitement approprié. Cette étude permet de remarquer que la norme par rapport à laquelle les jeunes Québécois interrogés mesurent leur compétence est une norme québécoise, puisque les jeunes de Sainte-Foy parlent selon eux normalement, et les jeunes de Saint-Sauveur estiment que les autres Québécois parlent bien, contrairement à eux.

Les enquêtes sur les attitudes et représentations linguistiques au Québec durant les années 1960-1970 se divisent en deux groupes, celles qui se sont intéressées principalement au français québécois par rapport à une autre variété ou à une autre langue, et celles qui ont traité le français québécois en liant le niveau socioéconomique des informateurs à leurs attitudes linguistiques. Les conclusions des enquêtes du premier groupe peuvent être lues comme des variations sur un même thème : on *dit* que le français québécois est aussi bon que le français de France, mais on évalue toujours plus positivement les locuteurs de la variété « standard »⁴⁷, tant sur les qualités liées à l'intelligence qu'à celles liées à l'amabilité, les évaluateurs de la classe moyenne étant encore plus sévères que les autres dans leurs évaluations du français québécois. De même, en ce qui concerne le rapport à l'anglais, les locuteurs anglophones sont perçus comme plus intelligents et plus gentils tant par les francophones que par les anglophones. On remarque donc que si le discours épilinguistique peut avoir changé en faveur d'une plus grande reconnaissance du français québécois, les hiérarchies linguistiques à l'intérieur des représentations sociolinguistiques mettent plus de temps à changer.

Les enquêtes s'intéressant plutôt aux différences selon le statut socioéconomique concluent que les informateurs provenant de milieux plus favorisés ont une meilleure perception de leur façon de parler, et, dans le cas de l'étude de Deshaies (1981), que la norme à laquelle on mesure cette façon de parler est une norme québécoise. Cette dernière conclusion est particulièrement intéressante. Si on compare ce résultat avec les autres études, on peut se demander pourquoi ici la norme québécoise semble bien intériorisée alors qu'ailleurs la norme européenne est généralement acceptée. Il est

⁴⁷ L'utilisation de « standard » ici, que jè reprends aux auteurs des enquêtes, est encore une fois révélatrice de l'attitude des Québécois. Le standard, soit la norme, se situe en Europe, et le fait qu'on n'ait pas, à cette époque du moins, à qualifier géographiquement ce standard (sauf dans D'Anglejean et Tucker, où il se situe de toute façon en Europe) en dit long sur l'évidence d'un tel concept. Pour illustrer cette attitude, les cours de français dans les écoles anglophones du Canada et même au Québec enseignent encore aujourd'hui le *Parisian French*. Les maîtres Français, ou les manuels scolaires utilisent la variété européenne. Bibeau et Germain (1983) expliquent cet état de fait par les trop nombreux évaluateurs (auteur, éditeur, instances gouvernementales, écoles, enseignants, élèves) qui pourraient juger négativement le niveau de langue d'un manuel. L'éditeur devient alors « plus catholique que le pape » et publie en français de France, puisqu'il considère que celui-là ne peut pas poser problème dans les attitudes du public qu'il cible, contrairement au français québécois.

possible que l'interprétation du discours des locuteurs accentue l'impression que la comparaison des jeunes Québécois se fait par rapport à leur entourage, à la société québécoise, alors que les autres recherches posent des questions explicites sur le français européen. Une autre lecture est possible. Les locuteurs interrogés par l'équipe de Deshaies ont entre 10 et 17 ans en 1977. Ils ont grandi en pleine querelle du jocal, en pleine affirmation de la société québécoise, contrairement aux informateurs des autres recherches. Le rapatriement de la norme a commencé et peut rendre compte des résultats obtenus par l'équipe de Deshaies.

2.2.2 Les paroles changent, les représentations aussi (1977-1990)

Durant la décennie qui a suivi l'adoption de la Loi 101, d'autres enquêtes ont été menées, l'une d'entre elles par le Conseil de la langue française (Bédard et Monnier, 1981, et Georgeault, 1981), les autres par des chercheurs universitaires (Lappin, 1982; Laurendeau, 1990; Tremblay, 1990).

L'étude effectuée par le Conseil de la langue française a pour objectif de savoir comment se positionnent les jeunes Québécois en ce qui concerne l'avenir du français au Québec⁴⁸. Pour ce faire, les chercheurs interrogent des jeunes Québécois sur trois aspects de leur conscience linguistique : leurs usages linguistiques⁴⁹, leur connaissance de la situation linguistique du Québec ainsi que leurs opinions et attitudes vis-à-vis de la situation, notamment en ce qui a trait à leur adhésion à différents stéréotypes linguistiques (Bédard et Monnier, 1981 : 23). Un questionnaire de 80 questions est distribué à 2095 élèves du secondaire, correspondant à trois milieux linguistiques distincts, soit un milieu où le français et l'anglais se côtoient au quotidien (Montréal francophone, Montréal anglophone et Montréal allophone), un milieu où le français est majoritaire mais très près d'une zone anglophone (Hull), et un milieu où le français est

⁴⁸ Deux échantillons ont été sélectionnés pour cette étude, l'un constitué d'élèves du secondaire, l'autre d'élèves du cégep. Je ne présenterai ici que les résultats obtenus dans les écoles secondaires, les résultats du cégep ressemblant fort à ceux du secondaire.

⁴⁹ Ici l'usage linguistique ne renvoie qu'à la consommation de biens culturels, et non pas à la pratique effective de l'anglais et du français.

majoritaire et relativement isolé (Québec et Jonquière). Les chercheurs tentent ainsi d'illustrer l'effet du milieu sur les usages et les attitudes linguistiques.

Il ressort de cette enquête que les jeunes consomment relativement beaucoup de produits culturels anglais, surtout lorsque la compréhension n'est pas obligatoire (radio, CD, spectacles de musique). Malgré cela, l'attachement à la langue française et l'optimisme quant à l'avenir du français au Québec demeurent vifs, et ce, même si les jeunes n'attachent pas autant d'importance à la « protection » du français. Ils verraient peu d'inconvénients à se faire servir en anglais par un anglophone et souhaitent approfondir leurs connaissances de cette langue par des mesures extrascolaires.

On remarque donc que les résultats globaux sont positifs en ce qui a trait au français et que la tolérance vis-à-vis de l'anglais pourrait être interprétée comme un sentiment moins grand de menace. À ce sujet, les auteurs sont toutefois ambivalents. L'enquête étant commandée par un organisme dont le but premier est de mettre en place des mesures pour sauvegarder le français au Québec, il est compréhensible qu'une attitude tolérante vis-à-vis de l'anglais soit présentée comme menaçante. Par exemple, on peut lire de nombreuses occurrences d'expressions subjectives du type « Il n'est pas rassurant de constater que ... », « il faudrait s'inquiéter des conséquences à long terme ». Le même type de subjectivité se trouve dans l'interprétation de certains résultats. Pour ne citer qu'un exemple, parmi les informateurs, 35 à 40 % jugent vains les débats sur le français, pourcentage qui s'élève à 47 % à Jonquière, ce qui, selon les auteurs, devrait « inquiéter ceux qui travaillent à la promotion de la langue française au Québec ». Il est étonnant que les auteurs ne discutent pas ce résultat, par exemple le fait que les plus faibles pourcentages recueillis sont le fait des régions où le français peut sembler menacé (Hull, Montréal anglophone), alors que les informateurs de Jonquière ont très peu de contacts avec l'anglais. Le fort pourcentage obtenu à Jonquière peut non pas être inquiétant quant à l'attachement des informateurs au français mais pourrait bien rendre compte de l'absence de la menace anglaise dans cette région. Voyons maintenant si cette attitude généralement positive vis-à-vis du français est corroborée par les autres enquêtes.

Au début des années 1980, K. Lappin s'intéresse aux attitudes des Québécois concernant certaines variables phonétiques du français québécois. Elle enregistre des Montréalais provenant de différents milieux socioéconomiques et demande à une soixantaine d'évaluateurs de juger la prononciation des locuteurs. Il ressort de manière générale que les évaluateurs, peu importe leur statut socioéconomique et leur sexe, partagent les mêmes attitudes par rapport aux traits phonétiques du français québécois : les ouvriers parlent mal, les employés un peu mieux et les professionnels un peu mieux encore (Lappin, 1982 : 99-100). L'évaluation est ainsi conditionnée par le statut socioéconomique des locuteurs, et non des évaluateurs. La chercheuse demande ensuite aux évaluateurs si la personne qu'ils entendent pourrait selon eux travailler comme annonceur à Radio-Canada. Les évaluateurs ouvriers se révèlent alors plus conservateurs dans leurs évaluations. Pour eux, les Québécois parlent mal et il serait « gênant d'être représenté par un parler "trop" québécois à la radio [...] Pour eux donc, la norme de prononciation prestigieuse ne se trouve pas à l'intérieur du français du Québec » (1982 : 107). Par contre, la prononciation de certains locuteurs appartenant à la classe moyenne est jugée globalement comme tout à fait acceptable. K. Lappin conclut que les Québécois de la classe moyenne se dirigent peut-être « vers une nouvelle conception de la "norme" » (Lappin, 1982 : 108).

Cette ambivalence entre une norme québécoise et une norme française avait déjà commencé à se dégager dans les enquêtes qui avaient précédé la loi 101 (D'Anglejan et Tucker, 1973; Bourhis, Giles et Lambert, 1975; Deshaies, 1981; Laberge et Chiasson-Lavoie, 1971). Cette difficulté à se situer par rapport à une norme, endogène ou exogène, est à nouveau sensible dans l'enquête que P. Laurendeau mène auprès d'enseignants du secondaire et du collégial. Ces enseignants doivent décrire ce qu'est pour eux le jocal. P. Laurendeau formule ainsi la conclusion qu'il tire des réponses au questionnaire :

on oscille aujourd'hui au Québec entre deux thèses fondamentales lorsqu'on parle de la langue. La première de ces thèses représente une survivance relativement stable du vieux concept du jocal et du système de représentations qu'il sous-tend : la vision d'un « bon français international » écrit et d'un « mauvais français régional » oral. La seconde de ces thèses procède de la nouvelle mythologie d'un « québécois standard » et d'une « norme québécoise », qui est en fait le français des couches

élitaires du Québec, légitimé comme stricte variante géolinguistique. (Laurendeau, 1990 : 96)

L. Tremblay remarque la même ambivalence dans son enquête sur la perception de certaines variables phonétiques québécoises. À la fin des années 1980, cette chercheuse interroge 57 Québécois, 30 étudiants (entre 17 et 30 ans) et 27 adultes (entre 35 et 60 ans). L'échantillon est par ailleurs divisé selon l'occupation professionnelle et l'appartenance sociale. L. Tremblay demande aux participants de réagir à certains stéréotypes (« les Québécois parlent mal », « le français parlé en France est un meilleur français que celui parlé au Québec », « Le français québécois est aussi valable que le français parlé en France »). Étonnamment, ces trois affirmations, bien que contradictoires, suscitent une majorité d'accord de la part des participants. Il y a « double allégeance donc à une norme québécoise et à une norme française. C'est peut-être cette double allégeance des Québécois(e)s francophones à deux modèles linguistiques qui explique la persistance du sentiment d'insécurité linguistique chez certains sujets. » (Tremblay 1990 : 215) L'auteure, comme Lappin (1982), interprète cette ambivalence comme un « indice de changement en cours » (Tremblay 1990 : 205).

L. Tremblay, après ces questions générales sur le français au Québec, demande à ses informateurs de juger des variables phonétiques d'après des enregistrements de langue standard à la radio. Elle constate que les sujets réagissent tous de la même façon aux variables. « Il y aurait donc consensus autour de certaines formes phonétiques à employer dans un style formel : consensus autour de la reconnaissance du modèle proposé et valorisé par les institutions sociales et de la légitimation d'un usage, celui du groupe socialement dominant » (Tremblay 1990 : 214). Encore une fois, cependant, l'usage français est présent dans les évaluations : si l'usage dominant que tout le monde reconnaît comme légitime est un usage prestigieux québécois, c'est un « usage qui converge vers un modèle de référence français ou européen » (Tremblay 1990 : 214).

Les enquêtes des années post-loi 101 se caractérisent ainsi par une ambivalence entre la reconnaissance d'une norme québécoise et l'attachement à la norme française. Dix ans plus tard, d'autres enquêtes interrogent cette double allégeance.

2.2.3 Les plus récentes enquêtes

W. Remysen, dans le cadre d'un mémoire de licence, s'intéresse à l'insécurité linguistique de futurs enseignants du secondaire à Québec. Dans cette enquête, W. Remysen demande à 32 informateurs de répondre à deux questionnaires, l'un écrit et l'autre oral. Les questions écrites concernent principalement la norme, soit les « règles » que les informateurs considèrent importantes de suivre pour bien parler, par exemple l'orthographe, la présence/absence de québécismes, la prononciation, etc. Le questionnaire oral est quant à lui composé de stéréotypes par rapport auxquels les informateurs doivent donner leur point de vue. Ces stéréotypes ont trait à la variation linguistique, à la place du français au Québec. Enfin, W. Remysen demande aux informateurs d'évaluer leur propre façon de parler.

L'étude de Remysen conclut que l'échantillon de futurs enseignants ne souffre plus d'infériorité linguistique par rapport à la France. Remysen (2001), reprenant les distinctions de Calvet (1998)⁵⁰ affirme que l'insécurité linguistique des Québécois est non pas identitaire (liée au parler de la communauté), ni statutaire (liée à la légitimité du parler) mais plutôt formelle (liée à la qualité). Ceci implique que le rapport à la langue des Québécois, selon ces résultats, ne doit plus être vu comme particulier : la variété de référence étant endogène, ce rapport n'est pas dans sa configuration différent de celui que pourrait vivre un Lillois, par exemple.

Une autre conclusion de Remysen (2001) pose que les locuteurs de son échantillon éprouvent de façon générale une insécurité linguistique saine et dynamique. La notion d'*insécurité linguistique saine* renvoie au fait que « toute langue normée, du fait même de l'existence de normes, ne peut éviter de générer chez ses locuteurs un taux minimal d'insécurité linguistique » (De Robillard, 1996 : 68). L'insécurité linguistique dynamique, quant à elle, se caractérise selon Ledegen (2000) par une volonté de « s'améliorer ». Selon l'enquête de Remysen, le rapport à la langue, du moins pour les futurs enseignants, n'est plus problématique, et ce, ni en comparaison au français de

⁵⁰ Ces distinctions seront abordées dans le détail au point 3.2.2.1.

France, ni à l'intérieur même de la variété québécoise. Remysen (2001) attribue l'insécurité linguistique saine des Québécois non pas à un manque de valorisation de la variété québécoise, mais plutôt à « l'incertitude vis-à-vis de la norme qui est effectivement valorisée au Québec » (2001 : 170). Cette conclusion ressemble à ce qu'exprime Francard (2008) au sujet de la Belgique :

Il y a là une dynamique en cours qui remet en question le modèle « français » - surtout lorsqu'il est associé à Paris -, mais sans aller jusqu'à lui substituer un modèle qui reposerait sur des normes endogènes. Cette relative ambivalence témoigne à la fois d'une évolution significative (la légitimité linguistique n'est plus associée exclusivement à la France) et d'une interrogation persistante sur la variété linguistique de « référence » qui pourrait bénéficier à la fois du prestige de la légitimité (qui domine le marché officiel) et d'un réel capital de sympathie (comme celui qui est en vigueur sur le marché restreint). (2008 : 51)

Alors que Remysen (2001) interroge des enseignants, E. Razafimandimbimanana s'intéresse quant à elle aux représentations linguistiques d'élèves du secondaire (Razafimandimbimanana, 2005). Son objectif est de déterminer le rapport au français québécois d'élèves francophones, et plus précisément de recueillir leurs représentations vis-à-vis de la norme. Pour ce faire, elle distribue un court questionnaire à 300 élèves répartis dans six établissements dont la majorité se situent en périphérie de Montréal. Les questions invitent les élèves à poser des jugements sur le français parlé au Québec, sur le français écrit au Québec, sur les cours de français qu'ils suivent, etc.⁵¹

Il est d'abord question du français québécois comme variété à laquelle on peut comparer d'autres variétés. Dans ce sens, le français québécois est lié à la culture, à l'histoire, à l'identité et donc valorisé comme tel. Par ailleurs, le français québécois est perçu comme envahi de termes anglais et de termes familiers et provoque de ce fait un sentiment de honte. « En tant que Québécois [je souligne], ils [les élèves] sont souvent convaincus d'être perçus comme des personnes qui "*parlent mal*" »

⁵¹ L'auteure présente sa recherche comme une étude qualitative, elle ne présente donc pas les résultats sous une forme statistique que l'on pourrait dégager d'un si grand échantillon, mais ne place pas non plus les réponses aux différentes questions dans le contexte des réponses d'un même témoin. Les réponses étant très hétérogènes, il est difficile de les rassembler pour avoir une idée générale, la présentation que l'auteure en fait ne me permet pas du moins de cerner les tendances. Je me contenterai de rapporter ces éléments hétérogènes tels que décrits par l'auteure.

(Razafimandimbimanana, 2005 : 150). L'auteure explique cette honte par une comparaison avec l'usage normatif français.

En ce qui concerne l'anglais, les élèves ressentent de l'inquiétude quant à l'attraction que cette langue suscite, et craignent que le français, dans un avenir relativement proche, ne puisse survivre en Amérique du Nord.

Lorsqu'il est question d'évaluation des compétences, l'auteure distingue la norme écrite et la norme orale. En ce qui concerne la norme écrite, la distinction se fait entre le français standard, normé, appris en contexte scolaire⁵², et le « langage codé » utilisé par les élèves dans leurs communications privées, où les formes écrites reprennent sensiblement la prononciation. Les informateurs semblent bien reconnaître les situations d'emploi respectives de ces deux types d'écriture, et refuser que le langage codé soit utilisé à l'école. « Contrairement à la forme orale, ils dissocient plutôt leurs préférences personnelles des situations de communication. Ce qui fait apparaître une contradiction, car plusieurs disent préférer une forme mais utilisent davantage l'autre » (Razafimandimbimanana, 2005 : 137), la première étant reconnue comme « *plus belle* », et la seconde « *plus pratique* ». À l'oral, la hiérarchie se fait de manière générale à l'intérieur même du français québécois (bien que certains élèves soulignent que l'oral québécois est paresseux...). L'utilisation abusive d'anglicismes et de termes populaires est dénigrée, alors qu'il existe, parmi les élites de la société québécoise, une variété nommée le « bon québécois » qui est très bien cotée. De même, les modèles linguistiques (écrit et oral confondus) nommés par les élèves « appartiennent quasiment toujours à leur propre communauté linguistique. Ce qui représente un changement significatif par rapport aux habitudes passées où la France symbolisait la première norme reconnue. » (Razafimandimbimanana, 2005 : 140). Cependant, lorsqu'il est question de littérature, la belle langue est attribuée aux auteurs français, Molière entre autres (Razafimandimbimanana, 2005 : 128). De même, certains élèves jugent très négativement l'abus de québécismes que font les auteurs québécois.

⁵² La différence entre les normes écrites française et québécoise ne semble pas pertinente ici.

Ces résultats mettent en lumière le fait que la norme du français de France est toujours présente dans le discours des jeunes (bien que sa position dans la hiérarchie soit confuse), que le français québécois est tantôt perçu comme une variété tout à fait légitime et parmi laquelle, à l'oral du moins, se trouve une hiérarchie d'usages, et tantôt comme une variété dénigrée par rapport à d'autres variétés. Par ailleurs, la norme écrite est perçue par les élèves comme réservée au contexte scolaire, alors que l'usage « pratique » que les élèves emploient entre eux leur semble plus adapté à la majorité des situations de communication qu'ils rencontrent. Leur préférence sur le plan esthétique va néanmoins presque unanimement à l'usage normatif.

Les études sur les attitudes et représentations linguistiques, depuis les enquêtes de Lambert dans les années 1960, ont abordé le rapport à la langue sous différents aspects : comparaison de l'usage québécois et de l'usage français, de l'usage des différentes classes sociales. On retrouve à travers les décennies une légitimation de plus en plus grande du français québécois, tout en remarquant que cette légitimation ne crée pas de véritable sécurité linguistique vu le manque d'affirmation d'une norme claire du français en usage au Québec.

2.3 Conclusion

L'histoire de la langue au Québec a permis de dégager certains courants dans les représentations linguistiques qui peuvent influencer le rapport qu'entretiennent *aujourd'hui* les Québécois avec leur langue. Par exemple, l'isolement dans lequel le français québécois a évolué entre la fin du régime français et le milieu du XIX^e siècle, et qui a eu pour conséquence de creuser un fossé entre le français européen et le français québécois, peut expliquer en partie la difficulté des Québécois à accepter la norme européenne dans leurs usages quotidiens. Toutefois, la domination culturelle de la France, dont l'importance relative est accrue par l'infériorité culturelle québécoise au sein du continent américain, peut conduire à une évaluation plus positive du français européen par rapport au français québécois. Les résultats des enquêtes sociolinguistiques des cinquante dernières années ont d'ailleurs relevé ces éléments. Ces différents jugements, parce qu'ils font partie de l'histoire de la communauté linguistique québécoise, serviront de grille de lecture de départ à l'analyse du discours des locuteurs.

3. La norme et ses effets

3.1 La norme linguistique

La partie précédente a permis de contextualiser le rapport à la norme au Québec. On s'aperçoit, en lisant les résultats des enquêtes, qu'il semble y avoir deux normes, l'une québécoise, l'autre française, et que pour définir la norme québécoise, les locuteurs demeurent ambivalents.

Nous verrons ici très brièvement quelques théories sur la norme, d'abord la distinction d'A. Rey entre norme objective et norme subjective, puis son développement par A.-M. Houdebine. J'enchaînerai ensuite sur le lien entre norme et variation pour terminer avec un retour sur la norme telle qu'elle est envisagée au Québec.

3.1.1 Opposition entre norme objective et norme subjective

A. Rey, dans un article de 1972, distingue deux types de normes, l'une objective, correspondant à l'idée de « tendance généralement et habituellement réalisée », qui renvoie au dérivé *normal*, l'autre subjective, impliquant un jugement de valeur et l'application de règles prescrites, dont le dérivé serait plutôt *normatif*. Dans cette approche, la norme subjective reprend en fait l'une des normes objectives, le plus souvent la façon de parler « normale » des gens socio-économiquement favorisés. Il ne s'agit donc pas, d'après Rey, d'une norme indépendante de l'usage réel (1972 : 14). Le danger est cependant de confondre la norme subjective, qui ne représente qu'une petite partie du système linguistique, avec le système lui-même. Cette confusion peut entraîner des jugements du type « ce locuteur ne maîtrise pas le français » même s'il s'agit d'un francophone natif.

A.-M. Houdebine exploite aussi la distinction entre norme subjective et norme objective à l'intérieur de son modèle de l'Imaginaire linguistique⁵³. Toutefois, chez Houdebine, les normes renvoient à des critères (par exemple la valeur négative des mots d'origine anglaise), illustrés par des indices ou faits de langues particuliers (par exemple l'anglicisme *checker*). Chez A. Rey, les normes désignent plutôt des ensembles de critères.

L'Imaginaire linguistique est constitué de l'ensemble des normes objectives et subjectives. Les premières s'observent dans l'usage statistique des locuteurs (*normes statistiques*), mais aussi dans les règles internes de la langue (*normes systémiques*). Les normes subjectives se divisent en plusieurs catégories. Lorsqu'un locuteur évalue son usage en regard de celui des autres, ou de la langue idéale, A.-M. Houdebine parle de *normes évaluatives*⁵⁴. Ces évaluations se basent le plus souvent sur des discours prescriptifs largement diffusés, qui, eux, fondent les *normes prescriptives*, lorsqu'elles sont décrites, institutionnalisées. La chercheuse réfère aux *normes fictives* lorsqu'il s'agit d'un « pur idéal » (Houdebine, 1985 : 14), autrement dit lorsque la norme ne constitue pas un tout concret (représenté par exemple par les dictionnaires, par l'usage des médias, etc.). Les normes fictives incluent par ailleurs les *normes identitaires*⁵⁵, qui renvoient aux liens unissant l'usage et l'appartenance d'un individu à une communauté linguistique⁵⁶. À l'intérieur des normes subjectives, Houdebine (1985) remarque qu'il existe des normes

⁵³ L'emploi de la majuscule ici renvoie au modèle proposé par A.-M. Houdebine, alors que l'*imaginaire* avec une minuscule renvoie à l'ensemble des normes subjectives (Houdebine 1993 : 33, note 4, cité d'après Remysen, 2009 : 19)

⁵⁴ W. Remysen, à la suite de Canut 2002, préfère l'appellation de *normes constatatives* : ainsi « la simple constatation qu'un emploi n'a pas cours en France peut être porteuse d'une connotation normative. » Il ajoute « Il ne faut donc pas confondre la nature de l'argument (observation posée comme un fait, par exemple « ce mot n'a pas cours en France ») et le résultat que le recours à cet argument peut entraîner (c'est-à-dire son évaluation, par exemple « il faut éviter d'utiliser ce mot ») ». (Remysen, à paraître)

⁵⁵ Ce type de normes est ajouté par Tsekos (2002), qui en faisait une catégorie à part. A.-M. Houdebine et W. Remysen choisissent quant à eux de l'intégrer aux normes fictives, puisqu'elles montrent que « la valeur identitaire ou culturelle d'un fait de langue est étroitement liée à des valeurs affectives ou symboliques ». (Remysen, à paraître).

⁵⁶ À la suite de Labov (1976) qui décrivait la communauté linguistique comme « un groupe qui partage les mêmes normes quant à la langue » (1976 : 228), Robillard et al. (1990) définissent ainsi la communauté linguistique : il s'agit pour un groupe de « se concevoir de manière minimale, comme un réseau regroupant des locuteurs ayant en commun au moins la reconnaissance tacite de normes linguistiques explicites et/ou implicites (reconnaissance d'inventaires de formes, de règles), indépendamment de la possibilité pour le locuteurs d'utiliser concrètement et correctement ces inventaires » (Robillard et al. 1990: 35).

qui amènent les locuteurs à adapter leur comportement aux attentes de leurs interlocuteurs, parfois à l'encontre des normes prescriptives et de leur propre usage⁵⁷. Elle désigne ces normes sous le nom de *normes communicationnelles*.

Ces différentes normes subjectives ne constituent pas des catégories étanches : les normes évaluatives peuvent être constituées de normes fictives ou prescriptives, les normes communicationnelles empruntent aux normes objectives. Elles permettent néanmoins d'associer les comportements et jugements linguistiques à des catégories de normes mieux définies. Dans l'approche de Rey (1972), on pouvait croire que la norme subjective, parce qu'elle correspond à l'usage socialement valorisé, est unifiée, comprend des usages précis et décrits. Les études sur les représentations linguistiques montrent pourtant que les normes évaluatives ne sont pas aussi facilement identifiables : elles peuvent correspondre à un mélange d'usages provenant de différentes variétés diatopiques, diastratiques et diaphasiques.

3.1.2 Norme et variation

La contribution d'A.-M. Houdebine fait ressortir l'impossibilité de séparer les concepts de norme et de variation. Parler de *la* norme paraît dès lors inapproprié : cette norme dont on parle fréquemment plutôt en absolu renvoie tantôt à l'usage français, tantôt au français décrit dans les ouvrages de référence (le *Petit Robert*, le *Petit Larousse*), au français québécois standard, au français international, etc. Chacun des types de variations (diatopique, diastratique et diaphasique) comprend en effet ses propres usages, ses propres normes. Comme le souligne Aléong (1983), les « normes sociales ou règles du comportement sont variées et relatives. Variées parce que les groupements constitutifs de la société le sont aussi, et relatives parce que les jugements de valeur n'ont de signification que par rapport au groupe ou à l'ensemble de référence dans lequel se situent les individus. » (1983 : 258)

⁵⁷ Cette observation a été faite à partir d'une enquête menée auprès de journalistes qui acceptaient d'inclure des traits d'oralité, des « fautes », dans leurs articles (Houdebine, 1985 : 15, et 1993 : 35).

Comme je l'ai mentionné plus haut, les normes chez Houdebine renvoient à des critères, alors que lorsqu'il est fait référence aux normes « endogènes » ou « exogènes », aux normes du français standard ou du français international, il est plutôt question d'ensembles de critères renvoyant à un certain usage. Dès lors, on pourra parler de « la norme endogène » comme de « la norme du français international », ou encore de « la norme en vigueur au Québec ». Ces différentes normes peuvent alors coexister selon, par exemple, la situation ou l'objet évalué. Ainsi, bien que j'emprunte le modèle de Houdebine pour catégoriser le type de normes véhiculées, ce qu'elle appelle « normes » représente plutôt selon moi des critères. Je remplacerai donc la dénomination de « norme » dans ce sens par « critère » de façon à éviter les confusions⁵⁸. Je nommerai « modèles » les variétés ou groupes incarnant les normes, qu'il s'agisse du français de France ou des journalistes de Radio-Canada.

Néanmoins, il m'apparaît important de revenir sur les appellations des normes auxquelles renvoient à la fois les linguistes et les locuteurs lorsqu'il est question d'identifier un modèle linguistique.

3.1.3 Entre français de référence, français international et français standard

Les normes subjectives relatives au français prennent un nombre considérable de dénominations dans le discours. On entend le plus souvent, au Québec et ailleurs dans la francophonie, les expressions *français de référence*, *français international*, *français universel*, *français standard*, *français commun*, etc. Lors d'un colloque organisé à Louvain-la-Neuve en 1999 autour de la notion de *français de référence*, plusieurs chercheurs ont tenté de mettre un peu d'ordre dans ces différentes dénominations, tenté d'opérer des distinctions parmi ces termes, sans toujours arriver à un consensus⁵⁹.

⁵⁸ Merci à Ph. Hambye pour les fructueuses discussions sur le concept de *norme*.

⁵⁹ Voir les *Actes* de ce colloque (Francard, 2000 et 2001a).

3.1.3.1 Le français de référence

Gueunier (2001), pour définir le concept de *français de référence*, oppose les différentes normes du français selon plusieurs paramètres. Par exemple, le critère de spatialité permet d'opposer le *français central, commun, universel* au *français de référence* qui comporte plutôt une idée de généralité. Mais cette idée de généralité rappelle le *français international* ou *universel*, qui lui « désignerait plutôt un fantasme » (Gueunier, 2001 : 11), objet idéalisé au même titre que le *français standard* (auquel je reviendrai). Au *français légitime* est associée une catégorisation sociale des usages, que l'auteure refuse d'associer systématiquement au *français de référence*. Gueunier (2001) préfère considérer le français de référence d'après le critère *abstrait / concret*. Il correspond ainsi au français décrit, institutionnalisé : « le français de référence, du point de vue lexical en tout cas, comprend les entrées non affectées de marques d'usage » (2001 : 11-12) dans les ouvrages de référence, de même que les emplois « non marqués » dans le discours. L'expression « non marqués » implique obligatoirement une certaine variabilité, puisqu'un emploi non marqué dans une région de la francophonie pourra l'être dans une autre (c'est le cas entre autres du mot *dispendieux*, non marqué au Québec mais vieilli dans les français européens). C'est cette variabilité que souhaite voir inclure B. Pöll dans le concept de *français de référence* (et que reprend Francard, 2001b dans l'article synthèse des *Actes* du colloque), rendant dès lors nécessaire la qualification géographique de l'expression *français de référence* (français de référence de Belgique, de Suisse, etc.). Pöll (2001) propose de considérer le français de référence comme un modèle à suivre *venant de* l'intérieur d'une communauté. Comme chez Gueunier (2001), ce modèle se fonde sur un usage concret, non pas sur un fantasme; il est donc mouvant, dynamique. En outre, chaque communauté possédant sa référence, on peut, selon ces auteurs, espérer atteindre une certaine forme de tolérance entre les communautés qui ne se voient plus hiérarchisées par rapport à une norme unique dont certaines communautés, géographiquement et/ou historiquement, sont plus proches.

3.1.3.2 Le français standard

Le caractère concret et « non-marqué » du français de référence tel que présenté par Gueunier (2001) est plutôt associé chez Poirier (2000) et chez P. Martel (2001) à la dénomination *français standard*. Poirier (2000a) lui associe les emplois « conforme[s] au modèle habituel », traités dans les dictionnaires « sans mention restrictive sur les plans historique, géographique et diastratique » (2000a : 147). Pour P. Martel (2001), les définitions de français de référence et de français standard sont tout simplement inversées par rapport à celles de Gueunier (2001) : pour lui, le français de référence est une abstraction, lié à un fantasme du Bon usage, tout en étant reconnu par l'ensemble des francophones. Le français standard, d'après P. Martel (2001), « correspond à une des variantes linguistiques existantes » (2001 : 132) reflétant la diversité géographique. Il parle alors de *norme endogène* ou de *standard local*⁶⁰.

3.1.3.3 Le français universel ou international

Les dénominations *français universel* et *français international* renvoient à la norme fantasmée, supposément partagée par l'ensemble des francophones. Ces deux normes représentent ainsi la soustraction des éléments que les locuteurs reconnaissent comme particularités régionales. En tant que normes fantasmées, le français international et le français universel s'approchent du français standard de Gueunier (2001). On retrouve une parenté similaire chez Morin (2000) qui fait référence à la norme « standardisée » de Carton *et al.* (1983, cité d'après Morin, 2000 : 98), dont la principale caractéristique serait de ne laisser paraître aucune trace régionale. De même, Martinet (1990) reconnaîtrait comme norme « une prononciation... qui passe inaperçue parce qu'aucun de ses traits ne retient l'attention et détourne de la compréhension du message » (1990 : 23, cité d'après Morin, 2000 : 98). Cependant, il paraît évident que si on retient cette acception de la norme standard, internationale, universelle, elle ne peut être la même partout en francophonie. Nous verrons au point suivant comment la norme « internationale » s'actualise en contexte québécois et comment les différences de

⁶⁰ Il n'est pas surprenant que ce soit deux Québécois qui associent l'adjectif *standard* et non *de référence* à la norme concrète, locale. Le *français québécois standard*, nous l'avons vu, est une appellation qui date de 1977. Voir 2.1.5.

perception qu'ont les gens par rapport à leurs particularités peuvent entraîner des confusions quant à ce que comprend cette norme.

Ces tentatives de définitions des normes opérées par les linguistes font ressortir la complexité du concept de même que la difficulté à voir dans la norme un caractère concret. De fait, on remarque que l'objectivation relève plutôt du souhait que de la constatation; on comprend dès lors que les locuteurs eux-mêmes confondent, dans leur rapport à la langue et dans leur pratique linguistique, norme fantasmée et norme concrète. C'est parce qu'il n'y a pas consensus ni dans les modèles à suivre ni dans ce qu'incluent ces modèles que le rapport à la langue est si difficilement saisissable, comme nous l'avons vu dans les résultats des différentes enquêtes : on note d'une part un jugement généralement plus positif à l'égard du français européen dans les évaluations, et d'autre part un attachement aux particularités québécoises et à l'accent québécois. M.-L. Moreau, dans une étude sur les représentations linguistiques des Belges francophones, explique certaines contradictions dans le discours épilinguistique en distinguant entre *norme linguistique abstraite* et *norme linguistique en prise sur l'environnement social* (Moreau, 1999 : 50-51) : les Belges « diront » une norme – le français de France – et s'identifieront à une autre – la « variété [que les gens d'une communauté] élisent comme la meilleure pour eux » (Moreau, 1999 : 50), soit celle des locuteurs légitimes (au sens de Bourdieu) de leur communauté. Il apparaît donc que différentes normes peuvent se côtoyer dans le discours, et permettre au locuteur d'évaluer différentes situations ou comportements selon différents étalons.

Dans le discours sur la langue, on remarque qu'il est généralement question de *la langue*, au singulier, *du français*, par exemple dans des énoncés tels que « ce mot n'existe pas en français », « les jeunes ne maîtrisent pas le français ». La distinction entre les différentes normes permettra dans les analyses d'associer *le français* dont parlent les informateurs à une de ces normes et ainsi de mieux saisir à quoi renvoie *le français* dans leur discours. Dans ce cadre, il me semble que le modèle de l'Imaginaire linguistique conçu par A.-M. Houdebine est particulièrement pertinent dans l'analyse des normes

linguistiques au Québec, où le discours sur la langue est pour le moins ambigu. Le modèle de l'Imaginaire linguistique a d'ailleurs déjà été appliqué par Remysen (2009 et à paraître) aux normes véhiculées par les chroniques de langage québécoises.

On remarque souvent un hiatus entre ce qu'un locuteur reconnaît d'emblée comme référence et ce qui lui permet d'évaluer la langue en situation. La caractérisation des critères selon le modèle de A.-M. Houdebine permettra de regrouper les différents critères mobilisés par les informateurs pour en faire une hiérarchie. Par exemple, un participant peut faire appel à l'intérieur d'un même discours à un critère prescriptif (« ce n'est pas dans le dictionnaire ») et à un critère identitaire (« ça fait partie de nous »). Il sera alors intéressant d'observer comment se situent ces différents critères les uns par rapport aux autres.

3.1.4 Retour sur la norme au Québec

Durant toute la deuxième moitié du XIX^e et la première du XX^e siècle, la norme de France et la norme endogène s'affrontent sous la plume des lettrés. Comme le peuple est peu scolarisé, on peut sans trop se tromper affirmer qu'il se sent peu concerné par ces discours sur la langue. Avec la Révolution tranquille, l'identité québécoise se précise. Comme nous l'avons vu plus haut, l'affirmation de son identité a permis au Québec de se distinguer à la fois de la France et du Canada anglais. Cette distinction par rapport à la France cause inévitablement une évolution dans le rapport à la norme. En 1979, J.-Cl. Corbeil décrit ainsi le changement dans la perception de la norme au Québec :

La critique socio-linguistique de la notion de norme, l'introduction du concept anthropologique de culture dans l'analyse des rapports entre le français québécois et le français de France, amènent la plupart des linguistes québécois, et un grand nombre d'intellectuels, à affirmer que le français québécois est une variété du français qui ne sera et ne peut pas être identique aux autres variétés de cette langue, à contester l'hégémonie des institutions françaises en matière de langue [...]. Ainsi s'affirme une volonté d'être soi-même, de s'assumer, d'orienter l'avenir de sa langue d'après ses propres intentions et projets, de participer au devenir de la langue française dans le monde. (Corbeil, 1979 : 28)

La distance que prend le français québécois par rapport à la norme française laisse un vide, puisque si, depuis près d'un siècle, plusieurs lettrés s'étaient efforcés de

valoriser la variété canadienne, il s'agissait plus alors de réagir aux nombreuses attaques dont elle était victime que d'instaurer une norme québécoise à laquelle les Québécois pourraient se référer. Les enseignants ressentent ce vide peut-être plus cruellement que les autres, ne pouvant se contenter du joulal à la mode dans le milieu littéraire. Ayant la responsabilité d'enseigner comment bien parler, ils décident en 1977 d'adopter la norme du *français québécois standard*. L'officialisation de cette norme, dans le discours sinon dans la description linguistique, semble faire relativement consensus à cette époque. Il faut souligner que cette déclaration sur la qualité du français, et donc sur la norme à enseigner pour assurer cette qualité, se situe dans la lignée de la Révolution tranquille et des lois linguistiques pour la protection du français au Québec qui avaient visé à améliorer le statut du français. En effet, ce dernier ne peut s'imposer si la qualité du français au Québec ne fait pas aussi l'objet de considération.

3.1.4.1 Une norme québécoise qui ne s'impose pas

Dès qu'il est question de la description du français québécois dans tous ses registres, standard inclus, l'élite culturelle québécoise se rétractent (on se rappelle les échecs du DFP et du DQA). Comme il n'est plus bien vu de se référer à une norme européenne, on fait appel au français international, universel, commun, pour contrer l'instauration d'une norme proprement québécoise à travers des ouvrages qui risqueraient de devenir la référence au Québec. Les objections à la reconnaissance d'une norme de référence québécoise sont par contre le fait d'opinions contraires. En effet, certains, dont quelques linguistes, affirment que le français québécois standard n'existe pas : pour eux, le niveau soutenu des Québécois, la variété utilisée en situation formelle, est la même pour tous les francophones. Il s'agit du français international ou universel (Nemni, 1998 : 165) ou du français standard tout court (Paquot, 1993 : 204). Selon eux, instaurer une norme québécoise serait l'équivalent d'emprisonner les Québécois dans un « ghetto linguistique ». D'autres, comme Barbaud (1998), jugent au contraire que le français « se révèle suffisamment divergent dans l'usage qui est propre aux élites d'ici, sur le plan syntaxique, pour que toute tentative d'élaborer une norme authentiquement québécoise de français québécois standard [...] conduise inévitablement à une impasse généralisée

sur le plan communicationnel » (1998 : 107). Malgré leurs raisons divergentes, tous les détracteurs d'une norme québécoise considèrent qu'accepter une telle norme constituerait la consécration du fossé – déjà compromettant pour l'intercompréhension entre francophones – qui sépare le français québécois et le français « international ».

Se positionnant en faveur d'une norme québécoise, Cajolet-Laganière et Martel (1993)⁶¹ croient quant à eux que la légitimation d'une norme endogène (le français québécois standard) dans laquelle se reconnaissent les Québécois est le seul moyen pour enrayer leur insécurité linguistique. Ceux-ci, selon Cajolet-Laganière et Martel (1993), « affirment leur besoin de posséder une norme, une norme qui soit valorisée et qui soit défendable par sa pureté “française”. [...] Si nous ne parlons pas comme les Français, c'est que nous voulons parler mieux! » (1993 : 182)⁶²

Plus récemment, Clas (2001) reprend sensiblement la même idée tout en soulignant la difficulté de « créer » cette norme québécoise :

« La société québécoise a besoin d'une norme prescriptive endogène du français parlé et écrit au Québec qui remplace sa dépendance aux normes langagières définies ailleurs », écrit Edmond Brent. Oui, on ne peut être que tout à fait d'accord avec cette affirmation. Mais quelle est-elle et comment y arriver? La question est bien entendu extrêmement difficile, car elle est, comme chacun le sait, linguistique, et donc sociale, et bien évidemment économique, et tout à fait politique. (Clas, 2001 : 857)

P. Martel (2001) admet aussi cette difficulté : à « l'heure actuelle, les Québécois ne possèdent qu'une certaine “représentation” de la norme langagière écrite⁶³. Ils n'y adhéreront que lorsque la description de cette dernière correspondra à l'image qu'ils s'en font. » (2001 : 132) On se retrouve donc dans un cercle un peu vicieux, à savoir que le français québécois standard doit être décrit pour qu'on le prenne comme référence, mais

⁶¹ Ces deux chercheurs sont notamment responsables du projet de dictionnaire décrivant le français standard en usage au Québec, en cours de réalisation à l'Université de Sherbrooke.

⁶² Cette déclaration souligne la valeur identitaire que possède le français au Québec : le désir de parler un « meilleur » français que les Français est une réaction à l'infériorité linguistique par rapport à la France qu'ont ressentie les Québécois (certains la ressentent d'ailleurs toujours).

⁶³ La norme régissant la langue orale ne fait pas problème, selon lui, puisqu'on adopte au Québec en large majorité le modèle illustré par les animateurs de la radio d'État, Radio-Canada.

qu'il ne peut pas être décrit (ou accepté dans sa description) tant que les locuteurs ne le reconnaîtront pas comme référence...

3.1.4.2 Une norme internationale pour le Québec

Cette difficulté à rendre explicite une norme pour le moment implicite (et subjective) m'incite à revenir sur la norme qui concurrence aujourd'hui le français québécois standard, soit le français international. Ce français semble en fait dépendre de la perception que les locuteurs ont de leurs particularités. Dans la pratique au Québec, cette norme serait un amalgame de la norme française et de la norme québécoise. Alors que le français de France excluait les emplois québécois, le français international pourrait les inclure, même si ce n'est pas explicite. Par exemple, Laporte (1995) fait remarquer que, lorsqu'on demande aux Québécois quelles sont les plus belles voix de la radio, « les auditeurs [choisissent] une lectrice de nouvelles et un comédien, dont la diction, sans être affectée, est dépourvue de caractéristiques québécoises, ce qui tend à prouver que la qualité se mesure encore à l'aune du standard international, même dans le domaine de la prononciation » (Laporte, 1995 : 216)⁶⁴. On sait pourtant que, même à Radio-Canada, les journalistes et animateurs prononcent les /t/ et les /d/ affriqués, qu'ils distinguent dans leur prononciation « pâte » [pɑ:t] et « patte » [pat], « faites » [fɑ:t] et « fête » [fɑ:t], que le /y/ est différent dans les mots « bulle » [bʏl] et « but » [by], etc.

La reconnaissance des traits non marqués sur l'axe diastratique à l'intérieur de la norme « internationale » résout de cette façon la crainte de voir adopter une norme québécoise qui inclurait l'ensemble des registres du français québécois, et donc des traits

⁶⁴ Pourtant, dans le même article, cet auteur écrit : « Nous estimons *normal* dorénavant, que notre français ne soit pas en tous points identique à celui qu'on parle ailleurs dans le monde, qu'il ait ses mots et ses tournures, lesquels expriment notre univers et notre identité. Aussi, il semble se dégager un consensus à cet égard; celui d'une norme régionale du français, fondée sur un usage soigné, qui laisse place à l'expression de notre originalité. Au Québec, l'usage soigné est très proche, pour l'essentiel, du français standard; *il n'est en rien* incompatible avec la norme hexagonale et diffère à peine de l'usage soigné de tous les autres pays de la francophonie. Enfin, il reste capital, pour les Québécois, d'appartenir à ce réseau linguistique international. » (Laporte, 1995 : 215) La dernière phrase laisse entendre que si l'auteur affirme que le français soutenu des Québécois est très proche du français soutenu des autres communautés francophones, le risque demeure que le français québécois s'en éloigne, et il prévient le lecteur que cet écart entraînerait la rupture des liens avec la francophonie, d'où peut-être le double-discours entre une légitimation de la « norme régionale du français » (peu différente du français de France) et l'évaluation « à l'aune du standard international ».

familiers. Le français international semble correspondre à l'écrit au modèle du français des ouvrages de référence⁶⁵ (ce qui met fin au débat sur la production de dictionnaires québécois) et à l'oral un accent québécois peu marqué (élimination des traits qui ont une connotation populaire – par exemple une diphtongaison trop prononcée – tout en maintenant les traits qui sont aussi présents dans la prononciation de l'élite québécoise – affrication des occlusives dentales en présence des voyelles hautes antérieures, ouvertures des voyelles hautes dans certains contextes, etc.)⁶⁶.

Et pourtant... Dans un article paru en 2006 dans *Le Devoir*, une journaliste commente les résultats d'une enquête auprès de futurs enseignants et déplore la qualité « très moyenne » de leur français⁶⁷. Elle y dénonce l'enseignement du français d'ici plutôt que de la « norme de l'excellence – celle du français international » (Boileau, 2006 : a6). Il semble néanmoins que jusqu'ici, certaines particularités aient échappé à la chasse aux québécismes, qu'ils aient jusqu'à maintenant été admis dans la norme internationale : « certains particularismes québécois sont si couramment utilisés qu'ils ne sont pas considérés comme fautifs même s'ils s'écartent du modèle standard. Ainsi de "petit", que nous persistons tous à prononcer "petsi" plutôt que d'y aller d'un "t" qui claque! » (Boileau, 2006 : a6). Contrairement à ce que Laporte (1995) laissait entendre, l'affrication ici n'est plus incluse dans le français international. La journaliste considère donc que la norme enseignée est bel et bien une norme québécoise; or si la norme enseignée à l'école est une norme québécoise, alors que la norme qu'on utilise pour évaluer les compétences des enseignants est le français international, il n'est pas étonnant qu'un malaise demeure dans l'imaginaire linguistique des Québécois. À la lecture de cet article, on peut se demander si le français international, comme norme reconnue au Québec, exclut dorénavant toutes les particularités québécoises, ou s'il exclut seulement ce qui est perçu comme particulier au Québec *et* jugé familier ou « régional ». Cette

⁶⁵ À certaines exceptions près, notamment en ce qui a trait aux mots relevant du registre neutre et qui ne sont pas perçus par la majorité comme particuliers au français québécois (traversier, dispendieux, présentement, chandail, etc.)

⁶⁶ En effet, si on ne remarque pas une personne qui atténue ses diphtongues ou l'allongement de certaines voyelles, par exemple, on remarquera tout de suite si elle ne prononce plus les [t] et [d] affriqués devant [i] et [y]. Cette personne parlera alors comme un locuteur européen.

⁶⁷ Cet article est repris à titre d'exemple de ce qui peut être trouvé régulièrement dans la presse québécoise.

deuxième interprétation pose deux conditions pour condamner un emploi : a) connaître assez bien le français en usage dans le reste de la francophonie pour reconnaître ce qui s'en distingue, et b) évaluer négativement cet emploi. Jusqu'à maintenant, la prononciation québécoise de *petit* pouvait ne pas être perçue comme différente de la prononciation européenne, ou, comme elle était aussi utilisée par l'élite québécoise, ne pas susciter de jugements négatifs. Dans l'article cité, J. Boileau condamnerait la prononciation québécoise [t_s] parce qu'elle a conscience qu'elle diffère du [t] européen et l'évalue négativement *pour cette raison*. Les contacts de plus en plus nombreux entre les différentes régions de la francophonie rendent aujourd'hui plus perceptibles les différences entre les variétés de français. L'attitude de J. Boileau pose la question d'une moins grande tolérance à la variation causée par la mondialisation. Dans les enquêtes menées dans le cadre de cette recherche, cette conscience des particularités joue un rôle important dans l'évaluation des différentes variétés de français. Par exemple, une personne qui n'a pas conscience de la présence d'anglicismes en France pourra juger que les Français parlent mieux *parce qu'ils emploient peu d'anglicismes* (voir section 9.2).

3.1.4.3 Entre les normes

Ni la norme québécoise, ni la norme internationale, comme les autres qui les ont précédées, ne semblent s'imposer, ou plutôt s'imposer assez pour modifier le comportement des locuteurs, au goût des autorités linguistiques (le ministère de l'Éducation, l'Office de la langue française, certains journalistes, etc.) : les élèves échouent toujours aux tests de français, les futurs maîtres sont toujours incompetents en français, le discours épilinguistique est toujours aussi négatif dans le paysage médiatique. L'une de ces normes ne pourrait-elle pas être adoptée par la population? Pourrait-on voir ici une manifestation de la distinction opérée par Moreau entre *norme linguistique abstraite* et *norme en prise avec l'environnement social* dont il a été question plus haut (3.1.3)? Il faudrait alors pouvoir identifier la norme qui est en prise avec l'environnement social, celle que le locuteur reconnaît pour lui, l'étalon auquel il mesure sa compétence. Tentant de répondre à cette question, P. Martel (2001) associe la norme « avouée » à la norme des ouvrages de référence, et la norme « pratiquée » au français québécois

standard, « non encore explicité » (2001 : 132). Encore une fois, on fait face à une impasse. Si la norme du FQS était acceptée, elle pourrait être décrite et sa description reconnue comme référence, alors que si elle n'est pas acceptée, elle ne peut plus être considérée comme la variété légitime, et donc être décrite comme telle.

Remysen (2001) avait émis l'hypothèse que l'absence de norme reconnue au Québec pouvait générer une insécurité linguistique chez les locuteurs québécois. Dans le prochain point, nous verrons comment se définissent les représentations linguistiques et les différents types de malaises que peuvent ressentir les locuteurs par rapport à leur langue.

3.2 Représentations linguistiques et insécurité linguistique

3.2.1 De la représentation sociale à la représentation linguistique

La représentation sociale⁶⁸ est un concept aujourd'hui exploité par la plupart des sciences humaines. Moliner *et al.* (2002) la définissent comme un « ensemble d'éléments cognitifs (opinions, informations, croyances) relatifs à un objet social » (2002 : 13). Comme la maîtrise d'un objet de représentation comporte un enjeu identitaire pour une personne, « l'expression verbale des représentations sociales débouche sur des discours concrets, empreints d'un fort sentiment d'évidence et orientés vers l'explication » (Moliner *et al.* 2002 : 25). On comprend bien que la sociolinguistique s'intéresse elle aussi aux représentations liées à la langue. Calvet (1998) présente ainsi les représentations linguistiques :

Les *représentations* sont donc constituées par l'ensemble des images, des positions idéologiques, des croyances, qu'ont les locuteurs au sujet des langues en présence et des pratiques linguistiques, les leurs et celles des autres. Ces représentations ont en outre des retombées sur les pratiques linguistiques, elles participent en particulier à la fois à l'évolution des langues et des situations linguistiques. Ces représentations sont fondées sur une auto-évaluation de la pratique du locuteur et il reste à savoir dans quelle mesure celui-ci sait réellement ce qu'il parle, en d'autres termes comment il s'auto-évalue. (Calvet 1998 : 22).

Comme le mentionne Perrefort (1997), les représentations linguistiques ne sont « pas neutres, mais toujours liées à des jugements de valeur. L'usage d'une certaine variété linguistique déclenchera certaines images stéréotypées de la personnalité du locuteur et son comportement verbal sera jugé sur la base des règles, normes qui font partie de la conscience linguistique » (1997 : 52). Ces jugements de valeur, parce qu'ils forment une hiérarchie des usages, peuvent générer des sentiments plus ou moins positifs dans l'évaluation de son propre usage : un locuteur pourra ressentir un malaise, voire une honte de sa façon de parler. Certains chercheurs parlent alors d'*insécurité linguistique*.

⁶⁸ Je me contenterai ici de définir le terme, sans aborder la théorie des représentations sociales présentée par Moscovici. Pour une introduction à cette théorie, voir Roussiau et Bonardi (2001).

3.2.2 L'insécurité linguistique ou le malaise linguistique sous toutes ses formes

Au milieu des années 1960, l'Américain W. Labov mène une enquête à New York. Il découvre chez les enquêtés un écart entre la valeur de leur propre usage et la valeur de l'usage qu'ils considèrent comme *correct* : certains locuteurs disent parler A alors que l'usage correct est B. Selon Labov, qui nomme le phénomène l'insécurité linguistique, cet écart est principalement marqué chez la petite bourgeoisie⁶⁹. Dans les années qui suivent, quelques études s'inspirent des travaux de Labov, notamment au Canada comme nous l'avons vu en 2.2. Ce n'est toutefois qu'au début des années 1990 que le concept d'insécurité linguistique est véritablement étudié en sociolinguistique. Klinkenberg (1992) présente ainsi les concepts de sécurité et d'insécurité linguistique ainsi :

Il y a insécurité dès que l'on a une image assez nette de la norme, mais que l'on n'est pas sûr d'avoir la maîtrise de cette variété légitime. (...) Il y a au contraire sécurité dans le cas où la production d'un usager est conforme à la norme qu'il reconnaît, et dans celui où son usage n'est pas légitime, mais sans qu'il ait une conscience nette de la non-conformité. (1992 : 40)

L'insécurité linguistique se caractérise par une « manifestation d'une quête non réussie de légitimité » (Francard, 1997 : 171). Cette quête résulte en un sentiment de malaise par rapport à sa propre variété (ou langue). À partir d'enquêtes réalisées en Belgique francophone, M. Francard associe un certain nombre de propriétés à l'insécurité linguistique :

- la sujétion linguistique par rapport à la France;
- l'auto-dépréciation des pratiques linguistiques;
- le recours à des stratégies de compensation au sein d'un double marché linguistique;
- le pessimisme des « clercs » face à l'avenir du français (Francard, 1993a : 63).

D'autres chercheurs s'intéressant au sentiment d'insécurité linguistique⁷⁰ ont remarqué chez les locuteurs de variétés non légitimes cette ambivalence entre dévalorisation et valorisation de leur propre variété. Or, s'il y a valorisation de sa propre variété à l'intérieur d'un marché restreint (au sens donné par Bourdieu), peut-on encore

⁶⁹ Labov s'intéresse à l'insécurité linguistique en tant que marqueur de changements linguistiques et non comme phénomène en soi, ce qui peut expliquer le peu de théorisation dont a fait l'objet l'insécurité linguistique dans ses travaux. Voir Labov (1976).

⁷⁰ Pour un état de la question sur l'insécurité linguistique, voir notamment Bretegnier (1996), Francard (1993c) et (1997), Remysen (2001), De Robillard (1996).

parler d'insécurité linguistique? Peut-on caractériser un locuteur d'*insécore* alors qu'à l'intérieur de son univers il n'éprouve pas de malaise, tout en étant conscient que sa variété ne serait pas reconnue dans un milieu plus légitime?

Ce genre de questions a poussé de nombreux chercheurs à mener des enquêtes à ce sujet, ciblant les différences tantôt socioéconomiques, tantôt géographiques des locuteurs. Cela a permis d'apporter certaines nuances à la définition du malaise linguistique, identifiant d'autres types d'oppositions que celle d'insécurité / sécurité linguistique. J'en présenterai ici quelques-unes⁷¹ de façon à éclairer la complexité de ce qui peut constituer un malaise linguistique.

3.2.2.1 Insécurité, illégitimité, infériorité

Les premiers travaux sur l'insécurité linguistique (de Labov, 1976; Gueunier *et al.*, 1978; Francard, 1993b⁷²) avaient abordé l'insécurité linguistique en situation d'unilinguisme. L-J. Calvet, s'intéressant aux langues en contact en Afrique, observe que le rapport à la langue peut différer selon qu'on évalue la langue en soi, telle qu'elle est parlée à l'intérieur de sa communauté linguistique, et sa compétence par rapport à cette langue, ou qu'on compare sa langue à d'autres. Cette observation l'amène à distinguer trois types d'insécurité linguistique, soit l'*insécurité identitaire*, l'*insécurité statutaire* et l'*insécurité formelle* (Calvet, 1998). Dans le premier type, le locuteur juge que la langue qu'il parle est dévalorisée et ne constitue donc pas une valeur positive dans son identité. Dans le deuxième, le locuteur considère que ce qu'il parle ne mérite pas le statut de langue. Dans le troisième type, le locuteur évalue négativement sa façon de parler comparativement aux autres locuteurs de sa variété (ou langue) (1998 : 20-26). Cette distinction rend compte à la fois de situations unilingues (dans l'évaluation de la forme) et de situations plurilingues (dans l'évaluation du statut des langues en présence) : un locuteur peut ainsi être en insécurité statutaire mais en sécurité formelle (par exemple un locuteur dévalorisera le créole par rapport au français, mais considérera sa façon de

⁷¹ Je n'expliquerai que celles utiles à mon propos. Remysen (2001) propose une excellente synthèse de ces différentes oppositions.

⁷² M. Francard s'est d'abord intéressé aux situations diglossiques français-wallon en Belgique (Francard, 1988 et 1990) avant d'étudier l'insécurité linguistique de Belges francophones (Francard, 1993b).

parler créole tout à fait acceptable). Lorsqu'il y a hiérarchisation de variétés ou de langues, comme c'est le cas au Québec, Remysen (2001) met en place l'opposition entre *infériorité linguistique* et *insécurité linguistique*. Le concept d'infériorité linguistique renvoie à la position hiérarchique des variétés : un locuteur sent que sa propre variété est inférieure à une autre variété à laquelle il la compare. Dans son enquête auprès de locuteurs québécois, W. Remysen observe que le malaise linguistique chez ses informateurs n'est plus lié au sentiment de parler « moins bien que les Français », mais plutôt au fait que « bien parler » ne correspond à aucune forme clairement définie. Les locuteurs sont alors en sécurité linguistique statutaire mais en insécurité linguistique formelle.

L'insécurité statutaire de Calvet, c'est-à-dire le sentiment que la langue ou variété d'un locuteur ne mérite pas le statut de langue, rappelle l'opposition que fait D. de Robillard entre *insécurité linguistique*, où le locuteur se considère comme locuteur d'une langue, bien qu'il juge ne pas maîtriser tous les registres (surtout le registre élevé) de cette langue, et *illégitimité linguistique*, où le locuteur ne se définit pas (ou n'est pas défini par autrui) comme locuteur de cette langue (1994: 111-112). Tant chez Calvet que chez de Robillard, les distinctions apportées supposent une certaine stabilité dans le rapport à la langue. De Robillard (1994) remarque toutefois que ce rapport peut aussi dépendre de la situation de communication. Un locuteur se sentira en sécurité linguistique en discutant avec un locuteur moins compétent que lui, et en insécurité devant un locuteur maîtrisant mieux que lui les formes valorisées. L'insécurité peut ainsi se présenter comme un phénomène *situationnel*, *interactionnel* (Simonin, 1996). Il paraît dès lors difficile de catégoriser un locuteur comme fondamentalement insécure pour la seule raison que la variété qu'il parle n'est pas celle qu'il reconnaît comme légitime. En effet, selon ses habitudes de vie, il pourra n'être que rarement confronté à des situations où sa maîtrise (plus ou moins faible) de la langue légitime entraînera des conséquences négatives pour lui.

La difficulté de catégoriser un locuteur comme sécure ou insécure est aussi relevée par M.-L. Moreau en ce qui a trait à la capacité d'un locuteur de parler de son rapport à la langue. Cette chercheuse belge constate que l'insécurité linguistique peut se trouver dans

le contenu du discours épilinguistique (elle nomme cette insécurité linguistique *insécurité dite*) mais aussi dans la forme du discours (elle parle alors d'*insécurité agie*). Cette opposition renvoie à la confusion qu'on peut faire entre « l'insécurité linguistique [et] la capacité, acquise socialement et scolairement, à dire son insécurité linguistique » (Lafontaine, 1997a : 390; voir aussi Éloy, 1993, Francard, 1997, Moreau et Bauvois, 1998).

La substance de l'insécurité dite pourrait ne pas être fondamentalement différente des propos qu'on tient usuellement dans une culture lorsqu'on aborde un thème donné, c'est-à-dire des lieux communs, des stéréotypes, sans ancrage réel dans ce que ressentent effectivement les individus, alors que l'insécurité agie supposerait un nécessaire enracinement dans une expérience affective individuelle. (Moreau, 1996 : 109-110)

Dans ce sens, l'étude de Moreau *et al.* (1999) montre qu'il arrive que les lieux communs véhiculés dans le discours épilinguistique extorqué en entretien ne soient pas appuyés par des jugements en situation réelle : dans cette étude, les Belges affirment que les Français parlent mieux qu'eux, mais lorsqu'ils entendent un locuteur belge et un locuteur français, le jugement favorable au Français ne va pas toujours de soi⁷³. L'insécurité *dite* peut alors n'être qu'un discours repris socialement, et donc sans écho dans l'expérience du locuteur. L'insécurité linguistique dite peut aussi faire référence à ce que D. de Robillard nomme *l'insécurité saine*, l'opposant ainsi à une *insécurité pathologique*. Comme nous l'avons vu en 2.2.3 lorsqu'il a été question de l'enquête de Remysen (2001), l'insécurité linguistique saine constitue une forme d'insécurité linguistique minimale, dans la mesure où on considère qu'une langue normée suppose que la grande majorité des locuteurs ne maîtrisent pas l'ensemble des formes valorisées (De Robillard, 1996).

Pour terminer ce rapide tour d'horizon des différents types d'insécurité linguistique, il est intéressant de souligner l'observation que fait Éloy (1993) lorsqu'il analyse les plaintes adressées au ministre de la Francophonie ou au Délégué général à la langue française à propos de la mauvaise qualité du français lu ou entendu. Ce chercheur remarque qu'un discours prescriptif évaluant négativement non pas sa propre compétence

⁷³ Cette étude montre d'ailleurs qu'en situation d'évaluation de discours réel, les locuteurs belges sont plus sensibles à la variation sociale qu'à la variation géographique.

mais la compétence d'autrui rend plutôt compte d'une attitude puriste que d'un sentiment d'insécurité linguistique (1993 : 105-106). Toutefois, dans la mesure où la langue est objet social, appartenant à l'ensemble de ses locuteurs, l'insécurité linguistique peut aussi bien se trouver non seulement du côté de la production linguistique mais aussi du côté de la réception, et qu'à ce titre, les plaintes étudiées constituent aussi une forme d'insécurité linguistique. En effet, en prenant l'exemple d'une lettre où un homme se plaint de « tout ce charabia que nous subissons », Eloy (1993) explique que

ce « subissons » est vraisemblablement lourd de sens. Il suggère que la résistance à certains faits de langue tiendrait à l'absence de véritable communication, au fait que ces discours ne circulent que dans un sens : on n'a pas dans ces conditions formation de normes partagées, mais décalage entre la norme des émetteurs et celle des récepteurs. Les lettres que nous étudions sont un moyen, très insuffisant, de chercher un ajustage entre les deux pôles. À défaut de négociation, la norme prescriptive est un recours et un arbitre. (1993 : 104)

Ainsi, lorsque des personnes considérées comme devant jouer le rôle de modèles linguistiques [ici principalement des journalistes] utilisent un emploi semblant non conforme à la norme, l'inconfort ressenti par une personne rend compte de sa propre subordination à la norme, et du manque de respect que d'autres affichent envers « sa » langue.

Dans la présente étude, il m'apparaît aussi pertinent de faire la différence entre les jugements de valeur portés sur sa propre production et ceux portés sur la production d'autrui, car ils peuvent renvoyer tous deux à un sentiment d'insécurité linguistique. En effet, si les jugements négatifs portés par une personne sur sa propre façon de parler sont liés à son insécurité linguistique, les jugements qu'elle porte sur autrui montre qu'elle adhère à des normes que certains membres de la communauté à laquelle elle s'identifie ne respectent pas. Sa propre insécurité linguistique est alors transférée sur les gens qu'elle évalue.

3.2.3 La contradiction dans le discours épilinguistique

La plupart des auteurs cités dans la partie précédente ont cherché, avec les distinctions proposées, à expliquer l'ambivalence dans le discours entre insécurité et

sécurité linguistique, entre la dévalorisation des pratiques locales ou personnelles et l'évaluation positive (parfois l'idéalisation) de la pratique locale (voir entre autres Boyer, 1989, Francard, 1990 et 1993). D'autres chercheurs se sont tournés vers une explication plus diachronique de la contradiction. Par exemple, Heller (2002) suggère que le discours sur le français au Québec est en transition : auparavant conservateur et axé sur sa pureté passée (auquel Gendron, 1990 a donné le nom de culpabilité linguistique), ce discours devient un outil de communication moderne, devant ainsi s'adapter à l'ère de la mondialisation, où la variation linguistique ne peut plus être niée (Gendron, 1990 le qualifie alors d'autonomisme linguistique). Cette transition pourrait expliquer les contradictions dans le discours. Tremblay (1990) suggère aussi que « l'ambivalence du sentiment linguistique des Québécois(e)s, – i.e. la tendance à la fois à valoriser et à dévaloriser le français parlé au Québec – est peut-être un indice de changement d'attitude en cours » (1990 : 205).

3.3 Conclusion

Nous avons vu dans cette partie consacrée à la norme et aux représentations linguistiques que le discours sur la langue pouvait comporter des contradictions que les linguistes ont tenté d'expliquer : certains l'ont fait en soulignant le flou qui entoure la norme selon laquelle un locuteur évalue sa variété ou son usage personnel, d'autres en séparant le rapport à une langue légitime et le rapport à sa propre variété, d'autres encore en distinguant les situations qui provoquaient ces évaluations.

Néanmoins, la question que j'ai posée plus haut, malgré toutes les nuances qu'ont pu apporter les chercheurs au sujet de l'insécurité linguistique, me semble toujours pertinente. *Peut-on caractériser un locuteur d'insécure alors qu'à l'intérieur de son univers il n'éprouve pas de malaise, tout en étant conscient que sa variété ne serait pas reconnue dans un milieu plus légitime?* Cette question rappelle l'une des caractéristiques que M. Francard attribue à l'insécurité linguistique – « le recours à des stratégies de compensation au sein d'un double marché linguistique » – bien qu'il ne s'agisse peut-être pas toujours de « compensation ». Si un locuteur n'est pas en pleine possession de la norme dominante mais qu'il est tout de même à l'aise avec sa façon de parler, cela peut être lié au fait que les sanctions généralement associées à une non-conformité aux usages dominants en situation formelle ne sont pas assez menaçantes pour ébranler sa sécurité linguistique, ou que ses contacts avec les contextes formels sont assez peu nombreux pour qu'il n'ait pas l'impression d'être brimé par les sanctions que sa faible maîtrise peut entraîner.

Ce genre de rapport à la langue, qu'on pourrait nommer *sécurité linguistique individuelle*, peut cohabiter dans le discours avec une reconnaissance abstraite de la variété légitime, qui entraînerait des jugements négatifs à l'égard de sa propre façon de parler. B. Py aborde ce type de contradiction en distinguant entre *représentations sociales de référence* et *représentations sociales d'usage*. Les premières sont présentées comme indépendantes du contexte, absolues et anonymes, « privées de tout enracinement énonciatif » (Py, 2004 : 18), véritables stéréotypes entretenant peu de lien avec l'expérience du locuteur. Les secondes s'appliquent à un contexte particulier

« explicitement pris en charge par un énonciateur particulier » (Py, 2004 : 13). Il me semble que cette distinction, qui rappelle à certains égards l'insécurité linguistique dite et l'insécurité linguistique agie de M.-L. Moreau, est très pertinente : d'une part un locuteur qui remet en circulation à travers son discours les lieux communs dévalorisant sa variété ne vit pas le même rapport à la langue qu'un locuteur qui fait l'expérience du contenu de ces lieux communs; d'autre part, un locuteur peut très bien mobiliser les représentations sociales de référence tout en racontant des expériences en contradiction avec ces représentations.

Malheureusement, comme le souligne l'auteur lui-même, les indices permettant de distinguer ces deux types de représentations sont plutôt faibles. Py (2004) différencie les représentations sociales de référence et les représentations sociales d'usage entre autres par leur mode d'affirmation, catégorique ou « hésitant et tâtonnant ». Comme on le verra dans la section suivante, il est toutefois possible qu'un discours empreint de stéréotypes (qui devrait donc être tenu sur un mode catégorique) soit modalisé pour ne pas menacer la face (au sens de Goffman) de son interlocuteur. Il me semble plus convaincant de retenir la distinction basée sur « l'enracinement énonciatif » proposée par l'auteur, bien qu'il n'explique pas la méthodologie rendant possible cette distinction. Je m'attacherai dans la section suivante à présenter une approche méthodologique qui pourrait permettre d'analyser les représentations linguistiques à travers la portée des arguments. Ceci pourrait me permettre alors de distinguer une insécurité linguistique *agie*, personnelle, basée sur des représentations sociales d'usage, et une insécurité linguistique *dite* par rapport à une norme de référence, basée alors sur des représentations sociales de référence.

4. L'analyse argumentative du discours épilinguistique

Comme nous l'avons vu au chapitre 2, le discours sur la langue au Québec, en tant que sujet intimement lié à l'identité québécoise, est fortement marqué par des prises de position et des justifications de la part des locuteurs. Selon G. Martel (2000a), « toute production discursive qui s'inscrit dans une relation interactionnelle et qui implique des représentations identitaires comporte un risque que le locuteur cherche à contrer en se justifiant et en s'expliquant davantage » (2000a : 18). Razafimandimbimanana (2005) remarque aussi que, dans les réponses d'élèves à un questionnaire portant sur leurs représentations linguistiques, « nombre d'élèves se contentent rarement d'émettre leur avis sans expliquer pourquoi » (2005 : 156). Bien que l'objet de cette thèse ne concerne pas le fonctionnement du discours argumentatif en soi, je m'appuierai sur les travaux de chercheurs ayant travaillé sur l'argumentation au cours des cinquante dernières années. J'appliquerai ces théories à un corpus d'entretiens sociolinguistiques réalisés auprès de jeunes locuteurs de manière à saisir le rapport à la langue de ces locuteurs d'après leur discours argumentatif épilinguistique; de ce fait, je porterai mon attention principalement sur la manière dont la forme révèle comment s'articule le contenu de ce discours.

Dans la première partie de ce chapitre, je présenterai les différentes notions que j'utiliserai dans l'analyse des entretiens. D'abord, comme mon corpus est constitué de discours ordinaire – spontané –, l'argumentation sera abordée par rapport à ce type de discours. Ensuite, je décrirai le schéma argumentatif tel que présenté par Toulmin (1958) et le comparerai à la structure du développement argumentatif proposée par G. Martel (2000b). Ces deux modèles me permettront, lors de l'analyse du corpus, de découper les discours recueillis en « mouvements argumentatifs » (G. Martel, 2000b).

La deuxième partie concernera la manière dont je souhaite appliquer ces notions à mon corpus. Il s'agira de décrire les caractéristiques d'une argumentation suscitée en entretien sociolinguistique et de présenter les avantages d'une analyse argumentative dans le cadre de cette recherche.

4.1 L'argumentation

Ch. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca, dans le *Traité de l'argumentation*, définissent la théorie de l'argumentation comme l'« étude des techniques discursives permettant de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment » (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 2000 [1958] : 5). Ces auteurs opposent ainsi l'argumentation à la logique, l'objet argumenté se caractérisant par sa *vraisemblance*, alors que l'objet de la logique peut quant à lui aspirer à la vérité. Plantin (1990) insiste sur ce caractère vraisemblable de l'argumentation :

Notre définition de base repose sur l'asymétrie de l'argument et de la conclusion. Pour qu'il y ait argumentation, il faut, selon cette définition, que les statuts linguistique, épistémologique et cognitif de l'argument soient différents de ceux de la conclusion. En l'absence d'argument, la conclusion ne serait pas acceptée, ou moins bien, moins facilement; elle est « en question » contestable et contestée; elle forme le thème de la discussion. [...] Si l'interlocuteur rejette [l'argument présenté comme incontesté], il détruit ipso facto l'argumentation qu'on lui présente. [...] Puisque l'argument n'est pas forcément concluant, on peut, sans cesser de se comporter raisonnablement, refuser d'admettre une conclusion C alors qu'il existe un argument pour C, qu'on ne conteste pas, et qu'on n'a pas d'argument pour non-C. (Plantin, 1990 : 160)

Si la langue, comme objet social, est source de discussion, voire de conflit, c'est entre autres parce qu'il ne peut y avoir, à propos des jugements qui sont posés sur elle, de vérité démontrée (au sens strict du terme) et que, dans une certaine limite, « toutes les opinions se valent ». Par exemple, certains diront que l'utilisation du mot *week-end* au Québec se défend par le fait que les Français, et le reste de la francophonie, l'utilisent, ce qui en fait un mot beaucoup plus français que *fin de semaine*, dont l'usage est restreint au Québec. Ils diront par ailleurs que ce calque ne fait que masquer l'emprunt, ce qui est « beaucoup plus pernicieux ». D'autres soutiendront que la locution *fin de semaine* est tout à fait française et que ce n'est pas parce que les Français, non menacés par l'anglais, affichent leur anglomanie en adoptant de nombreux mots anglais qu'il faut les imiter. Les deux positions utilisent l'argument du « caractère français » des mots qu'elles défendent, mais il faudrait encore définir ce que veut dire *français*... On voit bien, par cet exemple bien connu au Québec, que les justifications des jugements sur la langue ne sauraient convaincre hors de tout doute en faveur d'une position plutôt que de l'autre.

4.1.1 L'argumentation dans le discours ordinaire

L'argumentation dans le discours ordinaire se distingue par quelques aspects des théories de l'argumentation traditionnelles, qui donnaient la préférence à l'argumentation en contexte contraint⁷⁴. La définition proposée par le *Traité de l'argumentation* cité plus haut va dans ce sens. L'intention de faire *adhérer* son auditoire à son propre point de vue n'est cependant pas toujours présente dans l'argumentation dans le discours ordinaire : on peut très bien imaginer, comme c'est fréquent dans ce type de discours, qu'une personne ne souhaite que rendre acceptable son point de vue à son interlocuteur. G. Martel (1998) caractérise plutôt l'argumentation par une « intention du locuteur d'agir sur la conscience de l'interlocuteur afin de *faire valoir* [je souligne], sinon de faire admettre, son point de vue » (1998 : 35)⁷⁵. L'objectif est ainsi plus souvent la bonne marche de l'interaction que la persuasion. « Outre l'expérience récapitulée sous la forme narrative, une grande partie de notre production quotidienne consiste, non pas à émettre de l'information nouvelle, mais à légitimer nos affirmations les plus banales. » (G. Martel, 2000a : 17)

Vincent (1994), dans une étude d'entretiens sociolinguistiques, identifie quatre types de propriétés pouvant provoquer un développement argumentatif : 1) les axiomes; 2) les propriétés attribuées à une seule personne; 3) les propriétés attribuées à soi; 4) les objets et les faits. Ces toutes dernières propriétés, comme elles peuvent être démontrées, ne suscitent pratiquement pas d'argumentation (Plantin, 1990, irait jusqu'à dire que les justifications qu'elles engendrent ne ressortissent pas du domaine de l'argumentation). Les propriétés 2 et 3 provoquent elles aussi peu d'argumentation, vu leur portée limitée. Les propriétés qui engendrent le plus d'argumentation se révèlent donc être du premier type, les axiomes : « Les axiomes sont des propriétés énoncées sous la forme de généralités et présentées comme des vérités » (Vincent, 1994 : 97). Un énoncé *vraisemblable* peut susciter de vives contestations lorsqu'il est présenté comme une

⁷⁴ C'était le cas durant l'Antiquité, dont les auteurs se sont concentrés sur les discours publics. Le *Traité* de Perelman et Olbrechts-Tyteca travaille aussi à partir d'argumentations contraintes, s'intéressant principalement à l'écrit. Voir à ce sujet l'introduction du *Traité* et Plantin (1990 : 11-13).

⁷⁵ Dans le même sens, Anscombe et Ducrot (1983) définissent ainsi l'argumentation : « Un locuteur fait une argumentation lorsqu'il présente un énoncé E₁ (ou un ensemble d'énoncés) comme destiné à en faire admettre [je souligne] un autre (ou un ensemble d'autres) E₂. » (1983 : 8)

vérité, c'est pourquoi il peut être judicieux de justifier ces énoncés pour ne pas menacer la face de son interlocuteur.

G. Martel (2000b) observe aussi que les axiomes génèrent plus de développements argumentatifs, ces propriétés ayant « un potentiel de contestabilité très élevé parce que leur valeur de vérité n'est pas démontrable scientifiquement et que leur portée n'est pas applicable à l'ensemble de l'auditoire universel (Perelman et Olbrecht-Tyteca, [1958] 1988 : 39) » (2000b : 24). Néanmoins, les énoncés qui ne concernent que le locuteur peuvent aussi inciter celui-ci à défendre son point de vue, et ce, malgré leur application isolée. G. Martel (2000b) explique la justification de ces énoncés par le fait que ces points de vue peuvent aller à l'encontre de « règles de comportement considérées comme acceptables au regard des membres de la communauté où elles ont cours⁷⁶ ».

Toujours selon G. Martel, les développements argumentatifs présents dans le discours spontané peuvent être de deux ordres. L'un renvoie à la dimension propositionnelle, sémantique, de la thèse, et il s'agit alors le plus souvent d'argumentation provoquée par les axiomes. L'autre renvoie à la dimension interactionnelle : « l'argumentation consiste à préserver une bonne image [du locuteur], à [le] protéger contre un éventuel mauvais jugement » de son interlocuteur (G. Martel, 2000b : 26). Dans les deux cas, « toute production discursive qui s'inscrit dans une relation interactionnelle et qui implique des représentations identitaires comporte un risque que le locuteur cherche à contrer en se justifiant et en s'expliquant davantage. » (G. Martel, 2000a : 18)

Comme nous venons de le voir, le discours ordinaire, peu importe son objet, est empreint de discours argumentatif. Dans cette étude, j'adopte le postulat méthodologique suivant, supporté par les travaux de G. Martel (1998 et 2000b) : le discours quotidien, spontané, est marqué par une argumentation structurée, bien que non préparée.

Nous nous intéresserons maintenant à la structure de l'argumentation. Dans un premier temps il sera question de la structure interne d'une argumentation, d'après le

⁷⁶ Je reviendrai sur cette opposition entre point de vue personnel et règle admise lorsque je traiterai de la macrostructure argumentative dans la prochaine section.

modèle développé par Toulmin (1958), et, dans un deuxième temps, de la macrostructure de l'argumentation, c'est-à-dire de son processus et de l'orientation des éléments qui la constituent (G. Martel 1998 et 2000b).

4.1.2 Deux modèles de structure argumentative

4.1.2.1 Le schéma argumentatif de S. E. Toulmin

Il est important de mentionner que, contrairement à Perelman et Olbrechts-Tyteca, qui considéraient l'argumentation comme relevant du vraisemblable, S. E. Toulmin s'inscrit plutôt dans une approche vériconditionnelle, où le degré de vérité seul est pertinent pour admettre une thèse. Cependant, le schéma qu'il propose de la structure argumentative n'est pas contraint par cette approche et peut donc être appliqué à des argumentations au sens de Perelman et Olbrechts-Tyteca.

D'après Toulmin (1958), l'argumentation se schématise de la façon suivante : d'abord, un locuteur propose un énoncé de base C qui, s'il est mis en doute et provoque une justification, devient la conclusion ou la thèse (conclusion, « claim »). Le locuteur de C avancera un argument ou une donnée D (« data »). Ensuite, pour faire le lien, par exemple, entre C *Harry est sujet britannique* et D *Harry est né aux Malouines*, le locuteur fait appel à un principe général, une licence d'inférer L (« warrant »; « loi de passage » chez C. Plantin). Dans le cas présent, cette règle pourrait donner lieu à la formulation suivante : *Les gens nés aux Malouines sont généralement sujets britanniques*. Comme la loi de passage n'est pas toujours absolue, elle peut être étayée par un support S, ici *certaines dispositions légales*. Le schéma de Toulmin inclut un « indicateur de force » F (fondement) qui sera plus ou moins élevé selon les restrictions R opposées à la loi de passage⁷⁷. L'exemple suivant, tiré de Plantin (1990), illustre le schéma.

⁷⁷ Comme ce schéma renvoie plus à la dialectique qu'à l'argumentation, l'absence de restriction confère une certitude d'application à la conclusion, ce qui va à l'encontre de la définition proposée par Plantin, qui stipule, comme nous l'avons vu plus haut, que « puisque l'argument n'est pas forcément concluant, on peut, sans cesser de se comporter raisonnablement, refuser d'admettre une conclusion C alors qu'il existe un argument pour C, qu'on ne conteste pas, et qu'on n'a pas d'argument pour non-C. » (Plantin,

Harry est né aux Malouines D; puisque un individu né aux Malouines est généralement sujet britannique L, étant donné les dispositions légales suivantes... S, donc probablement/certainement F Harry est sujet britannique C à moins que son père et sa mère ne soient étrangers R.

L'exemple peut être schématisé ainsi :

Donnée – vu que Loi de passage – étant donné Support – donc Conclusion en vertu de Fondement sauf si Restriction.

Au-delà de prendre en considération l'ensemble des composantes d'une argumentation, le schéma de Toulmin, comme l'ont souligné notamment Plantin (1990) et Adam (2004), présente l'avantage d'ajouter la notion de *loi de passage* au duo traditionnel « argument – conclusion ». Cette notion tire sa force argumentative du fait qu'elle est le plus souvent implicite dans le discours.

L'implicite contribue à la force de l'argumentation dans la mesure où il engage l'allocutaire à compléter les éléments manquants [...] l'allocutaire adhère d'autant plus à la thèse qu'il se l'approprie dans le mouvement où il la reconstruit. [...] certaines valeurs et positions ont d'autant plus d'impact qu'elles sont avancées sur le mode du cela-va-de-soi, et glissées dans le discours de façon à ne pas constituer l'objet déclaré du dire. Elles échappent ainsi à la contestation, s'imposant d'autant mieux à l'auditoire qu'elles se donnent comme des évidences qui n'ont pas besoin d'être formulées en toutes lettres. (Amossy, 2000 : 152)

Le schéma de Toulmin, s'il a été remanié par de nombreux chercheurs⁷⁸ depuis la parution de l'ouvrage fondateur *The Uses of Reasoning* (1958), demeure une référence pour le découpage du discours argumentatif. Je l'utiliserai pour identifier les différents éléments constitutifs des structures argumentatives dans les entretiens.

4.1.2.2 La macrostructure des développements argumentatifs de G. Martel et la portée des arguments

Alors que Toulmin décrit la structure interne de l'argumentation, G. Martel tente de dégager une macrostructure basée sur l'orientation des éléments de cette structure interne. Pour elle, le discours argumentatif comprend des développements argumentatifs, soit des structures déterminées par une intention justificatrice « impliquant un point de

1990 : 160)

⁷⁸ Voir entre autres Dominicy (1993).

départ et un point d'arrivée liés entre eux par une opération discursive plus ou moins complexe » (G. Martel, 2000b : 24). Un développement argumentatif peut être composé d'un ou de plusieurs mouvements argumentatifs⁷⁹.

Martel s'intéresse aux types d'énoncés pouvant déclencher un mouvement argumentatif, à ceux qui les concluent ainsi qu'à la progression discursive de ces types d'énoncés. Elle distingue trois structures selon que le déclencheur et la conclusion partagent ou non une même orientation : 1) dans la *structure argumentative*, le déclencheur et la conclusion sont coorientés et l'argumentation sert à appuyer la conclusion; 2) dans la *structure concessive*, bien que le déclencheur et la conclusion soient coorientés, il y a introduction d'une concession; 3) dans la *structure contre-argumentative*, le déclencheur et la conclusion sont antiorientés⁸⁰. Par exemple, pour la structure concessive, G. Martel (2000b) présente l'extrait suivant, tiré d'une enquête sociolinguistique :

Déclencheur	Moi c'est ça que je lui dis souvent : « Qu'est-ce que tu veux (rire) je suis peut-être pas exigeante mais il me semble que je me sens comblée tu-sais-je-veux-dire. <humhum>
Argumentation	Pour d'autres bien d'être à loyer [être locataire] c'est épouvantable, d'avoir un mari qui travaille tout le temps c'est donc [tellement] épouvantable
Conclusion	mais je sais pas moi il me semble que il faut s'arranger [faire] avec ce qu'on a puis je sais pas (2000b : 30)

Par ailleurs, G. Martel remarque qu'à l'intérieur d'un mouvement argumentatif, les différents éléments n'ont pas toujours la même portée, c'est-à-dire que l'un peut ne concerner que le locuteur et l'autre s'imposer comme vérité générale. L'extrait précédent en est un bon exemple. La thèse de la locutrice ne concerne qu'elle alors que la

⁷⁹ Le mouvement argumentatif constitue une « unité argumentative complète, autonome et indépendante pouvant constituer à elle seule un développement argumentatif » (Martel, 2000b : 35). Cette notion est basée sur le mouvement discursif de E. Roulet : « Intervention présentée comme autonome, indépendante et donc potentiellement constitutive d'échange au moment où elle est énoncée ». (Roulet, 1986 : 195, cité d'après Martel, 2000b : 35)

⁸⁰ La distinction entre concession et contre-argument tient à la hiérarchie qu'ils occupent dans l'argumentation. Ainsi, l'une des caractéristiques de la concession est que « le but principal de la concession est de renforcer un argument » (Vincent, 1999 : 19). L'avantage de la concession est d'admettre comme valable un argument que pourrait avoir l'interlocuteur, tout en lui attribuant une valeur moindre à l'intérieur de l'argumentation. Le contre-argument, quant à lui, sert la conclusion. À un déclencheur, on oppose un contre-argument qui fera pencher la conclusion dans le sens de ce dernier. Il s'agit à ce moment d'une structure contre-argumentative, selon la terminologie de G. Martel.

concession concerne « d'autres » personnes. La conclusion revient à une portée individuelle, comme le déclencheur.

La portée générale pourrait être attribuée à ce que Perelman et Olbrechts-Tyteca (2000) nomment *l'auditoire universel*, qu'ils définissent comme « norme de l'argumentation objective » (2000 : 39). Toutefois, comme dans l'argumentation il est question de vraisemblable et non de vérité, les auteurs ajoutent que l'auditoire universel pourrait aussi représenter ce que chaque orateur se *représente* comme étant une norme objective. Ainsi, l'auditoire universel serait « constitué par chacun à partir de ce qu'il sait de ses semblables, de manière à transcender les quelques oppositions dont il a conscience » (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 2000 : 42).

De même, dans les développements où il y a plus d'un mouvement argumentatif, ceux-ci peuvent entretenir une relation de généralisation (le premier mouvement s'appliquant au seul locuteur et le second à l'ensemble de la communauté) ou, à l'inverse, une relation de particularisation.

Ces relations de particularisation et de généralisation, tant dans le processus d'un mouvement argumentatif qu'entre différents mouvements d'un même développement, me paraissent particulièrement intéressantes dans le cadre de cette étude. J'ai mentionné précédemment que l'un des déclencheurs pouvait être une position n'impliquant que le locuteur mais entrant en conflit avec une règle admise. Comme j'entends dans le cadre de cette thèse identifier les normes reconnues par les locuteurs, ce modèle sert deux objectifs. Le premier consiste à observer comment les arguments mobilisés par le locuteur se positionnent les uns par rapport aux autres (à travers les trois structures mentionnées plus haut), si le locuteur invoque des normes auxquelles il s'identifie lui-même ou s'il se distancie de ces normes (comme dans l'extrait présenté, dans la mesure où on accepte le fait que ce que pensent les « autres » correspond à une norme, ce qu'il faudrait par ailleurs vérifier dans le reste du corpus). Le deuxième objectif consiste à voir comment le locuteur articulera son point de vue, sa conclusion, par rapport à ces normes. G. Martel (2000b) illustre ce rapport à l'aide d'un autre extrait qu'elle commente ainsi :

l'énoncé qui déclenche le développement argumentatif correspond au comportement de l'informatrice, alors que le lieu commun qui lui est inférable renvoie au consensus social. Au plan interactionnel, l'argumentation naît de la distance que cherche à combler la locutrice entre ses propres actes – l'élément particulier – et les valeurs admises par l'opinion publique – l'élément général. (Martel, 2000 : 28)

Ce modèle sera appliqué en détail au corpus de discours épilinguistique analysé dans le cadre de cette recherche au chapitre 6. Entre-temps, je décrirai deux concepts qui renvoient à ce discours de l'autre, qu'il fasse partie d'un consensus social ou non.

4.1.3 Le lieu commun et l'énoncé généralisant

Nous avons vu que le schéma de Toulmin inclut une loi de passage, ou principe général, permettant de passer de l'argument à la conclusion. Cette loi de passage, selon Plantin, correspond généralement à un lieu commun, souvent implicite. Le lieu commun, comme nous le verrons, renvoie par définition à la « voix » de la communauté, à ce que celle-ci tend à accepter de fait. Un autre type d'énoncés met en scène le point de vue d'une collectivité, les énoncés généralisants. Dans les paragraphes suivants, je rappellerai en quoi consistent le lieu commun et l'énoncé généralisant.

4.1.3.1 Le lieu commun

Les auteurs qui ont étudié le concept d'*évidences partagées* lui prêtent plusieurs noms : *lieu*, *lieu commun*, *topos*⁸¹, *stéréotype*, *idée reçue*, *cliché*, *poncif*, *représentation collective*, *formule figée*, *savoir commun*, etc.⁸² Je retiendrai ici les termes qui me paraissent les plus utilisés en argumentation – et souvent comme synonymes –, *lieu commun*, *stéréotype* et *idée reçue*.

Amossy (2000) définit ainsi le lieu commun et l'idée reçue :

⁸¹ Anscombe et Ducrot exploitent la notion de *topos* dans leur théorie de l'argumentation dans la langue, qui relève plus de la sémantique que de l'analyse du discours. Anscombe (1989) définit ainsi la signification d'une phrase : c'est « l'ensemble des *topoi* dont elle autorise l'application dès lors qu'elle est énoncée ». L'objectif de la théorie de l'argumentation dans la langue vise principalement l'identification des *topoi* liés aux éléments du lexique, raison pour laquelle je ne m'attarderai pas ici sur les travaux de ces chercheurs.

⁸² Cette liste, non exhaustive, s'inspire d'Amossy (1997 : Introduction).

- Le lieu commun : c'est en fait le lieu particulier d'Aristote mué en lieu commun, dans le sens moderne et devenu péjoratif du terme. Bien que lieu commun soit dans la traduction littérale de *topos koinois*, on peut s'aligner sur l'usage courant en le prenant dans son sens plus tardif de forme pleine : thème consacré, idée figée confinée dans un répertoire.

- L'idée reçue : elle recoupe celle de lieu commun en insistant sur le caractère tout fait et contraignant des opinions partagées. Flaubert met en évidence leur rapport à l'autorité et leur valeur d'injonction - ils signalent ce qu'il faut faire et penser [...].

Lieu commun, opinion partagée et idée reçue : on peut maintenir la valeur coercitive et injonctive de la notion d'idée reçue en considérant le lieu commun comme un thème rabattu ou une opinion partagée qui insiste seulement sur le caractère collectif d'une idée, d'une prise de position, sur leur mise en commun et leur circulation au sein d'une communauté. (Amossy, 2000 : 102)

Ce qui distinguerait l'idée reçue du lieu commun, selon Amossy, serait la valeur coercitive de la première. Amossy écrit ailleurs que les idées reçues « inscrivent des jugements, des croyances, des manières de faire et de dire, dans une formulation qui se présente comme un constat d'évidence et une affirmation catégorique » et sont « le prêt-à-dire, prêt-à-penser, prêt-à-faire, prescrit par le discours social » (Amossy et Herschberg Pierrot, 1997 : 24). Cette description de l'idée reçue rejette, par son « affirmation catégorique », une des qualités des *opinions partagées*, c'est-à-dire leur caractère implicite. En effet, la loi de passage est d'autant plus efficace lorsqu'elle demeure implicite (voir la citation de Amossy, 2000, en 4.1.2.1).

Le stéréotype semble se distinguer du lieu commun et de l'idée reçue par l'objet qu'il concerne. Amossy (2000) décrit le stéréotype comme une « représentation ou une image collective simplifiée et figée des êtres et des choses que nous héritons de notre culture et qui détermine nos attitudes et nos comportements » (Amossy, 2000 : 110). L'extension aux *choses*, présente dans cette définition, est plutôt rare. Les nombreux travaux en psychologie sociale ont contribué à restreindre la définition du stéréotype⁸³ à ce qu'on connaît aujourd'hui, restriction qui s'est étendue aux autres disciplines utilisant cette notion. Amossy elle-même écrit que le déchiffrement des stéréotypes « consiste à retrouver les attributs du *groupe* incriminé [je souligne] à partir de formulations variées

⁸³ Le stéréotype désignait au départ un « imprimé avec des planches dont les caractères ne sont pas mobiles, et que l'on conserve pour de nouveaux tirages » et s'est d'abord étendu, au figuré, aux choses : « sottises stéréotypées ». Pour une histoire de la notion de stéréotype, voir Amossy (1997 : 25-29).

et à les rapporter à un modèle culturel préexistant » (Amossy, 2000 : 110). De même, Beaudet (2005) attribue les stéréotypes à des personnes : « Les stéréotypes font de *l'individu ou d'une collectivité* [je souligne] l'incarnation d'un modèle préconstruit. Ils permettent de transformer des traits spécifiques (propres à certains mais non communs à tous) en traits génériques » (Beaudet, 2005 : 62). Les notions de lieu commun, d'idée reçue et de stéréotype ont donc comme caractéristique commune d'être reconnues comme allant de soi au sein d'une communauté, Amossy réservant la valeur coercitive à l'idée reçue.

Le lieu commun, parce qu'il incarne la voix de la communauté, acquiert un poids argumentatif élevé, fait figure d'autorité : « À la suite de Toulmin, les théories classiques de l'argumentation s'accordent pour considérer que c'est dans la mesure où ils fournissent des "lois de passage" que les lieux communs intéressent l'étude de l'argumentation » (Plantin, 1993 : 481). C'est à cause de cette valeur que le locuteur devra justifier une position contraire au lieu commun :

Dans de tels cas, comme on l'a vu, l'argumentation vise principalement à justifier l'attitude du locuteur par rapport à une norme générale inférable à partir de l'énoncé. Ces normes générales, qui demeurent le plus souvent implicites, reposent sur des lieux communs ; elles correspondent à des règles de comportement considérées comme acceptables au regard des membres de la communauté où elles ont cours. Lorsque les locuteurs expriment des propositions personnelles qui vont à l'encontre de ces stéréotypes socialement admis, ils déclenchent une argumentation destinée à contrer l'image négative qui pourrait en résulter. (G. Martel, 2000b : 27)⁸⁴

Ainsi, le lieu commun qui pourrait prendre la forme « il est agréable de se promener lorsqu'il fait beau » un énoncé tel que

Il fait beau, donc Jean va se promener.

Ce même lieu commun obligera par contre l'auteur de l'énoncé suivant à justifier celui-ci.

Le temps est à l'orage, donc Jean va se promener.

⁸⁴ G. Martel utilise ici *lieu commun* et *stéréotype* comme synonymes, probablement parce que dans un cadre d'analyse argumentative, ils jouent le même rôle, et parce que dans le contexte ils renvoient à des personnes (voir plus haut la définition du stéréotype).

Dans le cadre de mon analyse argumentative, je me permettrai d'utiliser le générique *lieu commun* pour désigner les opinions partagées servant de loi de passage, cette loi justifiant à elle seule le point de vue du locuteur ou l'obligeant à justifier une position contraire. L'identification des lieux communs se fera à partir de leur fréquence d'utilisation ainsi que des données des enquêtes précédentes : ils doivent être suffisamment fréquents dans la présente étude de même que cohérents avec les précédentes enquêtes pour que je puisse les envisager comme opinions partagées à l'intérieur de la communauté linguistique du Québec.

4.1.3.2 L'énoncé généralisant

L'utilisation des lieux communs dans le discours permet de comprendre le passage d'un argument à une conclusion à travers ce que la communauté considère comme allant de soi, sans que ces lois de passage soient nécessairement explicitées. Un autre type d'énoncés, explicites ceux-là, pourront avoir la même valeur révélatrice que les lieux communs, tels que certaines utilisations des énoncés généralisants. La généralisation est définie comme « une opération qui consiste à réunir sous un concept unique les caractères communs observés sur plusieurs objets singuliers et à étendre ce concept à une classe indéfinie d'objets possibles » (Oriol et Mury 1968, cité d'après Cusin-Berche, 2002 : 276). En argumentation, l'énoncé généralisant renvoie à l'axiome (Vincent, 1994 : 97, voir 4.1.1) et peut jouer « un rôle communicatif spécifique (cherchant à agir, inconsciemment peut-être, sur les croyances de l'autre) en transformant une expérience individuelle en vérité à valeur générale » (Moirand 1990 : 76, cité d'après Cusin-Berche : 277). On remarque ici la ressemblance entre l'énoncé généralisant et le stéréotype. Cependant, selon ces définitions, il semble que la généralisation ait une certaine adéquation au réel, du moins par rapport à une expérience individuelle, alors que le stéréotype peut n'être que « le fait d'un apprentissage social » selon la formulation d'Amossy et Herschberg Pierrot (1997 : 37) qui donnent cet exemple : « Souvent le public se forge par la télévision ou la publicité une idée d'un groupe national avec lequel il n'a aucun contact » (1997 : 37). On peut entre autres penser aux nombreux films américains dans lesquels l'ennemi est personnalisé par un Russe ou un Arabe, ce qui

entretient chez les Américains le stéréotype que tous les Russes et les Arabes cherchent à nuire aux États-Unis, alors que bon nombre d'Américains n'ont jamais rencontré eux-mêmes de Russes ni d'Arabes.

Doury et Traverso (2000), analysant l'énoncé généralisant en situation argumentative, confirment qu'en entretiens sociolinguistiques, les participants produisent un discours qui se veut « suffisamment général pour ne pas donner l'impression qu'ils se contentent de présenter une vision personnelle, isolée des points de vue contradictoires ou différents » (2000 : 78). Ces auteures font état des différentes marques formelles permettant d'identifier les énoncés généralisants : présence du *on* indéfini ou de sa variante, le *tu* générique; syntagmes article + nom de classe; certaines utilisations de l'infinitif; les adverbes du type *en général*, *toujours*, *souvent*, *jamais*; etc. On pourrait alors se demander où tracer la distinction entre *lieu commun* et *énoncé généralisant*. Une partie de réponse tient au degré de généralité des énoncés généralisants : celui-ci peut varier, selon Doury et Traverso (2000), allant de l'énoncé générique (par exemple « les carottes sont bonnes pour la santé ») au fait habituel (« je mange des carottes le mardi »). Le lieu commun est en fait un énoncé généralisant très général et, surtout, il est accepté comme allant de soi dans une communauté, alors que dans la plupart des cas, l'énoncé généralisant peut être relativement restreint et ne servir que dans le contexte concerné, sans qu'il s'agisse véritablement d'une opinion partagée.

4.1.4 Les procédés de liaison et de dissociation

Les énoncés généralisants permettent de procéder à différentes oppositions dans le discours – les uns / les autres, moi / les autres, dans le temps / aujourd'hui – où chacun des éléments est homogénéisé, ce qui permet de « construire une image d'eux-mêmes qui paraisse cohérente » (Doury et Traverso, 2000 : 78). Ce type d'opposition rappelle ce que Perelman et Olbrechts-Tyteca nomment les procédés de liaison et de dissociation. Les premiers « rapprochent des éléments distincts et permettent d'établir entre ces derniers une solidarité visant soit à les structurer, soit à les valoriser positivement ou négativement l'un par rapport à l'autre » (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 2000 : 255). Les procédés de dissociation, au contraire, distinguent deux ou plusieurs sous-ensembles

dans un ensemble reconnu comme relativement homogène. Il y a alors liaison entre les membres du nouveau groupe formé par la dissociation (ou les notions du nouvel ensemble); l'un des ensembles se verra ainsi accordé des valeurs positives qu'on refusera à l'autre groupe distingué du groupe d'origine. La dissociation « présuppose l'unité primitive des éléments confondus au sein d'une même conception, désignés par une même notion. La dissociation des notions détermine un remaniement plus ou moins profond des données conceptuelles qui servent de fondement à l'argumentation » (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 2000 : 551). Ces auteurs donnent l'exemple du couple « réalité-apparence ». Bien que cette dissociation serve généralement à donner la préséance à la réalité, elle peut aussi servir à « valoriser une notion, [à] lui accorder un prestige dont elle était dépourvue dans son usage antérieur » (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 2000 : 594). S'agissant de l'objet de cette étude, la dissociation entre la langue idéale, souvent vue comme la seule « vraie » langue, et la langue d'usage peut permettre d'accorder une valeur à cette dernière, alors que si elle était restée dans la notion générale de « langue », les critères positifs n'auraient été octroyés qu'à la langue idéale. En dissociant les deux notions, on permet l'association de différentes fonctions aux deux nouvelles notions.

4.2 Application de l'analyse argumentative au discours épilinguistique

Partant du postulat que les discours épilinguistiques sont fortement empreints de développements argumentatifs, je considère que les théories de l'argumentation sont pertinentes dans l'étude du discours épilinguistique dans la mesure où elles permettent de décrire l'utilisation et le fonctionnement en situation des différents éléments liés à l'argumentation. Comme nous l'avons vu au point précédent, les travaux effectués dans ce domaine se sont penchés sur la structure argumentative afin de dégager des modèles. À partir de ces modèles, j'ai montré dans une autre recherche portant sur la chronique de langage « Corrigeons-nous » de la Société du parler français au Canada (Rheault, 2004) que les lieux communs pouvaient faire admettre une conclusion prescriptive à partir d'énoncés descriptifs.

L'analyse argumentative des articles de cette chronique a permis d'identifier les lieux communs conduisant à des jugements sur la langue. Ces lieux communs implicites garantissent le passage à la conclusion en invoquant une opinion largement partagée par la communauté à qui s'adresse la chronique. L'appartenance à cette communauté peut guider l'identification des lieux communs. Prenons cet exemple :

En anglais, on appelle *zipper* cette sorte de fermeture métallique qu'on trouve à certains gilets de sport, à certains couvre-chaussures, à certaines sacoches, à certains blagues à tabac, etc. En France, on donne à cette fermeture le nom de *fermeture éclair*. (SPFCCorrA-025, s.v. Zippers)

Bien que cet article soit, à première vue, tout à fait descriptif, l'intitulé de la chronique oblige à lui attribuer une valeur prescriptive. Une simple lecture permet alors d'inférer les lieux communs suivants : « l'usage français a valeur de fait » et « tout emploi attribuable à l'influence de l'anglais est une faute ». Par ailleurs, la fréquence d'utilisation de ces lieux communs, tant lorsqu'ils conduisent à une prescription implicite que lorsqu'ils viennent appuyer une prescription (ou une condamnation) explicite⁸⁵, confirme leur valeur argumentative.

⁸⁵ Voici un exemple dans lequel le lieu commun vient appuyer une prescription explicite : « On donne, en certaines régions de notre province, le nom de *cométique* au traîneau tiré par des chiens. Ce terme n'est pas français. Disons plutôt traîneau à chiens. » (SPFCCorrA-053, s.v. Cométique)

La mesure de la fréquence des lieux communs dans la chronique a non seulement permis d'identifier les plus fréquents, mais aussi de hiérarchiser leur valeur argumentative. Prenons comme exemple un article commentant l'usage que font les Français du mot anglais *rubbers* :

Les Français donnent parfois le nom de *rubbers* aux caoutchoucs, aux couvre-chaussures de caoutchouc que nous appelons généralement *clagues*. Ce n'est pas un exemple à suivre. Disons donc *caoutchoucs*. (SPFCCorrA-025, s.v. Rubbers)

Alors que dans la très grande majorité des cas, le lieu commun « l'usage français a valeur de fait » suffit pour prescrire un emploi (voir l'exemple de *zipper* plus haut), ici il est supplanté par un lieu commun généralement plus fort argumentativement dans le Canada des années 1930 : « tout emploi attribuable à l'influence de l'anglais est une faute ». En effet, dans 57 % des cas, le lieu commun concernant l'anglais n'a besoin d'aucune prescription supplémentaire (laquelle pourrait être « ce mot est anglais, *il faut l'éviter* »), alors que 49 % des utilisations du lieu commun concernant l'usage français se passe de prescription (Rheault, 2004 : 90). Ainsi, lorsque le lieu commun de l'usage français est utilisé seul, il a une forte valeur argumentative, mais lorsqu'il est utilisé conjointement avec le lieu commun de l'emploi de mots anglais, il se subordonne à ce dernier, qui a une force argumentative plus grande encore.

L'analyse de cette chronique a montré la pertinence d'analyser la structure argumentative pour mettre en lumière les lieux communs reconnus à une époque donnée. Je m'étais alors concentrée sur la forme du discours. Dans la présente étude, je souhaite accorder une importance plus grande au co(n)texte dans lesquels s'insèrent ces lieux communs et les autres formes que peut prendre la voix de la communauté dans le discours des sujets. Mon objectif est de dégager le contenu à partir de la forme, soit d'établir quelles voix sont mobilisées, comment le locuteur se positionne par rapport à ces voix, et enfin comment s'articulent et se structurent les argumentations qui les mettent en scène.

5. Le corpus

Ce chapitre porte sur la constitution de mon corpus et sur le déroulement des entretiens. Le nombre d'entretiens est fortement influencé par le type d'analyse envisagée dans la suite de la recherche. Comme, dans une analyse argumentative, le discours est découpé de manière très détaillée (identification des structures argumentatives, des lieux communs), l'analyse du texte à proprement parler implique un travail de longue haleine qui, dans le cadre d'une thèse, diminue la possibilité de procéder à une large enquête. Par ailleurs, l'objectif de ma thèse n'étant pas de généraliser les représentations linguistiques mises au jour par l'enquête, mais bien d'observer dans le détail le discours recueilli et de développer une méthodologie adaptée à l'interprétation des segments épilinguistiques de ce discours, une enquête à plus petite échelle pouvait me permettre d'atteindre ces objectifs. J'ai ainsi limité le nombre de mes informateurs à 30.

Les entretiens ont duré entre 27 minutes et 1 h 47 minutes. La différence de temps peut surprendre. Ma principale préoccupation étant d'aborder l'ensemble des thèmes choisis, j'ai préféré laisser parler les informateurs les plus loquaces. Le corpus analysé dans cette thèse est constitué d'environ 24 heures de discours, transcrit en orthographe standard à l'aide du logiciel Praat selon la convention de transcription du centre de recherche Valibel, dont je fais partie⁸⁶.

Par ailleurs, l'ensemble du corpus a été anonymisé, tant sur les enregistrements sonores que dans les transcriptions : les données identifiables ont été remplacées par un blanc sonore dans les premiers et par des pseudonymes dans les deuxièmes.

⁸⁶ Pour un exemple d'entretien, voir l'annexe 2, et pour la description de la convention de transcription utilisée, http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/valibel/documents/conventions_valibel_2004.PDF.

5.1 Les informateurs

Plusieurs critères ont déterminé le choix des informateurs. D'abord, j'ai tenu à ce qu'ils n'aient aucun lien personnel direct avec moi. Pour la très grande majorité, ils m'ont été référés par des gens que je connaissais ou par l'intermédiaire d'autres informateurs. Ils n'avaient ainsi aucune connaissance de ce sur quoi portait mon sujet de recherche avant la prise de contact. Il m'a aussi semblé justifié d'interroger un nombre sensiblement égal d'hommes et de femmes, les études sociolinguistiques concluant généralement que les femmes ont un sentiment d'insécurité linguistique plus grand que les hommes, ou du moins qu'elles sont plus attachées au respect de la norme que les hommes⁸⁷. Par ailleurs, les informateurs devaient être Québécois de naissance et de langue maternelle française, de façon à ne pas intégrer à ma recherche la variable culturelle⁸⁸. Les personnes retenues étaient toutes âgées de 25 à 35 ans au moment de l'enquête (nés entre 1971 et 1982). Cette tranche d'âge permet d'avoir accès à des personnes qui sont déjà sur le marché du travail (marge inférieure) tout en assurant qu'elles ont grandi dans une société où le français était protégé par des mesures légales, où les francophones avaient déjà acquis une certaine légitimité politique, professionnelle et linguistique (marge supérieure) (voir 2.1.4).

Par ailleurs, je me suis intéressée exclusivement à des locuteurs dont le domaine professionnel n'est pas en lien direct avec la langue, soit à des gens qui utilisent la langue sans que leur métier ne les oblige à la considérer comme un objet à protéger ou à respecter – ce qui ne veut pas dire qu'ils ne puissent pas la considérer comme telle pour d'autres raisons. C'est ainsi que j'ai exclu de ma recherche les locuteurs dont le travail est constitué pour une large part de prestations orales ou écrites devant un (large) public (enseignants, professionnels des médias, rédacteurs professionnels, traducteurs, avocats, politiciens), ainsi que ceux dont l'application de la norme est au centre des préoccupations professionnelles (réviseurs, secrétaires, etc.).

⁸⁷ Voir notamment Labov (2004 [1976] : 331-332).

⁸⁸ L'un d'entre eux est d'origine grecque mais est né à Québec.

La variable principale que j'ai retenue pour mes analyses est la distinction entre locuteurs possédant un diplôme universitaire et locuteurs possédant un diplôme d'études secondaires (DES) ou d'études collégiales (DEC), le diplôme mentionné correspondant au plus haut diplôme reçu. Cette variable rend compte du temps d'exposition à la norme pouvant influencer le rapport à la langue. L'intensité de l'exposition liée au domaine est peu pertinente ici puisque je ne m'intéresse pas à des gens dont le métier est en lien direct avec la langue.

L'échantillon compte 16 femmes et 14 hommes; 15 d'entre eux possèdent un diplôme universitaire (diplômés) et 15 n'en possèdent pas (non-diplômés).

	14 hommes	16 femmes
15 diplômés	6	9
15 non-diplômés	8	7

Les domaines de travail des diplômés universitaires se partagent entre les catégories suivantes : domaines commercial, professionnel, de la recherche, de l'administration, de la santé. Chez les non-diplômés universitaires, on trouve sensiblement les mêmes catégories, les domaines commercial, de la santé, de l'administration, mais aussi le travail manuel et les services alimentaires. Dans l'analyse des réponses, je m'intéresserai aux différences liées à deux facteurs : le sexe et le diplôme.

5.2 Le lieu d'enquête

Les enquêtes ont été menées dans la région de Sherbrooke, ville située à 150 km à l'est de Montréal et à 30 km de la frontière américaine. Cette région présentait différents avantages. Le premier, d'ordre pratique, relève du fait que je suis originaire de cette ville et que j'y habite : il a ainsi été relativement facile de me faire introduire dans les milieux où je souhaitais enquêter. Le deuxième a trait à la situation géographique et démographique de Sherbrooke. D'une part, il s'agit d'une ville moyenne (185 000 habitants) où on remarque un important mouvement de population créé par les trois cégeps et les deux universités dans la région⁸⁹. Ces institutions d'enseignement amènent de nombreux étudiants provenant de différentes régions du Québec, de même que des étudiants étrangers, à s'installer à Sherbrooke, ce qui peut rendre les Sherbrookoïses plus sensibles à la variation linguistique. D'autre part, la population compte un certain nombre de communautés anglophones. Cette région était à l'origine anglophone, peuplée par des sujets britanniques loyaux à l'Angleterre venus se réfugier au Canada lors de la Révolution américaine au XVIII^e siècle. Dès 1871, Sherbrooke comptait une majorité de francophones (51 %), proportion qui a augmenté pour atteindre les 90 %⁹⁰, alors que certains villages périphériques sont demeurés anglophones. Ceci a deux conséquences importantes : Sherbrooke est assez proche de milieux anglophones (historiquement et géographiquement) pour que l'anglais fasse partie du paysage linguistique immédiat (contrairement à la situation d'autres villes québécoises moyennes comme Chicoutimi ou Trois-Rivières) tout en ayant aujourd'hui une population majoritairement unilingue francophone (contrairement à Montréal).

⁸⁹ Il s'agit du Cégep de Sherbrooke, du Séminaire Saint-Charles, du Collège régional Champlain, de l'Université Bishop's et de l'Université de Sherbrooke.

⁹⁰ Selon les données du recensement de 2006, 90 % des habitants de Sherbrooke se disaient de langue maternelle française, contre 4,8 % de langue maternelle anglaise. Données prises sur le site Internet de Statistiques Canada le 28-01-2010.

5.3 L'entretien semi-directif

Les entretiens ont tous été menés selon le modèle semi-directif. Dans ce type d'entretien, selon Bres (1999), l'enquêteur prend part activement à l'interaction, à la différence de ce qui se passe dans l'entretien directif, où l'enquêteur neutralise ses interventions en les standardisant au maximum, et dans l'entretien non directif, où il s'abstient le plus possible d'intervenir. Dans l'entretien semi-directif⁹¹, l'enquêteur

réagit aux propos du locuteur, construit la forme de ses questions ainsi que leur ordre en interaction avec eux, comme dans toute conversation. Par cette dimension, l'entretien voit son caractère formel diminué, sans pour autant se confondre avec une conversation : l'enquêteur a pour visée non de parler mais de faire parler; il subordonne sa parole à la parole de l'autre et à l'écoute minutieuse qu'il en fait. (Bres, 1999 : 68)

Le discours suscité dans le cadre d'un entretien se distingue d'une conversation spontanée entre deux personnes. La rencontre est artificielle, les thèmes abordés prévus d'avance, les positions des interlocuteurs inégales⁹². Lorsqu'elle analyse un corpus d'entretiens sociolinguistiques semi-directifs⁹³, G. Martel (1998) remarque que la production discursive « de l'intervieweuse est réduite au minimum; elle est surtout constituée de formes interrogatives, de relances, de marques d'approbation; elle compte peu de contestations, de disputes ou de "marques d'agressivité" » (1998 : 10-11). L'intervieweuse cherche plutôt à faire parler le participant qu'à contrer ses arguments. Les argumentations servent alors des besoins interactionnels (« établir la crédibilité du locuteur », Martel, 2000b : 43) plus qu'argumentatifs à proprement parler (désir de convaincre l'interlocuteur). En situation d'entretien, la notion d'interlocuteur est ainsi concrétisée par une personne participant peu à l'interaction : comme nous l'avons vu plus haut, l'objectif de l'enquêteur reste de faire parler l'enquêté. Toutefois, cette notion demeure dans l'esprit du locuteur, qui ne peut manquer de se faire une idée de ce que

⁹¹ Bres (1999) préfère l'adjectif *interactif*, d'une part pour éviter l'interprétation d'un juste milieu entre « directif » et « non directif » et, d'autre part, pour marquer « le rejet de la position qui leur est commune : (croire) neutraliser l'interaction pour obtenir de la parole authentique » (1999 : 68).

⁹² Bres compte cinq traits caractéristiques de l'entretien, par rapport à la conversation : « sa plus grande formalité; son caractère finalisé; l'organisation des participants en deux parties [au sens de « parties adverses »]; l'asymétrie des rôles [...]; la présence d'un tiers absent [microphone, caméra] » (1999 : 63).

⁹³ Le corpus utilisé par Martel provient des enquêtes menées par Thibault et Vincent en 1984.

peuvent être les représentations de son interlocuteur et de construire son discours sur ces impressions. Dans les entretiens que j'ai menés, le fait que l'enquêteur soit une doctorante en linguistique peut avoir modifié la façon dont le locuteur aborde l'interaction. Comme linguiste, je suis vraisemblablement associée à la norme⁹⁴ ou, du moins comme inconnue, à ce qui est socialement valorisé. Dans les deux cas, l'entretien sert mon objectif de faire ressortir ce que le locuteur se représente comme norme linguistique⁹⁵.

L'entretien semi-directif présente aussi l'avantage, comparativement aux autres formes d'entretiens, de permettre à l'enquêteur un plus grand engagement – il ne craint pas de parler et de réagir –, ce qui a généralement pour résultat d'inciter l'enquêté à un plus grand engagement dans l'entretien⁹⁶. Comme je m'intéresse aux représentations, il est très important pour moi de susciter cet engagement ainsi que les monologues (et enchaînements argumentatifs) qu'il peut provoquer.

⁹⁴ On peut légitimement se demander ce que les gens savent de la linguistique. On connaît bien les stéréotypes qui y sont attachés : un linguiste est polyglotte, un dictionnaire ambulante, un étymologiste... Dans tous les cas, le linguiste est perçu comme un spécialiste de la langue et du code normatif, ce dont témoigne un extrait d'un informateur à qui je demandais s'il trouvait que le français dégénérait au Québec : « c'est sûr que si on compare avec les jeunes on trouve qu'ils parlent euh / qu'ils parlent un langage assez / t'sais restreint mais ça on était pareil je pense ben en tout cas / peut-être pas toi là mais la majorité des ados » [Pascal].

⁹⁵ Barbéris (1999) décrit ainsi le statut de l'enquêteur dans un entretien sociolinguistique : « L'enquêteur apporte avec lui (1) l'image d'un étranger, externe à la communauté de parole où il s'introduit, ignorant de ses savoirs partagés, de ses valeurs; (2) d'un représentant du discours légitime (ce qu'il est bon de dire et de penser); (3) d'un représentant de la langue légitime (comment il est bon de parler) » (1999: 131-132). Si les deux dernières caractéristiques font peu de doute (et c'est ce qui importe dans la recherche actuelle), la première peut être contournée par une observation participante préalable, ou tout simplement en enquêtant dans son propre milieu.

⁹⁶ Voir à ce sujet Kaufmann (2004 [1996] : 16-17).

5.4 Le déroulement de l'entretien

Les informateurs avaient le choix du lieu de l'entretien. Certains entretiens se sont déroulés dans un café, d'autres au domicile de l'informateur, d'autres enfin sur leur lieu de travail. Avant de lancer l'enregistrement, j'ai expliqué aux informateurs que l'objectif de la recherche consistait à recueillir les opinions de jeunes Québécois sur la langue française parlée au Québec. Je les ai assuré que ma préoccupation n'était nullement normative, que je n'allais pas juger leur façon de parler, mais plutôt m'intéresser à ce qu'ils pensaient sur le sujet. Plusieurs informateurs ont semblé rassurés, notamment ceux m'ayant informée dès le départ qu'ils feraient sans doute des fautes durant l'entretien. Je leur ai ensuite fait remplir le formulaire de consentement. Puis je leur ai présenté le déroulement de l'entretien : je les invitais à lire des extraits d'articles parus dans des journaux québécois aux mois d'août et septembre 2006; ces extraits ne serviraient qu'à lancer la discussion, puisque j'avais moi-même des thèmes à aborder sur lesquels je souhaitais qu'ils se prononcent. Les articles à lire abordaient effectivement différents aspects de la langue (l'accent, les emprunts à l'anglais, la pauvreté du vocabulaire des jeunes, les difficultés orthographiques), et proposaient par ailleurs différents points de vue⁹⁷. L'avantage de présenter différents points de vue était notamment de ne pas insinuer qu'il n'y ait qu'une bonne façon de penser, et par là de ne pas influencer leurs opinions. Après la lecture des extraits, j'ai lancé ma première question. Lorsque les thèmes ont été épuisés, j'ai fait remplir la fiche d'identification. À la fin de l'entretien, je leur ai demandé s'ils avaient des questions. Beaucoup m'ont demandé mon avis sur différents sujets.

Les entretiens se sont passés dans une atmosphère plutôt conviviale. Lors de la prise de contact préalable, le tutoiement s'est généralement imposé, le plus souvent instinctivement, d'autres fois explicitement. J'ai privilégié le registre de langue neutre, voire le familier⁹⁸. Il m'est apparu que les informateurs, utilisant pour la plupart l'un de

⁹⁷ Voir l'Annexe A pour les extraits d'articles présentés aux informateurs.

⁹⁸ Certains ont d'ailleurs mentionné que leur façon de parler plutôt familière correspondait à celle qu'ils jugeaient approprié dans le cadre de l'entretien : « avec toi je suis ben québécois en ce moment là on se comprend pis / t'sais je me sens à l'aise avec ça si j'avais senti qu' ioup il fallait utiliser un autre niveau

ces registres d'emblée, étaient plus enclins à fournir des réponses longues lorsque j'employais le même registre qu'eux.

5.5 Les questions

L'entretien semi-directif demande de subordonner la parole de l'enquêteur à celle de l'enquêté et ainsi de suivre l'ordre des thèmes que l'enquêté propose dans son discours plutôt que de lui en imposer un. Il n'en demeure pas moins impératif, lorsque le contenu des réponses présente un intérêt (ce qui peut ne pas être le cas dans une étude portant exclusivement sur les pratiques) d'avoir une grille d'entretien et de ne pas la perdre de vue.

Les thèmes abordés lors de l'entretien ont été sélectionnés pour répondre à ce qui, à mon sens, correspond aux représentations linguistiques au Québec.

<p>➤ Ce qui m'apparaît comme « sujets chauds » dans le rapport à la langue des Québécois (selon les précédentes enquêtes et selon ce que je sais de la situation linguistique au Québec) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • anglicismes • menace de la langue anglaise • sacres • compétence linguistique des jeunes • qualité de l'enseignement du français • qualité du français dans les médias • supériorité du français de France
<p>➤ Ce qui peut avoir une influence sur la perception du français :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • lien entre maîtrise de la langue et degré de scolarité • lien entre maîtrise de la langue et profession
<p>➤ Variation linguistique chez les locuteurs :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • changement depuis leurs études secondaires • modification de leur façon de parler selon la situation (formelle ou informelle) • modification de leur façon de parler devant des enfants
<p>➤ Catégorisation d'une personne selon sa façon de parler :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • jugements sociaux liés à l'origine des locuteurs (géographiquement à l'intérieur du Québec et socioéconomiquement) • jugement des autres sur leur propre façon de parler • jugement de l'informateur sur la façon de parler des autres

Les extraits reliés à ces différents thèmes ne seront pas tous analysés dans cette étude, mais fourniront des éléments d'analyse lorsque le discours mobilisé dans ces thèmes comporte des jugements liés à la langue.

5.6 Conclusion

Le corpus analysé dans cette thèse est constitué de 24 heures de discours, constitué à partir de 30 entretiens réalisés auprès de Québécois de la région de Sherbrooke âgés de 25 à 35 ans au moment de l'enquête. Les informateurs choisis ont le français comme langue maternelle et ne travaillent pas dans un domaine lié à la langue. Ils sont divisés, d'une part, entre diplômés universitaires et non-diplômés universitaires et, d'autre part, entre hommes et femmes. J'ai privilégié l'approche semi-directive pour avoir accès à des réponses liées à des thèmes choisis, tout en souhaitant provoquer des réponses longues propices aux développements argumentatifs de façon à mettre en lumière les opinions et justifications liées à la langue française au Québec. L'atmosphère familière créée autour de la situation d'entretien a aussi favorisé l'expression de ces opinions. Voyons maintenant comment s'articulent ces opinions selon les différents critères sociologiques des informateurs.

6. La méthode d'analyse

L'analyse de ce corpus d'entretiens se fera en trois grandes étapes. D'abord, dans le chapitre 7, j'analyserai les réponses des informateurs en fonction des thèmes précis abordés dans l'enquête. Je mettrai alors en relation ces résultats et les résultats des précédentes enquêtes de façon à mettre en lumière d'éventuelles évolutions dans les attitudes des Québécois vis-à-vis de leur langue. Je comptabiliserai les réponses selon le diplôme de façon à répondre à la question de recherche évoquée en introduction : note-t-on des différences entre le discours des hommes et des femmes, et entre celui des informateurs diplômés de l'université et le discours de ceux qui n'ont pas de diplôme universitaire?

Ensuite, dans le chapitre 8, l'analyse argumentative du discours produit dans les réponses analysées au chapitre 7 permettra dans un premier temps d'observer quels lieux communs sont mobilisés pour justifier les positions des informateurs, et lesquels parmi ces lieux communs sont les plus fréquents; ces lieux communs rendent compte des normes partagées dans la société (même si le locuteur s'en détache). Dans un deuxième temps, ce type d'analyse conduira à établir une hiérarchie de ces lieux communs basée sur la valeur argumentative qu'ils possèdent dans le discours des informateurs. Lorsque les lieux communs mobilisés feront référence à des critères linguistiques, c'est-à-dire s'ils permettent d'évaluer un emploi ou une manière de parler, je les associerai à un type de critères en me servant du modèle de l'Imaginaire linguistique.

Enfin, dans le chapitre 9, dans la mesure où un lieu commun peut être utilisé par la même personne dans des orientations différentes (il y adhère à un moment de son discours et s'en détache ailleurs), j'utiliserai les outils de l'analyse argumentative, soit les différences de portée et la dissociation des notions, qui me permettront de mieux interpréter ces apparentes contradictions.

6.1 Exemples d'analyse argumentative

Avant de procéder à la présente enquête, j'ai mené une pré-enquête auprès de sept locuteurs québécois répartis en deux groupes, locuteurs étudiants universitaires (3) et locuteurs non-universitaires (4). À partir d'extraits de cette pré-enquête, je montrerai ici quelques applications de l'analyse que je propose. Durant les entretiens, il était demandé aux participants s'ils étaient d'accord avec un texte qui affirmait que les jeunes québécois parlaient mal⁹⁹. Voici un extrait de la réponse de l'une des participantes :

Julie : hum je suis entièrement d'accord [que les jeunes parlent mal] parce que plus on dirait que la nouvelle génération la génération qui nous suit euh a beaucoup beaucoup détériore encore plus que nous le langage je crois pis il y a beaucoup beaucoup d'anglicismes qui sont marqués pis je pense que les gens aussi euh font de moins en moins attention à leur langage pis ça devient de plus en plus un langage cru ou / en tout cas selon moi là d'après ce que j'ai pu lire faque oui je suis d'accord

Le contenu de cet extrait est structuré de la façon suivante :

Thèse	je suis entièrement d'accord [avec le fait que les jeunes parlent mal]
Argument1	parce que m plus on dirait que la nouvelle génération la génération qui nous suit euh a beaucoup beaucoup d/ détériore encore plus que nous le langage je crois
<i>Implicite</i>	<i>Nous détériorons aussi le langage</i>
Argument2	pis il y a beaucoup beaucoup d'anglicismes qui sont marqués
<i>Implicite</i>	<i>On parle mal quand on emploie des anglicismes</i>
Argument3	pis je pense que les gens aussi euh font de moins en moins attention à leur langage
<i>Implicite</i>	<i>Bien parler nécessite une attention portée au langage</i>
Argument4	pis ça devient de plus en plus un langage cru ou / en tout cas selon moi là d'après ce que j'ai pu lire
<i>Implicite</i>	<i>On parle mal quand on parle cru</i>
Conclusion	faque oui je suis d'accord

Cet extrait présente une structure argumentative, c'est-à-dire que la thèse et la conclusion sont co-orientées : les jeunes parlent mal. Le premier argument se rapporte au sujet de la

⁹⁹ Le texte en question est un article rédigé par un élève du secondaire et publié dans *Le Droit*. Voir Laberge (2004).

thèse, soit l'opposition entre « les jeunes » et « nous ». Cette dissociation accentue le fait que les jeunes parlent mal, tout en introduisant l'opinion de Julie selon laquelle le groupe auquel elle s'identifie parle mal aussi. Les trois autres arguments se basent sur des lieux communs (servant ici de lois de passage implicites) qui définissent ce que Julie considère comme mal parler : utiliser des anglicismes, ne pas faire attention à son langage, parler cru. Ces éléments constitutifs d'une mauvaise utilisation du français s'opposent à ce que serait, selon elle, bien parler.

Julie : ou t'sais si on regarde je sais pas je regarde un des plus grands compositeurs québécois qui est qui est Paul Piché pis euh / pis il y a s/ il y a du joul dans ses tounes comme c'est sûr que c'est il y a du slang là par bout là pis c'est sûr que ça aussi ça fait partie de la culture là donc ça (xx) à conserver ça du joul / si on regarde tout simplement les Cowboys-Fringants qui est une autre manifestation d'un groupe québécois ben c'est du joul chose à conserver selon moi qui fait qu'on est différent pis que / on conserve notre culture

Dans ce deuxième extrait, l'argument principal pour ne pas abandonner le joul est qu'il permet aux Québécois de conserver leur culture, de les distinguer des autres francophones. Ce lieu commun, très présent depuis la Révolution tranquille, côtoie dans le discours de Julie la crainte de voir dégénérer la langue léguée de génération en génération, le français (« c'est un peu un héritage aussi à conserver / c'est un héritage qu'on a en tant que / en tant que Canada français d'après moi »). Ainsi, il faut conserver le joul parce qu'il distingue les Québécois des Français, et il faut conserver le français parce qu'il les distingue des Canadiens anglais. Encore une fois, les lieux communs sont insérés dans le discours sans que Julie s'y associe directement. On apprend comment elle évalue le français parlé au Québec, mais son discours, dont la portée est générale, donne peu d'indices sur la manière dont les jugements qu'elle porte s'ancrent dans sa vie, dans son rapport direct, individuel à la langue.

Une distinction dans la portée des arguments permet de mettre en relation hiérarchique les arguments mobilisés. Dans cette recherche, j'ajouterai au duo portée générale / portée individuelle, proposé par G. Martel (2000b), deux intermédiaires qui me paraissent importants dans l'analyse du discours argumentatif. Le lieu commun a une portée générale, c'est-à-dire que ce qu'il exprime est applicable à l'auditoire universel

(voir 4.1.2). Il peut s'opposer, dans l'argumentation du locuteur, à des énoncés à portée personnelle (restreinte au seul locuteur), mais aussi à des énoncés de portée collective, pouvant soit inclure le locuteur (énoncé applicable à un groupe auquel le locuteur s'identifie), soit l'exclure (énoncé applicable à un groupe auquel le locuteur ne s'identifie pas)¹⁰⁰.

Alors que Julie utilise les lieux communs et les énoncés généralisants pour supporter sa conclusion, Sébastien, dans l'extrait suivant, les met en place pour s'en dissocier.

Sébastien : c'est sûr là t'en as tout le temps st/ tu as comme la crème de la crème qui veulent être l'élite euh du français / pis tu as le monde ordinaire du peuple qui sont vraiment / pas portés à / pourquoi mettre l'énergie moi j/ moi là à au niveau social que je suis là / j'ai pas d'intérêt à mettre de l'énergie // à t'sais à améliorer la qualité de mon français / parce que ça m'amènera pas tant plus que ça là / pis le fait que mon français soit pas excellent ou parfait ou moyen / ça m'enlève pas tant que ça non plus là dans mon cheminement là pis dans le cheminement de ben du monde

Dissociation	c'est sûr là t'en as tout le temps st/ tu as comme la crème de la crème qui veulent être l'élite euh du français pis tu as le monde ordinaire du peuple qui sont vraiment / pas portés à	
Argument1	moi là à au niveau social que je suis là / j'ai pas d'intérêt à mettre de l'énergie // à t'sais à améliorer la qualité de mon français parce que ça m'amènera pas tant plus que ça là /	Portée personnelle
<i>Implicite</i>	<i>Améliorer la qualité de son français procure des avantages lorsqu'on est à un certain niveau social</i>	Portée générale
Argument2	pis le fait que mon français soit pas excellent ou parfait ou moyen / ça m'enlève pas tant que ça non plus là dans mon cheminement là	Portée individuelle
Argument 3	pis dans le cheminement de ben du monde	Portée collective incluante
<i>Implicite</i>	<i>Avoir un français imparfait conduit à des sanctions dans certains cheminements</i>	Portée générale
<i>Conclusion</i>	<i>la qualité du français est importante pour ceux qui ont de l'ambition dans le domaine de la langue, pour le reste du monde ordinaire, dont je suis, ça a peu de conséquences</i>	Portée générale

D'entrée de jeu, Sébastien opère une dissociation de la communauté, ceux qui veulent être l'élite du français et le monde ordinaire, laquelle correspond à deux énoncés

¹⁰⁰ Ces deux portées collectives, incluante et excluante, renvoient à des énoncés généralisants.

généralisants. Par la suite, il implique, à travers les deux arguments qu'il mobilise, qu'il faut pouvoir bénéficier d'avantages ou souffrir d'inconvénients pour souhaiter améliorer la qualité de sa langue.

Les lieux communs implicites dans l'exemple précédent sont aussi utilisés par Julie :

Julie : ben oui ça donne une certaine crédibilité sociale tu arrives pour te présenter en entrevue tu arrives pour te présenter à n'importe qui pour parler en public quelqu'un qui parle tout croche ça a plus aucune crédibilité pis ça va très très mal passer selon moi c'est l'idée que j'ai là m/ / ou ça c'est un désintérêt aussi pour ton des gens avec qui tu discutes peut-être je sais pas / c'est comme ça que je le vois

Ici, Julie formule explicitement le lieu commun [*Bien parler*] *donne une certaine crédibilité sociale*. L'argument souligné est quant à lui construit à partir du pendant négatif du lieu commun employé par Sébastien, *Améliorer la qualité de son français procure des avantages, soit Avoir un français imparfait conduit à des sanctions*¹⁰¹. Julie, contrairement à Sébastien, s'associe à ces lieux communs. Les deux locuteurs reconnaissent qu'un mauvais usage du français a des conséquences négatives, mais Sébastien n'adhère pas à ce lieu commun en ce qui le concerne. Tous deux reconnaissent le contenu du lieu commun comme critère normatif, qui pourra influencer leur vision de la langue, ou du moins se placer dans leur hiérarchie de critères permettant d'évaluer la langue. Dans l'extrait de Sébastien, les critères à portée individuelle ont plus de poids que ceux qui s'appliquent à l'ensemble de la population.

La hiérarchie des lieux communs peut se faire individuellement, à partir du positionnement des lieux communs à l'intérieur du discours d'un seul locuteur, mais elle peut aussi s'élaborer à partir d'un ensemble de discours, comme il sera fait dans cette étude. La hiérarchisation que je propose accorde plus de poids argumentatif à un lieu commun servant la conclusion qu'à un argument utilisé en concession, puisque le premier supplante le second dans le déroulement argumentatif. Ainsi, regardons comment se positionnent les lieux communs dans le discours de Frédéric.

¹⁰¹ La construction est donc faite comme suit : C parce que si D1 donc non-C, si D2 donc non-C.

Enquêteure : pis qu'est-ce que tu penses euh du français de France ou du français de Belgique ou euh Suisse est-ce que tu penses qu'on devrait se comparer à eux
 Frédéric : eux leur différence c'est ils ont *je trouve qu'ils ont ben plus de vocabulaire que nous-autres* / même si euh *on leur tape sur la tête avec les anglicismes* là pis c'est vrai là qu'ils en ont des anglicismes pis ils en utilisent tellement des fois qu'ils ont de la misère à trouver eux-mêmes le terme français / mais en général là ils ont beaucoup moins de difficulté à mettre le bon mot sur la bonne euh / justement la bonne émotion la bonne situation / ça je je reconnais ça d'eux beaucoup là tu me demandes si on devrait / si on devrait se fier à eux // je sais pas (silence) la France bah je sais pas // je suis allé en France j'ai pas resté impressionné vraiment par euh // par justement la ligne de conduite qu'on devrait avoir par rapport à eux-autres / *quoique comme je dis je pense que leur éducation fait qu'ils lisent plus ils écrivent / plus aussi euh plus jeunes // là-dessus ils sont bons mais / pour l'anglais j'ai ben de la misère // [...] je pense qu'ils ont rien à nous montrer si tu veux que je te réponde comme ça là*

Dans cet extrait, Frédéric mobilise trois lieux communs. Le premier, selon lequel les anglicismes sont un signe de mal parler, sert la conclusion selon laquelle les Français ne parlent pas mieux que les Québécois. Le deuxième exprime qu'un grand vocabulaire est un signe de bien parler, et le troisième que l'éducation aide à mieux parler. Ces deux derniers tendraient à impliquer que les Français parlent mieux. Comme la conclusion de Frédéric stipule ici que les Français « n'ont rien à nous montrer », le lieu commun concernant l'emploi des anglicismes a plus de force argumentative que les deux autres.

Dans le chapitre 8, j'établirai ainsi une hiérarchie des lieux communs selon leur force argumentative. Cela me conduira à identifier le ou les type(s) de normes qui l'emporte(nt) dans l'imaginaire linguistique des informateurs.

6.2 Les lieux communs comme indicateurs de normes

Les lieux communs mobilisés par les informateurs ne concernent pas tous la langue. Certains d'entre eux renvoient à des règles sociales, à des lignes de conduite, etc., alors que d'autres permettent d'évaluer si un emploi peut être justifié ou condamné, et c'est dans ce sens que je les conçois comme des indicateurs de normes linguistiques. Certains lieux communs faisant plutôt référence à des règles sociales permettent néanmoins d'évaluer, dans un contexte de discours sur la langue, des usages linguistiques. C'est le cas entre autres du lieu commun *On ne peut condamner ce qu'on utilise soi-même* qui peut aussi bien s'appliquer à l'excès de vitesse en voiture qu'à l'utilisation d'anglicismes. Dans les cas comme ce dernier, j'intégrerai ce type de lieux communs dans les critères linguistiques puisqu'ils servent de critères d'évaluation linguistiques dans ce contexte précis. Ceux-ci seront alors associés aux critères présents dans le modèle linguistique de l'Imaginaire linguistique d'A-M Houdebine¹⁰² (voir 3.1.1 pour une description de ce modèle).

Les différents critères de ce modèle sont illustrés dans le tableau 6.2 à l'aide d'extraits du corpus étudié ici véhiculant des lieux communs.

¹⁰² Rappelons que bien que Houdebine parle de *norme*, je remplace ici cette appellation, déjà utilisée dans cette étude en ce qui a trait à des ensembles de critères normatifs, par *critère*. Voir 3.1.2.

TABLEAU 6.2 : ASSOCIATION DES CRITÈRES LINGUISTIQUES ET DES LIEUX COMMUNS

Types de critères	Exemples	Lieux communs
Critères systémiques	[non attestés]	<i>En français québécois, la contraction « din » (de les) est acceptable au même titre que « au » (à le)</i>
Critères statistiques	c'est les termes qui sont utilisés dans les magasins dans les magazines euh un peu partout là t'sais // faque s/ si tu entends jamais les termes français euh des termes spécifiques ben	<i>C'est difficile de privilégier un mot que tu n'entends nulle part.</i>
Critères constatifs	moi j'en fais faque euh t'sais je peux pas me fâcher [contre ceux qui font des fautes] parce que je fais des fautes	<i>On ne peut condamner ce qu'on utilise soi-même</i>
Critères fictifs	je pense pas [que la génération de nos parents parle mieux] je pense que / euh (silence) non je pense que si on sacre c'est parce (rires) qu'ils sacraient	<i>Les sacres sont un signe de mal parler</i>
Critères prescriptifs	[non attestés]	<i>Ce qui n'est pas dans le dictionnaire n'est pas français</i>
Critères communicationnels	on parle pis c'est correct on écrit pis on se fait comprendre pis ça passe t'sais	<i>L'important c'est que le message passe</i>
Critères identitaires	pis aussi les anglicismes ça itou on en échappe pas là on au Québec surtout en Estrie euh / c'est très anglophone faque les anglicismes on est moi je suis né avec ça les anglicismes là j'ai appris le français avec des mots anglais dedans	<i>Être en contact avec des anglophones augmente le nombre d'anglicismes</i>

L'association des lieux communs à des types de normes rend compte des critères qui peuvent être plus ou moins marquants dans l'imaginaire des Québécois. Une hiérarchie particulière à l'intérieur de ces critères contribue à interpréter les manifestations de sécurité/insécurité linguistique. J'y reviendrai dans le détail dans le chapitre 8.

7. L'analyse du discours explicite

t'sais si je me fie à ce que je dis depuis tout à l'heure j'en suis conscient je dis que ça c'est correct ça c'est pas correct ça c'est correct ça c'est pas correct elle est où la ligne entre les deux là // t'sais juste pour moi faque prends chaque individu qui a pas la même façon là c'est pour ça que le français est si compliqué pis que tout le monde haït ben pas tout le monde haït le français mais une majorité de personnes euh // trouvent que le français c'est trop compliqué [Simon]

Ce chapitre a pour objectif d'identifier les opinions des informateurs sur certains thèmes pouvant paraître délicats lorsqu'il est question de langue au Québec; ce qui ne semble pas faire l'unanimité, et que pourtant on aborde dans les médias comme s'il s'agissait d'évidences. Par exemple, l'omniprésence de la menace de l'anglais, la chasse à l'anglicisme qui demeure une préoccupation sociale, les fautes d'orthographe et d'accord qui doivent être enrayées, la supériorité du français de France, la dégénérescence du français au Québec ainsi que la complexité de l'écrit. Ces six thèmes, abordés lors des entretiens, paraissent marquer particulièrement le discours sur la langue et s'entremêlent souvent pour caractériser le français en usage au Québec. J'ai choisi de diviser ces thèmes en deux groupes : d'abord, celui des facteurs externes influençant la perception du français au Québec. Ces facteurs touchent le statut du français au Québec par rapport à d'autres langues (ici l'anglais) et la légitimité du français québécois comparativement à celle d'autres variétés de français (principalement le français de France). Dans ce premier groupe se retrouvent la supériorité du français de France (7.2.1), la menace de l'anglais (7.2.2) et les emprunts à l'anglais (7.2.3). Le deuxième groupe comprend les thèmes concernant la qualité de la langue : la complexité de l'écrit (7.3.1), les fautes (7.3.2) et la dégénérescence du français au Québec (7.3.3)¹⁰³.

¹⁰³ On pourrait remarquer que les emprunts à l'anglais font partie du français, et qu'il serait donc plus juste de les intégrer aux facteurs concernant la qualité de la langue. Néanmoins, comme ils sont *ressentis* par les locuteurs comme des éléments externes au français, je considère plus pertinent de les inclure ici dans les facteurs externes.

Les données analysées dans ce chapitre proviennent des réponses aux questions directement posées sur le thème. Par exemple, pour le thème de la supériorité du français de France, je n'ai retenu ici que le discours obtenu dans cette réponse, et non le discours obtenu au sujet du français de France dans d'autres thèmes durant l'entretien. Comme nous l'avons vu dans les résultats de Laberge et Chiasson-Lavoie (1971) et de D'Anglejan et Tucker (1973), on note parfois des différences entre les réponses aux questions directes et le reste du discours (voir 2.2.1)¹⁰⁴. Ce type de contradictions sera abordé au chapitre 9.

Pour chacun des thèmes, je reprendrai d'abord, s'il y a lieu, les conclusions d'enquêtes antérieures sur le thème concerné. Cela permettra de voir le cheminement des représentations – dans la mesure où des comparaisons peuvent être faites entre des méthodologies différentes et des locuteurs d'horizons parfois difficilement comparables. Ensuite, je présenterai l'ensemble des réponses, sans distinction de personnes. Puis je montrerai les différences de réponses obtenues en tenant compte du niveau d'éducation d'abord, puis du sexe des informateurs. Rappelons ici que l'une de mes hypothèses de départ concernait le lien entre le niveau de scolarité et l'attachement au code normatif. La distinction entre les hommes et les femmes en est une traditionnelle; on a ainsi souvent observé que les femmes étaient plus attachées à la norme établie que les hommes, ce qui parfois les rend plus conservatrices, et d'autres fois agentes de changement (voir notamment Labov, 2004 [1976] : 331-332).

¹⁰⁴ Dans l'étude de Laberge et Chiasson-Lavoie (1971), il s'agissait de contradictions entre les deux questions « le français de Paris est le meilleur français » et « le français du Québec est moins beau que le français de France », et, chez D'Anglejan et Tucker (1973), entre les réponses aux questions et l'évaluation que les informateurs font des voix européennes et québécoises.

7.1 La caractérisation du mal parler

Avant d'aborder chacun des thèmes à l'étude, regardons comment les informateurs caractérisent le *mal parler*. J'ai en effet demandé aux participants ce qu'ils considéraient comme indices d'une mauvaise façon de parler. Les réponses, généralement situées en début d'entretien, permettent d'observer ce qui est spontanément associé à une mauvaise utilisation de la langue.

Les réponses à la question « C'est quoi, pour toi, mal parler? » peuvent être regroupées en deux catégories : d'une part mentions de types d'emplois précis et d'autre part des commentaires quant à certaines façons générales de parler. Le tableau 7.1 présente successivement les deux catégories de réponses selon les variables retenues, diplômés / non-diplômés et hommes / femmes. Bien sûr, certaines personnes ont pu nommer deux ou plusieurs caractéristiques du mal parler, d'où le nombre plus élevé de réponses que de répondants. Toutefois, les totaux pour chacune des catégories ne comptent qu'une fois chacun des informateurs.

TABLEAU 7.1 : LA DÉFINITION DE MAL PARLER

	Réponses	Diplômés		Non-diplômés		H	F	Fréquence totale
		H	F	H	F			
Types d'emplois	Abréviations	2	-	-	-	2	-	2
		2		-				
	Anglicismes	1	5	1	1	2	6	8
		6		2				
	Déformation des mots	3	2	1	4	4	6	10
		5		5				
	Les si et les -rais jouent, sondaient	4	2	1	2	5	4	9
		6		3				
	Prononciation (ex. diphthongues)	2	1	1	2	3	3	6
		3		3				
Sacres	-	2	1	1	1	3	4	
	2		2					
Syntaxe fautive (tu veux-tu; inversion des auxiliaires)	1	2	-	-	1	2	3	
	3		-					
Total (répondants) / 15		12		13		11	14	42
Commentaires généraux	Trop sacrer (= manque de vocabulaire)	2	1	1	2	3	3	6
		3		3				
	Parler joual	-	-	-	2	-	2	2
		-		2				
	Manque de vocabulaire / mauvaise utilisation des mots	-	2	3	-	3	2	5
		2		3				
	Manque de respect pour le français / de politesse pour les personnes	-	-	-	2	-	2	2
-		2						
Total (répondants) / 15		5		8		6	7	15

La caractérisation du « mal parler » tient plus souvent à des emplois précis qu'à une utilisation générale de la langue qu'on qualifie de fautive. Cette fréquence se mesure tant en nombre d'éléments stigmatisés qu'en nombre de personnes adhérant à ces éléments. Lorsqu'on regarde les différences entre diplômés et non-diplômés, on remarque aussi que la distinction est très marquée entre le nombre de jugements portant sur les exemples précis et le nombre de ceux portant la langue en général, chez les diplômés. Chez les non-diplômés, par contre, cette différence est plus atténuée. Et même si ces derniers sont, comme les diplômés, plus nombreux à caractériser une mauvaise utilisation de la langue par des types d'emplois précis, la proportion est, dans les jugements sur la langue, inversée par rapport aux types d'emplois entre les non-diplômés et les diplômés : un peu plus de la moitié des premiers (8/15) comparée au tiers seulement des seconds (5/15) envisagent la qualité de la langue par rapport à la production générale d'un locuteur, parler jocal, manquer de vocabulaire, etc.

En ce qui concerne la variable du sexe, tant les hommes que les femmes sont plus sensibles aux emplois spécifiques lorsqu'il est question de caractériser une mauvaise façon de parler. Dans cette catégorie, les hommes sont par contre un peu moins nombreux (11/15) par rapport aux femmes chez qui la presque totalité spécifie que certains emplois spécifiques sont un signe de mal parler. Pour les critères liés à l'utilisation générale de la langue, les deux sexes sont pratiquement en nombre égal (6 et 7), soit près de la moitié de chaque groupe d'informateurs.

Je tenterai, dans le chapitre 8 consacré à l'analyse de discours épilinguistiques, de fournir des éléments d'interprétation à ces résultats. Dans la prochaine partie, nous verrons les résultats bruts des entretiens.

7.2 Les facteurs externes

7.2.1 Supériorité du français de France

Au Québec, on a longtemps mesuré la qualité du français en fonction de sa conformité au français en usage en France tel que représenté dans les dictionnaires. Parmi les premières enquêtes sociolinguistiques, D'Anglejean et Tucker (1973) affirment que les participants à leur enquête jugeaient moins avantageux de parler comme un Québécois que comme un Européen. Par ailleurs, d'autres chercheurs ont souligné que les locuteurs québécois pouvaient présenter un attachement plus grand à leur variété de français tout en admettant une qualité supérieure à la variété française (voir notamment Bourhis et Lepicq, 1993; Laberge et Chiasson-Lavoie, 1971; Tremblay, 1990). Toutefois, les dernières enquêtes (Razafimandimbimananana, 2005; Remysen, 2002; Moreau *et al.*, 2004) reflètent un détachement plus grand vis-à-vis du français en usage en France en tant que modèle normatif, peut-être en raison de la facilité d'accès à la culture française, par la télévision, la radio, le cinéma, qui peuvent en rendre un plus fidèle reflet, dans toute sa variation. Comme on l'a vu précédemment, le français « idéal » auquel se réfèrent de manière de plus en plus marquée les Québécois semble désormais se nommer *français international* ou *français standard* plutôt que *français de France*, bien que les caractéristiques du modèle en cause soient fortement semblables, peu importe la dénomination. Est-ce que ce changement de dénomination modifie la valeur supérieure accordée à la variété en usage en France? Chez l'ensemble des locuteurs?

Ce détachement observé dans les récentes enquêtes se retrouve aussi chez mes informateurs. Ainsi, seulement 5 informateurs évaluent plus positivement le français de France que le français du Québec. Par exemple, Pascal considère que la langue des Français ressemble plus à la langue écrite :

Pascal : eux ils parlent un peu plus comme ils vont écrire [...] c'est un respect plus grand à notre langue

La majorité, par contre, considère que le français du Québec est soit équivalent, soit meilleur que le français de France :

Marie : mais ils ont beaucoup plus de mots sauf que ils ont aussi beaucoup plus d'anglicismes je pense c'est nous-autres les premiers je pense qui ont trouvé stationnement eux-autres ils disent encore parking t'sais non t'sais c'est égal t'sais ça vient recouper oui

Enfin, 3 personnes disent que le français de France semble meilleur mais qu'au fond, elles ne savent pas dans quelle mesure c'est effectivement le cas :

Sara : je suis pas allée assez souvent en France pis en Belgique ou ailleurs pour dire euh ça nous apparaît meilleur mais je sais pas jusqu'à quel point ça l'est

Le tableau 7.2.1 montre la répartition des réponses selon le sexe et le diplôme.

TABLEAU 7.2.1 LA SUPÉRIORITÉ DU FRANÇAIS DE FRANCE¹⁰⁵

Réponses	Diplômés		Non-diplômés		Total	
	H	F	H	F	H	F
Les Français ne parlent pas mieux	4	5	5	4	9	9
	9		9		18	
Les Français parlent mieux	2	1	1	2	3	3
	3		3		6	
Je ne sais pas	0	3	1	1	1	4
	3		2		5	
J'aime leur façon de parler	0	0	1	0	1	0
	0		1		1	
Total	15/15		15/15		30	

En regardant le tableau 7.2.1, on constate que les diplômés et les non-diplômés ne se distinguent pas dans ce thème (le même nombre de diplômés et de non-diplômés affirment que les Français parlent mieux (3) ou non (9)). De même, les réponses des informatrices ne sont pas différentes de celles des hommes et elles perçoivent le français québécois de manière aussi positive que le français de France. Un nombre plus élevé de

¹⁰⁵ La pertinence des données statistiques présentées dans ce chapitre ont été vérifiées à l'aide de la formule du khi-carré, soit la somme des différences entre la fréquence espérée et la fréquence obtenue au carré divisé par la fréquence espérée. Somme des $((f_e - f_o)^2 / f_e)$.

femmes (4) que d'hommes (1) par contre ne savent pas si le français de France est supérieur au français québécois, et parmi les femmes, ce sont les diplômées qui se démarquent ici (3 pour une non-diplômée).

Par ailleurs, lorsque j'ai demandé aux témoins s'ils croyaient que les Québécois devraient prendre la France comme modèle linguistique, tous ont répondu que non, certains ajoutant que ce sont deux communautés distinctes : « non c'est deux réalités différentes non je pense pas » [Ariane]; « c'est deux langues à quelque part différentes un petit peu là » [Carl]; « on est différents pis faut l'accepter » [David].

7.2.2 La menace de l'anglais

Les précédentes études mentionnant la menace de l'anglais offrent des conclusions surprenantes quant à l'évolution de sa perception. Avec l'adoption de la loi 101, on aurait pu s'attendre à ce que le sentiment de menace diminue au fil des années. En effet, l'étude de Bédard et Monnier (1981), menée auprès d'élèves du secondaire et portant sur l'avenir du français au Québec, concluait sur un sentiment moins important de menace de l'anglais chez les élèves interrogés. Toutefois, vingt ans plus tard, la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, dans son rapport publié en 2001, rappelle que l'anglais représente toujours une menace à cause de la mondialisation. La mondialisation, comme processus favorisant l'anglais au détriment des autres langues, aurait-elle remplacé la menace strictement liée à la situation géographique du Québec, seule province francophone sur un continent majoritairement anglophone? Ou est-ce toujours la même crainte, chez les mêmes personnes, qui conduit à cette conclusion dans les résultats de la Commission? L'enquête de Razafimandimbimananana (2005) interdit une telle conclusion, puisqu'elle démontre ce même sentiment de crainte alors qu'elle concerne les représentations linguistiques d'élèves du secondaire. Cette enquête présente une inquiétude quant à la survie du français en Amérique du Nord.

La majorité de mes informateurs, quant à eux, ne jugent pas que l'anglais constitue une grande menace pour le français au Québec. Selon 15 informateurs, par exemple, il n'y a pas de menace à court terme :

Adèle : c'est pas menacé d'après moi non on est assez attaché pis on fonctionne assez bien avec le français [...] pour l'instant c'est pas une menace à court terme

Pour d'autres, par contre, l'anglais demeure une menace potentielle :

Christine : il serait menacé si il y avait plus un certain encadrement une certaine législation pour le protéger là

Seulement 3 personnes considèrent que l'anglais est menaçant aujourd'hui :

Alexandra : je pense qu'il l'est par rapport à tout ce qui est anglophone autour je pense que si on a pas aucune restructuration au niveau de l'éducation je pense que oui il est menacé

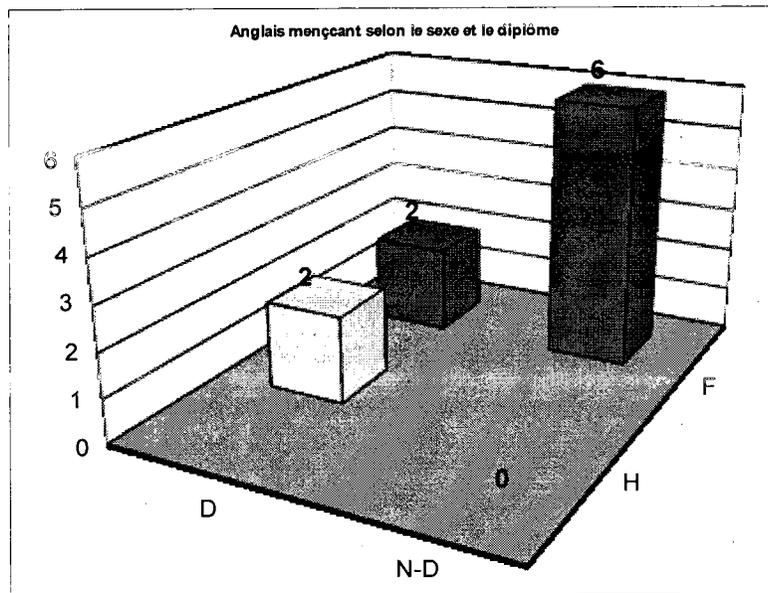
TABLEAU 7.2.2 : LA MENACE DE L'ANGLAIS

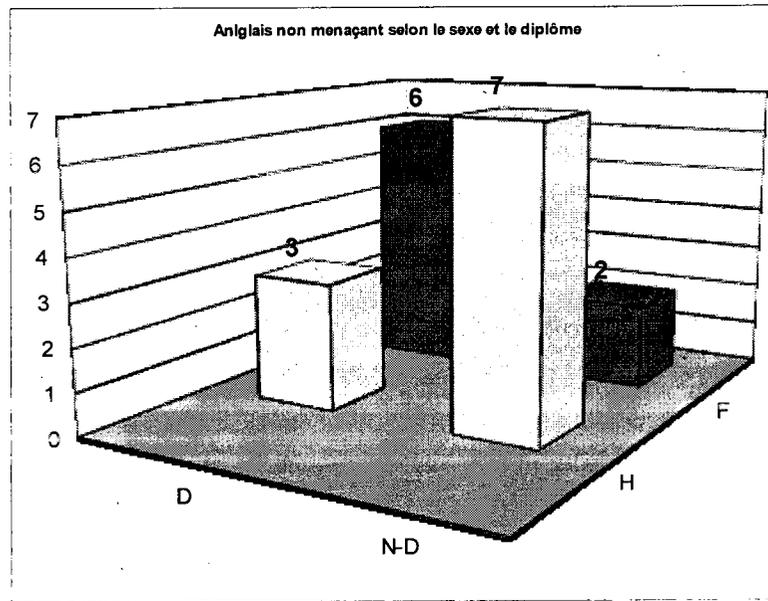
Réponses	Diplômés		Non-diplômés		Total	
	H	F	H	F	H	F
<i>L'anglais est menaçant pour le français au Québec</i>	2	2	-	6	2	8
	4		6		10	
<i>L'anglais n'est pas menaçant pour le français au Québec</i>	3	6	7	2	10	8
	9		9		18	
<i>Indécis</i>	1	0	0	0	1	0
	1		0		1	
Total	14		15		29	

D'après le tableau 7.2.2, on ne remarque aucune différence significative de jugement entre les informateurs diplômés et les non-diplômés : un nombre égal dans les deux groupes ne voit pas l'anglais comme menaçant, et 6 non-diplômés pour 4 diplômés se sentent menacés par l'anglais au Québec. Contrairement aux réponses liées au thème de la supériorité du français de France, le sexe paraît ici opérer une distinction. Les

femmes se répartissent également entre les deux réponses, alors que les hommes sont moins nombreux à voir le français menacé par l'anglais (2 pour 10). Comme nous l'avons souligné au début du chapitre, cette plus grande susceptibilité à l'égard de la menace de l'anglais chez les femmes rejoint les conclusions de recherches antérieures sur la préférence des femmes à l'endroit des formes valorisées (Labov, 2004 [1976] : 331-332), et l'anglais demeure une menace dans le discours dominant (voir 2.1.6). Les diagrammes 7.2.2 montrent ces résultats combinés.

DIAGRAMMES 7.2.2 : LA MENACE DE L'ANGLAIS





L'anglais paraît plus menaçant pour les femmes non-diplômées que pour tous les autres groupes. Rappelons d'une part que les femmes sont généralement plus attachées à la norme. D'autre part, les personnes ayant fréquenté l'université ont plus souvent été mises en contact avec la norme scolaire, et avec ses avantages à travers les ouvrages de référence, les publications, etc., par rapport aux personnes non-diplômées. Cela peut expliquer que les femmes diplômées perçoivent moins l'anglais comme une menace que les femmes non-diplômées. Comme le mentionne l'un des informateurs :

Marc : quand tu arrives à l'université où qu'on encourage le français? nulle part la moitié de nos livres sont en anglais trois quarts de nos livres sont en anglais

Par ailleurs, les informateurs voyant le moins l'anglais comme une menace sont les femmes diplômées et les hommes non-diplômés.

Comme le mentionne l'une des informatrices, il est important de distinguer ici l'utilisation de mots anglais dans le français québécois et la menace de la langue anglaise pour le français au Québec :

Ariane : je pense pas qu'on finisse par angliciser tous nos je pense qu'on va finir par perdre la langue ben avant de la rendre t'sais de l'angliciser à notre façon là

7.2.3 Les anglicismes

Comme on l'a vu dans la section 2.2 qui rendait compte des enquêtes menées sur la perception du français au Québec, les anglicismes sont généralement très mal perçus au Québec. Dans l'étude de Laberge et Chiasson-Lavoie (1971) toutefois, les anglicismes sont présentés comme des éléments caractéristiques du jocal qui, s'il ne correspond pas à un modèle de langue, est utilisé par les locuteurs comme langue familière à laquelle ils s'identifient fortement. Chez Razafimandimbimanana (2005 : 150), bien qu'on observe un attachement à la langue parlée au Québec, le nombre élevé d'anglicismes perçus par les jeunes provoque chez eux un sentiment de honte.

Ce sentiment n'est pas partagé par les personnes que j'ai interrogées. Ainsi, la grande majorité des informateurs affirment que les anglicismes ne les dérangent pas. Seulement 8 sur 30 manifestent des jugements négatifs à l'égard des emprunts à l'anglais, associant l'utilisation de mots anglais à de la paresse intellectuelle :

Frédéric : je trouve que la paresse intellectuelle c'est des fois de même pas essayer de voir c'est quoi le terme français quand qu'on l'a dans notre face en anglais plus souvent qu'en français pis de l'utiliser allègrement

L'extrait de Geneviève illustre une autre raison de condamner les anglicismes, soit qu'ils n'ont pas leur place dans le français :

Geneviève : ça fait pas partie de la langue française là je trouve moi les anglicismes là faque

Parmi les personnes qui condamnent les anglicismes, 3 informateurs disent en utiliser régulièrement tout en disant préférer un français d'où ils seraient absents :

Stéphanie : je pense que j'en dis aussi [...] ça serait le fun t'sais quand tu écoutes quelqu'un parler pis il utilise tous les bons mots en français là ben oui c'est plus beau »

Fait non surprenant, aucun informateur ne dit *aimer* les anglicismes. L'anglicisme a trop longtemps été l'ennemi du français au Québec pour être ouvertement apprécié. Les commentaires sur l'acceptation des anglicismes sont donc moins franchement positifs que tolérants. Par exemple, 7 personnes disent qu'ils sont ancrés dans le parler des Québécois :

Ariane : des anglicismes? il y en a des frappants mais en général c'est des choses qu'on est comme tous habitués d'entendre

Six affirment qu'ils font partie de l'histoire québécoise :

Pascal : les angl/ ben c'est sûr que c'est pas le français là purement sauf que ça fait partie de notre contexte social et culturel

On comprend même parfois mieux le mot anglais que le mot français :

Christine : ça me dérange pas moi je pense même que il y en a que les gens comprennent plus que le vrai terme français là

De manière générale, on ne les remarque pas, ils ne sont pas dérangeants ou agressants :

Francis : des anglicismes en quelque part on est habitué avec pis on les comprend ça fait que je trouve ça correct là

TABLEAU 7.2.3 : LES EMPRUNTS À L'ANGLAIS

Réponses	Diplômés		Non-diplômés		Total	
	H	F	H	F	H	F
Jugements neutres ou positifs ¹⁰⁶	4	6	7	4	11	10
	10		11		21	
Jugements négatifs	1	3	1	3	2	6
	4		4		8	
Sans opinion	1	0	0	0	1	0
	1		0		1	
Total	15		15		30	

Concernant la distinction entre diplômés et non-diplômés, les réponses sont presque identiques : 10 diplômés contre 11 non-diplômés ne sont pas dérangés par les anglicismes, et 4 personnes de chaque groupe condamnent l'emploi d'anglicismes. En ce qui a trait à la pertinence du sexe des informateurs sur les réponses fournies, si les jugements positifs et neutres ont la faveur d'un nombre presque égal chez les hommes et chez les femmes (11 et 10), plus de femmes portent un jugement négatif sur les emprunts à l'anglais (6 femmes pour 2 hommes).

¹⁰⁶ Une informatrice juge effectivement certains anglicismes « beaux » :

Enquêteure : euh faque pour toi c'est correct qu'on en ait quelques-uns

Andrée-Anne : ben oui parce qu'on est quand même en minorité euh dans un pays dans un continent ben en Amérique du Nord anglophone je pense que on a pas le choix là on peut pas se soustraire pis (silence) mais oui mais de pas se faire envahir dans le fond mais il y en a pas tant d'anglicismes là toaster / t'sais je sais pas (rires)

Enquêteure : ça fit

Andrée-Anne : ça fit oui c'est vrai hein

Enquêteure : ou je feel pas ben

Andrée-Anne : je feel pas ben / mais c'est beau (rires) t'sais c'est québécois

Il serait présomptueux d'établir un lien entre la beauté du mot et son origine anglaise, mais on ne peut nier que la locutrice, au lieu de condamner les anglicismes, apporte une justification liée à l'esthétique et à l'appartenance du mot au français québécois (ce qui correspondrait, dans le modèle de l'Imaginaire linguistique, aux normes identitaires).

7.3 Qualité de la langue

7.3.1 Complexité de l'écrit

La question de la complexité de l'écrit n'a pas été abordée directement par les linguistes cités dans le chapitre 2. Toutefois, il s'agit d'un sujet abondamment traité dans les médias lorsqu'on aborde le sujet de la qualité du français au Québec. L'un des articles présentés aux informateurs en début d'entretien rendait compte de la pensée de Jean Forest « Les jeunes Québécois - et les vieux aussi, d'ailleurs - maîtrisent mal le français écrit? Mais c'est la faute de la langue française elle-même, dont le code écrit regorge d'aberrations lexicales, orthographiques et grammaticales! » (Cornellier, 2006 : f5). Certains des informateurs se sont insurgés contre le contenu de cette citation. De même, lorsque j'ai abordé le sujet directement en leur demandant « Est-ce que l'écrit est trop compliqué? », plusieurs ont paru surpris. J'aurais pu dire « Est-ce que ça te dérange que le ciel soit bleu? » et j'aurais sans doute obtenu le même regard. Ainsi, selon certains, il ne pourrait pas en être autrement :

Frédéric : ils disaient que ça regorge de d'aberrations lexicales orthographiques grammaticales c'est le français qu'est-ce que tu veux

Pour d'autres, cela se compare à la complexité des mathématiques. Si tu n'es pas bon en orthographe, tu fais autre chose, comme si la maîtrise de l'écrit était réservée à une partie de la population « qui est bonne là-dedans¹⁰⁷ » :

Pascal : je serais porté à dire parce que je le maîtrise pas parfaitement sauf que c'est une question d'intérêt moi je pense parce que si j'avais un intérêt plus grand pour le français je pense pas que ce soit compliqué t'sais je suis très fort en maths pis en physique en chimie pis pour d'autres personnes c'est très compliqué pis ils comprennent rien parce qu'ils ont pas l'intérêt t'sais parce que c'est simple faque le français doit être relativement simple si tu as l'intérêt sinon c'est compliqué

¹⁰⁷ On le verra à nouveau dans le thème des fautes, tous ne se sentent pas concernés par l'importance de la maîtrise de l'écrit.

Chez la majorité de mes informateurs, toutefois, l'écrit est perçu comme compliqué. Là où les opinions diffèrent est sur l'évaluation personnelle de cette complexité. Est-ce *trop* compliqué? Compliqué mais faisable? Cette complexité est inhérente à la langue française?

TABLEAU 7.3.1 : LA COMPLEXITÉ DE L'ÉCRIT

Réponses	Diplômés		Non-diplômés		Total	
	H	F	H	F	H	F
Écrit (<i>trop</i>) compliqué et c'est décourageant	2	3	4	5	6	8
	5		9		14	
Écrit compliqué mais faisable	2	4	0	0	2	4
	6		0		6	
Écrit compliqué et c'est bien comme ça	0	1	1	1	1	2
	1		2		3	
Écrit pas compliqué	1	1	2	1	3	2
	2		3		5	
Dépend de l'intérêt	0	0	1	0	1	0
	0		1		1	
Total	14		15		29	

Les différences entre les catégories d'informateurs deviennent plus marquées ici que dans les thèmes précédents. À l'université, non seulement les étudiants sont-ils évalués sur leurs compétences à l'écrit, mais se retrouvent aussi dans une institution où la culture de l'écrit est prépondérante. Les évaluations se font la majorité du temps à travers des textes écrits, l'apprentissage par la lecture. On remarque ainsi que près des deux tiers (9/14) des informateurs ayant répondu que l'écrit était (*trop*) compliqué sont des non-diplômés, et que les seuls à considérer l'écrit « compliqué mais faisable » sont des diplômés :

Sara : c'est vrai qu'elle est complexe mais il faut faire des efforts je pense pour apprendre nos règles puis s'améliorer c'est une langue importante à garder comme ça

Le contenu de cette citation rejoint d'ailleurs l'opinion des informateurs qui trouvent que la complexité de l'écrit fait la beauté de la langue, qu'elle entretient l'intelligence, que c'est la spécificité du français, que « c'est ça le français ».

7.3.2 Les fautes¹⁰⁸

Comme pour la question de la complexité de l'écrit, on ne trouve pas de référence au concept de faute dans les enquêtes décrites au chapitre 2. Pourtant, il s'agit d'un facteur important pour appuyer l'idée de la dégénérescence du français au Québec et un élément majeur de la caractérisation du « mal parler » (voir plus haut). J'ai donc demandé aux informateurs de me dire s'ils étaient incommodés par les fautes lorsqu'ils en voyaient. Comme le montre le tableau 7.3.2, plus de la moitié ne sont pas incommodés par les fautes. Encore une fois, il serait illusoire de penser que quiconque puisse porter un jugement positif à l'égard des fautes. Les jugements sont ainsi plutôt neutres :

Étienne : ça me dérange pas tant que ça parce que je les vois pas souvent les fautes mais des fois je m'en rends compte pis je suis là ah tiens une faute pis là je suis ça me dérange pas je suis content en fait parce que je m'en suis rendu compte

Plusieurs affirment que dans la mesure où les fautes ne gênent pas la compréhension, ils n'en font pas de cas :

Ariane : si il y en a quelques-unes je pense que écoute c'est quand même pas évident d'écrire quelque chose sans fautes il y a tellement de règles

Simon : ça me choquera pas pantoute eille pff (rires) parce que je vais avoir compris son message pareil t'sais c'est ça

¹⁰⁸ Les fautes ici renvoient aux fautes d'orthographe, de grammaire et de syntaxe, ce qui exclut les anglicismes, déjà traités dans un autre thème.

TABLEAU 7.3.2 : LES FAUTES

Réponses	Diplômés		Non-diplômés		Total	
	H	F	H	F	H	F
Jugements négatifs	3	5	1	2	4	7
	8		3		11	
Jugements neutres	2	3	4	4	6	7
	5		8		13	
« J'en fais alors je tolère »	0	1	2	0	2	1
	1		2		3	
« Cela dépend de la situation »	1	0	0	0	1	0
	1		0		1	
« Moi je m'applique pour ne pas en faire »	0	0	1	0	0	1
	0		1		1	
Total	15		14		29	

Les diplômés ici sont plus nombreux à condamner les fautes (8 pour 3 non-diplômés). Ce thème comme le précédent n'opère pas de distinction entre les hommes et les femmes. Pour les jugements négatifs à l'égard des fautes, on retrouve 7 femmes pour 4 hommes; pour les jugements neutres 7 femmes pour 6 hommes¹⁰⁹. On remarque néanmoins que les personnes les plus sévères envers les fautes sont les femmes diplômées, ce qui vient appuyer l'hypothèse d'un attachement plus grand des femmes à l'égard de la norme, et plus encore des femmes ayant été soumises à l'évaluation scolaire sur une plus longue période.

¹⁰⁹ Dans le prochain chapitre, consacré à l'analyse argumentative, je reviendrai sur les différents arguments utilisés pour justifier les réponses. Par exemple, le fait d'accepter les fautes « parce que j'en fais aussi ».

7.3.3 Dégénérescence du français au Québec

Les études linguistiques ne se sont pas intéressées directement à la question de la dégénérescence du français au Québec. Pourtant, dans les médias québécois, ce thème est abondamment traité. Combien de fois peut-on lire qu'on nivelle par le bas... que, d'ici x années, les Québécois ne comprendront plus Molière... qu'ils ne pourront plus communiquer avec les autres francophones du monde...

Les participants à mon enquête semblent avoir éprouvé de la difficulté à répondre de manière tranchée à la question de la dégénérescence du français au Québec. Ils parlent mieux que leurs parents, mais les jeunes parlent mal, ça évolue, est-ce que ça dégénère? Les mêmes arguments permettent les positions opposées, soit que le français dégénère ou qu'il ne dégénère pas :

Sara : moi je trouve que ça l'évolue plutôt que de s'appauvrir c'est des petites règles par contre qui sont éliminées ça de ce côté-là

Je me concentrerai ici sur leur réponse directe à la question et j'aborderai leurs raisonnements dans la prochaine section.

Parmi l'ensemble des informateurs, 14 considèrent tout de même que le français au Québec est aujourd'hui aussi bon ou parfois meilleur que ce qu'il était avant :

Marie : non je pense pas ben non dans le fond [...] il me semble que je sais pas si c'est pas mieux mais c'est parce qu'on est plus de gens à parler mieux je pense je sais pas comment le dire

Cette petite moitié est concurrencée par des réponses plus ambivalentes. Ainsi, 14 autres participants émettent des réserves quant à l'évolution du français québécois; 9 d'entre eux voient une régression dans la qualité du français au Québec :

Marc : je pense que ça a changé beaucoup depuis quelque temps le français là ça a évolué comme tout évolue là peut-être que ça a évolué dans le bon sens c'est ce qu'on va savoir plus tard moi je pense pas

D'autres distinguent l'évolution de l'écrit par rapport à celle de l'oral :

Sylvie : écrit définitivement écrit ça je trouve ça terrible parlé je parle pas à grand-monde depuis une couple d'années là (rires) je pourrais pas dire non j'aurais tendance à dire que ça se maintient là je pourrais pas dire

D'autres encore trouvent que leur génération parle mieux que les générations précédentes, mais croient que la qualité va redescendre :

Annie : au contraire j'ai l'impression qu'on s'améliore dans notre français t'sais ben le français des années cinquante pis le français des années soixante-dix pis le français de maintenant ben j'ai l'impression qu'on s'améliore j'ai pas l'impression ça déperit tant que ça au niveau je sais pas c'est peut-être les normes qui changent plus que mais j'ai l'impression qu'on va rebaisser

Rébecca, quant à elle, voit dans l'évolution de la qualité du français au Québec le symptôme d'un phénomène social plus global :

Rébecca : je pense qu'on est dans une période de je-m'en-foutisme total [...] ça dérange comme plus personne là faque je pense pas qu'on dégénère je pense juste que ça nous dérange pas

TABLEAU 7.3.3 : DÉGÉNÉRESCENCE DU FRANÇAIS AU QUÉBEC

Réponses	Diplômés		Non-diplômés		Total	
	H	F	H	F	H	F
Le français au Québec ne dégénère pas	5	3	4	2	9	5
	8		6		14	
Le français au Québec dégénère	0	2	4	3	4	5
	2		7		9	
Écrit moins bien, oral mieux	0	2	0	0	0	2
	2		0		2	
Le français au Québec s'est amélioré mais va redescendre	0	2	0	1	0	3
	2		1		3	
Pas d'opinion	1	0	0	1	1	1
	1		1		2	
Total	15		15		30	

Un peu plus de la moitié des diplômés (8/15) évalue l'évolution du français québécois de manière positive ou neutre, pour à peine plus du tiers (6/15) des non-diplômés. Par ailleurs, 7 non-diplômés considèrent que le français au Québec dégénère, pour 2

diplômés. Les bémols abordés plus haut se situent plutôt chez les diplômés. En effet, 2 diplômées jugent que, chez les jeunes, l'écrit se détériore alors que l'oral s'améliore. Ces réponses ne sont pas étonnantes si on considère que les diplômés étaient plus intolérants vis-à-vis des fautes (voir 7.3.2). Les hommes sont ici aussi plus positifs que les femmes. Chez les hommes, 9 évaluent positivement le français actuel, contre 5 femmes. De même, si l'on combine les réponses négatives et les réponses incluant des réserves, on retrouve 10 femmes pour 4 hommes.

7.4 Conclusion

Comparativement à ce qui a été observé lors des enquêtes précédentes, le discours épilinguistique tend à démontrer une plus grande tolérance des locuteurs québécois à l'endroit des écarts par rapport à la norme, et ce, de manière générale et chez l'ensemble des informateurs. Ainsi, pour chacun des thèmes, les jugements sont plutôt positifs ou neutres à l'égard du français québécois, tel qu'il est utilisé dans son usage actuel, même en tenant compte des fautes d'orthographe et des anglicismes qui en font partie. Rappelons les conclusions des différents thèmes en rapport avec les distinctions proposées, soit entre diplômés et non-diplômés de l'université, et entre hommes et femmes.

J'ai choisi de m'intéresser à des locuteurs de moins de 35 ans parce qu'ils étaient nés après la Révolution tranquille et cette raison peut expliquer le plus grand détachement vis-à-vis de la menace de l'anglais, de la valeur négative associée aux anglicismes et de la supériorité du français de France. En effet, l'une des conséquences de la Révolution tranquille a été l'acquisition d'une certaine autonomie du français québécois par rapport au français de France. Par ailleurs, la loi 101 a rendu les jeunes moins frileux à l'égard de l'anglais et la mondialisation a donné à l'anglais une valeur positive plutôt que négative. Le seul groupe qui se distingue des autres est celui composé des femmes, qui semblent plus attachées à la pureté du français, voyant davantage l'utilisation d'anglicismes et l'attirance qu'exerce l'anglais au Québec comme menaçantes pour le français. Contrairement à l'hypothèse de départ, les diplômés universitaires ne semblent pas ici plus attachés au discours dominant que les autres.

Pour les thèmes liés à la qualité de la langue, la donne change un peu. On observe une différence sensible entre diplômés et non-diplômés. Les premiers sont en général plus conservateurs dans leurs attitudes vis-à-vis de la qualité de la langue. Ils admettent la complexité de l'écrit tout en affirmant que c'est pour le mieux, qu'on ne doit rien y changer. De même, ils se montrent légèrement plus intolérants à l'égard des fautes que les non-diplômés. Cette conclusion nous ramène à l'hypothèse selon laquelle les diplômés universitaires, parce qu'ils ont été plus longtemps soumis à la norme scolaire

ont davantage tendance à l'adopter. En ce qui concerne la variable du sexe, les hommes et les femmes se distinguent seulement sur le thème de la dégénérescence du français au Québec, les femmes étant plus nombreuses à estimer que la langue dégénère.

Je me dois de mentionner que cette analyse ne permet malheureusement pas d'avoir accès à l'appropriation « réelle » du discours sur la langue, dans la mesure où il serait possible de le faire. En effet, on ne peut interpréter les jugements exprimés dans l'enquête comme le miroir fidèle du comportement des informateurs. Par exemple, est-ce que les gens qui ont exprimé de l'intolérance à l'égard des fautes jugeront négativement, dans une situation réelle, une personne qui fait des fautes? D'un autre côté, est-ce que la personne qui dit ne pas être incommodée par les anglicismes accordera la même crédibilité à quelqu'un qui en utilise dans son discours qu'à une autre qui n'en utilise pas? En effet, cette analyse des réponses aux questions directement posées sur un thème donné occulte les reprises de celui-ci dans les autres thèmes, qui mènent, parfois, à une contradiction dans le discours. Par exemple, lorsque je demande à Rébecca si elle est dérangée par les anglicismes, elle affirme clairement que ce n'est pas le cas. Pourtant, quand elle soutient que les Français parlent mieux, elle se justifie en disant qu'ils n'utilisent que peu d'anglicismes. Ce cas, et bien d'autres, seront abordés dans les prochains chapitres, de façon à vérifier si ce qui est dit renvoie à une expérience personnelle, impliquant le locuteur, ou, comme l'écrivent Moreau *et al.* (2004), « si elles [les déclarations] ne se bornent pas plutôt à reproduire, plus ou moins fidèlement, le discours tenu par certaines instances normatives, et à perpétuer les stéréotypes disponibles dans la culture du groupe en matière de langue » (2004 : 46).

8. L'analyse argumentative : Identification et hiérarchisation des lieux communs

de la manière [que le prof]
expliquait là on
comprenait ah oui ah pis
c'était quasiment le fun
t'sais (rires) faque hein
pour dire [Marilou]

L'objectif de ce chapitre consiste à identifier, par une analyse argumentative du discours épilinguistique, les critères linguistiques reconnus par les informateurs. Lorsqu'on décompose les réponses des informateurs en schémas argumentatifs, on arrive à voir les lieux communs utilisés afin de justifier les conclusions. Comme nous l'avons vu dans le chapitre sur l'analyse argumentative, les lieux communs, parce qu'implicites, renvoient à ce que le locuteur admet comme évidence (voir 4.1.4)¹¹⁰. Cette identification des lieux communs dans les argumentations des participants permet de dégager ceux qui sont les plus utilisés, et donc ceux faisant partie des normes partagées. Vincent (2000) fait référence à ces normes partagées dans sa description des concessions :

[la structure de la concession] est révélatrice non pas uniquement de la position du locuteur, mais aussi de sa conscience d'un jugement négatif et donc de sa conscience des normes sociales véhiculées dans le groupe. En reconnaissant l'importance de l'argument concédé – un contre-argument potentiel –, il admet que l'auditeur serait en droit de formuler ces objections, compte tenu de ce qu'il sait ou de ce qu'il valorise. (Vincent, 2000 : 144)

Ainsi, bien que les informateurs puissent se détacher de la proposition impliquée par le lieu commun, ils admettent celui-ci comme une évidence partagée par le simple fait de le mobiliser dans leur argumentation. Une fréquence élevée d'un même lieu commun dans l'argumentation des participants incite à croire que ces derniers admettent comme

¹¹⁰ Le contenu du lieu commun peut être utilisé explicitement comme argument. Il s'agit alors d'un énoncé généralisant, ce qui est moins intéressant dans le cadre de la présente analyse puisque je cherche ce qui, pour le locuteur, représente une évidence qu'il n'est pas nécessaire d'explicitier. Par exemple, Luc utilise le lieu commun de la langue comme outil de communication [« ça va pas me déranger si c'est dans un contexte *si je comprends le contexte là ça me dérangera pas / si c'est une non ça me dérange pas en fait là* ». Puis, plus loin, je lui demande : « faque il y a différentes façons de parler pour différentes situations ». Il me répond « oui / ça dépend du / en autant qu'on se fasse comprendre *c'est c'est le but de du français c'est de communiquer // pis si je parle à quelqu'un en anglais ben je vais switcher en anglais* ». Dans ce dernier cas, l'argument est explicite et ne sera pas compté comme faisant partie de la norme admise d'emblée.

évidence le contenu du lieu commun. Il est donc possible de croire qu'il s'agit là de balises normatives permettant de trancher entre le bien parler et le mal parler. Nous verrons d'ailleurs qu'un même lieu commun peut se retrouver dans plusieurs thèmes, par exemple que le lieu commun *On ne peut condamner ce qu'on fait soi-même* se retrouve à la fois dans le thème de l'emploi d'anglicismes et dans celui concernant la notion de fautes. Les lieux communs observés dans les argumentations ne sont pas tous liés à la langue, mais peuvent parfois relever de l'interaction ou de règles sociales, par exemple dans le cas de *On ne peut s'exprimer que lorsqu'on connaît le sujet*.

Dans les prochaines sections, je présenterai les lieux communs les plus utilisés dans les argumentations liées aux thèmes vus dans le chapitre 6, soit la supériorité du français de France (8.1.), la menace de l'anglais (8.2), l'emploi d'anglicismes (8.3), la dégénérescence du français au Québec (8.4), la complexité du français écrit (8.5) et la notion de fautes (8.6). Un numéro et une lettre seront associés à chacun des lieux communs de façon à ce qu'on puisse mieux les repérer dans les extraits; les passages faisant référence au lieu commun seront écrits en italiques. Les passages en gras feront ressortir les conclusions.

À la fin de chaque section, un diagramme montrera la hiérarchie des lieux communs mobilisés dans le discours des participants. Comme nous l'avons vu en 6.2, une hiérarchisation des lieux communs permet d'identifier le critère que l'informateur considère comme ayant le plus de poids argumentatif, puisqu'un lieu commun servant à appuyer une conclusion a plus de valeur qu'un lieu commun utilisé en concession. Ainsi, à titre indicatif, j'établirai le poids argumentatif en divisant le nombre total d'occurrences par la fréquence à laquelle le lieu commun sert d'une part d'argument appuyant la conclusion et d'autre part de concession. J'attribuerai ensuite une valeur de 3 à un lieu commun servant d'argument et de 1 à un lieu commun servant de concession. La proportion de ces valeurs, bien qu'arbitrairement déterminée, permet de mettre en relief de manière plus adéquate et interprétable les différences de poids argumentatifs des différents lieux communs. Le calcul de ces valeurs a été effectué de la façon suivante. Les occurrences du lieu commun comme argument et comme concession sont divisés par le nombre total d'utilisations de ce lieu commun, puis traduis en pourcentage. Le

pourcentage d'occurrences du lieu commun employé comme argument est ensuite multiplié par 3, auquel est additionné le pourcentage d'utilisations en concession (puisqu'il est multiplié par 1). Ainsi, si le lieu commun n'est utilisé que comme argument, le pourcentage est de 100 %, multiplié par 3 = 300, ce qui constitue la valeur argumentative maximale; s'il n'est utilisé que comme concession, alors sa valeur est de 100, soit la valeur minimale. L'exemple suivant, fictif, illustre ce calcul.

Nb total d'utilisations	12
Nb ; pourcentage d'utilisations comme argument	10 ; 83,3 %
Nb / pourcentage d'utilisations comme concession	2 ; 17 %
Pourcentage d'utilisations comme argument X 3	250
Pourcentage d'utilisations comme concession X 1	17
Valeur argumentative / 300 (250 + 17)	267

Comme le nombre total d'occurrences montre déjà le degré d'adhésion au lieu commun, je fais dans cette étape abstraction de ce nombre pour me concentrer sur le poids argumentatif, selon que le lieu commun appuie ou non la conclusion¹¹¹.

Enfin, à partir des lieux communs identifiés et de leur hiérarchie, je serai en mesure de dégager les critères linguistiques, soit ceux qui conduisent à une évaluation de la langue, que j'associerai aux critères de Houdebine¹¹². Je mettrai aussi en relation les réponses des informateurs diplômés et non-diplômés de façon à rendre compte, s'il y a lieu, des distinctions entre les critères reconnus par les uns et par les autres.

¹¹¹ Dans une même argumentation, il est plutôt rare d'observer en opposition (comme argument et comme concession) deux lieux communs parmi les plus utilisés. C'est pourquoi il ne me sera pas possible d'illustrer par un extrait la hiérarchie montrée dans les diagrammes, qui reprennent les lieux communs selon leur statut d'argument ou de concession, et ce, pour l'ensemble des informateurs.

¹¹² Rappelons que certains lieux communs ne permettent pas d'évaluation de la langue à proprement parler, par exemple lorsqu'il s'agit de critères « sociaux » tels que *On ne peut s'exprimer que lorsqu'on connaît le sujet*. Les critères linguistiques, tel que mentionné au point 6.2, sont ceux qui permettent de discriminer des usages ou des façons de parler dans un contexte de discours sur la langue.

8.1. Supériorité du français de France

Dans la question liée au thème de la supériorité du français de France, j'ai demandé aux informateurs de se positionner par rapport à l'opinion selon laquelle les Français parlent mieux. Je leur ai aussi demandé si les Québécois devraient prendre les Français pour modèles, question que j'ai incluse ici dans l'analyse des lieux communs, tout en sachant qu'il s'agit d'une question tout à fait différente de la question opposant la qualité du français de France à celle du français québécois. Cette dernière concerne le « français idéal » et l'autre un français d'usage : les informateurs peuvent considérer le français de France meilleur « en absolu », mais ne pas souhaiter parler comme les Français pour différentes raisons, par exemple parce que la variété de France ne reflète pas leur réalité, l'accent ne leur plaît pas, le nombre d'anglicismes leur paraît plus important chez les Français, etc. M'intéressant aux lieux communs, aux critères qui servent à évaluer la langue, il m'est apparu pertinent d'inclure cette question dans mes analyses.

8.1.1 Fréquence des lieux communs liés à la supériorité du français de France

Dans le chapitre 7, les tableaux montraient que la plupart des informateurs ne favorisaient pas l'usage français par rapport à l'usage québécois. Quels sont les arguments justifiant que les Français ne parlent pas mieux? Certains informateurs utilisent des arguments liés à une trop grande différence entre les deux variétés, différence rendant difficile la comparaison. D'autres font appel à des arguments liés à certains types d'emplois linguistiques, à la qualité du vocabulaire, à la quantité d'anglicismes, etc. Les quatre lieux communs les plus fréquents lorsqu'il s'agit de justifier sa position par rapport au français de France sont les suivants¹¹³ :

1A On parle mal français quand on utilise des anglicismes (16¹¹⁴)

1B Il est difficile de comparer des réalités différentes (15)

1C On parle bien quand on a beaucoup de vocabulaire (13)

¹¹³ Les lieux communs ont été formulés de façon à demeurer le plus près possible du discours des locuteurs, tout en étant assez généraux pour inclure toutes leurs occurrences. Ces deux principes expliquent une certaine variation dans la formulation des lieux communs.

¹¹⁴ Le nombre entre parenthèses renvoie au nombre d'informateurs qui ont recours à ce lieu commun – certains plus d'une fois –, sur un total de 30 informateurs.

1D On ne peut s'exprimer que lorsqu'on connaît le sujet (9)

Les lieux communs se retrouvent dans les argumentations tant favorables que défavorables au français de France. Par exemple, Marie affirme que les Français ont beaucoup de vocabulaire (et *On parle bien quand on a beaucoup de vocabulaire*) **mais** qu'ils ne parlent pas mieux. Ce lieu commun est ici anti-orienté par rapport à la conclusion.

Enquêteure : trouves-tu que les Français parlent mieux

Marie : ben c'est ça je te dis ça c'est tourné euh souvent autour du pot je trouve les Français / *1C parce que ils ont beaucoup de mots / beaucoup de vocabulaire / mais je peux pas dire qu'ils parlent mieux* parce que je comprends // pas où est-ce qu'ils veulent n'en venir souvent // ils en mettent (rires) en tout cas c'est la majorité de ce que j'entends là je peux pas euh euh affirmer clairement que c'est ça pour tout le monde là ben c'est ça

Enquêteure : mais pour toi ils parlent / pas nécessaire/

Marie : *1C mais ils ont ils ont beaucoup plus de mots 1A sauf que ils ont aussi beaucoup plus d'anglicismes* je pense c'est nous-autres les premiers je pense qui ont trouvé stationnement / euh eux-autres ils disent encore parking euh t'sais non t'sais c'est c'est égal // t'sais ça vient / ça vient recouper oui

Enquêteure : oui est-ce que tu penses que c'est pertinent qu'on se compare à eux

Marie : **non** / *1B on a pas euh on on a plus la même euh les mêmes racines t'sais c'est sûr que c'est trop loin oui / ah non non non / on peut pas euh // on peut pas tous parler à la française du jour au lendemain non plus (rires)*

Le discours de Marie implique que la maîtrise d'un vaste vocabulaire devrait conduire à une conclusion en faveur d'une meilleure qualité, ce à quoi elle s'oppose par l'utilisation du *mais* précédant la conclusion « je ne peux pas dire qu'ils parlent mieux ». Elle reprend par ailleurs l'argument de l'étendue du vocabulaire plus loin, indice ici encore d'une meilleure qualité, mais le contrebalance avec l'argument de l'utilisation d'anglicismes, qui va à l'encontre d'une bonne qualité : « mais ils ont beaucoup plus de mots (et *On parle bien quand on a beaucoup de vocabulaire*) sauf que ils ont aussi beaucoup plus d'anglicismes (et *On parle mal français quand on utilise des anglicismes*) »; elle conclut donc « c'est égal ». On remarque ici que le lieu commun lié à l'emploi d'anglicismes a plus de valeur dans une hiérarchie des lieux communs que celui de l'étendue du vocabulaire.

Le même type d'argumentation se retrouve chez Andrée-Anne, qui mobilise le lieu commun de l'étendue du vocabulaire en faveur de la conclusion « Les Français parlent mieux ».

Enquêtrice : est-ce que tu trouves que les Français parlent mieux que nous

Andrée-Anne : **oui je trouve que oui** / pas à cause de pas la manière de parler *IC je trouve qu'ils ont plus de vocabulaire je trouve que c'est euh // c'est plus important ils ont plus étudié au secondaire ou à l'école non même au primaire là ils lisent des choses au primaire là que nous on lit au à au Cégep t'sais ça a pas de sens là ça a vraiment pas de sens pis pourquoi nous on a un peu on dirait que c'est comme il faut nous garder pauvre euh tout le temps encore // une classe ouvrière là à jamais là on aura jamais de vocabulaire moi j'en ai pas de vocabulaire là pour vrai là je perds tout le temps mes mots je cherche de quoi // [...]*

Enquêtrice : est-ce qu'on devrait les prendre pour modèle

Andrée-Anne : **non surtout pas surtout pas** *IA ils anglicisent tout*

Il est intéressant d'observer que lorsque je lui demande si on devrait prendre les Français pour modèles, elle répond négativement puisqu'ils « anglicisent tout »¹¹⁵.

Dans ce dernier extrait, la supériorité des Français sur le plan de la qualité de la langue ne conduit pas à un désir de se conformer à leur usage. Cette attitude avait déjà été remarquée dans l'étude de Laberge et Chiasson-Lavoie (1971) où le français de France était de moins en moins reconnu comme modèle et où le joual était considéré comme étant plus à même d'exprimer les émotions (1971 : 102). Francard (1993) parle aussi d'un « recours à des stratégies de compensation au sein d'un double marché linguistique », dans lesquelles l'opposition entre le marché officiel, lieu d'expression de la variété jugée supérieure, et le marché restreint, « où d'autres valeurs entrent en jeu : connivence, affirmation identitaire » (Francard, 2008 : 50) donne de plus en plus la main haute à la norme identitaire de Houdebine (norme qui rend compte d'une allégeance à ce qui reflète la réalité de la communauté d'appartenance du locuteur).

¹¹⁵ On remarque que l'un des lieux communs les plus utilisés est *On parle mal français quand on utilise des anglicismes*, ceci alors que la majorité des informateurs affirmaient ne pas être incommodés par les anglicismes lorsque la question leur était posée directement. Nous nous attarderons sur cette apparente contradiction dans la prochaine section, 8.2.

8.1.2 Hiérarchie des lieux communs liés à la supériorité du français de France

La plupart des informateurs n'adhèrent pas à l'idée de la supériorité du français de France. Les lieux communs les plus élevés dans la hiérarchie sont donc les lieux communs qui vont à l'encontre de cette supériorité. Dans le tableau suivant, on retrouve les lieux communs les plus utilisés.

DIAGRAMME 8.1 LIEUX COMMUNS LIÉS À LA SUPÉRIORITÉ DU FRANÇAIS DE FRANCE

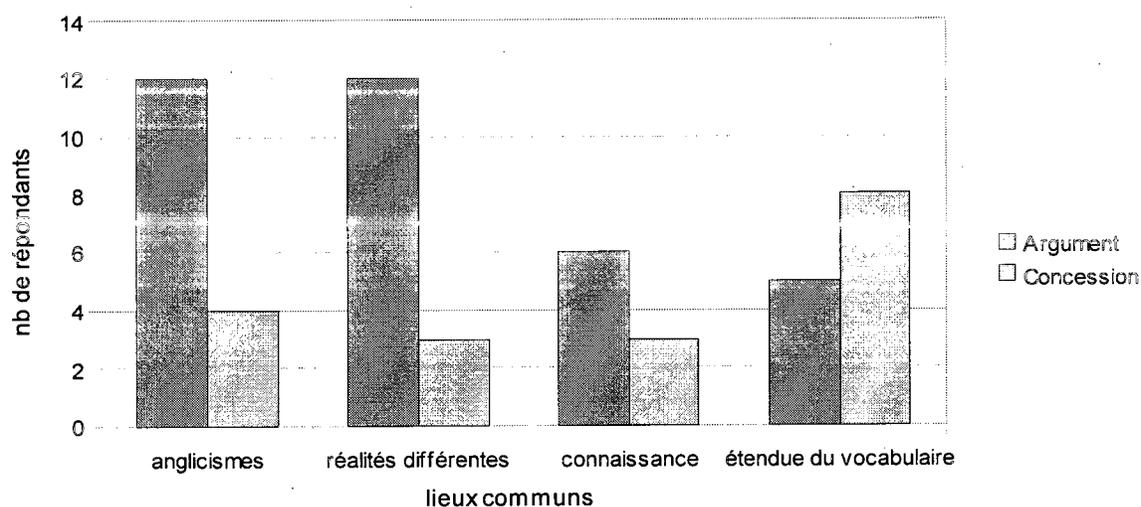


TABLEAU 8.1 VALEUR ARGUMENTATIVE DES LIEUX COMMUNS LIÉS À LA SUPÉRIORITÉ DU FRANÇAIS DE FRANCE

Lieux communs	Fréquence d'utilisation	Valeur argumentative /300
<i>On parle mal français quand on utilise des anglicismes</i>	16	250
<i>Il est difficile de comparer des réalités différentes</i>	15	260
<i>On ne peut s'exprimer que lorsqu'on connaît le sujet</i>	9	234
<i>On parle bien quand on a beaucoup de vocabulaire</i>	13	190

On observe ici que les lieux communs qui possèdent la plus haute valeur dans la hiérarchie, c'est-à-dire ceux qui sont le plus souvent utilisés pour supporter la conclusion, sont les lieux communs en défaveur de la supériorité du français de France, et principalement les lieux communs *On parle mal français quand on utilise des anglicismes* et *Il est difficile de comparer des réalités différentes*. Par ailleurs, on remarque que le lieu commun le plus employé pour justifier la supériorité du français de France est plus souvent utilisé comme concession que comme argument, ce qui confirme sa position inférieure dans la hiérarchie.

8.1.3 Critères dégagés

Comme il s'agit d'un thème relativement éloigné des préoccupations habituelles des informateurs, il est compréhensible de retrouver les lieux communs *Il est difficile de comparer des réalités différentes* et *On ne peut s'exprimer que lorsqu'on connaît le sujet*, qui font référence à des critères sociaux plutôt que linguistiques. Par ailleurs, les informateurs mobilisent aussi des critères d'évaluation linguistiques, comme la présence d'anglicismes et l'étendue du vocabulaire. Ceux-ci font partie des critères fictifs, d'après le modèle de l'Imaginaire linguistique. En effet, ces deux critères se basent sur « les idées que le locuteur se fait de la langue et qu[i] sont également sans fondement objectif » (Houdebine, 1985 : 8, note 2).

En opposant les utilisations des lieux communs des informateurs diplômés et non-diplômés de l'université, on note que ces derniers sont plus nombreux à faire appel aux critères fictifs dans leur argumentation que les diplômés. En effet, 9 non-diplômés utilisent les lieux communs *On parle mal français quand on utilise des anglicismes* et *On parle bien quand on a beaucoup de vocabulaire* alors que 7 diplômés utilisent le premier et 6 le second.

En ce qui a trait à la variable du sexe des informateurs, on remarque que les informatrices utilisent plus de lieux communs que les informateurs, tant fictifs que sociaux. Le lieu commun *On parle mal français quand on utilise des anglicismes* est utilisé par 11 femmes, alors que 5 hommes le mobilisent. De même, 8 femmes pour 5

hommes utilisent le lieu commun *On parle bien quand on a beaucoup de vocabulaire*. Le critère social lié au lieu commun *Il est difficile de comparer des réalités différentes* se retrouve dans le discours de 10 femmes et dans celui de 5 hommes. La différence par contre ne se remarque pratiquement plus pour le lieu commun *On ne peut s'exprimer que lorsqu'on connaît le sujet*, qui est utilisé par 5 femmes et 4 hommes.

8.2 La menace de l'anglais

8.2.1 Fréquence des lieux communs liés à la menace de l'anglais

Le chapitre 7 montrait chez mes informateurs une plus grande tolérance à l'égard de l'anglais que celle annoncée par les précédentes enquêtes. La longueur des argumentations liées à ce thème porte à croire que cette tolérance ne va pas de soi, qu'elle doit être expliquée puisqu'elle va à l'encontre de ce qui est véhiculé dans le discours dominant (média, compte rendu de la Commission sur les États généraux sur la langue française), soit que l'anglais est menaçant pour le français au Québec. Comme les réponses des informateurs à la question portant directement sur la menace de l'anglais n'allaient pas dans le sens d'un sentiment de menace, on peut comprendre que les lieux communs mobilisés dans ces réponses renvoient aux façons d'assurer la survie du français.

2A *L'anglais menace le français au Québec (14)*

2B *Assurer la survie du français ne se fait pas tout seul (11)*

2C *En parlant français on contribue à sa survie (9)*

2D *La survie du français dépend de l'importance qu'on lui accorde (6)*

Près de la moitié des informateurs évoquent le danger – potentiel ou réel – de l'anglais pour le français au Québec. Cela peut paraître évident, puisqu'il s'agit du sujet de la question. Pourtant, les informateurs reprennent cet argument de manière implicite pour s'en distancier. Par exemple, Étienne affirme que « c'est correct¹¹⁶ de parler anglais ». Le seul fait de mentionner cet argument implique que certains pourraient penser que ce n'est pas « correct¹¹⁷ ». L'argumentation d'Étienne est par ailleurs centrée sur des mesures qu'il faut maintenir afin d'assurer le statut du français au Québec.

¹¹⁶ *Correct* n'est pas ici employé dans son sens normatif, c'est-à-dire « conforme à la norme ». Au Québec ce mot est souvent employé à l'oral comme synonyme d'« acceptable ».

¹¹⁷ Dans la théorie scandinave de la polyphonie linguistique, lorsqu'on a une négation comme « le mur n'est pas blanc », le locuteur prend en charge la négation mais cela implique qu'un autre être discursif doit prendre en charge l'affirmation (voir Nølke *et al.*, 2004 : 29). Ici comme il n'y a aucun être discursif explicite pour le prendre en charge, on peut supposer qu'il s'agit d'un lieu commun.

Enquêteure : est-ce que pour toi le l'anglais est encore menaçant pour le français au Québec (silence)

Étienne : ben (silence) non je veux dire euh *2B si on s'en tient à // t'sais euh aux lois sur l'affichage en français pis des choses comme ça il y a certains euh certains points à ne pas recul/ t'sais faut pas reculer là-dessus* pis c'est correct de parler anglais je veux dire // parler anglais espagnol allemand tout ça plus de langues que tu parles le plus de cordes à ton arc que tu as ou que je pense pas que c'est un problème qu'on parle anglais c'est pas un problème que moi je parle anglais ou // mais t'sais c'est juste euh *2B maintenir euh / une certaine exigence au niveau du français* pis on va être correct // peut-être faire des bébés aussi ça l'aiderait (rires)

Enquêteure : (rires) c'est quelque chose qu'on a déjà essayé et ça marche (rires)

Étienne : ah oui ça marche (rires) // bon / faque c'est ça là on est entouré de d'anglophones mais euh // t'sais ailleurs euh sont entourés d'autres langues pis pis ils arrivent à maintenir le français mais t'sais // *2B le gouvernement euh a une responsabilité pour maintenir le français visible dans les lieux publics pis euh exiger euh le français de / ses députés ou des choses comme ça mais donc ça euh je pense que ça ça garantit le français /*

Étienne explique que l'anglais n'est pas une menace en misant sur les moyens que les Québécois ont de contrer cette menace: « **ben (silence) non** je veux dire euh si on s'en tient à // t'sais euh aux lois sur l'affichage en français pis des choses comme ça il y a certains euh certains points à ne pas recul/ t'sais faut pas reculer là-dessus [puisque *assurer la survie du français ne se fait pas tout seul*]. Plus loin, il reprend le même lieu commun en disant « je pense pas que c'est un problème qu'on parle anglais c'est pas un problème que moi je parle anglais ou // mais t'sais c'est juste euh maintenir euh / une certaine exigence au niveau du français [puisque *assurer la survie du français ne se fait pas tout seul*] **pis on va être correct** ».

Martin, quant à lui, utilise le lieu commun *En parlant français on contribue à sa survie* pour justifier qu'il ne sent pas la menace de l'anglais.

Enquêteure : trouves-tu que l'anglais est encore une euh menace pour le Québec

Martin : ça c'est une bonne question hein on a souvent dit ça là voilà euh voilà quelques années (silence) pff c'est dur à dire hein mais une menace moi je suis euh quelqu'un qui tient vraiment à la culture québécoise ça c'est sûr // *2A alors au niveau de la langue anglaise c'est sûr que faut séparer les choses faut voir les les euh les bons côtés de d'apprendre l'anglais me sentir menacé non 2C parce que je pense pas utiliser l'anglais à la maison là / euh je compte euh mettre l'accent vraiment sur le français si jamais j'ai des enfants* pis c'est comme ça pour transmettre la culture là mais hum / c'est vraiment important je pense de de connaître l'anglais là c'est sûr /

Enquêteure : pour toi l'anglais est pas une menace pour le français au Québec euh

Martin : **je sais pas si ça (x) ça peut briser la langue non** je pense que quelqu'un qui s'applique vraiment son français peut faire la part des choses pour chaque langue // pis être capable de situer vraiment chaque langue dans son milieu euh

Enquêtrice : hum hum / pis le fait de savoir parler anglais c'est pas quelque chose

Martin : qui va nuire nécessairement au français / **je crois pas que ça va nuire au français**

En disant qu'il y a de bons côtés d'apprendre l'anglais, Martin implique qu'on ne voit généralement que les mauvais côtés d'apprendre l'anglais, soit l'idée que si les gens apprennent l'anglais, ils ne parleront plus français, point de vue dont il se détache tout en l'impliquant dans son discours. Il affirme par ailleurs que le français n'est pas menacé dans la mesure où on continue à l'utiliser et à le transmettre à ses enfants : « **me sentir menacé non** parce que je pense pas utiliser l'anglais à la maison là je compte euh / mettre l'accent vraiment sur le français si jamais j'ai des enfants (et *En parlant français on contribue à sa survie*) pis c'est comme ça pour transmettre la culture là ».

De même, Sophie croit que tant que le français est utilisé dans la vie de tous les jours, sa survie est assurée.

Sophie : mais euh 2C *tant que dans le fond la langue va continuer à être parlée dans les milieux dans les familles et tout ça enseignée dans les écoles euh*

Enquêtrice : faque

Sophie : c'est peut-être plus dans les villes comme Montréal peut-être // qu/ là où euh t'sais une collègue elle me disait qu'elle était allée dernièrement pis quand c'est rendu qu'ils te servent en premier en anglais plutôt qu'en français là peut-être que je serais plus confrontée pis dire oui là on est en danger pis mais ici à Sherbrooke j'ai pas l'impression qu'on (silence) que j'aurais besoin de sortir aux barricades pis de

Enquêtrice : faque l'anglais est plus nécessairement une menace à part peut-être dans certains coins de Montréal mais euh au Québec le l'anglais

Sophie : **j'ai euh j'ai peut-être pas ce sent/ m/ j'ai pas nécessairement ce sentiment-là** c'est sûr comme thérapeute ils vont nous in/ euh nous inciter / à maîtriser mieux l'anglais mais dans une perspective d'offrir des meilleurs services à la clientèle qu'on a qui parle anglais euh il y a de plus en plus d'immigrants aussi à Sherbrooke hum / **mais je perçois pas nécessairement la menace**

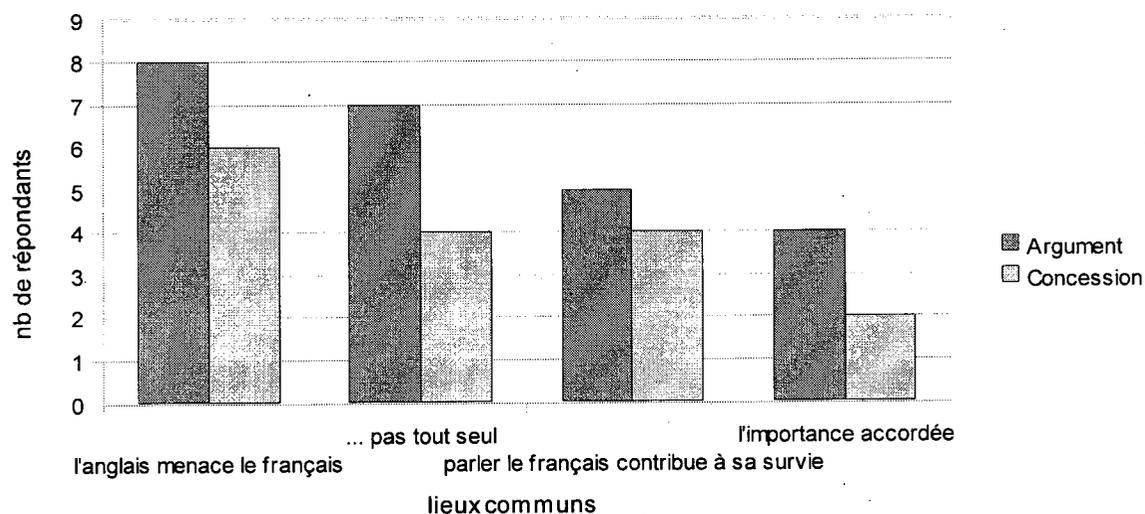
Lorsque Sophie dit « tant que dans le fond la langue va continuer à être parlée dans les milieux dans les familles et tout ça enseignée dans les écoles », elle implique que l'utilisation du français peut garantir sa survie au Québec, ce qui la conduit à la conclusion « **j'ai peut-être pas j'ai pas nécessairement ce sentiment-là** ».

Les argumentations présentées ci-dessus mettent en lumière le fonctionnement des lieux communs les plus mobilisés par les informateurs. La menace de l'anglais n'est pas ressentie par la majorité des participants. Toutefois, cette menace est véhiculée dans le discours comme admise – puisque 14 personnes renvoient au lieu commun y correspondant –, ce qui force les informateurs à se positionner par rapport à elle. Les informateurs invoquent aussi fréquemment les mesures liées à la survie du français instaurées par la loi 101. Cela démontre que, dans la conscience linguistique collective, le statut du français n'est pas acquis au Québec et doit être protégé.

8.2.2 Hiérarchie des lieux communs liés à la menace de l'anglais

Dans le diagramme suivant, on retrouve les lieux communs les plus utilisés selon la conclusion qu'ils supportent. Les deux premiers lieux concernent la conclusion selon laquelle l'anglais représente une menace (*L'anglais menace le français au Québec* et *Assurer la survie du français ne se fait pas tout seul*) alors que les deux derniers concernent la conclusion selon laquelle il n'y a pas de menace (*En parlant français on contribue à sa survie* et *La survie du français dépend de l'importance qu'on lui accorde*).

DIAGRAMME 8.2 LIEUX COMMUNS LIÉS À LA MENACE DE L'ANGLAIS



En regardant le diagramme, on remarque que les lieux communs sont légèrement plus fréquents dans le sens de la menace de l'anglais alors qu'une plus grande proportion d'informateurs considère que l'anglais n'est pas une menace pour le français au Québec. Ceci peut s'expliquer par le fait que l'analyse faite ici ne prend pas en compte les *arguments*, mais bien les lieux communs : ainsi, si quelqu'un utilise des lieux communs seulement en concession, cela ne veut pas dire qu'il n'a pas d'argument, mais uniquement que ses arguments ne sont pas toujours soutenus par des lieux communs.

TABLEAU 8.2 VALEUR ARGUMENTATIVE DES LIEUX COMMUNS
LIÉS À LA MENACE DE L'ANGLAIS

Lieux communs	Fréquence d'utilisation	Valeur argumentative /300
<i>L'anglais menace le français au Québec</i>	14	214
<i>La survie du français dépend de l'importance qu'on lui accorde</i>	6	234
<i>Assurer la survie du français ne se fait pas tout seul</i>	11	226
<i>En parlant français on contribue à sa survie</i>	9	212

Le tableau 8.2 montre qu'il y a peu de différence de valeur entre les lieux communs liés à ce thème, ceux-ci peuvent autant servir d'arguments que de concessions. Comme je l'ai expliqué en introduction de ce chapitre, un lieu commun en concession possède toujours moins de valeur qu'un argument en faveur de la conclusion puisque ce dernier aura, pour ainsi dire, le dernier mot. Les lieux communs présents ici ont donc moins de valeur que ceux présentés dans la section précédente, où les lieux communs venaient le plus souvent appuyer la conclusion.

8.2.3 Critères dégagés

Dans le présent thème, aucun critère linguistique n'est mobilisé. En effet, aucun critère ne permet de juger d'un emploi ou d'une façon de parler. Il serait plus juste de parler, pour les lieux communs *Assurer la survie du français ne se fait pas tout seul*, *En parlant français on contribue à sa survie* et *La survie du français dépend de l'importance qu'on lui accorde*, de règles de conduite concernant le statut de la langue.

8.3 L'emploi d'anglicismes

*non mais c'est ça (rires)
j'en reviens pas d'être en
train de parler de
l'importance du français
pis que moi je te place un
paquet d'anglicismes là-
dedans*

8.3.1 Identification des lieux communs

Dans le précédent chapitre, les réponses à la question « que penses-tu des anglicismes » étaient majoritairement neutres, c'est-à-dire que les anglicismes ne dérangent pas les informateurs. Ceux-ci, rappelons-le, ont généralement été considérés, à partir du milieu du XIX^e siècle, comme le principal agent corrupteur du français au Québec. Il est intéressant maintenant de vérifier si les arguments et les critères reconnus concernant l'emploi d'anglicismes demeurent neutres dans le discours implicite. En effet, prenant en compte l'histoire du Québec, on pourrait s'attendre à ce que les informateurs, même s'ils s'en dissocient, utilisent le lieu commun de la « phobie » des anglicismes.

Les lieux communs les plus utilisés par l'ensemble des informateurs sont les suivants :

3A *On parle mal français quand on utilise des anglicismes* (17)

3B *On ne peut condamner ce qu'on fait soi-même* (10)

3C *Quand on est habitué, ça ne nous dérange pas*¹¹⁸ (9)

3D *L'important c'est que le message passe* (7)

On remarque que certains lieux communs sont liés de près à l'usage habituel que font les informateurs de la langue au Québec, alors que d'autres manifestent une

¹¹⁸ Il est intéressant d'observer qu'un autre lieu commun concernant l'habitude existe aussi, soit que : l'habitude mène à accepter ce qui ne devrait pas l'être. Frédéric illustre très bien cette position : « pis c'est ça que je trouve que la paresse intellectuelle c'est des fois de même pas essayer de voir c'est quoi le terme français quand qu'on l'a dans notre face en anglais plus souvent qu'en français pis de hum de l'utiliser / allègrement / pis // c'est ça un moment donné ça devient que ça fait partie intégrante d/ du du vocabulaire pis on met complètement de côté euh on met complètement de côté le vrai terme en français »

conscience de la norme, du bon usage de la langue française. Compte tenu des résultats des précédentes enquêtes, il n'est pas étonnant de retrouver le lieu commun *On parle mal français quand on utilise des anglicismes*. Les autres lieux communs, par contre, montrent une certaine appropriation de la langue, soit que les critères d'évaluation linguistique sont plus conformes à l'usage effectif (*Quand on est habitué, ça ne nous dérange pas; On ne peut condamner ce qu'on fait soi-même; L'important c'est que le message passe*).

Dans l'extrait suivant, Marc-André affirme que les anglicismes ne posent pas vraiment de problème s'il comprend le message. Dans son argumentation, la langue n'est pas vue comme un idéal à préserver mais comme un outil de communication avant tout.

Enquêteure : est-ce que euh tantôt tu parlais d'anglicismes / est-ce que dans la langue orale ou tu disais qu'à l'écrit ça te dérangeait moins que d'autres fautes mais est-ce que dans la langue orale c'est quelque chose qui / qui va te dérangeur ou que tu vas remarquer ou euh

Marc-André : je vais les remarquer moins à la langue l/ euh orale beaucoup moins ça va passer (rires) rapidement pis c'est pas quelque chose que je vais remarquer // [...] puis par contre disons dans un caractère plus formel les anglicismes 3A *c'est ce qui va me chicoter peut-être un petit peu moins* euh // 3D *parce que je vais (rires) probablement bien comprendre pareil ce que la personne veut dire* mais ça va moins me chicoter

Par ailleurs, lorsque Marc-André dit que les anglicismes « c'est ce qui va me chicoter peut-être un petit peu moins », il sous-entend que les anglicismes font partie des indices d'une mauvaise qualité de français. En effet, dans l'échelle de valeurs de Marc-André, l'anglicisme est plus près du neutre que du mauvais, tout en se trouvant parmi les éléments qui le « chicoteront ». Cet extrait présente l'aspect négatif des anglicismes comme concession, c'est-à-dire que Marc-André se dissocie de ce qu'il considère comme socialement accepté. Carl, lui, utilise le lieu commun *On parle mal français quand on utilise des anglicismes* comme argument principal pour sa thèse. Un autre lieu commun lui servira de concession.

Enquêteure : pis les anglicismes?

Carl : euh les anglicismes euh (silence) ben / c'est un petit peu comme les sacres à quelque part c'est un mélange euh // 3B *j'en utilise rarement peut-être à part le fit de tantôt* (rires) j/ 3B *je peux pas dire que j'en utilise pas non non ça peut arriver / mais d'un côté j/ je crois que c'est un petit peu comme les*

sacres ça ça a pas sa place ça 3A il y a tout le temps un mot français correct pour

Enquêteure : exprimer

Carl : euh oui oui oui pour euh // exprimer tout ça (silence)

Ici, Carl se positionne contre les anglicismes, tout en admettant en utiliser lui-même. Il s'agit d'un lieu commun fréquemment utilisé dans les justifications, celui qui exprime le fait qu'il est difficile de condamner ce qu'on fait soi-même : « j'en utilise rarement peut-être à part le *fit* de tantôt (rires) je peux pas dire que j'en utilise pas non non ça peut arriver [et *On ne peut condamner ce qu'on fait soi-même*] **mais d'un côté j/ je crois que c'est un petit peu comme les sacres ça ça a pas sa place ça** il y a tout le temps un mot français correct pour (...) exprimer tout ça [et *On parle mal français quand on utilise des anglicismes*] ».

Rébecca aussi a recours au lieu commun de la tolérance pour ce qu'elle utilise, mais l'emploie comme principal argument pour arriver à sa conclusion : « j'ai pas de problème avec les anglicismes ».

Enquêteure : pis les anglicismes?

Rébecca : **ça honnêtement ça me dérange pas** si je travaille euh avec euh des fauteuils roulants faque on a des mécaniciens (rires) pis euh je sais c'est quoi un bearing¹¹⁹ mais demande moi pas c'est quoi en français je le sais pas (rires) non j'exagère là 3B *mais y a gros des mots pour euh des parties de fauteuil roulant que je connais en anglais mais que je connais pas en français faque non j'ai pas j'ai pas de problème avec les anglicismes*

Enquêteure : qu'est-ce que tu penses des anglicismes

Francis : 3C *des anglicismes euh en quelque part euh // on est habitué avec 3D pis on les comprend / ça fait que / je trouve ça correct*¹²⁰ là

Dans cet extrait, Francis mobilise deux lieux communs. Le premier, *Quand on est habitué, ça ne nous dérange pas*, renvoie au fait qu'au Québec, vu l'environnement linguistique québécois, l'anglicisation du lexique est difficile à éviter, voire acceptable dans le cas présent. Le deuxième lieu commun utilisé par Francis, *L'important c'est que le message passe*, implique que la langue est d'abord un outil de communication : « des anglicismes euh en quelque part on est habitué avec [et *Quand on est habitué, ça ne nous*

¹¹⁹ *Bearing* est un terme plus souvent utilisé au Québec en mécanique que son équivalent français *billes de roulement*.

¹²⁰ Voir la note 108 au sujet de la signification du mot *correct*.

dérange pas] pis on les comprend [et *L'important c'est que le message passe*] **ça fait que je trouve ça correct là** ». Ces deux lieux communs sont parmi les plus utilisés pour justifier la présence d'anglicismes dans le français en usage au Québec.

L'extrait de Sara reprend les lieux communs abordés jusqu'à maintenant.

Enquêteure : pis les anglicismes

Sara : 3B euh moi j'en utilise un peu // hum // 3A je voudrais pas qu'il y en ait trop je veux que notre langue reste le français / on peut e/ en accepter euh je pense euh / quelques-uns maintenant comme le parking ou euh / ces euh anglicismes-là 3B mais // j'en utilise quand même peu moi de mon côté là hum

Enquêteure : pis est-ce que c'est quelque chose qui va te déranger que les gens utilisent des anglicismes ou euh

Sara : ben si c'est euh utilisé euh // euh // **occasionnellement non ça me dérange pas** // 3C pis je pense qu'à force de les entendre on s'habitue aussi hein mais quelqu'un qui parle euh moitié anglais moitié français parce qu'il est anglophone ça me dérange pas non plus là c'est vraiment euh // **si c'est occasionnel là c'est pas dérangeant**

Sara commence son argumentation avec le fait qu'elle-même utilise « un peu » d'anglicismes, ce qui mobilise le lieu commun *On ne peut condamner ce qu'on fait soi-même*. Elle poursuit en disant qu'elle ne veut pas qu'il y en ait trop, qu'il est normal qu'il y en ait quelques-uns, et qu'elle-même en utilise « peu ». Ce dernier commentaire, en reprenant le lieu commun de départ, justifie qu'elle en accepte un certain nombre (puisque'elle en utilise elle-même) mais pas trop (puisque'elle n'en utilise que peu).

8.3.2 Hiérarchie des lieux communs liés à l'emploi d'anglicismes

Comme pour les deux thèmes précédents, voici le diagramme présentant l'utilisation des lieux communs utilisés comme arguments ou concessions. Les trois premiers appuient la conclusion ne condamnant pas les anglicismes (*Quand on est habitué, ça ne nous dérange pas, On ne peut condamner ce qu'on fait soi-même et L'important c'est que le message passe*), alors que le dernier (*On parle mal français quand on utilise des anglicismes*) est en faveur d'une condamnation des anglicismes.

DIAGRAMME 8.3 LIEUX COMMUNS LIÉS À L'EMPLOI D'ANGLICISMES

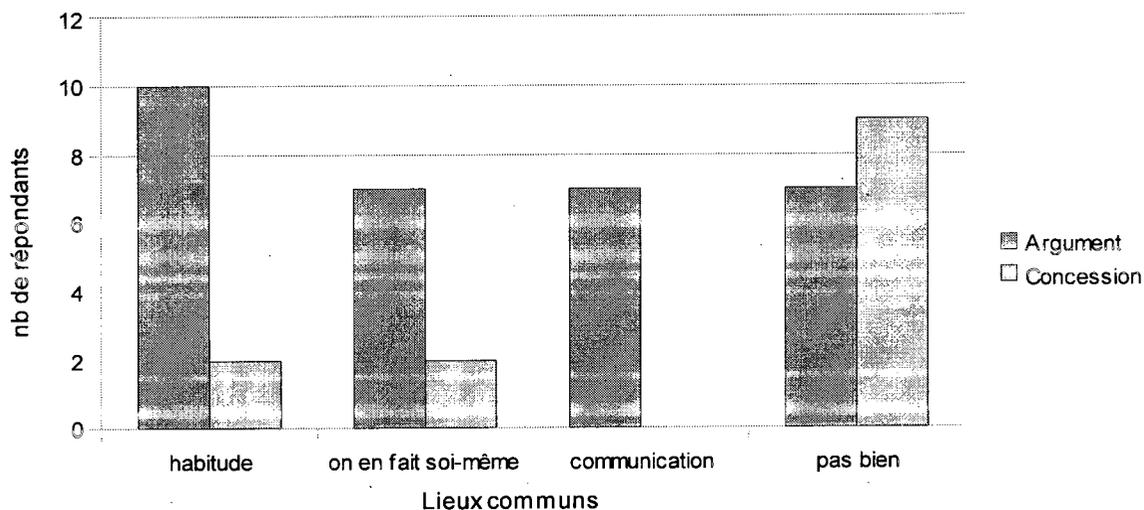


TABLEAU 8.3 VALEUR ARGUMENTATIVE DES LIEUX COMMUNS LIÉS À L'EMPLOI D'ANGLICISMES

Lieux communs	Fréquence d'utilisation	Valeur argumentative /300
<i>L'important c'est que le message passe</i>	7	300
<i>Quand on est habitué, ça ne nous dérange pas</i>	9	266
<i>On ne peut condamner ce qu'on fait soi-même</i>	10	246
<i>On parle mal français quand on utilise des anglicismes</i>	17	188

En regardant le diagramme et le tableau 8.3, on remarque tout d'abord que le lieu commun *L'important c'est que le message passe*, parce qu'il n'est utilisé que comme argument, acquiert une valeur argumentative relative plus importante que celle des autres

lieux communs. Ensuite, on retrouve le lieu commun *On parle mal français quand on utilise des anglicismes*, qui avait un poids argumentatif élevé dans la hiérarchie des lieux communs liés à la supériorité du français de France. Ici, par contre, ce lieu commun va à l'encontre de la conclusion privilégiée et est donc plus souvent utilisé comme concession que comme argument, ce qui lui confère une moins grande valeur. Contrairement à ce dernier, les autres lieux communs renvoient à la langue comme outil de communication, ce qui peut expliquer leur plus grand poids dans l'argumentation : ils sont directement en lien avec la réalité du locuteur.

8.3.3 Critères dégagés

Le présent thème concerne directement la langue des informateurs, le français québécois. Il est donc particulièrement intéressant de relever les critères qui leur permettent de justifier l'emploi des anglicismes dans leur propre usage.

L'ensemble des lieux communs ici renvoie à des critères linguistiques. Parmi eux, le lieu commun le plus fort argumentativement, *L'important c'est que le message passe*, fait partie des normes communicationnelles : rappelons que ces normes « reposent sur la prise en compte du destinataire dans les échanges : par souci d'intelligibilité ou de compréhension, un locuteur peut en effet vouloir adapter son langage et utiliser des formes qui, d'un point de vue strictement prescriptif, sont pourtant considérées comme des fautes. » (Remysen, à paraître). Ensuite, *Quand on est habitué, ça ne nous dérange pas* renvoie à un critère statistique puisqu'il s'appuie sur la fréquence d'usage. Enfin, *On ne peut condamner ce qu'on fait soi-même* est un critère constatif, qui correspond à « la simple conscience de la présence ou de l'absence d'un fait de langue, appelé indice, dans ses propres usages ou dans ceux des autres » (Remysen, 2009 : 44). Ces critères communicationnels et constatifs supplantent le critère fictif *On parle mal français quand on utilise des anglicismes*.

La distinction entre diplômés et non-diplômés est peu pertinente en ce qui concerne les lieux communs liés aux critères constatifs. Ainsi, 5 diplômés pour 4 non-diplômés mobilisent chacun de ces lieux communs. De même, la norme communicationnelle est

utilisée par 3 diplômés et 4 non-diplômés. Le sexe des informateurs est ici pertinent, dans la mesure où sur 7 informateurs utilisant le critère communicationnel, 6 sont des hommes. Par ailleurs, plus de diplômés font appel au critère fictif de la valeur négative des anglicismes (10 pour 7), ce qui va à l'encontre de ce qui avait été remarqué à propos du thème de la supériorité du français de France, où plus de non-diplômés avaient fait appel à ce critère.

8.4 La dégénérescence du français au Québec

8.4.1 Identification des lieux communs liés à la dégénérescence du français au Québec

Dans le chapitre 7, les informateurs s'étaient majoritairement positionnés contre l'idée que le français dégénérait au Québec. Ici, sans même considérer l'orientation de la conclusion, on peut identifier dans le discours des informateurs plusieurs indices de ce qui correspond au « mal parler » pour eux, puisqu'ils expliquent en quoi leur génération parle mieux ou moins bien que les générations précédentes. Parmi les lieux communs les plus utilisés ici, certains renvoient donc parfois à des critères d'évaluation de la langue, comme l'emploi d'anglicismes et l'étendue limitée du vocabulaire qu'on a déjà vus dans les thèmes précédents. D'autres concernent plutôt des causes de la dégénérescence du français en usage au Québec.

4A *On parle mal français quand on utilise des anglicismes (14)*

4B *On parle bien quand on a beaucoup de vocabulaire (8)*

4C *Les écoles ont un mandat vis-à-vis de l'orthographe / du français (8)*

4D *La qualité du français dépend de l'importance qu'on lui accorde (6)*

Dans le prochain extrait, Christine reprend les critères d'évaluation pour justifier le fait que la qualité de la langue au Québec ne diminue pas au fil du temps.

Enquêteuse : est-ce que tu as l'impression que le français dégénère au Québec

Christine : **non**

Enquêteuse : est-ce que tu penses que nos parents la génération de nos parents parle mieux que nous

Christine : **non // je pense pas (silence) je pense pas je pense que / euh (silence) non** je pense que si on sacre c'est parce (rires) qu'ils sacraient 4A *je pense que les anglicismes entre autres ça vient de ça aussi* en tout cas moi je pense à sur ma famille là mais euh (silence) moi mes parents étaient très bons en français / euh (silence) moi je pense je suis très bonne comparée peut-être à à d'autres là t'sais c'est une de mes de mes forces même si je sais que je suis pas euh dans les / les très très bons mais je suis pas pire // pour écrire plus que pour parler (silence) non je pense pas je pense que c'est pas mal équivalent ou euh / différent peut-être là je sais pas

Enquêteuse : on a effleuré la la question tantôt est-ce que tu trouves que les jeunes parlent mal (silence)

Christine : j'aime pas ça généraliser parce que // euh je suis convaincue qu'il y a des jeunes du secondaire qui parlent mieux que moi qui s'expriment mieux 4B

qui ont plus de vocabulaire parce que / parce que sont là-dedans ou peu importe là mais / parce qu'ils sont en // en école internationale de (rires) X Y Z pis parce que moi je viens de Rimouski pis coudon on parlait mal ou je sais pas mais / hum pis il y en a que j'entends pis ouff là ça m'écorche t'sais les oreilles mais en même temps que je trouve que c'est leur // leur façon d'avoir une sous-culture à eux pis de / de se développer pis de de se former une identité faque (silence) en général je dirais que non je trouve pas que les jeunes parlent mal non même que j'en entends des fois qui / s'expriment très bien pis oui c'est pas // et qui sont chanceux aussi parce que je trouve qu'ils parlent euh / ils apprennent beaucoup l'anglais aussi / pis des d'autres langues espagnol tout ça faque // hum

Selon elle, si on utilise des anglicismes, c'est parce que nos parents en utilisaient. Les anglicismes sont perçus comme des indices de mauvaise qualité de la langue. L'association des anglicismes et des sacres renforce cette interprétation. Par la suite, Christine soutient que les jeunes ne parlent pas moins bien, certains pourraient même parler mieux, avoir « plus de vocabulaire » [et *On parle bien quand on a beaucoup de vocabulaire*]. L'association entre « parler mieux » et « avoir plus de vocabulaire » confirme la valeur positive de ce critère.

Chez Marilou, on retrouve plutôt une cause qu'un critère d'évaluation.

[questions sur les jeunes, auxquelles Marilou répond qu'ils parlent « quand même bien »]

Enquêteure : mais tu aurais pas l'impression souvent on dit que euh t'sais le français dégénère au Québec euh

Marilou : oui ben à l'écrit je trouve là ben en tout cas euh // nous-autres moi je trouve qu'entre euh je sais pas avant là comment c'était pis c'est où que ça a cassé là mais je sais que nous-autres on écrivait pas assez c'est c/ eille on faisait en second/ en secondaire cinq pis même les secondaire d'avant là on faisait des des questions de texte là c'était steady c'était ça on écrivait pas de vraiment pas souvent des dictées pis euh faire des exercices vraiment liés à la grammaire là [...] mais t'sais s/ si il y avait un suivi de ça pis avec peut-être plus d'emphase de mis là-dessus ça aurait probablement aidé là mais où j'ai pas été chanceuse j'ai eu des profs poches souvent là parce que des bons profs de français je me rappelle de un là au au secondaire dans toutes mes cinq années de secondaire là faque c'est pas beaucoup là // (rires) non vraiment pas pis lui e/ de la manière qu'il expliquait là on comprenait ah oui ah pis c'était quasiment le fun t'sais (rires) faque hein pour dire

La réponse de Marilou à la question de la dégénérescence du français est entièrement centrée sur l'école, impliquant que si le français écrit dégénère c'est, en partie du moins, lié à l'école, à son mandat de contribuer à la préservation du français.

Annie aussi base son argumentation sur une des causes les plus souvent avancées au sujet de la dégénérescence du français, soit la piètre importance qu'on lui accorde.

Enquêteuse : est-ce que tu trouves que le français euh est menacé au Québec

Annie : euh si je regarde la génération après moi je trouve que oui il s'est fait maganer beaucoup / euh l'anglais pis l'espagnol ont de plus en plus leur importance faque je pense qu'on délaisse beaucoup le français pour aller avec les langues plus internationales euh **oui j'ai tendance à dire que oui on en perd beaucoup** 4C *pis on porte / je pense qu'on y porte plus d'importance on donne pas l'importance que ça devrait avoir*

Enquêteuse : par exemple?

Annie : ben c'est ça tout l'orthographe tout ce qui c'est comme passer au second degré écoute si c'est ça si tu te fais comprendre ben c'est correct c'est euh / sinon le reste dans ta vie courante que tu saches accorder tes participes passés ou pas / euh ça changera pas grand-chose dans ta vie mais / moi quand mes parents me lisent ils sont déjà traumatisés / moi quand je vais lire mes enfants qu'est-ce que je vais dire t'sais je sais pas je sais pas comment ça va tourner / 4C *euh on a déjà on était déjà beaucoup moins euh au pied de la lettre / moi au secondaire / pis euh cégep ben là écoute ça c'était complètement euh ils s'en foutaient un peu là euh faque non je sais pas comment ça va être avec mes enfants je sais pas avec la prochaine génération comment ça va tourner si je vais complètement être / ahurie par leur français ou si ça va être euh / bon ben c'est correct c'est rendu ça là je sais pas si je le sais pas si je vais avoir une force de me battre contre mes enfants ou si je vais pas dire bon euh c'est ça (rires) je vais sûrement pousser un peu là*

L'argumentation sous-jacente à cette réponse est basée sur le fait qu'au Québec, le français est une valeur, on doit s'en préoccuper, ne pas « s'en foutre », si on ne veut pas qu'il dégénère. Ce lieu commun se rapproche sensiblement du lieu commun lié aux mesures préservant le français rencontré dans le thème de la menace de l'anglais. Les informateurs semblent considérer le français comme une valeur importante liée à l'identité québécoise et, pour cette raison, digne d'être protégé.

8.4.2 Hiérarchie des lieux communs liés à la dégénérescence du français au Québec

Le diagramme 8.4 montre les 4 lieux communs les plus fréquents dans le thème de la dégénérescence du français au Québec. Il est intéressant de noter que le lieu *On parle mal français quand on utilise des anglicismes* peut servir à deux fins contraires : d'une part, il peut supporter la conclusion « le français au Québec dégénère », ce qui implique que selon le répondant, on emploie plus d'anglicismes qu'avant. D'autre part, il peut

aussi servir la conclusion inverse, et alors les Québécois utiliseraient moins d'anglicismes que par le passé. Ce double emploi est aussi remarqué en ce qui a trait à l'étendue du vocabulaire. Il s'agit dans les deux cas d'arguments appuyant la conclusion, et sont repris comme tels dans le diagramme.

DIAGRAMME 8.4 LIEUX COMMUNS LIÉS À LA DÉGÉNÉRESCENCE DU FRANÇAIS AU QUÉBEC

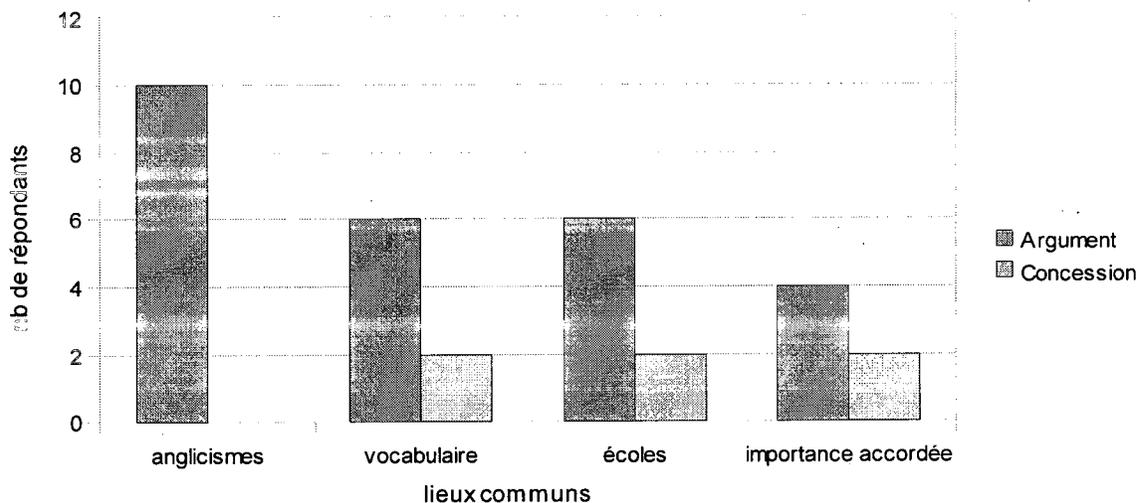


TABLEAU 8.4 VALEUR ARGUMENTATIVE DES LIEUX COMMUNS LIÉS À LA DÉGÉNÉRESCENCE DU FRANÇAIS AU QUÉBEC

Lieux communs	Fréquence d'utilisation	Valeur argumentative /300
<i>On parle mal français quand on utilise des anglicismes</i>	14	300
<i>On parle bien quand on a beaucoup de vocabulaire</i>	8	250
<i>Les écoles ont un mandat vis-à-vis de l'orthographe / du français</i>	8	250
<i>La qualité du français dépend de l'importance qu'on lui accorde</i>	6	234

Dans ce thème comme dans le thème de la supériorité du français de France, les anglicismes représentent un critère majeur pour justifier la conclusion, son poids argumentatif est ici le plus élevé. Tous les lieux communs sont plus souvent utilisés comme arguments que comme concessions, ce qui leur fait conserver la même hiérarchie que celle présentée par la fréquence d'utilisation.

8.4.3 Critères dégagés

Dans le thème de la dégénérescence du français au Québec, seuls les deux premiers lieux communs renvoient à des critères linguistiques, *On parle mal français quand on utilise des anglicismes* et *On parle bien quand on a beaucoup de vocabulaire*. Ils relèvent des critères fictifs et ont tous les deux une grande valeur argumentative dans le discours des informateurs. Les troisième et quatrième, comme ils ne permettent pas d'évaluer un emploi ou une catégorie d'emplois, renvoient plutôt à une règle sociale.

Les informateurs non-diplômés reconnaissent davantage que les anglicismes ont une valeur négative, dans la proportion de 7 contre 5 diplômés. Cette proportion s'inverse en ce qui a trait à la richesse du vocabulaire : les premiers étant dans ce cas moins nombreux à lui reconnaître une valeur positive que les seconds (5 pour 3), alors qu'il s'agit dans les deux cas de critères fictifs. Bien que le lieu commun concernant le mandat de l'école vis-à-vis de l'orthographe ne fasse pas partie des critères linguistiques, il est intéressant de souligner que 6 diplômés pour 2 non-diplômés le reconnaissent comme critère, cette reconnaissance pouvant être liée à leur fréquentation plus longue de l'institution scolaire. En ce qui concerne la variable du sexe, les hommes et les femmes utilisent les différents lieux communs en nombre égal.

8.5 Les fautes¹²¹

8.5.1 Identification des lieux communs liés aux fautes

Les conclusions du chapitre 7 sur le thème des fautes montrent que la plupart des informateurs (18/30) affichent une assez nette tolérance à l'égard des fautes. Pourtant, les fautes, par définition, représentent des écarts par rapport à la norme établie. Les lieux communs les plus utilisés ici visent tous à atténuer la gravité des fautes.

5A *Écrire sans faute demande des efforts* (17)

5B *Différentes situations demandent différentes qualités de français / La gravité des fautes dépend de la situation* (8)

5C *On ne peut condamner ce qu'on fait soi-même* (6)

5D *Pour voir des fautes, on doit être compétent en orthographe* (6)

Les trois premiers lieux communs concernent la gravité de *faire* des fautes, alors que le dernier renvoie à la gravité de ne pas *voir* les fautes. Tous les lieux communs montrent les fautes comme éléments négatifs, les informateurs se positionnent donc par rapport à ce jugement établi. Stéphanie mobilise trois des lieux communs les plus utilisés.

Enquêteure : est-ce que ça te dérange plus des fautes à l'oral ou à l'écrit

Stéphanie : ah les fautes hum // **des fautes à l'oral peut-être me dérangent moins** les fautes à l'écrit 5D *ceux que je vois / euh parce que j'écris pas parfaitement mais quand j'en vois euh ils me dérangent* (rires) oui (rires) / mais t'sais j'en vois pas souvent t'sais 5A *quand je lis dans les journaux t'sais hum en tous cas / ils font attention quand même là 5B mais quelqu'un qui m'écrit un message sur Internet pis il y a des fautes là ben je m'en aperçois t'sais un ami euh ça me dérangera pas énormément mais je vais les voir t'sais c'est ça va euh / pis si je vois j'en vois dans le journal par exemple là ça va me déranger* (rires) je dis ben là (rires)

Enquêteure : mais tes oui tes amis euh ça est-ce que c'est quelque chose qui va te choquer qu'il y ait des fautes

Stéphanie : **non non non ça me choquera pas** pis je leur dirai pas non plus pis euh que le message euh va avoir été compris¹²² par moi quand même pis euh c'est le plus important là ah non je leur dirai pas 5A *je fais attention par exemple pour pas en faire là* parce que j'aimerais pas ça qu'on en trouve de mes fautes faque je me relis là mais euh **non non j/ ça me dérange c'est correct**

¹²¹ Rappelons ici que les fautes renvoient principalement aux fautes d'accord et d'orthographe à l'écrit, mais peuvent aussi englober l'oral en ce qui a trait à la grammaire et à la syntaxe. Elles excluent cependant les anglicismes, déjà traités dans un autre thème.

¹²² On retrouve ici le lieu commun *L'important c'est que le message passe*, souligné dans le thème des

Stéphanie commence son argumentation avec la justification suivante : elle ne voit pas toutes les fautes parce qu'elle n'écrit pas parfaitement, ce qui demande d'intégrer la loi de passage *Pour voir des fautes, on doit être compétent en orthographe*. Elle poursuit en affirmant qu'il n'y a pas tant de fautes dans les journaux parce qu'« ils font attention quand même », donc *Écrire sans faute demande des efforts* : si ces efforts n'étaient pas déployés, il y aurait des fautes dans les journaux. Enfin, Stéphanie distingue différentes situations dans lesquelles les fautes sont plus ou moins graves.

Enquêteure : est-ce que tu fais une différence entre l'écrit et l'oral

Marc-André : **euh je p/ oui oui oui l'écrit va me chicoter beaucoup beaucoup beaucoup** hum // lire un texte disons un rapport ou peu importe un texte qui est bourré de fautes ça ça va me chicoter énormément oui *5C tout en étant conscient que (rires) je suis loin d'être parfait au niveau de du langage écrit mais oui ça va faire une différence*

Enquêteure : pour toi c'est important

Marc-André : **c'est oui oui je dirais que c'est (silence) c'est peut-être plus important** *5B encore là il y a peut-être une certaine d/ différence entre l'écrit de tous les jours on voit beaucoup disons dans les courriels // même recevoir un courriel avec des fautes j/ j'allais dire que ça me dérange pas mais oui ça me dérange un petit peu plus ça va être davantage c'est sûr qu'un texte euh recevoir un un rapport ou peu importe un euh un peu importe du texte qui est disons peut-être plus professionnel si il y a des fautes ça ça va me déranger oui oui*

Marc-André affirme dans cet extrait qu'« un texte qui est bourré de fautes ça ça va me chicoter énormément oui tout en étant conscient que (rires) je suis loin d'être parfait au niveau de du langage écrit [et *On ne peut condamner ce qu'on fait soi-même*] **mais oui ça va faire une différence** ». Le *mais* ici vient rendre compte de l'opposition entre l'orientation du lieu commun *On ne peut condamner ce qu'on fait soi-même* et l'orientation de la conclusion « oui ça va faire une différence » (ça va me chicoter). Dans la dernière partie, comme Stéphanie, Marc-André atténue sa position en disant que des situations différentes peuvent demander des qualités d'écrit différentes. Katia aussi croit qu'il y a des situations où c'est important de ne pas faire de fautes, par exemple dans le cas du curriculum vitae où le statut du document impose une orthographe parfaite.

Katia : quand on reçoit des CV avec des fautes d'orthographe aussi tu te dis tabarouette euh *5B ils le savaient là ils auraient dû se relire pour un curriculum vitae* oui oui *5A j'essaie ben en tous cas j'essaie de faire (rires)*

anglicismes. Dans le présent thème, toutefois, il n'est pas assez fréquent pour être souligné.

attention le plus possible mais euh je trouve ça plus agréable là euh comme tel de faire attention pis c'est important aussi surtout quand on a des relations avec plein de monde euh

Enquêtrice : *hum hum/ pis l'écrit aussi c'est euh*

Katia : *l'écrit aussi 5A je fais attention le plus possible euh, moi envoyer des courriels je trouve ça dur d'être spontanée parce que j'ai de besoin de me relire et tout ça là faque je trouve ça plate transmettre ça avec des fautes pis que **mais moi ça me dérange à l'oeil quand j'en vois 5D pis je suis pas quelqu'un qui est bonne en français***

Katia sait qu'écrire sans faute demande des efforts, mais ce qu'elle reproche aux stagiaires, c'est qu'« ils le savaient là ils auraient dû se relire pour un curriculum vitae » [et *La gravité des fautes dépend de la situation*]. Cet argument est renforcé par le dernier : « **mais moi ça me dérange à l'oeil quand j'en vois pis je suis pas quelqu'un qui est bonne en français** [puisque *Pour voir des fautes, on doit être compétent en orthographe*] ».

8.5.2 Hiérarchie des lieux communs liés aux fautes

Les lieux communs utilisés dans ce thème ne se répartissent pas entre ceux qui appuient une conclusion et ceux qui en appuient une autre. Comme dans le thème précédent, un même lieu commun peut ainsi appuyer une conclusion ou une autre. Par exemple, Alexandra utilise le lieu commun *Écrire sans faute demande des efforts* pour supporter la conclusion « les fautes me dérangent », alors que Simon l'utilise en faveur de la conclusion inverse.

Alexandra : *ben moi j'aime pas ça du tout là euh / je vérifie toujours mes fautes de français pis euh / je trouve ça super aberrant de voir des jeunes de / vingt ans pas savoir écrire euh même un nom de famille / 5A pis pas être capable de le demander à personne comment ça s'écrit ça prend-tu deux R ça prend / ça je non (rires) je trouve ça très euh oui / un peu dérangeant oui*

Simon : *5A pis en je sais pas si ça vaut la peine de perdre autant de temps / que ça à réviser des textes pis des textes parce que souvent ça va faire plus qu'une personne parce que je sais que moi dans mon domaine quand quelqu'un me corrige je suis sûr que j'ai pas fait d'erreur quelqu'un va me corriger pis il va voir deux trois affaires parce que tu es tellement tu l'as tellement eu dans la face que tu le vois même plus faque pis c'est ça*

La valeur argumentative des lieux communs, peu importe la conclusion qu'ils supportent, se vérifie par le fait qu'ils sont utilisés comme argument ou comme concession.

DIAGRAMME 8.5 LIEUX COMMUNS LIÉS AUX FAUTES

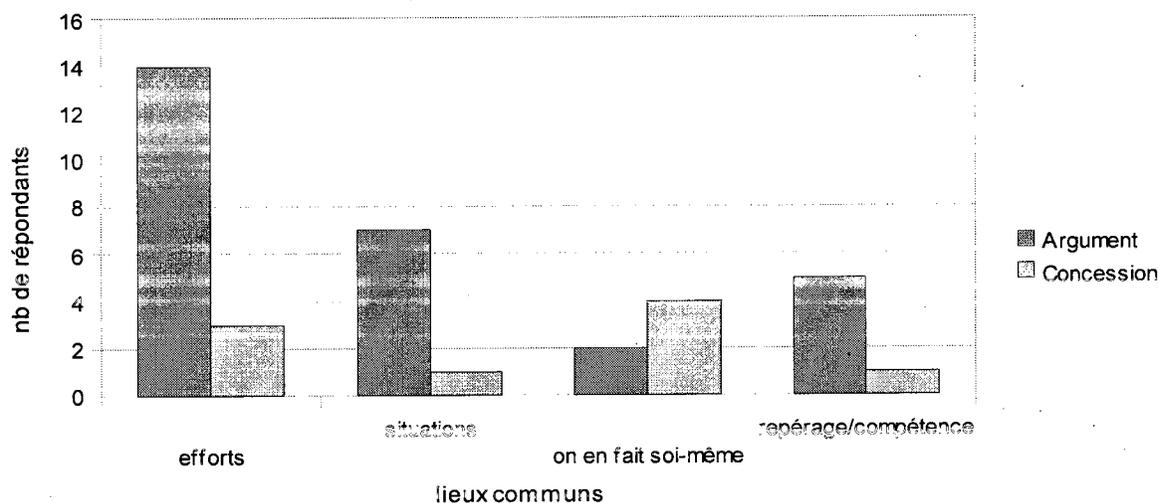


TABLEAU 8.5 VALEUR ARGUMENTATIVE DES LIEUX COMMUNS LIÉS AUX FAUTES

Lieux communs	Fréquence d'utilisation	Valeur argumentative /300
<i>Différentes situations demandent différentes qualités de français / La gravité des fautes dépend de la situation</i>	8	276
<i>Pour voir des fautes, on doit être compétent en orthographe</i>	6	266
<i>Écrire sans faute demande des efforts</i>	17	264
<i>On ne peut condamner ce qu'on fait soi-même</i>	6	166

Comme le montrent le diagramme et le tableau 8.5, on constate que trois des quatre lieux communs ont des valeurs argumentatives similaires : la valeur du premier et du troisième

dans le tableau s'explique par le fait qu'ils permettent de soutenir les deux conclusions, alors que le deuxième se comprend par le fait que malgré sa fréquence plus faible, l'écart est relativement important entre le nombre de ses occurrences lorsqu'il est employé comme argument et lorsqu'il est employé comme concession. Par ailleurs, on remarque que *On ne peut condamner ce qu'on fait soi-même* est plus souvent mobilisé en concession; sa valeur en est ainsi amoindrie. Il avait une valeur plus élevée dans le thème de l'emploi des anglicismes, où il était en concurrence avec *On parle mal quand on utilise des anglicismes*. Dans ce dernier thème, la conclusion la plus fréquente allait dans le sens d'une certaine tolérance à l'égard des anglicismes, et donc les lieux communs justifiant l'utilisation d'anglicismes avaient plus de valeur que leur condamnation.

8.5.3 Critères dégagés

Le seul lieu commun lié à ce thème pouvant faire référence à un critère linguistique est le troisième, *On ne peut condamner ce qu'on fait soi-même*, qui fait renvoie à une norme constative. Sa fréquence et sa force argumentative sont plutôt faibles dans ce thème.

On dénote une différence entre les diplômés et les non-diplômés : les premiers sont plus nombreux à utiliser ce critère constatif, soit 5 pour un seul non-diplômé. Le sexe par contre n'est pas pertinent dans ce thème.

8.6 La complexité de l'écrit

Enquêtrice : oui toi est-ce que ça te simplifierait la vie [qu'on simplifie l'orthographe]

Francis : moi de toute façon je vais me la simplifier

8.6.1 Identification des lieux communs liés à la complexité de l'écrit

Nous avons vu dans le chapitre 7 que 23 informateurs sur 30 affirmaient que le français était compliqué. Près de la moitié d'entre eux considéraient que cette complexité était décourageante, alors que d'autres jugeaient que c'était bien comme ça ou du moins qu'il était possible de bien écrire. Le premier lieu commun qui sert l'argumentation de ce thème consiste à dire qu'*écrire sans faute demande des efforts*, lieu commun qu'on trouvait aussi dans le thème relatif aux fautes. Ce lieu commun peut servir les deux conclusions suivantes, soit que le français demande des efforts, *donc les gens qui font des fautes sont paresseux*, ou *donc ça décourage les gens*. Dans les deux autres lieux communs, moins fréquents, l'informateur n'est pas responsable de sa maîtrise, ou non-maîtrise, du français écrit : le deuxième attribue à l'école cette responsabilité, et le troisième sert à justifier que c'est dans la nature du français d'être compliqué.

6A Écrire sans faute demande des efforts (14)

6B L'école a un mandat vis-à-vis de la qualité de l'écrit (9)

6C Le français est une entité à laquelle on ne peut toucher (5)

Enquêtrice : parce que tantôt on parlait de la simplification là t'sais euh Jean Forest la dernière citation là qui dit il y a il y a plein d'aberrations euh

Marilou : oui ah non **c'est sûr là oui oui oui** mais en même temps euh / c'est drôle c'est peut-être parce que je me force pas (rires) *6C mais je me dis elle est de même notre langue faque qu'est-ce que tu veux qu'on fasse avec ses illogismes aussi* là je peux pas croire que toutes les langues sont parfaites là mais en tout cas (rires) mais en même temps chaos c'est cute écrit de même t'sais parce qu'on le voit t'sais les le les gens qui écrivent sur Internet là au son là ben quand qu'ils chattent là ben là je veux dire ça fait dure au bout là faut-tu écrire de même t'sais euh c'est vraiment euh sur l'écoute là c'est ils écrivent direct les lettres qui vont avec là / mais en tout cas / moi je suis plus euh moi je trouve ça beau de la manière que c'est écrit *6A pis euh forçons-nous c'est tout* on a juste à écrire plus souvent pis à lire plus souvent quand

tu lis plus en général ces mots-là tu t'en rappelles là / faque / en tout cas (rires) c'est mon opinion oui c'est compliqué 6A mais il faut se donner la peine aussi là

Marilou justifie la complexité de l'écrit par le fait que la langue est comme ça, que c'est dans sa nature d'être compliquée : « oui ah non **c'est sûr là oui oui oui [que la langue est pleine d'aberrations]** mais en même temps euh c'est drôle c'est peut-être parce que je me force pas (rires) mais je me dis elle est de même notre langue faque qu'est-ce que tu veux qu'on fasse avec ses illogismes aussi là [et *Le français est une entité à laquelle on ne peut toucher*] ». Ensuite elle prend la défense de l'écrit normé en prenant appui sur l'esthétique (qui oppose la beauté de la complexité à la laideur d'écrire aux sons). Et, en dernier argument, « pis euh forçons-nous c'est tout on a juste à écrire plus souvent pis à lire plus souvent quand tu lis plus en général ces mots-là tu t'en rappelles là / faque / en tout cas (rires) c'est mon opinion **oui c'est compliqué** mais il faut se donner la peine aussi là [*Écrire sans faute demande des efforts*] ».

David mobilise aussi le lieu commun *Écrire sans faute demande des efforts* en se demandant si les gens aujourd'hui se forcent moins qu'avant.

David : ça pourrait être simplifié // parce/ parce que oui c'est grosse question à savoir est-ce que la langue est trop difficile pis que c'est inaccessible les gens sont pas capables de l'apprendre parce que c'est trop compliqué ou 6A est-ce que c'est que les gens ne se forcent pas assez pour l'apprendre pis que / nos parents sont bien meilleurs en français / que nous-autres que notre génération l'est // hum // ils se sont faits pas mal plus taper sur les doigts aussi je pense 6A pis ils ont travaillé pas mal plus fort pis ils ont lu pas mal plus de livre que nous-autres on nous a obligé à le faire 6B pis / je pense que au niveau de l'enseignement pis on pourrait aller euh très large là-dessus là au niveau de l'enseignement c'est il y a un gros relâchement je crois / sur euh // ce qu'on attend des étudiants ce qu'on exige des étudiants / euh (silence) que ce soit en français que ce soit en mathématiques que ce soit / en sciences ou en / il y a un gros relâchement je crois pis euh / on s'attend / on facilite le travail en français qu'on peut faciliter le travail en mathématiques on peut faciliter le travail en d'autres choses là

Il justifie ensuite la moins bonne maîtrise actuelle en disant que l'école nivelle par le bas, que les enseignants exigent moins de la part de leurs élèves et que, pour cette raison, il peut être normal que ceux-ci écrivent moins bien. Il rend ainsi une partie de la responsabilité de la non-maîtrise du français à l'école.

Dans l'extrait suivant, Geneviève, comme David, attribue à l'école le mandat d'assurer une bonne qualité de l'écrit.

Enquêteure : (x) tu disais que l'écrit était euh était compliqué

Geneviève : oui c'est ça faque moi je suis pas

Enquêteure : (rires) non non mais c'est juste que pour toi c'est pas si grave si les gens savent pas accorder leurs participes passés?

Geneviève : ah non pas en général non non t'sais je (silence) *6B t'sais si j'étais professeur là oui je mettrais des accents sur euh sur les fautes mais t'sais je veux dire en personnellement moi euh ça me dérange pas là t'sais / que les gens fassent des erreurs là / je trouve ça important par exemple qu'on sache écrire comme il faut là t'sais 6B le l'éducation est là euh pareil là la base faut qu'elle soit là oui oui je trouve ça important là dans les écoles là il faut // qu'ils apprennent*

Enquêteure : faut qu'ils apprennent bien

Geneviève : oui oui oui t'sais je veux pas que ça reste euh // je veux pas que ça commence à écrire en jargon là pis je veux pas que des mots se retrouvent dans le dictionnaire comme euh enwèye t'sais (rires) wèyons / non non

Ici, Geneviève dissocie très bien son quotidien de ce qu'elle attend de la société. En ce qui la concerne, elle n'est pas dérangée par les fautes, elle ne s'attend pas à ce qu'elle lit soit sans faute, mais elle veut *qu'on* sache bien écrire, que l'école mette l'accent sur la maîtrise du français écrit, qu'on parle bien, et que le dictionnaire n'inclue pas de mots de « jargon ». Elle ne remet donc pas en cause l'importance de bien écrire bien que, pour elle, dans son quotidien, ce ne soit pas si important de maîtriser l'orthographe et les accords. Cette dissociation, ici évidente, est très fréquente dans les argumentations, comme nous le verrons dans la prochaine partie.

8.6.2 Hiérarchie des lieux communs liés à la complexité de l'écrit

La hiérarchie des lieux communs n'est pas pertinente pour ce thème. En effet, la presque totalité des lieux communs sont utilisés comme arguments, et pour des conclusions opposées. Le nombre de conclusions relevées – et le fait que certaines d'entre elles comportent en elles-mêmes une concession – fait en sorte que tous les arguments sont utilisés pour appuyer la conclusion. Leur valeur argumentative est donc la même que celle décelée par la fréquence.

8.6.3 Critères dégagés

Dans ce thème comme dans celui de la menace de l'anglais, les lieux communs ne relèvent pas de critères linguistiques.

8.7 Conclusion

Les lieux communs présentés ici renvoient à ce que les informateurs considèrent comme faisant partie des opinions socialement admises. Ils peuvent s'en servir comme arguments ou les admettre en concession. Certains lieux communs attribuent la responsabilité de la qualité du français à des institutions (l'école, le gouvernement...), d'autres justifient la position de l'informateur (*On ne peut condamner ce qu'on fait soi-même, Écrire sans fautes demande des efforts*). Enfin, d'autres encore renvoient à des critères d'évaluation de la langue (*On parle mal français quand on utilise des anglicismes, On parle bien quand on a beaucoup de vocabulaire*).

Si on revient rapidement sur les lieux communs dégagés en fonction de chacun des thèmes, on constate qu'en ce qui a trait à la supériorité du français de France, le lieu commun associé à un critère linguistique qui a le plus de poids est *On parle mal français quand on utilise des anglicismes*. Ce lieu commun côtoie dans le discours *On parle bien quand on a beaucoup de vocabulaire*, dont la valeur argumentative est nettement inférieure. Il s'agit ici d'une opposition entre deux critères fictifs, selon la terminologie du modèle de l'Imaginaire linguistique. Pour ce qui est de la menace de l'anglais, les lieux communs rendent compte de ce qui doit être fait pour préserver le français plutôt que de ce qui représentent une menace : en effet, la plupart des informateurs ne considère pas que l'anglais est une menace *actuelle* pour le français au Québec. Il n'est pas question de critère linguistique ici. Ensuite, pour ce qui est de l'évaluation des anglicismes, le poids argumentatif est fortement lié à la proximité du sujet par rapport à l'utilisation usuelle que font les informateurs du français. Ainsi, les lieux communs *Quand on est habitué, ça ne nous dérange pas, On ne peut condamner ce qu'on fait soi-même* et *L'important c'est que le message passe* ont une plus grande valeur que celui liant l'anglicisme à un indice de mal parler. Par ailleurs, ces lieux communs renvoient à des critères constatifs pour ce qui est des deux premiers et à un critère communicationnel dans le cas du troisième, qui sont deux types de critères plus puissants dans l'argumentation que le critère fictif *On parle mal français quand on utilise des anglicismes*.

En ce qui concerne la dégénérescence du français au Québec, on remarque que les justifications se basent d'une part sur des critères linguistiques, soit la présence d'anglicismes et l'étendue du vocabulaire, qui ont tous deux une force argumentative élevée, et, d'autre part, comme à propos de la menace de l'anglais, sur ce qui doit être fait pour préserver non seulement le statut du français mais aussi sa qualité, *Les écoles ont un mandat vis-à-vis de l'orthographe / du français* et *La qualité du français dépend de l'importance qu'on lui accorde*. Enfin, les deux derniers thèmes, les fautes et la complexité de l'écrit, sont relativement apparentés puisqu'ils concernent tous les deux le respect des normes orthographiques et grammaticales de la langue. C'est pourquoi on retrouve, dans les deux cas, *Écrire sans faute demande des efforts* comme lieu commun à la fois le plus fréquent et possédant la plus grande force argumentative. Toutefois, ce lieu commun ne constitue pas un critère linguistique. Le seul critère linguistique présent dans les deux derniers thèmes est *On ne peut condamner ce qu'on fait soi-même*, dont la fréquence et la force argumentative sont moins élevées que celles des autres critères.

En fait, plus de la moitié des lieux communs utilisés en rapport avec les thèmes précédents ne sont pas des critères linguistiques; il s'agit plutôt de critères sociaux (*Il est difficile de comparer des réalités différentes*), de devoirs (*Assurer la survie du français ne se fait pas tout seul*) ou encore de critères liés au statut (*En parlant français on contribue à sa survie*). Sur les 16 lieux communs les plus fréquents dans le discours des informateurs, seulement 5 correspondent à des critères linguistiques.

La fréquence de ces lieux communs de même que leur utilisation sous plus d'un thème témoignent de leur valeur dans la conscience linguistique des informateurs. Quelques lieux communs sont fortement partagés : par exemple 14 des 30 informateurs mobilisent, dans un thème ou un autre, le lieu commun *L'école a un mandat vis-à-vis de la langue*, 15 celui concernant l'étendue du vocabulaire comme indice de bien parler, et 19 celui stipulant qu'écrire sans faute demande des efforts. Enfin, le lieu commun le plus mobilisé, et de loin, comporte l'idée que l'anglicisme nuit au bon français. En effet, il se retrouve dans trois des six thèmes et 24 des 30 informateurs s'en servent comme loi de passage dans au moins une de leur argumentation.

La fréquence des différents lieux communs présentés ici peut s'expliquer en partie par les thèmes abordés. On conçoit bien que des lieux communs tels que *Pour voir des fautes, on doit être compétent en orthographe* ne soient invoqués qu'en fonction d'un nombre réduit de thèmes puisque plusieurs thèmes ne font pas référence à l'écrit, alors que d'autres lieux communs sont plus susceptibles d'être utilisés, comme celui concernant l'emploi d'anglicismes. Par contre, la hiérarchie des lieux communs relativise cette valeur liée à la fréquence en tenant compte du poids argumentatif de chacun des lieux communs. Par exemple, en lien avec le thème de la supériorité du français de France, on avait 13 occurrences du lieu commun *On parle bien quand on a beaucoup de vocabulaire* et 8 pour *On ne peut s'exprimer que lorsqu'on connaît le sujet*. Toutefois, comme le premier était le plus souvent utilisé comme concession, sa valeur argumentative s'en trouvait amoindrie et celle du second augmentée. Le tableau 8.7.1 donne la liste des lieux communs correspondant à un critère linguistique avec leur fréquence d'emploi, tous thèmes confondus, ainsi que la moyenne de leur valeur argumentative.

TABLEAU 8.7.1 FRÉQUENCE ET VALEUR ARGUMENTATIVE MOYENNE
DES LIEUX COMMUNS FAISANT RÉFÉRENCE À UN CRITÈRE LINGUISTIQUE

<i>Lieux communs</i>	Types de critères	Fréquence	Valeur argumentative / 300
<i>L'important c'est que le message passe</i>	communicationnel	7	300
<i>Quand on est habitué, ça ne nous dérange pas</i>	constatif	12	266
<i>On parle mal français quand on utilise des anglicismes</i>	fictif	42	246
<i>On parle bien quand on a beaucoup de vocabulaire</i>	fictif	21	220
<i>On ne peut condamner ce qu'on fait soi-même</i>	constatif	15	206

La valeur argumentative d'un lieu commun varie non seulement en fonction du thème, mais aussi et surtout en fonction des autres lieux communs qu'il côtoie dans le

discours. Ainsi, le lieu commun lié aux anglicismes a une valeur argumentative très élevée lorsqu'il sert à évaluer le français de France et est en concurrence avec l'étendue du vocabulaire. Il perd cette valeur dans le thème des anglicismes, où il s'oppose à des critères constatifs rendant compte de la réalité québécoise, *Quand on est habitué, ça ne nous dérange pas* et à *On ne peut condamner ce qu'on fait soi-même*. On constate par ailleurs que les lieux communs les plus puissants argumentativement font partie des critères communicationnels et constatifs, alors que les plus fréquents renvoient aux critères fictifs. Cette reconnaissance dans le discours de critères fictifs est normale dans la mesure où ces critères font largement partie du discours dominant sur la langue, auquel tous les Québécois ont accès, à des degrés divers, et dont ils doivent tenir compte dans leur propre discours pour justifier des positions contraires. La force des critères communicationnels et constatifs rend compte du rôle que la langue occupe dans leur vie, c'est-à-dire que plusieurs estiment que la langue est un outil de communication, ou qu'il est normal pour un Québécois d'être habitué aux anglicismes considérant l'histoire et la situation géopolitique du Québec. Ceci rejoint un des lieux communs utilisés dans quelques argumentations, mais non retenu ici à cause de sa fréquence peu élevée : *Ce qui fait partie de notre culture est correct*, qui renvoie à un critère identitaire, comme dans l'exemple suivant :

Andrée-Anne : je feel pas ben / mais c'est beau (rires) t'sais c'est québécois

Pour ce qui est des distinctions entre diplômés et non-diplômés, les types de critères, fictifs, communicationnels et constatifs, entraînent peu de différence. On retrouve ainsi 33 occurrences des critères fictifs chez les diplômés et 35 chez les non-diplômés, une proportion de 3 pour 4 en ce qui a trait aux critères communicationnels et de 13 pour 11 pour les critères constatifs, (13 pour 11). Ceci va en quelque sorte à l'encontre de mon hypothèse de départ qui stipulait que le diplômé « intègr[e] davantage [la norme légitime] comme définissant une bonne maîtrise de la langue : [et que] cette norme scolaire intériorisée sera mobilisée pour évaluer sa propre compétence mais aussi celle des Québécois en général ».

En ce qui concerne le sexe des informateurs, les hommes et les femmes se distinguent peu dans leur utilisation des lieux communs. Dans le thème de la supériorité

du français de France, plus de femmes utilisent les différents lieux communs, qu'ils renvoient aux critères fictifs. Dans le thème des anglicismes, plus d'hommes mobilisent le lieu commun *L'important c'est que le message passe*, qui relève des critères communicationnels. Comme dans les autres thèmes, aucune distinction ne peut être opérée entre les hommes et les femmes, la variable est peu pertinente ici.

Enfin, il est évident que le lieu commun concernant la valeur négative de l'anglicisme représente pour la grande majorité des informateurs un critère d'évaluation linguistique. Pourtant, l'ampleur de l'utilisation de ce lieu commun peut sembler surprenante alors qu'on sait que 21 informateurs portent un jugement neutre à l'égard des anglicismes. Dans la prochaine partie, je m'attarderai à reprendre les situations dans lesquelles ce lieu commun est employé de façon à voir s'il y a contradiction entre son utilisation implicite et le discours explicite sur l'anglicisme.

9. Analyse des contradictions concernant l'emploi d'anglicismes

[la langue dans les médias] oui c'est ça je pense c'est correct là je me souviens pas j'essaie de voir si ils utilisent plein d'anglicismes non je pense que c'est correct [Fannie]

Dans le chapitre précédent, nous avons vu que le lieu commun *On parle mal français quand on utilise des anglicismes* était associé à un critère fictif repris dans plusieurs thèmes. Cependant, certains informateurs avaient répondu qu'ils n'étaient pas dérangés par les anglicismes, tout en déclarant que les Français ne parlent pas mieux parce qu'ils utilisent beaucoup d'anglicismes. Dans ce dernier chapitre, je montrerai dans quels contextes on peut retrouver ce genre de « contradictions ». Il ne sera question que des extraits concernant de près ou de loin l'emploi d'anglicismes, d'une part parce que le lieu commun *On parle mal quand on emploie des anglicismes* est le plus utilisé, et d'autre part parce qu'il s'agit du thème comprenant le plus grand nombre d'apparentes contradictions.

Ce chapitre a pour objectif d'analyser le discours des informateurs sur l'anglicisme au Québec de façon à observer, à l'aide d'outils de l'analyse argumentative, si différents critères appliqués à différentes situations ou à différents groupes peuvent expliquer l'apparence d'incohérence dans le discours sur la langue au Québec. Les variables du sexe et du degré de scolarité ne seront pas exploitées ici, les résultats trop dispersés ne permettant pas d'observer de distinctions pertinentes.

9.1 La cohérence dans le discours sur les anglicismes

Parmi l'ensemble de mes informateurs, 8 ne font pas appel au lieu commun concernant la valeur négative des anglicismes dans leur discours sur les autres thèmes. Ces personnes ont d'ailleurs mentionné que les anglicismes ne les dérangeaient pas.

Quatre autres informateurs utilisent le critère des anglicismes pour condamner la façon de parler d'un groupe, mais comme ils s'étaient déclarés défavorables à l'utilisation d'anglicismes dans la langue française au Québec lorsque je leur avais posé la question directement, il n'y a pas contradiction. Par exemple, Frédéric avait répondu :

Frédéric : [les anglicismes] ça j'ai ben de la misère quand qu'il y a un terme qui existe en français là *pis qu'on s'amuse à aller au plus simple en français là / en anglais c'est-à-dire ça m'énerve vraiment / vraiment vraiment [...]* pis c'est ça que je trouve que la paresse intellectuelle c'est des fois de même pas essayer de voir c'est quoi le terme français quand qu'on l'a dans notre face en anglais plus souvent qu'en français pis de hum de l'utiliser / allègement / pis // c'est ça un moment donné ça devient que ça fait partie intégrante du vocabulaire pis on met complètement de côté euh on met complètement de côté // *le vrai terme en français*

Dans cet extrait, Frédéric énonce clairement que, pour lui, les anglicismes ne font pas partie de la langue française, que c'est par paresse qu'on prend un mot anglais plutôt qu'un *vrai terme français*. De même, lorsque je lui demande ce qui, selon lui, est choquant chez les personnes qui parlent mal, il reprend ce critère :

Frédéric : justement des erreurs d'abréviations // beaucoup d'anglicismes ça ça m'énerve

À nouveau, quand il est question de la supériorité du français de France, il invoque les critères de l'étendue du vocabulaire et de la présence des anglicismes, qu'il condamne ici encore :

Frédéric : eux leur différence c'est ils ont je trouve qu'ils ont ben plus de vocabulaire que nous-autres / *même si euh on leur tape sur la tête avec les anglicismes là pis c'est vrai là qu'ils en ont des anglicismes pis ils en utilisent tellement des fois qu'ils ont de la misère à trouver eux-mêmes le terme français*

Enfin, Frédéric considère que le plus haut niveau de français est le français international, que je lui demande de définir. Selon lui, l'utilisation d'anglicismes éloigne du français international :

Frédéric : ça arrive des fois qu'on voit euh je sais pas moi à TV5 un téléjournal par un animateur ou une animatrice française puis euh *tellement d'anglicismes* qu'un moment donné qu'on vient wouf plus sûr que j'ai compris la nouvelle là là **je pense qu'on est tombé à côté du français international à mon avis**

Dans tous les extraits mentionnés, Frédéric est toujours en accord avec le lieu commun *On parle mal français quand on utilise des anglicismes*.

De la même façon, Alexandra avait répondu que les anglicismes étaient ce qui la dérangeait le plus.

Enquêtrice : pis qu'est-ce que tu trouves qui est problématique

Alexandra : c'est que ils ont premièrement aucune base ils font plus aucune lecture ou très rarement *faque majoritairement ils vont parler en joul ou en (rires) t'sais là ils vont vraiment parler c'est très très anglicisé là la langue là faque ça je trouve ça euh quand que tout ce que tu entends c'est des moé des toé pis des chill man pis des cool pis c'est vraiment euh la langue d'Internet ils parlent comme ça t'sais faque ça je trouve ça euh / épouvantable là je sais pas comment ils vont faire pour communiquer euh (rires) un moment donné là ils savent plus écrire euh / ils ont de la misère à faire de la lecture là non (rires)*

Enquêtrice : faque c'est plus les anglicismes qui te dérangent?

Alexandra : ben c'est parce que oui je pense que c'est ça qui est / je pense qu'à la base le joul c'est un mélange de français pis / d'anglais qui est mélangé un peu là

Dans la première partie, Alexandra explique en quoi le langage anglicisé est problématique et comment celui-ci peut rendre les gens qui l'utilisent incapables de communiquer. Comme chez Frédéric, les anglicismes sont un critère pour condamner la qualité du français parlé en France :

Alexandra : non // je pense pas [que les Français parlent mieux] je pense que eux-aux autres aussi ils ont un dialecte entre eux *pis je pense que ils ont euh ils ont beaucoup d'anglicismes / dans beaucoup de choses euh ils ont des parkings pas des stationnements euh euh ils ont beaucoup d'anglicismes quand même dans leur langage*

Elle ajoute de plus que l'endroit où on parle le mieux au Québec est la ville de Québec parce qu'on y insère peu d'anglicismes :

Alexandra : [où au Québec parle-t-on mieux] au niveau du bon français? (silence)
 moi j'avoue que quand je suis allée à Québec / *c'est l'endroit où est-ce que j'ai entendu le moins d'anglicismes* si il y a un endroit où est-ce que j'ai perdu mon anglais (rires) c'est à Québec / tout le monde parle français toujours / je dis pas que c'est le meilleur des français *mais il y a au moins ça que je leur donne c'est que il y a pas d'anglicismes ou pratiquement pas / t'sais c'est vraiment très euh / c'est plus que français là (rires) / c'est ça là c'est sûr et certain*

Selon Alexandra et Frédéric, l'utilisation d'anglicismes contribue à dégrader la qualité du français. Il est intéressant par ailleurs de constater que la portée de leurs arguments n'est jamais personnelle. Les anglicismes sont à l'extérieur de leur propre usage.

Chez Geneviève, le critère de l'anglicisme est omniprésent. Elle est toujours contre l'utilisation des anglicismes, que ce soit dans son propre usage ou dans l'usage des autres. Voici quatre extraits provenant de thèmes différents dans lesquels Geneviève fait intervenir le lieu commun de la valeur négative de l'anglicisme.

Geneviève : mais non c'est ça je changerais ça moi euh les petits euh diminutifs là les surtout des euh // voyons les anglicismes pis tout ça je changerais ça aussi *j'essaie t'sais j'essaie le plus possible de pas en mettre là*

Enquêteure : pour toi c'est mauvais c'est des fautes les anglicismes?

Geneviève : ben comment je pourrais dire t'sais c'est je sais pas euh // j'ai trop peur moi plus tard que après ça ça va tout euh entourer toute notre langue là t'sais c'est rendu que il y en a dans le dictionnaire euh je veux dire c'est pas ça fait pas partie de la langue française là je trouve moi les anglicismes là faque / même faque t'sais je m'écoute parler faque je sais même pas euh ça fait que // faque c'est ça / (rires)

Enquêteure : as-tu l'impression que le français euh dégénère au Québec (silence)

Geneviève : ben ça y va tranquillement mais ça va finir j'ai peur là j'avoue que j'ai peur que ça dégénère oui / *parce que c'est comme quand je te dis déjà l'anglicisme dans le dictionnaire je comprends pas t'sais je trouve qu'on laisse un petit peu trop d'ouverture là si on veut garder notre langue euh // euh // faut qu'on comment je pourrais dire ça faut qu'on euh (silence) pas qu'on tough là mais qu'on euh*

Enquêteure : hum est-ce que tu trouves que les Français parlent mieux que nous (silence)

Geneviève : ben // *non parce qu'il y a autant d'anglicismes euh là-bas pis // ils articulent peut-être plus pis des fois même pas là / c'est j'ai déjà été en France pis euh // c'est sûr que j'avais pas de misère à les comprendre mais // iouw (silence) non ils parlent ils parlent pas mieux*

- Enquêteure : pis toi? / est-ce que tu trouves que tu parles bien
 Geneviève : bah faudrait que quelqu'un me le dise là si je parle bien ou pas (rires) je le sais pas / quelqu'un qui parle bien
 Enquêteure : dans le sens que / tu vois pas d'inconvénient à ta façon de parler je veux dire les gens te regardent pas bizarre ou euh tu te sens pas euh gênée par ta façon de parler
 Geneviève : non / non // non euh les gens sont plus gênés parce que je parle fort c'est pas le langage (rires) mais non je suis pas euh / *ah je pense que je parle assez bien là // à part les anglicismes pis euh / les sacres*

Comme on le voit dans les exemples précédents, la valeur négative de l'anglicisme demeure à la fois lorsqu'elle porte un jugement sur sa propre façon de parler et sur celle d'autrui, et ce, sans aucune atténuation.

Fannie évalue quant à elle la façon de parler des Français selon le seul critère de l'emploi d'anglicismes.

- Enquêteure : pis est-ce que tu trouves que les Européens parlent mieux que nous
 Fannie : j'en connais (rires) pas personnellement / ben
 Enquêteure : (x) tu en entends à la télé ou euh
 Fannie : euh non *il me semble ils utilisent euh plein d'anglicismes là qui fran/ qu'ils essaient de dire en français là ils utilisent des mots en anglais pis euh / euh non mieux ben je sais pas mais il me semble j'ai pas euh j'ai pas ben ben de référence pour répondre là mais je dirais que non // mais je sais pas (rires) je sais pas*

Toutefois, lorsque je lui demande d'évaluer directement les anglicismes, sa position contre les anglicismes est moins radicale parce qu'atténuée par le fait qu'elle en utilise elle aussi, bien que sa conclusion demeure défavorable aux anglicismes.

- Fannie : oh non non pas ben non / parce que comme je dis euh je dois faire les mêmes erreurs là // non parler mal il y en/ ben (rires) comme il y en a là-dedans c'était vraiment parler mal là *ben euh ben utiliser des anglicismes ça je le fais aussi sûrement mais j'aime pas ça*
 Enquêteure : ça ou ça te dérange-tu c/ pour toi c'est associé à mal parler
 Fannie : ben mal qu'est-ce que tu entends par mal parler parce que c'est large t'sais ça peut être
 Enquêteure : oui ben en fait euh / je veux aussi savoir qu'est-ce que toi tu trouves mal parce que il y a pas de définition de mal parler en fait c'est ce qui provoque un jugement négatif t'sais euh pis toi est-ce que si si moi j'utilise euh t'sais on va switcher mettons à une autre question ben switcher est-ce que tu vas considérer que oh

Fannie : ben c'est sûr ça p/ (rires) peut-être / un autre mot qui est utilisé oui mais pas te dire elle parle mal / ça dépend si c'est vraiment là e/ / dans la même phrase plein de sacres plein d'anglicismes ben là je vais dire oui (rires) elle parle mal t'sais / mais autrement c'est // *parce que moi aussi j'en utilise là des anglicismes* mais je pense que / on a tous un mot qu'on / qu'on pourrait changer pour un français t'sais il y en a même plus là / (rires) t'sais je veux dire on a le choix là l'embarras du choix c'est juste qu'on on les connaît pas je pense pis on les utilise pas

Il y a ici deux lieux communs, servant d'arguments, qui s'opposent : l'un a une portée générale, *On parle mal quand on emploie des anglicismes*, et l'autre une portée individuelle, *On ne peut condamner ce qu'on fait soi-même*. Ce dernier ne peut être rejeté puisqu'il s'applique directement à la locutrice, mais elle lui accorde tout de même une moins grande valeur qu'au lieu commun *On parle mal quand on emploie des anglicismes*. On remarque donc une hiérarchisation des lieux communs, dans laquelle le critère relevant des critères fictifs à portée générale est plus fort que celui relevant des critères constatifs à portée individuelle¹²³.

Dans les extraits présentés dans cette section, les informateurs étaient toujours en accord avec le lieu commun *On parle mal quand on emploie des anglicismes*. Chez la majorité des informateurs, toutefois, l'opinion concernant l'emploi d'anglicismes n'est pas aussi nette. On retrouve en effet fréquemment des jugements contraires dans les différents thèmes où le critère de l'anglicisme est mentionné. Regardons de plus près ce phénomène qu'on pourrait qualifier d'« incohérence ».

¹²³ Cette position est relativement rare. Comme nous le verrons en 9.2.1, les critères à portée personnelle l'emportent généralement sur les critères à portée générale.

9.2 « Incohérence »

Grize (2004) conçoit l'incohérence comme une contradiction dans le discours. Pour lever cette contradiction, on peut « procéder à des modifications qui portent sur les *objets de discours* » (2004 : 41). Il donne ainsi comme exemple le fait qu'il est d'accord avec le l'idée que « fumer est dangereux pour la santé », mais qu'il fume tout de même : « c'est que le degré zéro de risque ne fait pas partie de mes *valeurs* et ce sont elles qui doivent intervenir pour conduire à une persuasion ». Nous verrons ici comment le discours se construit en intégrant ce genre de contradictions, soit des opinions à la fois favorables et défavorables aux anglicismes. Pour ce faire, j'utiliserai deux éléments théoriques : la portée de l'argument et le phénomène de dissociation. Ces deux outils m'aideront à observer le discours sous un angle permettant de donner un sens aux apparentes contradictions. Toutefois, un même discours pourra être abordé à la fois avec la portée et avec la dissociation, alors que d'autres ne seront analysables qu'avec l'un ou l'autre des éléments théoriques.

La différence de portée de même que les procédés de dissociation que nous verrons ici renvoient tous deux à ce que Francard (1993) nomme le « recours à des stratégies de compensation au sein d'un double marché linguistique », l'un officiel et l'autre restreint (voir Bourdieu, 2001 : 113-116 sur la théorie des marchés linguistiques; et Francard, 1993 sur les contraintes de ce double marché). Le marché officiel conduit les locuteurs à envisager la langue française comme un tout homogène, alors que le marché restreint prend en compte les spécificités québécoises comme faisant partie de la langue qu'ils utilisent, et de ce fait non sujettes à stigmatisation. Nous verrons dans les deux prochaines parties comment le discours des informateurs s'articule autour de ces deux pôles.

9.2.1 Différence de portée

on aime pas les entendre parler on trouve ça agressant quasiment la manière qu'ils parlent là [...] je trouve pas ça plus charmant, qu'il faut je trouve pas ça plus beau que quelqu'un qui parle bien euh le québécois là [Martin]

Sur l'ensemble des informateurs, 16 affirment ne pas être incommodés par les anglicismes, mais utilisent dans d'autres thèmes le lieu commun *On parle mal quand on emploie des anglicismes*. On se rappelle que l'utilisation d'un lieu commun équivaut à l'admettre comme faisant partie des opinions partagées par la communauté à laquelle on appartient et par rapport auquel on devra justifier une position contraire. Je reprends ici la citation de G. Martel (2000b) :

le lieu commun qui [...] est inférable [à l'énoncé déclencheur d'argumentation] renvoie au consensus social. Au plan interactionnel, l'argumentation naît de la distance que cherche à combler la locutrice entre ses propres actes – l'élément particulier – et les valeurs admises par l'opinion publique – l'élément général (2000 : 28).

Comme nous l'avons vu au point 6.1, je traiterai les différents types de portée en distinguant la portée générale, applicable à l'auditoire universel, la portée personnelle (restreinte au seul locuteur), la portée collective incluant le locuteur (applicable à un groupe auquel le locuteur s'identifie) et la portée collective excluant le locuteur (applicable à un groupe auquel le locuteur ne s'identifie pas)¹²⁴. Ces différences dans la portée des énoncés peuvent avoir une incidence sur la position de l'informateur. Regardons comment se construit la réponse de Christine :

Christine : [les anglicismes] ça me dérange pas / c'est pas euh (silence) non ça me dérange pas moi je pense même que il y en a que les gens comprennent plus que le vrai le terme français là je sais pas j'ai l'impression que t'sais tu parlais de la Révolution tranquille tantôt j'ai l'impression que ça fait partie de notre histoire aussi d'utiliser ça pis de regarde pis de d'avoir des expressions comme ça on parle québécois c'est c'est ça t'sais pis // pis que le

¹²⁴ Ces deux portées collective, incluant et excluant, renvoient à des énoncés généralisants.

gars le Madelinois il parle pis t'sais il a son accent des Îles-de-la-Madeleine
 moi je trouve ça je trouve ça beau je trouve ça euh / pis qu'il y ait des
 anglicismes non ça me dérange pas

L'argument de départ, chez Christine, met en scène des « gens » qui comprendraient mieux l'anglicisme que le « vrai terme français¹²⁵ ». Si elle n'est pas explicitement actrice dans son discours, elle s'associe à ces gens dont elle parle lorsqu'elle justifie l'emploi d'anglicismes parce qu'ils font « partie de *notre* histoire ». Elle compare ensuite les anglicismes à l'accent des Îles-de-la-Madeleine. Cette dernière association met en relation la valeur généralement reconnue de la différence d'accents avec la valeur fortement discutée de l'utilisation d'anglicismes, association qui lui permet de transférer la valeur des accents à celle des anglicismes. Cela l'amène à conclure : « qu'il y ait des anglicismes non ça me dérange pas ».

[les anglicismes] ça me dérange pas / c'est pas euh (silence) non ça me dérange pas	Personnelle
moi je pense même que il y en a que les gens comprennent plus que le vrai le terme français là	Générale
je sais pas j'ai l'impression que t'sais tu parlais de la Révolution tranquille tantôt j'ai l'impression que ça fait partie de notre histoire aussi d'utiliser ça pis de regarde pis de d'avoir des expressions comme ça	Collective incluante
on parle québécois c'est c'est ça t'sais pis //	Collective incluante
pis que le le gars le Madelinois il parle pis t'sais il a son accent des Îles-de-la-Madeleine	Collective excluante
moi je trouve ça je trouve ça beau je trouve ça euh /	Personnelle
pis qu'il y ait des anglicismes non ça me dérange pas	Personnelle

Dans cette réponse, l'acceptation des anglicismes est associée à un argument à portée collective incluante. Ce mouvement argumentatif est tout à fait cohérent avec la thèse : aucune contradiction ici. Par contre, lorsque je demande à Christine de comparer le français de France et le français du Québec, non seulement reprend-elle le lieu commun de la valeur négative de l'anglicisme, mais celui-ci constitue son seul critère linguistique.

¹²⁵ Je reviendrai plus en détail sur l'analyse des « vrais termes » lorsqu'il sera question de l'opposition *langue idéale / langue d'usage* en 9.2.2.

Enquêteure : tu parlais des Gaulois euh est-ce que tu trouves que les Européens parlent mieux / que nous

Christine : non // non je trouve pas qu'ils parlent mieux je trouve c'est // c'est un accent différent *c'est euh ils vont utiliser / plus de mots anglais que nous ou peut-être pas les mêmes là je sais pas si c'est plus mais en tout cas j'ai l'impression que c'est pas les mêmes (rires) hum // non je trouve pas qu'ils parlent mieux // je le sais pas si ils ont l'impression qu'on parle mal probablement hein? |- (xx)*

Enquêteure : (rires)

Christine : je pense que oui / mais euh qu'ils nous comprennent pas tout ça parce qu'on (silence) on articule moins ou en tout cas mais euh / j'ai pas l'impression qu'ils parlent mieux non

non // non je trouve pas qu'ils parlent mieux	Collective excluante
je trouve c'est // c'est un accent différent c'est euh	Collective excluante
ils vont utiliser / plus de mots anglais que nous	Collective excluante
<i>On parle mal quand on emploie des anglicismes</i>	<i>Générale</i>
ou peut-être pas les mêmes là je sais pas si c'est plus mais en tout cas j'ai l'impression que c'est pas les mêmes (rires) hum //	Collective excluante
non je trouve pas qu'ils parlent mieux //	Collective excluante

Ici la contradiction peut se comprendre par la différence de portée. En effet, lorsque Christine est intégrée dans son discours, avec une portée personnelle ou collective incluante, les anglicismes sont acceptables, ils font partie de son vocabulaire. Ils demeurent néanmoins un critère pour évaluer la langue en générale, et celle des Français en particulier ici.

Les extraits de Christine montrent une différence marquée de portée, qui se retrouve dans deux thèmes. Chez Marilou, cette différence de portée se situe à l'intérieur d'un même thème, celui des anglicismes.

Enquêteure : pis les anglicismes

Marilou : oui ça j'en mets souvent d'ailleurs / ben / (rires) {ça} j'ai pas vraiment de oui j'en utilise souvent oui

Enquêteure : pis tu te sens mal?

Marilou : non ben non pas pantoute (rires) vraiment pas oui c'est vrai il y en a en masse (rires) mais euh mais en même temps t'sais on a déjà engagé une étudiante du Nouveau-Brunswick eille c'était l'enfer mais ça c'était (rires) vraiment anglicismes là mais ou quand tu entends des Français parler je

trouve ça encore plus dérangeant ils le disent tout croche tant qu'à le dire (rires) dis-le comme faut dis-le comme faut t'sais

Enquêtrice : faque quand les gens disent des des anglicismes ça te dérange pas toi tu les utilises pis tu te sens pas mal ok (rires)

Marilou : oui non ben oui pis je m'en rends pas compte des fois probablement là mais plus en France oui là ça je m'en rends plus compte là quand ils en ont me semble on utilise encore si on compare je suis pas au courant de tous les anglicismes qu'ils utilisent là mais t'sais des escalators pis t'sais on utilise encore les bons mots pareil là on dit pas des drugstores on dit des pharmacies pis des (rires) en tout cas t'sais on a encore la base est encore là mais c'est peut-être plus des expressions là hum / mais on dirait que plus je sais pas si c'est euh plus on est proche de la frontière pire c'est là j'ai aucune idée là mais euh en tout cas c'est sûr qu'il y en a

On remarque dans la réponse de Marilou qu'elle adopte deux positions différentes concernant les anglicismes. Elle ne se sent pas coupable d'utiliser des anglicismes, mais les juge négativement tant chez l'étudiante du Nouveau-Brunswick que chez les Français. Marilou mobilise à plusieurs reprises dans son discours le lieu commun *On parle mal français quand on emploie des anglicismes*, notamment lorsqu'elle exprime le fait que les anglicismes ne correspondent pas aux vrais mots, qu'ils ne sont pas français, que la manière dont les Français utilisent les anglicismes est *encore plus* dérangeante, ce qui implique que les anglicismes sont perçus négativement en général, et encore plus dans la bouche des Français qui les prononcent mal. Lorsqu'on observe la portée de ses différents arguments, on constate que les jugements négatifs se rapportent tous à des arguments de portée collective excluante ou à des arguments à portée générale venant appuyer des arguments de portée collective excluante :

[les anglicismes] oui ça j'en mets souvent d'ailleurs / ben / (rires) {ça} j'ai pas vraiment de oui j'en utilise souvent oui	Personnelle
[Enquêtrice : pis tu te sens mal?] non ben non pas pantoute (rires) vraiment pas	Personnelle
c'est vrai il y en a en masse (rires)	Générale
mais euh mais en même temps on a déjà engagé une étudiante du Nouveau-Brunswick eille c'était l'enfer mais ça c'était (rires) vraiment anglicismes là mais	Collective excluante
ou quand tu entends des Français parler je trouve ça encore plus dérangeant ils le disent tout croche	Collective excluante
tant qu'à le dire (rires) dis-le comme faut dis le comme faut t'sais	Générale

oui mais euh oui non mais en même temps moi c'est comme un accent pour moi ça les anglicismes ¹²⁶	Générale
t'sais c'est vrai qu'on en écrit peut-être là mais moins là t'sais à l'écrit	Collective incluante
c'est pas le genre d'affaires qui transparait tant que ça là mais euh au parler oui là	Générale
[Enquêtrice : ben faque toi ça te dérange pas t'sais] non pas vraiment	Personnelle
parce qu'en quelque part ça reste encore beaucoup français là	Générale
mais en tout cas c'est sûr qu'il y a des (rires) verbes qui sont plus ou moins	Générale
mais en tout cas non ça me préoccupait pas vraiment c'est comme un accent pour moi	Générale
[Enquêtrice : faque quand les gens disent des anglicismes ça te dérange pas toi tu les utilises pis tu te sens pas mal ok (rires)] oui non ben oui	Personnelle
pis je m'en rends pas compte des fois probablement là	Personnelle
mais plus en France oui là ça je m'en rends plus compte là quand ils en ont me semble on utilise encore	Collective excluante
si on compare je suis pas au courant de tous les anglicismes qu'ils utilisent là	Collective excluante
mais t'sais des escalators pis des	Collective excluante
t'sais on utilise encore les bons mots pareil là	Collective incluante
on dit pas des drugstores on dit des pharmacies pis des (rires) en tout cas	Collective incluante
t'sais on a encore la base est encore là	Collective incluante
mais c'est peut-être plus des expressions là hum /	Collective incluante
mais on dirait que plus je sais pas si c'est euh plus on est proche de la frontière pire c'est	Générale
là j'ai aucune idée là mais euh en tout cas c'est sûr qu'il y en a	Collective incluante
mais au Nouveau-Brunswick c'était quelque chose / elle allait shopper euh quand qu'elle allait euh oui pis elle ouvrait la slide door (rires) j'étais (xx) oui	Collective excluante

Comme chez Marilou, la réponse d'Andrée-Anne oppose clairement les jugements à portée collective incluante et les jugements à portée collective excluante.

¹²⁶ Au tout début de l'entretien, cette informatrice a commenté les accents, ce qui explique pourquoi elle y revient ici, par association : « ben moi sur les accents moi je trouve ça bien là ça fait des petites couleurs (rires) une chance qu'on a quelque chose [...] je sais pas moi je trouve ça charmant que qu'on sache juste par l'accent que ils viennent plus de ce coin-là pis qu'il y a d'autres coins là ».

Enquêteure : pis les anglicismes? (silence)

Andrée-Anne : moi j'aime ça les franciser je trouve qu'en France on vraiment euh ils en ont trop / t'sais pis ici euh je suis pas capable de dire un / t'sais je sais pas oui des anglicismes oui je suis d'accord // comme le sink? mets ça dans le sink? // dans le lavabo

Enquêteure : ça c'est pas correct?

Andrée-Anne : oui c'est correct je pense que c'est correct dans une certaine limite là mais il y a une limite comme j'aime ça qu'on dise courriel au lieu de dire email je trouve ça je trouve ça le fun qu'on francise des choses qu'en Europe ils le font pas pis qu'on soit les seuls t'sais eux-autres c'est un home cinema mais crime c'est pas compliqué un cinéma maison il me semble que il y a des choses qui sont claires là oui (rires)

Enquêteure : euh faque pour toi c'est correct qu'on en ait quelques-uns

Andrée-Anne : ben oui parce qu'on est quand même en minorité euh dans un pays dans un continent ben en Amérique du Nord anglophone je pense que on a pas le choix là on peut pas se soustraire pis (silence) mais oui mais de pas se faire envahir dans le fond mais il y en a pas tant d'anglicismes là toaster / t'sais je sais pas (rires)

Enquêteure : ça fit

Andrée-Anne : ça fit oui c'est vrai hein

Enquêteure : ou je feel pas ben

Andrée-Anne : je feel pas ben / mais c'est beau (rires) t'sais c'est québécois

Enquêteure : faque pour toi ils ont ils ont une certaine place dans le français québécois euh

Andrée-Anne : moi je pense que oui c'est comme une (xxx) langage courant?

Dans cet extrait, il y a va-et-vient entre une portée collective incluante, applicable aux Québécois, et une portée collective excluante, applicable aux Français. Les éléments qui ont une portée collective incluante acceptent l'usage d'anglicismes, alors que les éléments ayant une portée collective excluante condamnent l'usage d'anglicismes. Les éléments de portée générale viennent justifier la position de l'informatrice. Par exemple, lorsqu'elle dit « c'est correct je pense que c'est correct dans une certaine limite là mais il y a une limite », cette limite s'applique à tous et vient renforcer la valeur positive de l'emploi de *courriel* au lieu de *mail* : le « on » qui suit renvoie aux Québécois et vient prouver le fait que ces derniers restent bien à l'intérieur de la limite qu'elle met en place. De la même façon, lorsqu'elle condamne *home cinema*, elle justifie avec un argument de portée générale, « mais crime c'est pas compliqué un cinéma maison il me semble que il y a des choses qui sont claires là ».

Enquêteure : pis les anglicismes?	
moi j'aime ça les franciser	Personnelle

je trouve qu'en France on vraiment euh ils en ont trop / t'sais	Collective excluante
pis ici euh je suis pas capable de de dire un / t'sais je sais pas	Collective incluante
oui les des anglicismes oui je suis d'accord /	Générale
comme le sink? mets ça dans le sink? dans le lavabo	Exemple
oui c'est correct	Générale
je pense que c'est correct dans une certaine limite là mais il y a une limite	Générale
comme j'aime ça qu'on dise courriel au lieu de dire email	Collective incluante
je trouve ça je trouve ça le fun qu'on francise des choses qu'en Europe ils le font pas pis qu'on soit les seuls	Collective incluante
t'sais eux-autres c'est un home cinema	Collective excluante
mais crime c'est pas compliqué un cinéma maison	Générale
il me semble que il y a des choses qui sont qui sont claires là	Générale
Enquêteure : ça <i>fit</i> Andrée-Anne : ça <i>fit</i> oui c'est vrai hein Enquêteure : ou je <i>feel</i> pas ben Andrée-Anne : je <i>feel</i> pas ben /	Exemples
mais c'est beau (rires)	Générale
t'sais c'est québécois oui	Générale
Enquêteure : faque pour toi ils ont ils ont une certaine place dans le français québécois euh Andrée-Anne : moi je pense que oui	Générale
c'est comme une (xxx) langage courant?	Générale

La position d'Andrée-Anne semble conditionnée par la portée de ses énoncés, elle condamne les anglicismes lorsqu'elle n'est pas incluse dans la portée des énoncés.

La différence de portée observée dans les extraits présentés peut expliquer les contradictions. Il y aurait donc différence de norme applicable lorsque la langue évaluée est celle du locuteur, celle qu'il utilise et qu'il peut relier à un contexte d'utilisation connu. On remarque par ailleurs que les éléments de portée générale ne conditionnent pas

une position plutôt qu'une autre, mais servent à appuyer la thèse de l'informatrice, qu'elle soit de portée incluante ou excluante.

9.2.2 Dissociation

Lorsque la portée des arguments concerne plusieurs personnes, il y a le plus souvent généralisation des groupes. La généralisation permet d'étendre les caractéristiques de certains à l'ensemble d'un groupe. Le locuteur est responsable des généralisations qu'il met en place, et ainsi des associations et dissociations qui renforceront son argumentation. Le procédé d'association, comme nous l'avons vu au point 4.1.3, consiste à rassembler dans un même groupe deux ou plusieurs éléments qui n'étaient pas préalablement rassemblés de façon à transférer la valeur reconnue de l'un des éléments aux autres. Quant au procédé de dissociation, il oppose des notions qui étaient auparavant liées.

Plusieurs types de dissociations sont présents dans le discours des informateurs sur la langue. Nous avons vu dans la section précédente quelques exemples d'opposition « nous / les Français ». Nous retrouvons aussi une opposition « langue d'usage / langue idéale » qui permet de créer un fossé entre ce qui devrait être et ce qui est réellement. Je reviendrai brièvement sur la première, qu'on a déjà effleurée, pour ensuite présenter la seconde.

9.2.2.1 Opposition nous /eux

Les réponses analysées au point 9.2.1 visaient à mettre en lumière la différence de portée, principalement entre la portée collective excluante et la portée collective incluante, appuyées toutes deux par des arguments de portée générale. J'aurais pu y inclure deux extraits suivants de Rébecca. Dans le premier, l'argumentation la concerne au premier plan; la portée personnelle, comme chez les autres, a comme impact de justifier l'utilisation d'anglicismes :

Enquêteure : pis les anglicismes?

Rébecca: ça honnêtement ça me dérange pas si je travaille euh avec euh des fauteuils roulants faque on a des mécaniciens (rires) pis euh je sais c'est quoi

un bearing mais demande moi pas c'est quoi en français je le sais pas (rires)
 non j'exagère là mais il y a gros des mots pour euh des parties de fauteuil
 roulant que je connais en anglais mais que je connais pas en français faque
 non j'ai pas j'ai pas de problème avec les anglicismes

ça honnêtement ça me dérange pas [les anglicismes]	Personnelle
je travaille euh avec euh des fauteuils roulants	Personnelle
faque on a des mécaniciens (rires) pis euh	Collective incluante
je sais c'est quoi un bearing mais demande moi pas c'est quoi en français je le sais pas	Personnelle
non j'exagère là mais il y a gros des mots pour euh des parties de fauteuil roulant que je connais en anglais mais que je connais pas en français	Personnelle
faque non j'ai pas j'ai pas de problème avec les anglicismes	Personnelle

Par ailleurs, Rébecca utilise le critère de l'absence d'anglicismes pour justifier que les Français parlent mieux.

Rébecca : oui / oui // je trouvé qu'ils parlent mieux

Enquêteure : euh en quoi?

Rébecca : ben // comment je pourrais dire // c'est parce qu'on m/ je sais pas comment m'exprimer mais me semble que leurs mots pour dire les affaires sont souvent plus beaux / c'est souvent peut-être mieux prononcé // euh // pis justement des anglicismes il y en a comme pas pantoute ou presque là

[Enquêteure : euh en quoi?] ben // comment je pourrais dire // c'est parce qu'on m/ je sais pas comment m'exprimer mais me semble que leurs mots pour dire les affaires sont souvent plus beaux /	Collective excluante
c'est souvent mi/ peut-être mieux prononcé // euh //	Collective excluante
pis justement des anglicismes il y en a comme pas pantoute ou presque là	Collective excluante

Cette argumentation, à portée collective excluante, montre bien l'impact de la conscience des particularités dans l'évaluation. En effet, alors que la plupart des informateurs jugent que les Français ne parlent pas mieux que les Québécois à cause de la présence d'anglicismes, Rébecca, qui n'a pas conscience de cette présence, adopte la position inverse.

Ces deux extraits de Rébecca ont une portée différente qui peut expliquer l'acceptation des anglicismes dans l'un et la condamnation dans l'autre. On pourrait aussi le voir comme une dissociation entre « eux » et « moi ». Rébecca ne peut s'empêcher d'utiliser des anglicismes parce qu'elle ne connaît pas toujours le mot français, mais l'utilisation d'anglicismes demeure un critère pour évaluer la langue des Français. De même, dans le premier des deux extraits suivants, Marc-André tolère les anglicismes parce qu'il les comprend. Par contre, dans le deuxième, les anglicismes sont, pour lui, un critère pour ne pas adhérer à l'idée de la supériorité du français de France.

Enquêteure : est-ce que euh tantôt tu parlais d'anglicismes / est-ce que dans la langue orale ou tu disais qu'à l'écrit ça te dérangeait moins que d'autres fautes mais est-ce que dans la langue orale c'est quelque chose qui va te déranger ou que tu vas remarquer ou euh

Marc-André : je vais les remarquer moins à la langue euh orale beaucoup moins ça va passer (rires) rapidement pis c'est pas quelque chose que je vais remarquer // hum (silence) pis c'était quoi l'autre euh il y avait deux parties à ta

Enquêteure : euh ben si ça te dérangeait si c'était quelque chose euh à l'écrit ou à l'oral euh mais

Marc-André : les anglicismes? non je reviens (rires) peut-être tout le temps au même euh au même point là

Enquêteure : euh au caractère formel

Marc-André : oui davantage puis par contre disons dans un caractère plus formel les anglicismes c'est ce qui va me chicoter peut-être un petit peu moins euh // parce que je vais (rires) probablement bien comprendre pareil ce que la personne veut dire mais ça va moins me chicoter

Enquêteure : pis est-ce que tu trouves que les Européens parlent mieux que nous (silence)

Marc-André : le (silence) je trouve / pff je suis jamais allé en France ou en Europe j'en connais pas nécessairement / beaucoup / hum (silence) ce que je remarque / pis c'est peut-être même pas vrai je trouve que encore une fois ils ont un plus grand vocabulaire je trouve / hum puis encore là souvent c'est ce qu'on voit le plus dans les journaux je trouve qu'ils utilisent énormément d'anglicismes // mais selon moi il y a davantage ils ont peut-être davantage de vocabulaire mais est-ce que c'est mieux parlé // je crois pas on a chacun nos accents / hum // non je crois pas que les Européens parlent mieux que nous / je crois qu'on a quand même / un bon niveau disons au Québec là de euh de langage parlé et écrit // euh de façon générale

Sophie utilise le même type d'argumentation, c'est-à-dire que les anglicismes ne sont pas dérangeants chez les Québécois parce qu'ils y sont habitués.

Enquêteure : qu'est-ce que tu penses des anglicismes

Sophie : des anglicismes (silence) ben t'sais on en utilise euh de façon courante mais pas euh ça me dérange pas nécessairement euh à // outrance là euh pas plus qu'on entend chez les Français certaines expressions là anglaises là

Lorsqu'il est temps de comparer le français québécois et le français européen, elle reprend le lieu commun *On parle mal quand on emploie des anglicismes*. Cette comparaison se manifeste par « ils ont beaucoup d'anglicismes je pense pis comme nous-autres là ».

Enquêteure : est-ce que tu penses que en Europe ils parlent mieux que nous / est-ce que tu trouves que c'est plus beau ils s'expriment mieux (silence)

Sophie : je suis allée en Europe ça fait euh (rires) longtemps de ça (silence) ils ont une certaine aisance oui à s'exprimer est-ce qu'ils parlent mieux ils ont beaucoup d'anglicismes je pense pis comme nous-autres là euh (silence) je pourrais pas te dire /

Le lieu commun de la valeur négative de l'anglicisme sert de critère pour évaluer la langue de l'autre. Comment peut-il être un critère d'évaluation lorsqu'il s'agit de la langue de l'autre alors qu'il n'en est pas un lorsqu'il est question de la langue utilisée par les Québécois? La dissociation entre « langue d'usage » et « langue idéale » opérée par certains informateurs aide à comprendre cette apparente contradiction dans leur propre discours.

9.2.2.2 Langue d'usage / langue idéale

Dans le discours de plusieurs informateurs, il y a opposition entre la langue d'usage, la leur ou celle utilisée par les Québécois, et ce qu'ils considèrent comme la langue idéale. La première n'est pas nécessairement dévalorisée par eux, mais ne correspond pas à la forme idéale de la langue, celle qu'on apprend à l'école et qui permet d'identifier les « fautes ». Celle-ci ne comprendrait donc pas d'anglicismes, alors que la langue d'usage pourrait en comprendre; cette dernière prend en effet en compte le contexte et l'univers social dans lequel elle est employée.

Chez Luc, le phénomène de dissociation se manifeste entre le langage technique employé dans sa profession et où « tu as pas le choix » et « la bonne expression en français ».

Enquêtrice : est-ce que des anglicismes ça te dérange

Luc : non (rires) je peux pas dire que ça me dérange moi là j'en utilise tous les jours là dans un contexte technique tu as pas le choix là pis c'est sûr que je vais chercher mes mots **en français** pis j/ là je vais essayer de trouver **la bonne expression en français** là (silence) non je sais pas ça va pas me dérange si c'est dans un contexte euh / part/ si c'est un si je comprends le contexte là ça me dérangera pas / si c'est une non ça me dérange pas en fait là

Luc commence son argumentation en justifiant pourquoi les anglicismes ne le dérangent pas : son argumentation a d'abord une portée personnelle, « j'en utilise tous les jours », appuyée par un argument à portée générale, « dans un contexte technique tu as pas le choix là ». Une généralisation est alors opérée parmi les gens qui travaillent dans un contexte technique, groupe dans lequel l'emploi d'anglicismes est habituel. La concession qui suit vient dissocier d'une part la langue utilisée dans un contexte technique, ou la langue de tous les jours, et d'autre part la langue française, qui comprend les « bonnes » expressions. Les anglicismes ne font ainsi pas partie, pour Luc, de la langue française, mais cela ne le dérange pas. La langue usuelle est donc mise en opposition avec la langue pure, cette dernière ne pouvant pourtant pas remplacer la première, plus fonctionnelle.

Pascal va plus loin dans son explicitation de la dissociation lorsqu'il oppose le « français là purement » et le « langage quotidien » en disant qu'il « faut que tu te débrouilles avec ces deux modes-là », chacun ayant sa place dans le contexte québécois.

Pascal : les angl/ ben c'est sûr que **c'est pas le français là purement sauf que ça fait partie de notre de notre euh contexte euh social et culturel** t'sais à cause qu'on a justement une fréquentation proche avec des anglais que veut veut pas ben tu assimiles des mots anglais pis que tu les incorpores dans ton langage euh quotidien // c'est pas une erreur en tant que telle pour moi parce que c'est comme c'est la vie pis / **il faut que tu te débrouilles avec ces deux modes-là** t'sais tu vas au garage si tu expliques juste au mécanicien les problèmes que tu as **en français très bon français** je suis même pas sûr s'il va te comprendre comme il faut faque tu as pas le choix t'sais d'utiliser les anglicismes qui sont // propres à ce milieu-là pis qui sont t'sais tu te fais bien comprendre t'sais moi l'important c'est se faire comprendre faque si il faut que j'utilise un mot anglais pour qu'il me comprenne qu'est-ce que j'ai comme problème ben je vais l'utiliser

Pascal débute tout de suite par la concession « c'est sûr que c'est pas le français là purement », de portée générale, avant de dissocier ce français pur de la façon de parler

des Québécois qui inclut des anglicismes à cause de leur « contexte social et culturel ». Cette dissociation lui permet par la suite de justifier que les anglicismes ne sont pas des erreurs « parce que c'est la vie ». La vie prend en compte le contexte de chaque communauté, ce que le français pur ne fait pas. L'exemple qu'il utilise oppose encore le « très bon français », qui pourrait empêcher la communication dans certaines situations, et l'utilisation d'anglicismes qui permet la communication dans certains milieux. Cette argumentation l'amène à la conclusion « faque si il faut que j'utilise un mot anglais pour qu'il me comprenne qu'est-ce que j'ai comme problème ben je vais l'utiliser ».

L'argument de la compréhension facilité par l'emploi d'anglicismes se retrouve aussi dans cet extrait de Benoît :

Enquêteure : pis les euh les anglicismes

Benoît : euh les anglicismes euh je suis mécanicien puis souvent ben euh on a affaire à l'anglais plus que le français euh j'ai beau avoir étudié euh mes cours de mécanique en français puis **eux-autres prénaient vraiment les bons termes** mais quand tu arrives dans les garages ça se dit plus ça ça se perd euh assez vite faque **les vrais termes mécaniques euh en français là / j'en connais une couple** mais euh t'sais en général là c'est un bolted joint pis ça t'sais c'est un {pad} de break pis euh mais bon

Enquêteure : pis est-ce que c'est quelque chose qui va te déranger dans le langage des autres

Benoît : euh **non parce que je le comprends bien** pis euh // c'est ça

Enquêteure : des choses comme euh ça *fit* ou euh

Benoît : non ça ça

Enquêteure : c'est *touché* [t□t□e] ou ça te dérangera pas

Benoît : **non**

Benoît a appris les « bons termes » à l'école, dont le mandat est d'enseigner le « bon français », mais ces bons termes ne sont pas utilisés dans le milieu de la mécanique, ce qui explique que les anglicismes ne le dérangent pas parce qu'ils font partie de son quotidien et parce qu'il les comprend bien. Encore une fois, il y a dissociation entre la langue d'usage et la langue idéale. Il y a aussi hiérarchie des arguments, celui de la compréhension étant plus élevé que celui de la valeur négative des anglicismes.

Benoît condamne plus loin la prononciation de *moé* pour *moi*. Il associe cette « habitude » avec l'habitude des anglicismes.

Benoît : ça s'écrit moi pis ça devrait être moi mais euh / c'est une habitude je pense
// **comme euh d'employer un anglicisme euh pour remplacer un mot français** là euh

Enquêtrice : mais ça ça doit moins te déranger / l'anglicisme?

Benoît : ben ça dépend ça va moins me déranger pour des termes euh spécifiques là euh

Enquêtrice : en mécanique

Benoît : t'sais là des termes mécaniques que ce soit euh // c'est les termes qui sont utilisés dans les magasins dans les magazines euh un peu partout là t'sais faque si tu entends jamais **les termes français** euh des termes spécifiques ben une crémaillère ça te dit-tu de quoi

Enquêtrice : mais euh genre quelque chose est *drab* ou euh que ça *fit* pas ou euh *tcheck* ça ou // ce serait mieux de ne pas les employer?

Benoît : ben mieux (silence) **c'est pas mieux parce que c'est de la façon qu'on parle là finalement** là mais euh // c'est sûr que euh si on poussait un peu plus on ferait attention un peu plus à l'orthographe pis euh // notre manière de parler euh ce serait peut-être mieux du fait que / **c'est comme ça que ça s'écrit pis c'est comme ça qu'on devrait le dire aussi**

Enquêtrice : ok / on pourrait se conformer à ce qui est en français

Benoît : ben c'est ça si c'était plus appliqué aussi à l'école puis euh que euh / euh que ce soit les professeurs ou ben même le programme scolaire faisait plus attention à justement au français dans les classes / peut-être que /

Ici Benoît attribue à l'école le mandat de bien enseigner le français, mais ne condamne pas les anglicismes parce que « c'est de la façon qu'on parle », ce qui ne l'empêche pas de souhaiter, dans un monde idéal, « qu'on » se conforme à l'écrit, emblème de la bonne façon d'utiliser la langue.

Simon justifie pour sa part sa tolérance aux anglicismes par l'habitude qu'il en a, tout en sachant qu'ils n' « existent pas en vrai français ».

Simon : non [les anglicismes ne sont pas un signe de mal parler] parce que chez nous / souvent ce qui va arriver c'est qu'on va glisser gros des les des anglicismes beaucoup d'anglicismes moi je trouve / euh t'sais souvent comme mettons ou même quand qu'on écrit on va avoir euh tendance à glisser des anglicismes des choses que on a apprivoisées dans la langue parlée dans le slang mais sauf que ça existe pas en vrai français là

Cette dissociation entre la langue qu'il utilise et le « vrai français » lui permet de faire appel par la suite à l'utilisation d'anglicismes comme critère d'évaluation de la langue des Français :

Simon : euh comme je te dis ils utilisent beaucoup beaucoup l'anglais pourquoi euh eux-autres pis pourtant c'est supposé d'être eux-autres la langue maternelle je sais pas euh / non je pense pas qu'ils parlent vraiment mieux que nous-

autres nous-autres on a peut-être comme je te dis c'est que on // on sait eux-autres leur slang on dirait qu'il vient de l'anglais / je sais pas là j'ai jamais entendu du slang français / je le sais pas si ça existe

Enquêteure : putain euh (rires) pis merde oui oui

Simon : ben putain c'est ça mais c'est un mot français t'sais c'est un vraiment un vrai mot nous-autres on va créer des // comme des mélanges je te dirais **parce qu'on est vraiment collés sur la frontière t'sais pis on a eu les Anglais ici t'sais on est un petit coin dans ah une mer d'Anglais je te dirais qu'on mélange gros les deux on va prendre un mot pis on va le mettre euh / mais eux-autres ils ont tendance à faire ça aussi complètement à l'autre bout là t'sais ils vont moi c'est quand que je les entends dire on va aller faire du shopping ou euh ils euh parking euh pis en plus ils le disent même pas comme du monde**

Dans l'argumentation de Simon, les Québécois ont des raisons pour intégrer des mots anglais, raisons qui atténuent dans son discours la valeur négative des anglicismes, alors que les Français n'ont pas de raison d'utiliser des mots anglais, c'est-à-dire des mauvais mots, puisque la France est le pays d'origine du français, et devrait ainsi représenter le modèle du bon français.

Dans les exemples précédents, la langue idéale n'est pas intégrée au quotidien des informateurs. Il est normal d'utiliser des anglicismes parce que ce sont eux qui facilitent la communication, dans la langue qu'utilisent les informateurs, même si les anglicismes ne font pas partie du « vrai français ». La langue d'usage paraît adéquate aux informateurs pour leurs besoins quotidiens. Pour Marc, les anglicismes font partie de sa langue, mais c'est souvent les remarques d'autrui qui l'informent qu'il utilise des anglicismes :

Marc : ben des anglicismes euh souvent euh // il y en a que je savais pas que c'était des anglicismes on l'apprend / quand qu'on se fait recorriger mais // non j'ai pas de mal contre ça ça dépend lesquels là

Enquêteure : mais ça te dérange pas euh mettons euh tu vas au garage pis tu dis euh mon windshield est pété / ou euh mon windshield il a brisé ou il est cassé

Marc : non ça me dérange pas je le dis moi-même je veux dire mon parler finalement ben non non / ça me dérange pas

Dans son discours, il admet le lieu commun *On parle mal quand on emploie des anglicismes* comme critère social, comme le montre l'extrait suivant. Il se conforme donc aux règles, mais n'y adhère pas.

Enquêteure : mais / t'sais ou avec ta famille t'sais / tu feras pas autant attention tu vas employer des anglicismes ou euh

Marc : oui c'est sûr / exactement c'est sûr que quand je suis avec des clients je fais plus attention

La langue idéale est jusqu'à maintenant une langue désincarnée, modèle lointain servant de critère mais peu intégrée dans la vie quotidienne. Dans le prochain extrait, Katia commence comme les autres : elle ne condamne pas les anglicismes habituels. Toutefois, lorsqu'elle entend ces mêmes anglicismes dans la bouche d'une enfant, elle s'aperçoit qu'ils ne correspondent pas à la langue qu'elle souhaite lui voir adopter, elle les considère non adéquats. Cette situation fait entrer la langue idéale dans son quotidien :

Enquêtrice : est-ce que euh les anglicismes c'est quelque chose qui te dérange

Katia : euh ben ça dépend on en intègre tellement dans notre quotidien juste avec Internet et tout ça que euh ceux-là me dérangeront pas nécessairement / non pas vraiment je suis pas très sensible ça va dépendre du genre d'anglicismes euh qu'on parle là

Enquêtrice : mais ceux courants là euh ça *fit* euh *check* ça euh

Katia : oui ben même moi j'en ai euh je me *check* c'est quelque chose qui vient facilement dans notre bouche pis on a eu le problème parce que il y a des enfants dans la famille comme qui arrivent pis là elle l'enfant elle avait pas mon dieu elle avait trois ou quatre ans pis au lieu de dire regarde elle disait toujours *check* faque là c'est quelque chose que là t'sais tu deviens plus sensible à ça parce que tu te dis ben c'est vrai qu'elle doit pas apprendre comme ça t'sais c'est pas nécessairement euh **c'est pas adéquat** même si on finit par en développer une habitude là

Chez David, la dissociation entre langue d'usage et langue idéale est plus subtile.

Durant tout l'entretien, il s'indigne de la condamnation des anglicismes.

David : tout ce qui est anglicisme les gens on veut que les gens apprennent à parler anglais / de plus en plus pis c'est un atout de te faire parler anglais / pis on se fâche quand que les gens hum // ils commencent à parler à moitié en français moitié en anglais / pis ça m'arrive moi aussi ça arrive à ma copine ça arrive à plein de gens / mais pour une personne qui passe la moitié de sa vie en anglais / qui euh bon euh côtoie ses amis en français mais côtoie aussi une fois de temps en temps des gens en anglais euh lit des publications en anglais / euh lit des livres en anglais parce qu'ils sont publiés par des auteurs anglophones que le livre il coûte euh trois fois plus cher en français pis qui paraît deux ans plus tard / euh / on écoute la télévision hum (silence) et toutes les émissions à la mode sont toutes en anglais après ça sont traduits en français les gens sont rarement satisfaits des traductions / donc ils écoutent la télévision en anglais la moitié de leur vie essentiellement est en anglais est-ce qu'il faut se surprendre que ils parlent à moitié en français à moitié en anglais

Lorsque je lui demande si les anglicismes le dérangent, il me répond cependant que l'anglicisation du vocabulaire québécois est inévitable, « c'est dommage mais c'est inévitable ».

Enquêteure : les anglicismes en général est-ce ça te dérange?

David : eh non / pas tant que ça je les remarque mais ça me dérange pas tant que ça si on va sur la table du salon là il y a trois quatre livres qui sont à moi ben ils sont tout en anglais // faque j/

Enquêteure : c'est pas dangereux pour le français de mettre des mots anglais dedans est-ce que ça fait partie du français québécois

David : c'est inévitable // je crois // je crois que c'est inévitable / **c'est dommage mais c'est inévitable**

Enquêteure : ok faque ça sera pas quelque chose // tu diras c'est euh scandaleux

David : non je serais pas du style euh à monter aux barricades pour la langue française **malgré tout je veux la préserver le plus possible**

La portée générale est ici associée à la défense des anglicismes. On ne peut pas condamner la conséquence de ce qu'on encourage par ailleurs. Par souci de cohérence, il ne peut lui-même condamner les anglicismes, mais ses deux dernières répliques montrent bien que, malgré tout, il considère que le français est détérioré par l'anglicisation : « je serais pas du style euh à monter aux barricades pour la langue française malgré tout je veux la préserver le plus possible », *préserver* ici dans son état idéal, non corrompu par l'anglais. Cet état idéal lui permet de condamner la langue des Français, corrompue par l'anglicisation. En effet, dans l'extrait suivant, les Français parlent mieux, selon David, parce qu'*ils* « ont moins de déformations comme nous on peut les avoir ». Cependant, *ils* « ont des anglicismes incroyables ».

David : **les Français en général ils parlent mieux que nous je crois** ils ont moins de déformations comme nous on peut les avoir / mais en même temps ils utilisent des anglicismes euh incroyables / pis ils utilisent les anglicismes à un point tel où est-ce qu'ils savent même pas c'est quoi qu'ils disent // euh tu parles à un Français qui est super content que son équipe locale de soccer ait gagné / pis là ils vont parler du goal average [prononcé à la française] / du gardien de but / du quoi? du goal average // ah le goal average [prononcé à l'anglaise] ok ok la moyenne de buts par match mais ils savent pas que c'est une moyenne de buts allouée par match pis ils savent même pas que goal average ça veut dire goal average [prononcé à l'anglaise] t'sais des fois les Français ils poussent ça un peu loin // ils utilisent beaucoup beaucoup d'anglicismes puis euh / ils les prononcent tellement mal des fois que ça en fait peur / mais euh ils parlent est-ce qu'ils parlent mieux que nous mais j'ai déjà entendu des Français dire que c'est nous-autres qui allaient sauver la langue parce qu'on parlait mieux qu'eux-autres / euh // **je sais pas moi j'aurais l'impression que les Français parlent mieux que nous**

Dans cet extrait, on remarque aussi un effet de dissociation entre « eux » et « nous ». La généralisation qui s'opère, rendant chacun des deux groupes homogènes, se manifeste lorsque David propose un exemple fictif pour appuyer son propos : « Tu parles à un Français qui est super content que son équipe locale de soccer ait gagné / pis là ils vont parler du goal average », le passage du singulier [un Français], manifestation de l'archétype du Français, au pluriel [tous les Français] indique l'uniformité du groupe. L'utilisation d'anglicismes est ici utilisée comme concession de la thèse affirmant que *les Français* parlent mieux que *nous*.

9.3 Conclusion

Il avait été noté dans les différentes études sur les représentations linguistiques au Québec que le discours sur la langue comportait un certains nombres d'ambiguïtés. Certains avaient attribué ces ambiguïtés au changement linguistique en cours (Laberge et Chiasson-Lavoie, 1971; Heller, 2002; Tremblay, 1990), d'autres à l'absence d'une norme de référence explicite (P. Martel, 2001; Remysen, 2001).

À la suite de l'analyse de la portée des arguments et des types de dissociation effectuées par les informateurs dans leur discours, on peut constater qu'il y a une norme particulière qui s'applique aux informateurs ou à la communauté à laquelle ils appartiennent, soit parce qu'ils sont habitués aux anglicismes ou parce qu'ils considèrent que ceux-ci facilitent la communication. Cependant, ces arguments ne s'appliquent pas aux communautés francophones à l'extérieur du Québec, raison pour laquelle les informateurs tendent à utiliser la référence du français idéal – exempt d'anglicismes – pour évaluer la langue de l'*autre* ou la langue en général, désincarnée. Ce sont ces différences qui arrivent à expliquer certaines contradictions observées dans le discours des informateurs.

Ces portées différentes et ces dissociations nous ramènent aux caractéristiques de l'insécurité linguistique. Je reprends ici la définition de l'insécurité linguistique selon Klinkenberg (1992) :

Il y a insécurité dès que l'on a une image assez nette de la norme, mais que l'on n'est pas sûr d'avoir la maîtrise de cette variété légitime. (...) Il y a au contraire sécurité dans le cas où la production d'un usager est conforme à la norme qu'il reconnaît, et dans celui où son usage n'est pas légitime, mais sans qu'il ait une conscience nette de la non-conformité. (1992 : 40)

D'après les résultats présentés ici, une personne peut reconnaître une norme comme applicable à l'ensemble de la communauté francophone, et avoir conscience de ne pas se conformer à cette norme, sans que cela ne génère d'insécurité linguistique. Par ailleurs, on retrouve bien ici la distinction entre marché restreint et marché officiel. Il semble, d'après le discours des informateurs, qu'ils reconnaissent un marché officiel qui renvoie

à un usage légitime, se rapprochant de la langue idéale imaginée par les informateurs et leur permettant d'évaluer la langue en général mais aussi les productions des locuteurs non-Québécois, et un marché restreint québécois dans lequel les informateurs mesurent leur propre production ainsi que les productions des groupes auxquels ils s'identifient. À l'intérieur de ce second marché, la norme à laquelle les Québécois se réfèrent (celle de Radio-Canada, ou celle enseignée à l'école, ou encore celle imaginée par les locuteurs) est basée sur l'usage québécois. Cette norme est à la fois identitaire et fonctionnelle. En effet, plusieurs informateurs disent qu'ils ne connaissent pas le mot français pour X, ou que pour se faire comprendre de leur interlocuteur, ils doivent utiliser l'anglicisme. Ces arguments servent généralement la conclusion justifiant l'emploi d'anglicismes, et ils ne semblent pas générer de honte ni de culpabilité chez la majorité des informateurs. Au regard de ces conclusions, on peut conclure que la majorité des informateurs interrogés ne ressentent pas d'insécurité linguistique : la norme qui leur permet de s'auto-évaluer et d'évaluer la langue française au Québec est une norme basée sur l'usage, et qui leur est donc accessible. Il y aurait donc, comme le présentait Moreau (1999) une *norme linguistique abstraite* et une *norme linguistique en prise sur l'environnement social* (1999 : 50-51), qui pourraient faire référence aux *représentations sociales de référence* (indépendantes de tout contexte) et aux *représentations sociales d'usage* de Py (2004).

10. Conclusion

L'objectif général de cette thèse était de contribuer à une meilleure connaissance des représentations linguistiques au Québec. Peu d'enquêtes avaient été réalisées depuis 20 ans sur le sujet et les dernières avaient été menées auprès de futurs enseignants du secondaire (Remysen, 2001) ou auprès d'élèves du secondaire (Razafimandimbimananana, 2005). C'est pourquoi j'ai choisi, dans le cadre de cette étude, d'effectuer 30 entretiens auprès de Québécois de la région de Sherbrooke ne travaillant pas dans un domaine lié à la langue, âgés de 25 à 35 ans au moment de l'enquête, et de langue maternelle française. Je souhaitais savoir si les questions de langue étaient un enjeu pour ce groupe de locuteurs et, comme il s'agit de personnes qui ne sont plus évaluées par l'institution scolaire et qui n'ont pas, de par leur métier, à jouer un rôle de modèle linguistique, je désirais également savoir quels étaient les critères qui leur permettaient d'évaluer la langue en usage au Québec.

À partir des différentes enquêtes menées par le passé au Québec et de l'histoire mouvementée du français dans cette province, j'ai sélectionné certains thèmes parmi ceux abordés dans les entretiens qui m'ont paru particulièrement révélateurs des représentations linguistiques au Québec. Ces thèmes touchaient 1) la supériorité du français de France par rapport au français québécois, 2) la menace de l'anglais pour le français au Québec, 3) l'emploi d'anglicismes, 4) la dégénérescence du français au Québec, 5) la complexité du français écrit et 6) les fautes à l'écrit. La compilation des réponses fournies aux différents thèmes, ainsi que l'analyse argumentative des discours entourant ces réponses, m'ont permis de répondre, du moins en partie, aux questions de recherche établies au début de ma démarche :

- *Quelles sont les normes que les informateurs reconnaissent dans leur discours sur la langue?*
- *Note-t-on des différences entre le discours des informateurs diplômés de l'université et le discours de ceux qui n'ont pas de diplôme universitaire?*
- *Est-ce qu'ils adhèrent à ces normes ou s'en dissocient-ils?*

Évidemment, d'autres questions ont surgi durant les analyses, sur lesquelles je reviendrai dans cette conclusion, en parallèle avec les réponses aux questions de départ.

10.1 On se comprend et ça fait partie de nous, alors c'est correct

La compilation des réponses aux différents thèmes mentionnés plus haut (chapitre 7) a montré que, de manière générale, les informateurs étaient relativement tolérants à l'égard de ce qui constitue un écart par rapport à la norme diffusée par les médias ou les ouvrages de référence. Ainsi, les informateurs considèrent que non seulement le français québécois n'est pas inférieur au français de France, mais que, selon la majorité, le français au Québec ne dégénère pas, elle évolue selon les besoins de la société. Si on compare les résultats de cette enquête avec ceux des enquêtes précédentes, on remarque qu'il n'y a plus d'insécurité linguistique liée au fait de parler le français québécois. Par ailleurs, la menace de l'anglais n'est plus ressentie comme imminente chez les informateurs. Selon eux, le français est protégé et doit continuer à l'être. Cette conclusion nous ramène aux critères de départ dans le choix des informateurs : ils ont toujours vécu dans un Québec où le français est encadré par des mesures légales pour assurer son statut. La menace latente rend compte par ailleurs du discours dominant selon lequel la mondialisation des marchés et du milieu de travail pourrait ramener le Québec à une situation de bilinguisme menaçante pour le français. En ce qui concerne les anglicismes, la grande majorité en utilise et les accepte. La chasse à l'anglicisme telle que l'a connue le Québec dans les années 1970 semble chose du passé, du moins pour les répondants à l'enquête. Les résultats des réponses liés aux thèmes de la complexité de l'écrit et de la gravité des fautes se résument comme suit : le français est une langue compliquée et, d'après la moitié des informateurs, c'est décourageant. Cette conclusion est en cohérence avec la conclusion relative à la gravité des fautes, où la moitié des répondants dit ne pas être incommodée par elles. Ces deux derniers thèmes font tout de même moins consensus que les premiers, où près des deux tiers étaient du même avis.

10.2 Utiliser des mots français, c'est ben beau, mais si personne comprend, c'est poche

La principale contribution de cette thèse est l'adoption d'une méthodologie basée sur l'analyse argumentative. En effet, au-delà des réponses aux questions directes, il

m'apparaît important de s'attarder au discours qui sous-tend les réponses, de manière à voir d'une part comment s'articule ce discours et d'autre part quels critères amènent les répondants à orienter leurs réponses. La méthodologie adoptée dans cette étude présente deux avantages dans l'étude des représentations linguistiques. D'une part, elle met au jour le discours implicite présent dans le discours épilinguistique et d'identifier ainsi ce que les locuteurs considèrent comme évidences dans le domaine de la langue. D'autre part, cette analyse de la structure argumentative permet de hiérarchiser les différents arguments selon qu'ils servent la conclusion ou non, et donc d'identifier les critères qui ont le plus de poids dans les représentations linguistiques.

L'une des conclusions de cette recherche est que les critères les plus fréquents pour évaluer la langue au Québec ne sont pas linguistiques, c'est-à-dire qu'ils ne permettent pas d'évaluer un emploi ou une façon de parler. On remarque ainsi des critères tels que *Assurer la survie du français ne se fait pas tout seul*, *La survie du français dépend de l'importance qu'on lui accorde*, *Écrire sans faute demande des efforts* et *Les écoles ont un mandat vis-à-vis de l'orthographe / du français*. La question de la langue au Québec est donc intimement liée à l'identité québécoise, aux efforts qu'il faut déployer pour conserver le français, à l'importance qu'il faut lui accorder pour qu'il survive ou que sa qualité ne diminue pas.

En ce qui concerne les critères linguistiques observés dans le discours des informateurs, je les ai liés ici aux critères du modèle de l'Imaginaire linguistique de A.-M. Houdebine. L'identification et la hiérarchie des lieux communs m'a ainsi permis de constater que les informateurs admettaient plusieurs critères fictifs véhiculés par le discours dominant (*On parle mal français quand on utilise des anglicismes*, *On parle bien quand on a beaucoup de vocabulaire*), mais que ces critères avaient généralement moins de valeur dans leur argumentation que les critères constatifs (*Quand on est habitué, ça ne nous dérange pas* et *On ne peut condamner ce qu'on fait soi-même*) et que le critère communicationnel (*L'important c'est que le message passe*). Ces deux derniers types de critères sont en lien avec l'utilisation personnelle que les informateurs font du français, avec le rôle d'outil de communication qu'ils lui confèrent et avec le lien historique et culturel que le français québécois entretient avec l'anglais. En effet, dans le

thème de la supériorité du français de France, les critères fictifs avaient une valeur argumentative élevée et ils constituaient les seuls critères linguistiques. Par contre, dans l'évaluation des anglicismes, ces mêmes critères se retrouvaient, en termes de poids argumentatif, derrière les critères constatifs et communicationnel.

Les lieux communs mis en lumière par l'analyse argumentative des réponses offrent donc une vision différente des représentations linguistiques : les locuteurs peuvent dire que les anglicismes sont mauvais chez les Français, puisqu'ils adoptent le critère selon lequel les Français devraient éviter d'employer des anglicismes, mais qu'ils sont « corrects » au Québec parce que les Québécois en ont l'habitude, qu'ils les comprennent et que, vu leur histoire linguistique, ces emprunts leur viennent plus facilement que les mots français. Il est donc important dans l'étude des représentations linguistiques de mettre en relation les différents critères en présence pour identifier ceux qui ont le plus d'impact dans l'imaginaire linguistique des locuteurs. Le lieu commun qui est le plus fréquent et qui possède le plus de force argumentative est *On parle mal français quand on utilise des anglicismes*. Ce lieu commun est aussi celui qui génère le plus de contradictions dans le discours; c'est pourquoi je me suis attardée à essayer de comprendre ces contradictions.

10.3 Faites ce que je dis, pas ce que je fais

Dans le chapitre 9, j'ai recueilli tous les extraits où il était fait mention des anglicismes, ce qui a eu pour effet de faire ressortir les contradictions dans l'utilisation du lieu commun lié à la valeur négative de l'anglicisme. J'ai décomposé ces extraits en schémas argumentatifs et ai vérifié la portée des arguments. Il s'agissait de vérifier si la contradiction pouvait être expliquée par des portées différentes, c'est-à-dire si un premier argument, stipulant que l'anglicisme nuit au français, pouvait être attribué à X alors qu'un deuxième argument, affirmant que les anglicismes n'étaient pas dérangeants, concerner Y. Dans le corpus étudié, il s'avère que lorsque la portée peut expliquer la contradiction, les arguments défendant l'emploi d'anglicismes ont une portée personnelle ou collective incluante, alors que les arguments condamnant l'emploi d'anglicismes ont

une portée collective excluante. Cette analyse conduit à l'interprétation suivante : si l'anglicisme demeure un critère pour évaluer la langue en général, il n'est pas toujours pertinent dans l'évaluation de la variété québécoise de français, pour certains, ou dans l'évaluation du propre usage du locuteur.

Ceci vient répondre à l'une des questions soulevées au départ concernant la norme reconnue par les Québécois. J'avais émis en 1.3 trois hypothèses pour tenter de concilier d'un côté le fait qu'on renvoie souvent à la norme du français international pour évaluer la qualité du français québécois, norme qui n'accepte pas les particularités québécoises, et de l'autre côté le fait que les jeunes semblent éprouver un rapport plus bienveillant à l'égard de leur propre façon de parler :

- a) le jeune adulte québécois utilise moins de particularités québécoises,
- b) il n'accepte pas la norme du français international,
- c) il juge sa propre compétence d'après une norme différente de celle proposée par le discours dominant, ce qui ne l'empêche pas de garder présente dans son discours la norme socialement valorisée pour juger certains comportements d'autrui (par exemple les jeunes, les médias, les gens non scolarisés, etc.).

À la lumière de l'analyse effectuée à partir des différences de portée, je conclus que l'hypothèse C représente le mieux les résultats présentés. Cela rejoint d'ailleurs les conclusions du chapitre 8, selon lesquelles les critères constatifs et les critères fictifs se côtoient dans le discours mais ne possèdent pas le même poids argumentatif lorsque les informateurs évaluent leur propre usage ou l'usage de leur communauté.

Un autre outil de l'analyse argumentative a contribué à l'explication des contradictions. Il s'agit de la notion de dissociation, qui consiste à diviser en deux groupes distincts les éléments faisant partie au préalable d'un seul groupe. Ainsi, dans le corpus, on peut noter que certains répondants dissocient les Québécois des autres francophones, ce qui leur permet d'admettre les anglicismes au Québec et de les condamner chez les Français. Par ailleurs, à partir de l'objet *langue*, des informateurs distinguent la langue idéale et la langue d'usage. La première est parfaite et ne doit pas être touchée, elle ne comprend ni sacre ni anglicisme, alors que la seconde est modelée selon le contexte québécois, et comporte donc quelques anglicismes, parce qu'ils font

partie de l'histoire des Québécois, qu'ils font mieux passer la communication que des mots français peu usuels, et que les Québécois sont habitués à eux.

Ce résultat vient contribuer à répondre à la question sur l'insécurité linguistique des Québécois posée en 3.2.2 : *Peut-on caractériser un locuteur d'insécure alors qu'à l'intérieur de son univers il n'éprouve pas de malaise, tout en étant conscient que sa variété ne serait pas reconnue dans un milieu plus légitime?* La dissociation entre langue idéale et langue d'usage admet la reconnaissance à la fois du critère de la valeur négative de l'anglicisme en ce qui concerne la langue idéale et d'autres critères pour évaluer la langue d'usage. On a ici des éléments d'explication au fait que le discours dominant véhiculé dans les médias, et prenant comme objet la langue idéale, semble avoir peu d'impact sur le comportement de la majorité des Québécois.

10.4 Le purisme ne vient pas avec le diplôme

Enfin, j'avais émis une autre hypothèse en introduction, selon laquelle les diplômés universitaires étaient plus attachés à la norme de référence que les informateurs non-diplômés de l'université. Cette hypothèse se révèle fautive lorsqu'il est question des facteurs externes, soit la supériorité du français de France, la menace de l'anglais et l'emploi d'anglicismes. La variable du niveau d'éducation n'est pas du tout pertinente à l'intérieur de ces thèmes. Par contre, on note une différence sensible dans les thèmes liés à la qualité du français – surtout regardant la complexité de l'écrit et les fautes – où les diplômés sont plus attachés à l'écrit tel qu'il est et plus intolérants à l'égard des fautes. Cette conclusion confirme l'impact possible de la durée de l'exposition à la norme scolaire sur les attitudes vis-à-vis de la qualité de la langue écrite.

En ce qui concerne les lieux communs mobilisés, et les critères linguistiques qui leur sont rattachés, on ne remarque pas de différences notables, et cette absence de différence infirme mon hypothèse. Je croyais que les informateurs diplômés auraient eu davantage tendance à reprendre les critères fictifs véhiculés par le discours dominant et qu'ils auraient pu intégrer plus profondément à cause de leur parcours scolaire.

Pour terminer, cette recherche avait été inspirée par la question : comment se peut-il qu'on parle presque quotidiennement de la qualité de la langue dans les médias au Québec et que la qualité continue à « régresser », selon eux? Si la qualité de la langue est si importante, n'y a-t-il pas de sanctions à « pécher » contre la langue? La présente étude a montré la pertinence d'ouvrir la voie vers d'autres méthodologies pour mieux comprendre le discours sur la langue. Comme le discours puriste demeure présent dans les médias, il me semble pertinent de continuer à l'étudier pour comprendre d'où vient ce discours, qui le propage, quels sont ses objectifs. Je proposerais donc d'effectuer le même genre d'analyse du discours sur les articles journalistiques et entrevues radiophoniques, même si, selon Vincent (2008), « d'un point de vue linguistique, il y a peu à dire sur ces jugements de la langue parlée [parus dans les médias], sinon qu'ils reposent sur des considérations « esthétiques » non admissibles scientifiquement » (2008 : 135-136). Ainsi, il pourrait s'avérer pertinent de les étudier dans le genre du discours épideictique auquel ils appartiennent généralement, de façon à reconnaître les valeurs véhiculées, les lieux communs mobilisés, etc., et à les mettre en relation avec la présente recherche. Il serait par ailleurs intéressant de voir qui écrit ces articles et lettres d'opinion, puisque la présente recherche tend à montrer une plus grande tolérance vis-à-vis de la langue en usage au Québec chez les jeunes Québécois de la région de Sherbrooke qui ne travaillent pas dans un domaine lié à la langue.

11. Bibliographie

- ADAM, Jean-Michel (2004), « Une approche textuelle de l'argumentation: "schéma", séquence et phrase périodique », dans Marianne Doury et Sophie Moirand, *L'argumentation aujourd'hui*, Paris, Les Presses de la Sorbonne Nouvelle, p. 77-102.
- ALÉONG, Stanley, (1983) « Normes linguistiques, normes sociales, une perspective anthropologique », dans Édith Bédard et Jacques Maurais, *La norme linguistique*, Québec - Paris, Conseil de la langue française - Le Robert, coll. « L'Ordre des Mots », p. 255-280.
- ALI BOUACHA, Abdelmadjid (1993), « L'énoncé généralisant : statut et enjeux », dans Christian Plantin (dir), *Lieux communs, topoï, stéréotypes, clichés*, Paris, Éditions Kimé, p. 311-322.
- AMOSSY, Ruth et A. Herschberg Pierrot (1997), *Stéréotype et clichés. Langue, discours, société*, Paris, Nathan.
- AMOSSY, Ruth (2000), *L'argumentation dans le discours : discours politique, littérature d'idées, fiction*, Paris.
- D'ANGLEJAN, Alison, et G. Richard Tucker (1973), « Sociolinguistic correlates of speech styles », dans Roger W. Shuy et Ralph W. Fasold (éds), *Language attitudes: Current trends and prospects*. Washington, D.C., Georgetown University Press, p. 1-27.
- ANSCOMBRE, Jean-Claude (1989), « Théorie de l'argumentation, topoï, et structuration discursive », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 18, n° 1, p. 13-55.
- ANSCOMBRE, Jean-Claude et Oswald Ducrot (1983), *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga.
- BARBAUD, Philippe (1984), *Le choc des patois en Nouvelle-France : essai sur l'histoire de la francisation au Canada*, Sillery, Les Presses de l'Université du Québec.
- BARBAUD, Philippe (1998), « Dissidence du français québécois et évolution dialectale », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 26, n° 2, 1998, p. 107-127.
- BARBÉRIS, Jeanne-Marie (1999), « Analyser les discours. Le cas de l'interview sociolinguistique », dans Louis-Jean Calvet et Pierre Dumont (dir.), *L'enquête sociolinguistique*, Paris - Montréal, L'Harmattan - L'Harmattan Inc., p. 125-148.
- Bauvois, Cécile (1997), « Prestige apparent VS prestige latent », dans Marie-Louise Moreau (éd.), *Sociolinguistique, les concepts de base*, Sprimont, Mardaga, p. 235-236.
- BEAUDET, Céline (2005), *Stratégies d'argumentation et impact social : le cas des textes utilitaires*, Québec, Nota Bene.

- BÉDARD, Édith, et Daniel Monnier (1981), *Conscience linguistique des jeunes Québécois, Tome I, Influence de l'environnement linguistique chez les élèves francophones de niveau secondaire IV et V*. Dossiers du Conseil de la langue française, n° 10, Québec, Éditeur officiel du Québec.
- BÉGUIN, Louis-Paul (1976), « L'affaire Larousse (1). Au fil des mots », *Le Devoir*, Montréal, Vol. 68, n° 96, lundi 26 avril, p. 11, col. 1
- BIBEAU, Gilles et Claude Germain (1983), « La norme dans l'enseignement d'une langue seconde », dans Bédard et Jacques Maurais (éd.), *La norme linguistique*, Québec - Paris, Conseil de la langue française - Le Robert, coll. « L'Ordre des Mots », p. 763-788.
- BOILEAU, JOSÉE (2006), « Bien parler », *Le Devoir*, lundi 16 janvier, p. a6.
- BOISVERT, Lionel, Jean-Claude Boulanger, Denise Deshaies et Lise Duchesneau (1993), « Le dictionnaire comme révélateur d'insécurité linguistique », dans Michel Francard et al. (éd.), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 10-12 novembre 1993, Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, n° 19 3-4, p. 187-198.
- BOUCHARD, Chantal (2002), *La langue et le nombril : une histoire sociolinguistique du Québec*, Montréal, Fides (« Nouvelles études québécoises »).
- BOULANGER, Jean-Claude, Jean-Yves Dugas et Bruno de Bessé (1992), *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, Montréal, Dicorobert.
- BOURDIEU, Pierre (2001), *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Éditions du Seuil.
- BOURHIS, Richard Y. et Dominique Lepicq (1993), « Quebecois French and language issues in Quebec », dans R. Posner et J. Green (eds), *Trends in Romance linguistics and Philology*, vol. 5 : Bilingualism and Linguistic Conflict in Romance, Mouton de Gruyter, p. 345-381.
- BOYER, Henri (1990), « Matériaux pour une approche des représentations sociolinguistiques. Éléments de définition et parcours documentaire en diglossie », *Langue française*, n° 85 (*Les représentations de la langue : approche sociolinguistique*), p. 102-124.
- BRES, Jacques (1999), « L'entretien et ses techniques », dans Louis-Jean Calvet et Pierre Dumont (dir.), *L'enquête sociolinguistique*, Paris - Montréal, L'Harmattan - L'Harmattan Inc., p. 61-76.
- BRETEGNIER, Aude (1996), « L'insécurité linguistique : objet insécurisé? Essai de synthèse et perspectives », dans *Le français dans l'espace francophone. Description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*, Tome 2, Didier de Robillard et Michel Beniamino (dir.), Paris, Honoré Champion Éditeur, 1996, p. 903-923.
- BROCHU, André (2000), « L'éveil de la parole », dans Michel Plourde (dir.) avec la collab. de Hélène Duval et de Pierre Georgeault, *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides, p. 260-268.

- CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène et Pierre Martel (1993), « Entre le complexe d'infériorité linguistique et le désir d'affirmation des Québécois et Québécoises », dans Michel Francard *et al.* (éd.), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 10-12 novembre 1993, Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, n° 19 3-4, p. 169-185.
- CALVET, Louis-Jean (1998), « L'insécurité linguistique et les situations africaines », dans Louis-Jean Calvet et Marie-Louise Moreau (éds), *Une ou des normes? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone*, s.l., Didier Erudition, coll. « Langues et Développement », 7-28.
- CHROQUÉ, <http://www.lexique.ulaval.ca/PresentationChroque.aspx>
- CLAS, André (2001), « L'éloge de la variation : quelques facettes du français du Québec; Les langues pluricentriques », *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 79 (3), p. 847-859.
- COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC (2001), *Le français, une langue pour tout le monde. Une nouvelle approche stratégique et citoyenne*, Québec, Gouvernement du Québec.
- CORBEIL, Jean-Claude (1979), « Essai sur l'origine historique de la situation linguistique du Québec », dans Albert Valdman (dir.), *Le français hors de France*, Paris, Éditions Honoré Champion, p. 21-32.
- CORBEIL, Jean-Claude (2007), *L'embaras des langues : origine, conception et évolution de la politique linguistique québécoise*, Montréal : Québec Amérique.
- CUSIN-BERCHE, Fabienne (2002), « Généralisation », dans Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau (dir.), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Éd. du Seuil, p. 276-277.
- DESBIENS, Jean-Paul (1960), *Les insolences du frère Untel*, Montréal, Les Éditions de l'Homme.
- DESHAIES, Denise (1981), *Le français parlé dans la ville de Québec. Une étude sociolinguistique*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme.
- DOMINICY, Marc (1993), « De Toulmin à Perelman. Analyse d'un réseau argumentatif », *Verbum*, n° 1-2-3, p. 241-250.
- DOR, Georges (1996), *Anna brailé ène shot : elle a beaucoup pleuré : essai sur le langage parlé des Québécois*, Montréal, Lanctôt éditeur.
- DOR, Georges (1997), *Ta mé tu là? : ta mère est-elle là? : un autre essai sur le langage parlé des Québécois*, Montréal, Lanctôt éditeur.
- DOR, Georges (2001), *Chu ben comme chu (je suis bien comme je suis) : constats d'infraction à l'amiable*, Montréal, Lanctôt éditeur.

- DOURY, Marianne et Véronique Traverso (2000), « Usage des énoncés généralisants dans la mise en scène de lignes argumentatives en situation d'entretien », dans Guylaine Martel (dir.), *Autour de l'argumentation. Rationaliser l'expérience quotidienne*, Québec, Les Éditions Nota Bene, coll. « Langues et pratiques linguistiques », p. 47-80.
- DUCROT, Oswald (1984), *Le dire et le dit*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- DUNN, Oscar (1880), *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada*, Québec, Imprimerie A. Côté et Cie.
- DUROCHER, René (2000), « Les germes du changement », dans Michel Plourde (dir.) avec la collab. de Hélène Duval et de Pierre Georgeault, *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides, p. 223-229.
- ÉLOY, Jean-Michel (1993), « L'insécurité linguistique en français monolithique ou quel est le salaire de la peur? », dans Michel Francard et al. (éd.), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 10-12 novembre 1993, Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, n° 19 3-4, p. 95-108.
- FRANCARD, Michel (1990), « Fragments du discours épilinguistique sur la diglossie franco-wallonne », *Présence francophone*, n° 37 (1990), p. 67-80.
- FRANCARD, Michel (1993a), « Trop proches pour ne pas être différents. Profils de l'insécurité linguistique dans la Communauté française de Belgique », dans Michel Francard et al. (éd.), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 10-12 novembre 1993, Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, n° 19 3-4, p. 61-70.
- FRANCARD, Michel (1993b), *L'insécurité linguistique en communauté française de Belgique*, Français et Société 6, Bruxelles, Service de la langue française.
- FRANCARD, Michel et al. (éd.) (1993c), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 10-12 novembre 1993, Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, n°s 19 3-4 et 20 1-2.
- FRANCARD, Michel (1997), « Insécurité linguistique », dans Marie-Louise Moreau (éd.), *Sociolinguistique, les concepts de base*, Sprimont, Mardaga, p. 170-176.
- FRANCARD, Michel (dir.) (2000), *Le français de référence. Constructions et appropriations d'un concept*, *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, n°s 26, 1-4 et 27 1-2.
- FRANCARD, Michel, et al. (éd.) (2001a), *Le français de référence. Constructions et appropriations d'un concept. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 3-5 novembre 1999, Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, n° 27, 1-2.

- FRANCARD, Michel (2001b), « Le français de référence : formes, normes et identités », dans Michel Francard et al. (éd.), *Le français de référence. Constructions et appropriations d'un concept. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 3-5 novembre 1999, Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, n° 27, 1-2, p. 223-240.
- FRANCARD, Michel (2008), « Variétés de français en Belgique », dans *La langue française dans sa diversité*, Québec, Gouvernement du Québec, p. 39-57.
- FRENETTE, Yves (2000), « Les relations entre le Québec et les francophones hors Québec », dans Michel Plourde (dir.) avec la collab. de Hélène Duval et de Pierre Georgeault, *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides, p. 326-329.
- GÉMAR, G. (2000) « Les grandes commissions d'enquêtes et les premières lois linguistiques », dans Michel Plourde (dir.) avec la collab. de Hélène Duval et de Pierre Georgeault, *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides, p. 273-284.
- GENDRON, Jean-Denis (1990), « La conscience linguistique des franco-Québécois depuis la Révolution tranquille », dans N. Corbett (Ed.) *Langue et identité. Le français et les francophones en Amérique du Nord*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 53-62.
- GEORGEAULT, Pierre (1981), *Conscience linguistique des jeunes Québécois, Tome II, Influence de l'environnement linguistique chez les étudiants francophones de niveau collégial I et II*. Dossiers du Conseil de la langue française, n° 10, Québec, Éditeur officiel du Québec.
- GOFFMAN, Erving ([1959] 1996), *La mise en scène de la vie quotidienne*, Les Éditions de minuit, Paris.
- PLOURDE, Michel (dir.) avec la collab. de Hélène Duval et de Pierre Georgeault (2000), *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides, p. 46.
- GRIZE, Jean-Blaise (2004), « Le point de vue de la logique naturelle : démontrer, prouver, argumenter », dans Marianne Doury et Sophie Moirand, *L'Argumentation aujourd'hui. Positions théoriques en confrontation*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, p. 35-44.
- GUEUNIER, Nicole, Émile Genouvrier et Abdelhamid Khomsi (1978), *Les Français devant la norme, Contribution à une étude de la norme du français parlé*, Paris, Champion.
- GUEUNIER, Nicole, Émile Genouvrier et Abdelhamid Khomsi (1983), « Les Français devant la norme », dans Edith Bérard et Jacques Maurais (éds), *La norme linguistique*, Québec - Paris, Conseil de la langue française - Le Robert, p. 758-770.
- GUEUNIER, Nicole (1997) « Les représentations linguistiques », dans Marie-Louise Moreau (éd.), *Sociolinguistique, les concepts de base*, Sprimont, Mardaga, p. 246-252.

- GUEUNIER, Nicole (2001) « Le français “de référence” : approche sociolinguistique », dans Michel Francard *et al.* (éd.), *Le français de référence. Constructions et appropriations d'un concept. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 3-5 novembre 1999, Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, n° 27, 1-2, p. 9-33.
- GUEUNIER, Nicole (2003) « Attitudes and representations in sociolinguistics: theories and practice », *International Journal of Sociology of Language*, vol. 160, p. 42-62.
- HARVEY, Fernand (1993), « Perceptions québécoises de la francophonie », dans Françoise Massart-Piérard (dir.), *La langue : vecteur d'organisation internationale*, coll. « Échanges francophones », n° 2, p. 47-56.
- HARVEY, Fernand (2000), « Le Canada français et la question linguistique », dans Michel Plourde (dir.) avec la collab. de Hélène Duval et de Pierre Georgeault, *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides, p. 139-153.
- HELLER, Monica (2002), *Éléments d'une sociolinguistique critique*, Paris, Didier, « Langues et apprentissage des langues ».
- HOUBEINE, Anne-Marie (1985), « Pour une linguistique synchronique dynamique », *La linguistique*, vol. 21, p. 7-36.
- KAUFMANN, Jean-Claude (2004 [1996]), *L'entretien compréhensif*, Paris, Armand Colin, coll. « Sociologie ».
- KLINKENBERG, Jean-Marie (1992), « Le français une langue en crise », dans Marc Wilmet *et al.*, *Le français en débat*, Français et Société, Bruxelles, Service de la langue française, p. 25-45.
- LABERGE, Suzanne, et Michèle Chiasson-Lavoie (1971), « Attitudes face au français parlé à Montréal et degré de conscience de variables linguistiques », dans R. Darnell (dir.), *Linguistic diversity in Canadian society*, Edmonton, Linguistic Research, p. 89-126
- LABERGE, Guillaume (2004), « La langue à l'oreille », *Le Droit*, mardi 14 septembre, p. 10.
- LABOV, William (1976), *Sociolinguistique*, Paris, Minuit.
- LAFONTAINE, Dominique (1997), « Les attitudes et les représentations linguistiques », dans Daniel Blampain, André Goose, Jean-Marie Klinkenberg et Marc Wilmet (éds), *Le français en Belgique*, Paris, Duculot, p. 381-390.
- LAFORST, Marty (1997), *États d'Âme États de langue*, Québec, Nuit blanche.
- LAMBERT, William E., H. Frankel et G.R. Tucker (1966), « Judging Personality Through Speech : A French-Canadian Example », *The Journal of Communication*, vol. XVI, n° 4.
- LAMBERT, William E. (1967), « A social psychology of bilingualism », *Journal of Social Issues*, 23, p. 91-109.

- LAPORTE, Pierre-Étienne (1995), « Aspects historiques et politiques de la question de la qualité de la langue : le cas du français québécois », dans Jean-Michel Eloy (éd.), *La qualité de la langue? Le cas du français*, Paris, Champion, coll. « Politique linguistique », p. 205-222.
- LAPPIN, Kerry (1982), « Évaluation de la prononciation du français montréalais : étude sociolinguistique », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 11, n° 2, p. 93-112.
- LAURENDEAU, Paul (1990), « “Joual populi, joual dei!” : un aspect du discours épilinguistique au Québec », *Présence francophone*, n° 37, p. 81-99.
- LÉARD, Jean-Marcel (1995), *Grammaire québécoise d'aujourd'hui : comprendre les québécismes*, Montréal, Guérin.
- LEDEGEN, Gudrun (2000), *Le bon français. Les étudiants et la norme*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- MANESSY, Gabriel (1997), « Norme endogène », dans Marie-Louise Moreau (éd.), *Sociolinguistique, les concepts de base*, Sprimont, Mardaga, p. 223-225.
- MARTEL, Guylaine (2000a), « Introduction », dans Guylaine Martel (dir.), *Autour de l'argumentation. Rationaliser l'expérience quotidienne*, Québec, Les Éditions Nota Bene, coll. « Langues et pratiques linguistiques », p. 17-21.
- MARTEL, Guylaine (2000b), « La macrostructure des développements argumentatifs », dans Guylaine Martel (dir.), *Autour de l'argumentation. Rationaliser l'expérience quotidienne*, Québec, Les Éditions Nota Bene, coll. « Langues et pratiques linguistiques », p. 23-45.
- MARTEL, Guylaine (dir.) (2000), *Autour de l'argumentation. Rationaliser l'expérience quotidienne*, Québec, Les Éditions Nota Bene, coll. « Langues et pratiques linguistiques ».
- MARTEL, Pierre (2001), « Le français de référence et l'aménagement linguistique », dans Michel Francard et al. (éd.), *Le français de référence. Constructions et appropriations d'un concept. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 3-5 novembre 1999*, Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain, n° 27, 1-2, p. 123-139.
- MARTEL, Pierre, et Hélène Cajolet-Laganière (1996), *Le français québécois : usages, standard et aménagement*, Sainte-Foy, Institut québécois de recherche sur la culture.
- MAURAS, Jacques (1993), « État de la recherche sur la description de la francophonie au Québec », dans Didier de Robillard et Michel Beniamino (dir.), *Le français dans l'espace francophone. Description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*, Paris, Honoré Champion Éditeurs, coll. « Politique linguistique », p. 79-99.
- MAURAS, Jacques (1999), *La qualité de la langue : un projet de société*, Québec, Conseil de la langue française.

- MCEVOY, Sebastian (1993), « Argumentation et justification : le cas des topoi », dans Christian Plantin (dir), *Lieux communs, topoi, stéréotypes, clichés*, Paris, Éditions Kimé, p. 260-270
- MERCIER, Louis (2002), *La Société du parler français au Canada et la mise en valeur du patrimoine linguistique québécois (1902-1962)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- MERCIER, Louis (2000), « Des différences à décrire, un parler à revaloriser », dans Michel Plourde (dir.) avec la collab. de Hélène Duval et de Pierre Georgeault, *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides, p. 206-209.
- MOLINER, Pascal, Patrick Rateau et Valérie Cohen-Scali (2002), *Les représentations sociales. Pratique des études de terrain*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Didact psychologie sociale ».
- MOREAU, Marie-Louise (1996), « Insécurité linguistique : pourrions-nous être plus ambitieux? », dans Claudine Bavoux (éd.), *Français régionaux et insécurité linguistique*, Paris, L'Harmattan, p. 103-115.
- MOREAU, Marie-Louise (1999), « Pluralité des normes et des appartenances. Convergences et divergences en situation pédagogique », *Terminogramme*, n° 91-92 (« La norme du français au Québec. Perspectives pédagogiques »), p. 41-63.
- MOREAU, Marie-Louise, et al. (1999), *Les belges et la norme*, Bruxelles, Ministère de la Culture, Services de la langue française.
- MOREAU, Marie-Louise, et Cécile Bauvois (1998), « L'accommodation comme révélateur de l'insécurité linguistique. Locuteurs belges en interaction avec des Français et des Belges », dans Pascal Singy (Ed.), *Les femmes et la langue. L'insécurité linguistique en question*, Lausanne, Delachaux & Niestlé, p. 61-73.
- MORIN, Yves Charles (2000), « Le français de référence et les normes de prononciation », dans Michel Francard et al. (éd.), *Le français de référence. Constructions et appropriations d'un concept. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 3-5 novembre 1999*, Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain, n° 26, 1-4, p. 91-135.
- MOUGEON, Raymond, et Édouard Beniak (1994), *Les origines du français québécois*, Québec, les Presses de l'Université Laval.
- MOUGEON, Raymond, et Édouard Beniak (1994), « Présentation », dans Raymond Mougeon et Édouard Beniak, *Les origines du français québécois*, Québec, les Presses de l'Université Laval, p. 1-55.
- NEMNI, Monique (1998), « Le français au Québec : représentation et conséquences pédagogiques », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 26, n° 2, 1998, p. 151-175.
- NØLKE, Henning, Kjersti Fløttum et Coco Norén (2004), *ScaPoLine. La théorie scandinave de la polyphonie linguistique*, Paris, Kimé.

- Le Nouveau Petit Robert 2010*, texte remanié et amplifié sous la direction de Josette Rey-Debove et d'Alain Rey, Paris, Dictionnaires Le Robert.
- OAKES, Leigh et Jane Warren (2009), *Langue, citoyenneté et identité au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, Coll. « Langue française en Amérique du Nord ».
- PAQUOT, Annette (1991), « Revendication linguistique et identité culturelle : données d'enquête et réflexions sur la conscience linguistique et les jugements métalinguistiques au Québec », dans Jean-Claude Bouvier et Claude Martel (éd.), *Les Français et leurs langues, Actes du colloque tenu à Montpellier les 5, 6 et 7 septembre 1988, Aix-en-Provence*, Publications de l'Université de Provence Aix-Marseille I, p. 99-106.
- PAQUOT, Annette (1993), « Des dictionnaires pour perdre le nord? L'évolution récente de la lexicographie québécoise et l'insécurité linguistique », dans Michel Francard et al. (éd.), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 10-12 novembre 1993, Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, n° 19 3-4, (1993), p. 199-208.
- PERELMAN, Chaïm et Lucie Olbrechts-Tyteca ([1958] 2000), *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- PERREFORT, Marion (1997), « “Et si on hachait un peu de paille” – aspects historiques des représentations langagières », *TRANEL*, n° 27, p. 51-62.
- Le Petit Larousse illustré 2010*, Paris, Larousse.
- PLANTIN, Christian (1990), *Essais sur l'argumentation*, Paris, Éditions Kimé.
- PLANTIN, Christian (1993), « Lieux communs dans l'interaction argumentative », dans Christian Plantin (dir.), *Lieux communs, topoi, stéréotypes, clichés*, Paris, Éditions Kimé, p. 480-496.
- PLANTIN, Christian (1993), *Lieux communs, topoi, stéréotypes, clichés*, Paris, Éditions Kimé.
- PLANTIN, Christian (1996), *L'argumentation*, Paris, Mémo Seuil.
- PLOURDE, Michel (dir.) avec la collab. de Hélène Duval et de Pierre Georgeault (2000), *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides.
- Dictionnaire du français plus*, sous la direction de Claude Poirier, Normand Beauchemin et Pierre Auger (1988), Montréal, Centre éducatif et culturel.
- POIRIER, Claude (1998a), « De la défense à la codification du français québécois : plaidoyer pour une action concertée », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 26, n° 2, p. 25-42.
- POIRIER, Claude (dir.) (1998b), *Dictionnaire historique du français québécois*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval.

- POIRIER, Claude (2000a), « Le français de référence et la lexicographie différentielle au Québec », dans Michel Francard *et al.* (éd.), *Le français de référence. Constructions et appropriations d'un concept. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 3-5 novembre 1999, Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, n° 26, 1-4, p. 139-155.
- POIRIER, Claude (2000b), « Une langue qui se définit dans l'adversité », dans Michel Plourde (dir.) avec la collab. de Hélène Duval et de Pierre Georgeault, *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides, p. 111-122.
- POIRIER, Claude, et Gabrielle Saint-Yves (2002), « La lexicographie du français canadien de 1860 à 1930 : les conséquences d'un mythe », *Les Cahiers de lexicologie*, 80 (1), p. 55-76.
- PÖLL, Bernard (2001), « Français de référence et pluralité identitaire : un antagonisme inconciliable? », dans Michel Francard *et al.* (éd.), *Le français de référence. Constructions et appropriations d'un concept. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 3-5 novembre 1999, Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, n° 27, 1-2, p. 141-151.
- PY, Bernard (2004) « Pour une approche linguistique des représentations sociales », *Langages*, n° 154, p. 6-19.
- RAZAFIMANDIMBIMANANA, Elatiana (2005), *Français, franglais, québé-quoi? Les jeunes Québécois et la langue française : enquête sociolinguistique*, Paris, L'Harmattan, coll. « Espaces discursifs ».
- REMYSEN, Wim (à paraître), « L'application du modèle de l'Imaginaire linguistique à des corpus écrits : le cas des chroniques de langage dans la presse québécoise », *Langage et société*, Paris, 15 p.
- REMYSEN, Wim (2009), *Description et évaluation de l'usage canadien dans les chroniques de langage : contribution à l'étude de l'imaginaire linguistique des chroniqueurs canadiens-français*, Thèse de doctorat présentée à l'Université Laval, Québec, 465 p.
- REMYSEN, Wim (2001), *Le sentiment d'insécurité linguistique des Québécois. Analyse des attitudes linguistiques dans le discours épilinguistique*, vol. 1 (*Cadre théorique et analyse*), mémoire de licence, Katholieke Universiteit Leuven (Belgique), vol. 2 (*Données des enquêtes*).
- REY, Alain (1972), « Usages, jugements et prescriptions linguistiques », *Langue française*, n° 16 (« La norme »), p. 4-28.
- RHEAULT, Amélie-Hélène (2004), *De la description à la prescription : analyse de la chronique « Corrigeons-nous » de la Société du parler français au Canada (1930-1945)*, mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke.
- ROBILLARD, Didier de (1994), « L'insécurité linguistique en français à Maurice : quand le chat n'est pas là les souris parlent français? », dans Michel Francard *et al.* (éd.), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 10-12 novembre 1993, Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, n° 20 1-2, p. 109-121.

- ROBILLARD, Didier de (1996), « Le concept d'insécurité linguistique : à la recherche d'un mode d'emploi », *Français régionaux et insécurité linguistique. Approches lexicographiques interactionnelles et textuelles. Actes de la Deuxième Table ronde du Moufia 23-25 septembre 1994*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 55-76.
- ROBILLARD, Didier de, Michel Beniamino et Claudine Bavoux (1990), « Le français dans l'espace francophone : problématique », dans Didier de Robillard et Michel Beniamino (dir.), *Le français dans l'espace francophone. Description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*, Paris, Honoré Champion Éditeurs, coll. « Politique linguistique », p. 17-47.
- ROCHER, Guy (2000), « La Charte de la langue française, ou Loi 101 (1977) », dans Michel Plourde (dir.) avec la collab. de Hélène Duval et de Pierre Georgeault, *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides, p. 273-284.
- ROULET, Eddy (1981), « Échanges, interventions et actes de langage dans la structure de la conversation », *Études de linguistique appliquée*, n° 44 « L'analyse de conversations authentiques », p. 7-39.
- ROUSSIAU, N. et C. Bonardi (2001), *Les représentations sociales. États des lieux et perspectives*, Hayen, Mardaga.
- SIMONIN, Jacky (1996), « À la Réunion, qui peut être sûr d'être insécure... ou sécure? Pour un traitement interactionnel de l'insécurité linguistique », *Français régionaux et insécurité linguistique. Approches lexicographiques interactionnelles et textuelles. Actes de la Deuxième Table ronde du Moufia 23-25 septembre 1994*, Paris, L'Harmattan, p. 33-53.
- SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA (LA) (1930), *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval [Réimpr. 1968].
- STATISTIQUES CANADA, Données sur la région 05 (Estrie), <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-597/P3.cfm?Lang=F&CTCODE=0220&CACODE=433&PRCODE=24&PC=J1H2L2>
page consultée le 27 janvier 2010.
- THÉRIAULT, Joseph-Yvon (2000), « La langue, symbole de l'identité québécoise », dans Michel Plourde (dir.) avec la collab. de Hélène Duval et de Pierre Georgeault, *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides, p. 254-259.
- TOULMIN, S.E. (1958), *The Uses of Argument*, Cambridge, Cambridge University Press.
- TREMBLAY, Louise (1990), « Attitudes linguistiques et perception sociale de variables phonétiques », *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol. 9 (3), p. 197-221.
- VILLERS, Marie-Eva de (1988), *Le Multidictionnaire des difficultés du français*, Montréal, Québec/Amérique.
- VINCENT, Diane (1994), « Le recours à l'exemple dans la langue spontanée », *Travaux de linguistique*, n° 28, p. 93-111.

- VINCENT, Diane (2000), « L'argumentation et la construction de l'identité et de l'image des locuteurs. Une étude de cas : Comment peut-on dire que l'on est heureux? », dans Guylaine Martel (dir.), *Autour de l'argumentation. Rationaliser l'expérience quotidienne*, Québec, Les Éditions Nota Bene, coll. « Langues et pratiques linguistiques », p. 127-153.
- VINCENT, Diane (2008), « La valorisation de la variation : oui, sans doute, peut-être, mais quand même », dans le Secrétariat à la politique linguistique, *La langue française dans sa diversité*, Québec, Gouvernement du Québec, p. 129-139.
- VINCENT, Diane et Troy Heisler (1999), « L'anticipation d'objections : prolepse, concession et réfutation dans la langue spontanée », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 27, n° 1, p. 15-31.

Annexe 1

Citations de journaux présentées aux informateurs

[...] si plusieurs traits québécois sont mieux acceptés de nos jours, c'est seulement dans la mesure où ils ne sont pas trop saillants. C'est le cas des diphtongaisons - dont le timbre est "tordu" en cours de prononciation, comme paère au lieu de père, Vanioé pour Vanier, ou encore professaeur au lieu de professeur. Sans compter que dans un contexte plus formel, ces caractéristiques tendent à s'effacer. "Les accents régionaux [...] c'est beau pour certaines manifestations artistiques, pas pour les choses sérieuses. Ils sont comme des costumes de clown..."

Cliche, Jean-François, « Une langue et son péché » *Le Soleil*, Zoom, samedi 5 août 2006, p. 10, Notre français parlé.

Qu'est-ce que ça peut faire en fin de compte qu'une infirmière ne sache pas accorder ses participes passés? Eh oui, qu'est-ce que ça peut faire?

J'ai acheté des électro-ménagers dans un magasin dit «de grande surface». Ils sont arrivés avec des cadrans dont les instructions sont uniquement en anglais. J'ai rappelé le gérant qui, visiblement dépassé par mes doléances, m'a rétorqué, enragé: «Ben wéyons donc! Que ça spine en anglais ou que ça spine en français, ça spine pareil.» Eh oui!

Michel Tremblay a été l'un des plus grands auteurs de notre littérature. Personne ne peut nier cela, mais il a traduit avec une immense intelligence la vie de l'époque. Nous ne sommes plus à cette époque et pourtant... Une étudiante qui avait obtenu 32 % dans une dissertation m'a dit avec colère : « Moé, j'me comprends, mes chums me comprennent, comment ça s'fa que toé, tu m'comprends pas, stie??? »

Bourgon, Michèle, « Ça spine encore full pin! », *Le Devoir*, IDÉES, jeudi 3 août 2006, p. a7.

Les jeunes Québécois - et les vieux aussi, d'ailleurs - maîtrisent mal le français écrit? Mais c'est la faute de la langue française elle-même, dont le code écrit regorge d'aberrations lexicales, orthographiques et grammaticales!

Cornellier, Louis, « Essais québécois - La révolution scolaire selon Jean Forest », *Le Devoir*, LIVRES, samedi 2 septembre 2006, p. f5.

Annexe 2

Exemple de transcription selon la convention de transcription de Valibel

Enquêteure : quand il y a des articles comme ça est-ce que toi c'est quelque chose qui t'intéresse est-ce que tu vas les lire

Katia : je te dirais que j'ai pas les journaux j/ ben t'sais je vais lire les journaux locaux là euh chez moi |- mais <Enquêteure> oui -| autrement que ça je suis pas abonnée euh

Enquêteure : ok

Katia : à des journaux donc c'est sûr que je suis pas portée à lire pis j'ai un emploi du temps chargé qui fait que je lis beaucoup sur (x) t'sais sur d/ le domaine aussi dans lequel je travaille mais // moins euh dans le quotidien |- pis quand <Enquêteure> oui -| j'arrive chez nous ça me tente pas |- vraiment de (rires) <Enquêteure> (rire) -| de plonger dans des lectures ben oui t'sais je lis des romans tout ça mais pas euh de l'actualité |- je dirais

Enquêteure : ok -| / mais est-ce que c'est un sujet qui t'intéresse

Katia : oui quand même oui // c'est quelque chose que je vais discuter avec une copine qui est euh plus bonne en français que moi aussi pis que elle c'est quelque chose qui la dérange beaucoup euh / t'sais qu'on parle mal euh des fois |- euh pis là <Enquêteure> ok -| même des fois elle a un blog pis là j'ai lu un blog que c'est les si mangent euh mangent les -rait euh non les si mangent les -rait est-ce qu'on finalement les gens vont comprendre pis moi je suis quelqu'un qui fait souvent cette |- (rires) erreur-là <Enquêteure> (rires) -| pis je le sais pourtant je c'est quelque chose que j'ai de la difficulté à corriger

Enquêteure : ok

Katia : mais euh

Enquêteure : mais

Katia : c'est dans des contextes comme ça oui c'est je trouve ça intéressant parce que oui c'est vrai que des fois quand on écoute certains enfants ou qu'on voit écrire les gens là euh quand on reçoit des CV avec des fautes d'orthographe aussi tu te dis tabarouette euh ils le savaient là ils auraient dû se relire pour un curriculum vitae oui oui j'essaie ben en tous cas j'essaie de faire (rires) attention |- le plus possible <Enquêteure> (rires) -|

Katia : mais euh je trouve ça plus agréable là euh comme tel de faire attention pis c'est important aussi surtout quand on a des relations avec plein de monde euh

Enquêteure : hum hum/ pis l'écrit aussi c'est euh

Katia : l'écrit aussi je fais b/ je fais attention le plus possible euh moi envoyer des courriels j/ je trouve ça dur d'être spontanée parce que j'ai de besoin de me relire et tout ça là

Enquêteure : ok

Katia : faque je trouve ça plate transmettre ça avec des fautes pis que mais moi ça me dérange à l'oeil quand j'en vois pis je suis pas quelqu'un qui est bonne en français

Enquêteure : ok / mais ça te dérange |- d'entendre <Katia> oui -| ou de voir |- ou de lire les fautes <Katia> oui oui -| euh

Katia : ben je suis sensible il y a des fautes euh au parler j'entendrais pas nécessairement j/ je suis moins sensible |- moi les <Enquêteure> ok -| si mangent les -rait j/ je les entends pas j/ c'est un erreur que je fais

Enquêteure : ok

Katia : mais je m'en fais e/ des fois je m'en rends même pas compte que je l'ai fait l'erreur là

Enquêteure : ok |- pis quand <Katia> faque -| quand tu trouves qu'il y a des gens qui parlent mal / ça t'arrive?

Katia : oui oui

Enquêteure : pis qu'est-ce tu trouves qui est pas correct dans leur façon de parler

Katia : ben les les les toi les moi les moé c'est quelque chose qui me dérange pis j'ai un stagiaire ici qui dit ouin au lieu de dire oui t'sais pis tout ça je trouve que des fois ça fait b/ impoli dans la façon de |- faire <Enquêteure> ok -|

Enquêteure : ok pis euh

Katia : mais des fois c'est dit avec un ton aussi qui permet de |- (rires) de <Enquêteure> (rires) -| trouver que c'est impoli mais t'sais là euh c'est des choses que je vais reprendre quand quand je trouve que c'est impo/ ben ça dépend c'est avec qui |- là il y a <Enquêteure> oui -| des gens qu'on peut pas |- (rires) reprendre là mais <Enquêteure> (rires) -| t'sais je vais faire attention à ce moment-là

Enquêteure : ok / tu vas reprendre les gens autours de toi euh quand |- tu vois des fautes ou euh

[aparté non transcrit]

Katia : ben ça ça dépend c'est -| qui euh pis c'est quoi le contexte |- de de <Enquêteure>
hum hum -| l'erreur aussi là mais quand c'est c'est plus fait par impolitesse ou
pour aller déranger l'autre je regarde des enfants qui qui s'essaient de dire ça
juste pour nous déranger ben à ce moment-là oui je vais reprendre

Enquêteure : ok mais des |- gens de ton <Katia> comme tel -| âge euh

Katia : ça dépend que je suis pas euh il faut vraiment que ça me dérange euh l'oreille
pour que je réagisse là euh comme tel

Enquêteure : si il y a quelqu'un qui te dit euh ouin moé mon paère i'est allé faire ça pis
est-ce que tu vas qu'est-ce que tu vas percevoir de cette personne-là euh // est-
ce que c'est qu'elle est impolie ou qu'elle vient d'un milieu moins favorisé

Katia : ben des fois ça va être des d'un milieu moins favorisé d'autre fois ça va être plus
euh quand ils viennent pas de la même région que nous mais des fois il y a des
termes assez euh qui vont sortir différemment là euh je n/ j'ai un employé moi
qui vient du du Saguenay faque c'est sûr que il y a des choses euh t'sais je
comprends pas (rires) ce que tu veux |- dire (rires) par cette <Enquêteure>
(rires) -| expression-là mais t'sais j/ j'irai pas euh juger de son accent qui vient
d'ailleurs qui donne des fois des sonorités particulières pour nous euh -| d'ici
<Enquêteure> oui -| là

Enquêteure : est-ce que tu trouves qu'il y a des régions au Québec où est-ce qu'on parle
moins bien ou mieux ta première impression mettons de quelqu'un ben soit du
Saguenay ou de la Beauce ou euh de |- Montréal ou euh

Katia : non non ben -| c'est juste l'accent dans le fond là que souvent pis certaines
expressions que tu dis euh ça vient d'où mais t'sais on en a nous-autres aussi
qui qui qui qui font pas de sens pour eux-autres

Enquêteure : oui c'est ça mais tu t/ tu auras pas l'impression qu'ils parlent moins bien
pour ça

Katia : non non

Enquêteure : est-ce que euh les anglicismes c'est quelque chose qui te dérange

Katia : euh ben ça dépend on in/ on en intègre tellement dans notre quotidien juste avec
Internet et tout ça que euh ceux-là me dérangeront pas nécessairement / non
pas vraiment j/ je suis pas très sensible ça va dépendre du genre d'anglicisme
euh

Enquêteure : ok

Katia : qu'on parle là

Enquêteure : mais ceux courants là euh ça fit euh check ça euh

Katia : oui ben même moi j'en ai euh je me s/check c'est quelque chose que qui vient facilement dans notre bouche pis on a eu le problème parce que il y a des enfants dans la famille comme qui arrivent pis là elle l/ l/ l'enfant elle avait pas mon dieu elle avait trois ou quatre ans pis el/ el/ au lieu de dire regarde elle disait toujours check faque là c'est quelque chose que là t'sais |- tu deviens <Enquêteure> on le remarque -| plus sensible à |- ça <Enquêteure> oui -| parce que tu t/ te dis ben c'est vrai qu'elle doit pas apprendre comme ça t'sais c'est pas nécessairement euh c'est pas adéquat même si on finit par en développer une habitude là

Enquêteure : ok faque tu perçois que c'est pas adéquat mais euh {c'est}

Katia : mais je s/ i/ c/ i/ c'est c'est pas tou/ c'est pas toujours évident de faire attention à ça |- t'sais <Enquêteure> oui -| je vais essayer de de pas le faire là euh mais je prends juste quand / au lieu de planifier je dis toujours scéduler pis je pense c'est même pas français euh / scéduler euh |- mais t'sais ça <Enquêteure> (rires) -| c'est quelque chose que à chaque fois je l/ je vais le dire là j/ je me dis c'est pas le bon mot que j'utilise là je vais faire attention

Enquêteure : ok

Katia : mais t'sais ça devient comme facile quand même de l'utiliser

Enquêteure : oui/ pis les sacres?

Katia : mon dieu j/ je sacre pas énormément euh comme tel c'est sûr que je trouve ça dérangeant les euh les gens qui sacrent à outrance là euh comme tel / pis c'est quelque chose aussi c/ c'est à travers l'organisme t'sais (x) je le sais pas si tu as vu mais euh ici on travaille en déficience intellectuelle faque c'est des choses qu'on tolère pas faque c'est sûr que dans mon quotidien j'essaye de |- (rires) <Enquêteure> (rires) -| d'appliquer le tout aussi parce que c'est pas quelque chose qui est socialement acceptable je pense de sacrer -| euh <Enquêteure> ok -|

Enquêteure : ok

Katia : surtout quand on a des dics/ des discussions avec des gens ou euh comme ça quand on est fâché après quelque chose je peux comprendre qu'il y en ait un qui sorte mais / dans le courant d'une conversation euh je vois pas euh

Enquêteure : oui ou quand tu es avec tes amis est-ce que euh ça te d/ dérangerait que quelqu'un dise eille c'est bon en osti t'sais euh osti que c'est beau

Katia : mon dieu c/ c'est pas le style de |- (rires) mon entourage <Enquêteure> (rires) -| je dirais non c'est non c'est pas euh // je sais pas k/ si ça me dérangerait parce que j'ai travaillé dans un milieu du t/ j'ai travaillé aussi avec des ex-détenus donc là c'était courant pis tu commences pas à t'enfarger |- avec ça/ <Enquêteure> oui -| / mais euh n/ non dans mon quotidien il y a pas personne qui va euh sacrer de cette façon-là je dirais là ça va être plus dans des moments de frustration pis que il y en a un qui ch/ s'échappe mais c'est très rare

Enquêteuse : ok est-ce que euh tu trouves que ça a sa place dans la langue / entre |- autres

Katia : les |- sacres?

Enquêteuse : oui

Katia : non pas non vraiment pas c'est une très (rires) mauvaise habitude je pense que les gens ont développée pis qui font pas nécessairement attention

Enquêteuse : ok / faque même quand on on se cogne le petit orteil on pourrait dire autre chose?

Katia : oui ben non mais ç/ ça devient une facilité parce qu'on a plus on se retient pas parce que ça sort |- (rires) immédiatement là <Enquêteuse> (rires) |- mais c'est de développer des d'autres patois peut-être plus acceptables là

[passage non-transcrit]

Enquêteuse : est-ce que pour toi c'est important de changer la façon de parler selon la situation est-ce que toi tu changes ta façon de parler

Katia : ah oui c'est sûr c'est sûr selon à qui je vais parler euh dans quel contexte

Enquêteuse : hum hum

Katia : mais c'est euh automatique je pense c'est euh un petit peu le (rires) dans la personnalité de chacun de dire ah ben là il faut que je m'ajuste si je parle à quelqu'un de plus important ou euh

Enquêteuse : ok

Katia : je parle au téléphone à mon ami pis je parle au téléphone à / à quelqu'un d'autre de plus euh // hiérrar/ ar/ hiérarchie plus élevée disons ben là c'est sûr que oui je vais faire (rires) je vais |- porter une <Enquêteuse> (rires) |- attention plus particulière à la façon de dire les choses là

Enquêteuse : oui mais quelqu'un qui parlerait toujours bien ou trop bien euh mettons dans un party euh tu es là pis euh il y a quelqu'un qui arrive pis ah j'ai garé ma voiture |- euh

commentaires: imitation du trop bien parler

Katia : (rires) |- euh ah non ça j'aurais de la |- difficulté {à pas rire là}

Enquêteuse : (rires) |- est-ce que tu vas la trouver snob ou euh

Katia : ben euh ben possiblement oui parce que je pense que il y a un espèce de conva/ e/ vivialité à établir avec les gens pis quand on se prend de façon // trop polie mais ça dépend dans quel contexte c'est fait si c'est dans elle pis elle a toujours parlé comme ça à tout le monde pis c'est comme ça avec ses amis euh t'sais tu peux pas penser ça t'sais si je connais la personne pis elle est comme ça |- partout <Enquêteuse> oui oui |- ça c'est sûr mais si euh elle tu sais qu'elle porte une attention parti/ ti/ particulière pour faire ça ben c'est là ça va être quelque chose qui me dérange

Enquêteure : ok première impression là c'est elle elle est un peu snob pis après ça si tu découvres qu'elle est toujours comme ça ben là tu vas réajuster euh

Katia : c'est ça

Enquêteure : oui est-ce que tu trouves que les médias euh parlent relativement bien ou écrivent relativement bien

Katia : (rires) je te dirais que |- ça dépend <Enquêteure> (toux) -| là si on regarde euh les sous-t/ titres euh t'sais quand on met le tu enlèves le son pis les les sous-titres là là c'est épouvantable l'écrit euh / j/ tu comprends pas ce que je veux dire i/ il y a des sous-titres à la télé pour les gens m/

Enquêteure : oui

Katia : malentendants et là euh c'est épouvantable c'est juste drôle lire parce que les nouvelles c'est plus la même chose là parce que ça varie il y a des fautes d'orthographe euh

Enquêteure : ah oui?

Katia : oui oui tout ce qu'ils peuvent dire là ça en est euh très très très drôle / le parler j/ est rarement ben malgré que oui des fois je trouve que il y a des termes qu'ils utilisent mal là euh surtout dans mon domaine il y a des choses qui vont m'accrocher plus l'oreille |- encore là <Enquêteure> oui -| mais non ils parlent pas toujours bien à la télé là euh

Enquêteure : ok

Katia : mais euh ou/ la majorité du temps je dirais que c'est correct |- là mais <Enquêteure> oui -| il y a (rires) pis dépendamment de l'émission à laquelle on |- écoute aussi là <Enquêteure> (rires) oui -| c'est sûr qu'il y en a qui font moins attention mais je dirais que c'est quand même correct en général là

Enquêteure : est-ce que pour toi c'est euh correct qu'il y ait des stations comme Radio-Canada où est-ce qu'ils mettent font vraiment un effort pour bien parler pis euh Cimo cent-six ou euh ou euh Cité-rock-détente que

Katia : ben s/ s/ ça me dérange un p/ je trouve que des fois on va dans les extrêmes vraiment de disons d'une station à l'autre ou euh une fait tellement attention pis l'autre ben euh / il porte moins attention à tout ça je me dis il y a un juste milieu à adapter euh

Enquêteure : hum hum

Katia : à tout ça t'sais moi Radio-Canada je trouve ça très difficile à écouter pas parce qu'ils parlent bien mais parce qu'ils parlent de façon très euh monocorde |- et euh <Enquêteure> ok -| je trouve ça plate parce qu'ils ont des bonnes nouvelles en général mais que mon dieu i/ euh il faut que vous me teniez un peu |- pas tenir en haleine parce <Enquêteure> (rires) -| que (rires) ils ont pas à nous tenir en haleine mais t'sais {ils mettent , y mettre} de la vie un petit peu |- dans leur <Enquêteure> oui -| dans leurs nouvelles ça c'est quelque chose qui me dérange là euh comme tel / même si je vais écouter Radio-Canada des fois quand c'est certaines personnes ou euh je les trouve plus dynamiques comme personnes |- là <Enquêteure> oui -| mais il y en a que tu te dis wuh // t'sais que c'est trop monocorde même quand j'avais des profs comme ça ben t'sais c'est c'est l'attention qui fait que c'est difficile |- à un moment donné euh (rires) <Enquêteure> oui oui oui tu perds euh -| tu perds le fil faque j/ ça je trouve ça difficile // t'sais quand t'sais quand les gens ils sont / monocordes |- ça c'est comme <Enquêteure> oui oui -| pas d'intonation

Enquêteure : pis euh Cimo est-ce que tu trouves ça correct euh la façon dont ils parlent |-
(x)

Katia : mon -| dieu j'écoute Cimo le matin en auto mais c'est plus pour me /

Enquêteure : réveiller? |- (rires)

Katia : oui (xx) -| écouter est un bien grand |- (rires) mot je dirais <Enquêteure> (rires) -| il est en bruit de fond dans t'sais j/ je l'entends mais est-ce que j'écoute vraiment c'est (rires) |- des fois <Enquêteure> ok -| c'est questionnable je suis pas très euh // à t/ e/ t'sais je suis attentive surtout quand t'sais au t'sais le temps des nouvelles tout ça où là ils font plus attention pis quand souvent quand ils vont dérafer ben ça va être des moments où je vais être pas nécessairement très attentive à à leurs propos

Enquêteure : oui oui oui mais pour toi c'est correct de manière générale là

Katia : oui oui de manière générale je trouve ça correct là mais je suis pas une euh j'écoute pas beaucoup la radio en général là

Enquêteure : oui pis des radios comme euh Choi à Québec avec euh Jeff-Fillion là je sais pas si tu avais entendu |- parler euh

Katia : oui oui oui j'ai entendu -| parler mais j/ j/ j'ai jamais écouté là ça c/ ça c'est sûr que je trouve que ben en tous cas les bouts qu'on entendait aux nouvelles et tout ça je trouve que ça a pas de sens euh

Katia : y aller dans un langage vulgaire comme ça pis aussi aussi dans toute l'attitude qu'il avait envers |- les <Enquêteure> hum -| autres ou euh non ça pour moi ça fait pas de sens |- là

Enquêteure : oui ça -| ça a pas sa place dans les ondes |- sur les ondes oui

Katia : non non non non -| non ben pis t'sais c'est les propos qu'il tenait aussi t'sais c'est des là s/ c'était des sacres aussi pour absolument rien je pense qu'on peut dire notre opinion qu'elle soit positive ou négative mais de façon / adéquate |- là

Enquêteure : oui -| / est-ce que toi l/ ben l/ tu le disais un peu tantôt là euh quand tu parlais de Radio-Canada / la façon de parler influence tes choix donc Radio-Canada c'était un peu monocorde faque tu

Katia : l/ oui

Enquêteure : tu peux |- choisir

Katia : ben c'est pas d/ -| c'est pas la façon de parler parce que c'est pas l/ les les mots utilisés tout ça pis de faire attention qui me dérange mais j'ai vraiment les lecteurs qui vont être tout le temps euh monocorde |- là

Enquêteure : oui -| oui

Katia : parce que j'ai déjà écouté la radio de Radio-Canada pis t'sais il y a des gens il y a des très bonnes émissions qui sont l/ intéressantes pis qui sont agréables à écouter

Enquêteure : oui

Katia : mais des fois euh t'sais quand on écoute les nouvelles mon dieu c'est comme euh

Enquêteure : (rires)

Katia : c'est trop là |- t'sais <Enquêteure> oui -| mais pis c'est é/ pis c'est vraiment pas à cause du parler par contre c'est vraiment à cause ben du ton

Enquêteure : oui du ton oui

Katia : c'est vraiment ça / mais je pense c'est e/ pis ça fait peut-être affaire à certaines personnes je le sais pas

Enquêteure : hum

Katia : mais moi c'est j/ j/ j/ (rires) j'ai l'attention facilement qui dérive avec des petites choses

Enquêteure : oui

Katia : faque / si tu me gardes pas un petit peu euh attentive par un dynamisme euh de ton et tout ça ben

Enquêteure : tu perds euh (rires) |- l'attention

Katia : je perds le f/ -| oui

Enquêteure : oui

Katia : ben je vais être stimulée par autre chose |- là

Enquêteure : oui -| oui oui c'est ça (rires) est-ce que tu as l'impression que le français dégénère au Québec (silence)

Katia : je dirais peut-être pas dégé/ dé/ dégénère s/

Enquêteure : est-ce que tu trouves qu'on parle moins bien que nos parents pis que les |- jeunes

Katia : ben -| ben je dirais qu'on fait moins d/ j'ai l'impression qu'on fait moins d'efforts

Enquêteure : (toux)

Katia : comme tel euh la loi du moindre effort je regarde les CV euh qu'on reçoit c'est l'exemple la plus belle je me dis si t/ si tu veux un emploi ben c'est la moindre des choses que / tu fasses attention même chose en entrevue quand on vient en entrevue ben je m'attends à ce que tu fasses attention à ton parler euh / comme tel

Enquêteure : oui

Katia : j/ i/ i/ je pense que c'est la loi du moindre effort qui s'en vient euh avec la nouvelle génération euh comme tel

Enquêteure : oui

Katia : mais en tous cas pis je me questionne est-ce que ils ont les bons outils est-ce que la méthode // la méthode est bonne pour eux je le sais pas

Enquêteure : ok / mais tu as l'impression que // ils savent moins bien écrire ou ben ou notre génération (x) |- parce que <Katia> hum hum -| j'imagine que c'est (xx) que |- ça (rires) <Katia> oui oui -| c'est pas des jeunes de quinze |- ans <Katia> hum -| qui vont appliquer ici

Katia : hum hum

Enquêteure : mais euh // c'est ça que on on on a moins l'impression que c'est très important de bien écrire donc on pense que ça va |- passer?

Katia : ben je pense pas -| qu'on a l'impression moi c'est moi c'est k/ de bien écrire pour moi c'est quelque chose d'important / euh mais est-ce que eux je sais pas t'sais pourtant tous les jeunes qui vont à l'université savent très bien que / qu'il faut faire attention parce que c'est important le français pis en plus on perd des points |- (rires) <Enquêteure> (rires) -| t'sais il y a dix pour cent d'accordés à ça sur tous les travaux normalement ben je me dis p/ pourquoi on l'applique pas comme tel mais l'ère d'Internet aussi c'est fou quand moi je tchatte pas là mais mon ami m'a déjà montré pis là je fais comment vous faites pour vous comprendre t'sais c'est plein de ben t'sais c'est des expressions pis tout ça mais le nombre de fautes parce qu'ils écrivent au son? // ben je trouve ça grave t'sais je trouve ça / t'sais est-ce que c'est ça qui amène euh // les fautes d'orthographe j/ ou les les les d/ plus difficultés de langage tout ça je le sais pas

Enquêteure : oui |- tu aurais

Katia : mais -| je trouve ça questionnable parce que en même temps c'est tellement une belle opportunité de bien écrire / |- parce que <Enquêteure> oui -| (xx) pis en plus l'ordinateur ben t'sais il a un correcteur donc euh ça t'aide à à voir quand tu as tendance à faire des erreurs ben tu te corriges avant de l'envoyer mais / on est en ère rapide aussi

Enquêteure : hum hum

Katia : je le sais pas

[passage non-transcrit]

Enquêteure : est-ce que pour toi il y a un lien entre euh degré de scolarité pis euh bien parler / est-ce que les gens qui ont fréquenté l'université / auraient tendance à mieux parler à mieux écrire

Katia : pour ma part j/ j/ je croirais pas nécessairement je pense que ben peut-être que il y a un paquet de facteurs qui viennent s'additionner c'est sûr que si tu viens d'une famille de où euh le parler est important tout ça pis que tu vas à l'université et et que tout s'additionne je pense que oui ça finit par avoir un impact mais je pense que des gens qui ont seulement un secondaire cinq peuvent faire très attention à leur parler aussi là / je porterais pas de jugement euh à ce niveau-là

Enquêteure : oui c'est plus l'éducation d'où est-ce qu'ils |- viennent euh <Katia> hum hum -| euh |- de quel milieu

Katia : pis l'importance -| qu'ils accordent e/ c'est sûr que si leur milieu ils accordent pas d'importance // pourquoi eux-autres euh t'sais souvent euh t'sais pourquoi s/ j'en accorderais moi si mes parents ils voient pas d'importance là-dedans là

Enquêteure : oui

Katia : comme tel / moi c'est sûr que c'est quelque chose qu'on a été sensibilisé euh à faire ben pis ma mère est dyslexique |- donc euh <Enquêteure> ok -| mais t'sais elle a toujours porté une attention particulière à à ce qu'on se développe bien au niveau français pis que / on essaye de pas faire de fautes nous quand on écrivait des petits mots ben souvent il y a des fois ils étaient corrigés après parce qu'on avait fait des fautes de f/ d'orthographe pis c'était pas p/ pis t'sais ça nous dérangeait pas |- là mais <Enquêteure> hum hum -| c'était pour juste qu'on porte un attention euh / la prochaine fois là

Enquêteure : oui / as-tu l'impression que les jeunes parlent mal

Katia : ça va dépendre des jeunes encore là il y a des jeunes qui parlent très bien pis il y a s/ il y en a que c'est vraiment impressionnant là euh / pis il y en a d'autres ben que non là c'est (rires) plus épouvantable que d'autres choses mais c'est un petit peu ça l'adolescence aussi il y en a que c'est pour se créer une identité ou une personnalité qu'ils vont peut-être euh s/ se démarquer par un langage euh plus inadéquat je dirais

Enquêteure : oui

Katia : mais parlent mal

Enquêteure : mais ça va se perdre t/ e/ t'sais vu que tu dis euh / c'est l'adolescence |- après ça

Katia : ben je pense -| pas que ça se perd par exemple (rires) malheureusement je pense que c'est là où on p/ commence à prendre des mauvais plis aussi là

Enquêteure : ok

[passage non-transcrit]

Enquêteure : as-tu l'impression que le français est encore menacé au Québec

Katia : menacé ben c'est sûr que quand on voit / au ben je dirais pas au Québec non mais c'est sûr que t'sais l'anglais va avoir sa place pis que euh / ç/ ça va être important d'être bilingue mais plus parce qu'on fait affaire avec de (rires) plus en plus de monde ailleurs dans le monde pis que c'est pas nécessairement la langue françai/ le le français qui est parlé euh / en plus grande proportion là euh avec les pays où on il y a des échanges là // mais menacé je penserais pas par exemple

Enquêteure : on sera pas euh assimilé euh

Katia : ben ça dépend si on continue à pas faire |- d'enfants (rires) c'est sûr mais <Enquêteure> (rires) -| c'est sûr que s'il y a plus d'immigrants tout ça ben (rires) |- un moment donné <Enquêteure> (rires) -| ça diminue mais je pense que les gens apprennent quand même à parler en fran/ en français quand ils arrivent ici là

Enquêteure : oui / est-ce que tu trouves que les Français parlent mieux / ou les Belges ou euh / les |- Suisses

Katia : mon dieu -| ça va être différent euh (rires) parce que ils ont leur expression aussi si je regarde les Français tout ce qui est parking euh shopping et tout ça c'est quelque choses qu'ils ont plus mais t'sais on a nos mauvais côté d'anglicisme mais ils en ont d'autres euh

Enquêteure : oui

Katia : comme tel je pense juste que peut-être que si on parle de la France je pense que ils ont une culture peut-être en tous cas à l'école ils développent une plus grande culture que nous on peut développer dans nos écoles je pense que c'est une façon de faire différente |- mais <Enquêteure> ok -| // est-ce qu'ils parlent mieux ou non je suis pas prête à dire ça non plus là

Enquêteure : mais pas moins bien non plus |- euh

Katia : non -| ben j'ai pas côtoyé |- (rires) assez de personnes <Enquêteure> (rires) -| mais je pense pas qu'ils parlent moins bien là

Enquêteure : ok / pis est-ce que tu penses que c'est pertinent qu'on se compare à eux (silence) ou qu'on les prenne pour modèles ou euh

Katia : ben peut-être mais on euh c'est on est deux populations assez différentes avec des même si on a des souches communes |- là mais <Enquêteure> hum hum -| / ça reste que on on est en Amérique ils sont en Europe faque ça ça c'est deux choses différentes / t'sais l/ leur scolarité est pas la leur type de scolarité est pas la même que nous // faque j/ j/ je suis pas prête à dire il y a tellement de choses différentes quand on on se compare avec les autres que / je me dis vaut mieux s/ peut-être se centrer sur ce qu'on vit ici pis de voir c'est quoi les lacunes pis de travailler avec euh |- avec ça <Enquêteure> oui oui -|

[passage non-transcrit]

Enquêteure : est-ce que tu trouves que l'écrit est trop compliqué

Katia : ben trop compliqué il est comme il est (rires) t'sais on a pas à se questionner on pourrait pas le rendre plus simple de toute façon |- (rires) <Enquêteure> non? -| ben je penserais pas

Enquêteure : ben il y a des langues qu'ils l'ont fait là euh |- l'italien <Katia> ah pour vrai? -| oui |- l'espagnol <Katia> ah -| l'allemand oui

Katia : mais euh c'est pas t'sais il s'agit d'appliquer les règles là c'est s/ mais trop compliqué// ça demande des efforts des fois plus euh dans des cas particuliers et plus complexes mais à part de ça je pense pas que ça soit si compliqué que ça là

Enquêteure : ok

Katia : encore là je pense si on s/ simplifie on se met dans la loi du moindre effort (rires) encore |- une fois <Enquêteure> ok -| (rires)

Enquêteure : oui oui oui

Katia : ben je pense que notre société (xx) tend vers ça des fois faire euh le moins d'efforts possible pour arriver à quelque chose pis c'est pas ça la vie là |- en tous cas <Enquêteure> ok -| pour moi (rires)

Enquêteure : (rires)

Katia : je pense qu'il faut mettre des efforts des fois là

Enquêteure : oui / est-ce que ça t'arrive ça t'est déjà arrivé de te faire juger sur ta façon de parler

Katia : pas ju/ ben je me fais reprendre souvent là de moi dans ma famille je me fais reprendre souvent même par mes amis c'est des gens qui se gênent p/ p/ pis je suis pas euh (rires) je me fâche pas de |- ça non <Enquêteure> (rires) -| plus mais juger je pense pas par exemple

Enquêteure : ok

Katia : parce que je pense pas qu'ils me considèrent euh t'sais les erreurs pis je me fais juger avec ça |- là

Enquêteure : non -| non non

Katia : parce qu'ils me connaissent bien aussi j/ non

Enquêteure : non est-ce que euh pour toi ta façon de parler pis d'écrire est adéquate pour tes besoins euh

Katia : ben ma façon de parler c'est sûr que j'aimerais ça développer davantage mais c'est pas tant ma façon de parler que aussi la facilité de communication euh j/ t'sais c'est un petit peu euh connexe même si c'est deux choses euh / différentes mais des fois d'avoir les mots viennent pas tout seuls c'est c'est moins fluide tout ça les hésitations euh / c'est quelque chose que j'aimerais éliminer pis des fois ça ferait quelque chose de qui sonnerait mieux (rires) |- je dirais là <Enquêteure> (rires) -| mais / écrite euh c'est sûr que je suis pas euh je regarde des gens euh t'sais des gens qui écrivent tout ça pis je me dis ah j'aimerais ça écrire comme ça mais moi ça va être d'une façon plus simple pis euh t'sais ça se lit bien et tout ça il y a t'sais je fais attention aux fautes d'orthographe tout ça même si ça m'arrive d'en faire mais |- j'es/ <Enquêteure> oui -| t'sais j'essaie (rires) de me relire et de faire attention à ça là //

Enquêteure : mais e/ donc c/ c'est relativement correct même s'il y a place à élim/ |- l'amélioration

Katia : oui oui oui oui -| oui

Enquêteure : oui

Katia : ben c'est sûr que c/ c/ t'sais i/ il y a il y a de la place à se développer plus de facilité mais je pense que à force d'utiliser euh / d'écrire et tout ça ça se développe là

Enquêteure : oui pour toi est-ce qu'il y a un lien entre euh le domaine professionnel pis bien parler // est-ce que il y a des gens / qui selon leur métier doivent mieux parler ou devraient ou euh

Katia : ben je crois que oui si on regarde les avocats en plaidoirie je me dis euh ça a l'air (rires) ça ça doit être un plus de bien parler là p/ j/ pis bien parler ça l'aide à beaucoup de choses parce qu'on euh / ça paraît mieux aussi on défend souvent mieux nos idées euh quand / quand on a une facilité à ce niveau |- là là euh <Enquêteure> oui -| faque je pense que ça peut aider dans bien des domaines euh comme tel là / t'sais pis ça va du domaine même pas pro/ t'sais là elle qui nous répond au téléphone ou qui euh pas/ fait des sondages ben je pense que (rires) c'est important |- que (rires) <Enquêteure> (rires) -| s/ elle ait une facilité à ce niveau-là

Enquêteure : oui oui oui est-ce que tu vas avoir des attentes différentes envers mettons un médecin ou un mécanicien (silence) si un mécanicien te dit euh oui c'est parce que ton char euh il a le il a le windshiled là qui est qui est un |- peu craqué <Katia> hum hum -| / pis le médecin qui te dit euh ouin c'est parce que là ta prise de sang euh je suis pas tout-à-fait sûr là euh est-ce que est-ce que tu vas le juger de la même façon

Katia : non c'est sûr que le jugement sera pas de la même façon |- là (rires) c'est clair que <Enquêteure> (rires) -| je m'attends pas ben malgré que certains mécaniciens font plus attention maintenant pis t'sais qu'ils t'expliquent les choses avec les mots corrects et tout ça là mais euh c'est sûr que (rires) si mon médecin m'arrive (rires) |- là avec euh <Enquêteure> (rires) -| quelque chose de moins concret ben ça va m'inquiéter |- disons <Enquêteure> (rires) -| là/ |- mais euh

Enquêteure : parce qu'il va avoir -| il va être moins crédible pour toi?

Katia : moins ben ça dépend ce qu'il me dit là s'il me dit que ma prise de sang il est pas sûr ou que t'sais qu'il euh

Enquêteure : ah non |- non mais juste dans sa façon de parler euh

Katia : (rires) mais oui oui oui dans la -| façon de parler e/ |- ben lui <Enquêteure> (x) -| peut-être un petit peu moins crédible c'est sûr / parce qu'il se doit c'est une relation euh différente que de la relation que tu peux avoir avec ton mécanicien là

Enquêteure : oui

Katia : comme tel

Enquêteure : faque tu vas t'attendre à ce que lui à ce que le médecin?

Katia : il il fasse une attention |- particulière euh <Enquêteure> oui -| comme tel

Enquêteure : pour toi comme il est écrit dans le texte euh est-ce que euh c'est grave si une infirmière sait pas arcor/ accorder ses participes passés?

Katia : ben c'est inquiétant je me dis si elle a pas (rires) réussi à apprendre sa règle de participe passé euh qu'est-ce qu'elle elle a retenu de |- (rires) <Enquêteure> (rires) -| des maladies qu'elle a appris t'sais je me |- dis <Enquêteure> ok -| euh ça va de soit euh je trouve ça inquiétant c'est parce que c'est une règle quand même euh assez simple là je me dis pour le reste si elle a pas été capable de d'appliquer ça c'est / ça m/ ça m'inquiète pour le reste |- qui vient <Enquêteure> ok -| aussi a/ t'sais je dis pas si elle fait une faute d'orthographe z/ euh au participe passé une fois de temps en temps c'est différent là / mais si elle les sait pas du tout là euh |- non (rires) ben <Enquêteure> mais c'est inquié/ (rires) -| ça fait partie d'une règle simple pis en soins infirmiers ils apprennent des choses bien plus euh // complexes que |- ça là (rires) <Enquêteure> oui oui oui (rires) -| en tous cas je le souhaite |- (rires)

Enquêteure : (rires) -| est-ce que pour toi le euh au Québec on parle bien

Katia : mais c'est dur d/ en général je dirais qu/ // t'sais ça dépend là s/ en en général est-ce qu'on parle bien je croirais que oui mais c'est sûr que (xxx)/ il y a toujours des / t'sais des catégories différentes là mais euh |- comme <Enquêteure> oui -| tel je pourrais pas dire euh en proportion comment qu'il y a de personnes qui parlent bien euh tout ça

Enquêteure : mais tu es pas souvent choquée euh / |- en

Katia : ben -| ça va être des petites choses ça va être pas euh // choquant à l'extrême je pense que euh c'est sûr que si on on fait les erreurs de chacun additionné ça c/ c'est peut-être épeurant euh comme tel / mais quelques petits écarts comme ça // c'est moins pire |- s/ <Enquêteure> oui -| si c'est toute la même personne qui les (rires) prend pis qui les dit là c'est épouvantable

Enquêteure : (rires) mais euh mettons euh si tu rencontres dix personnes dans ta journée combien de fois combien avec combien de personnes t'sais ça va te titiller l'oreille euh / est-ce que c'est plus souvent pas ou plus souvent oui euh

Katia : mon dieu ça va dépendre des journées

Enquêteure : |- (rires)

Katia : je te dirais -| mais je dirais que dans soixante pour cent des cas il y a b/ e/ les ça me titillera pas ce qui ont t'sais qu'est-ce que les gens ont dit euh comme tel

Enquêteure : oui

Katia : pis des fois ça va être une chose ou deux qui va accrocher mais ça va être pas euh l/ la majeure de la conversation qui va avoir été dérangeante là

Enquêteure : oui oui oui

Katia : t'sais ça va être des mots une fois de temps en temps plus qu'autre chose

Enquêteure : hum hum faque c'est correct

Katia : hum hum |- oui oui oui oui oui ben c'est sûr qu'il y a place à il y a place <Enquêteure> on pourrait dire que on est pas en péril (rires) -| à amélioration |- là

Enquêteure : évidemment -| (rires)

Katia : mais t'sais je t'imagine en train de taper ça pis là juste le nombre de choses que je vais avoir dites qui a pas de sens pis on les entend après là

Enquêteure : |- (rires)

Katia : non mais c'est vrai -| (rires) t'sais quand tu fais les les les verbatims de tout ça c'est épeurant quand on traduit des choses des gens là pour l'avoir déjà fait |- là oui oui oui

Enquêteure : ah oui -| mais moi c'est pas quelque chose qui me dérange euh j'ai pas euh j'ai pas tendance à être titillée par euh

Katia : ok mais moi |- quand <Enquêteure> (x) -| je l'écris pour l'avoir déjà fait là c'est quelque chose je me dis tabarnouche euh c'est / impressionnant tout ce qu'on peut dire (rires)

Enquêteure : ah oui (rires) / je vais juste m'assurer que euh j'ai rien oublié (silence) est-ce que pour toi euh est-ce que c'est quelque chose qui te préoccupe que tu vas en parler euh à part avec ton ami p/ |- pour qui c'est <Katia> hum hum -| super important là euh est-ce que c'est quelque chose à quoi tu penses

Katia : le français? ben e/ c'est quelque chose qu'on va parler des fois s/ surtout quand les gens me reprennent pis là des fois ça va partir une discussion avec ça |- euh <Enquêteure> ok -| / comme tel autrement euh c'est p/ c'est p/ dans mon quotidien c'est sûr que le français fait partie de quand je fais des d/ documents et tout ça mais |- c'est pas <Enquêteure> oui -| euh j'aurais pas des discussions euh de façon (rires) régulière à ce sujet-là

Enquêteure : oui oui |- oui

Katia : là mais c'est -| sûr que c'est quelque chose qui me préoccupe là / t'sais j'aime lire donc euh des fois je vais dire euh ben un tel roman j'aime la façon dont c'est écrit |- pis il y en <Enquêteure> oui -| a d'autres ben que s/ t'sais si je vais lire le roman parce qu'il me plaît mais que la façon d'être écrit mais ça m/ // p/ ça m'impressionne moins ou c'est plus euh normal pour moi ou correct là

Enquêteure : oui oui oui // ben moi j'aurais terminé